This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WILLIAM DOWNES.

Collection
Universelle

~~1092 F~~
DBA

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XIV.

Contenant les Mémoires de Guillaume de Villeneuve, *ceux de* la Trémoille *& ceux du* Chevalier Bayard.

XVe & XVIe Siècle.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

Cogswell

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XIV.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1786.

ПЕВЧУВА
ИВТС
МЕЛАДИИ

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DE
GUILLAUME DE VILLENEUVE

QUELQUES recherches qu'on ait faites, on n'a rien découvert de positif sur l'origine & l'époque de la mort de Guillaume *de Villeneuve*. Plusieurs familles Françoises portent encore ce nom ; mais il nous seroit impossible de décider à laquelle il appartient. Un *Estat* de la Maison de Charles VIII, dressé en 1490, présente le nom de Guillaume de Villeneuve parmi ceux des Écuyers de ce Monarque. Ce fut sans doute en cette qualité qu'il l'accompagna dans l'expédition d'Italie. Un autre *Estat* de la Maison de Charles, qui ne s'étend pas au-delà du

dernier de Décembre 1496, fait mention de Guillaume de Villeneuve dans la classe des *Maistres-d'Hostel* du Roi (a); & cet Historien nous apprend lui-même que Charles l'avoit revêtu de cet office pour le dédommager des fatigues qu'il avoit essuyées, & des pertes qu'il avoit faites quand les François furent forcés d'abandonner le Royaume de Naples. Un an après son retour dans sa Patrie, Villeneuve rédigea ses Mémoires, le seul ouvrage de ce genre où l'on nous ait transmis des détails sur ce qui se passa dans le Royaume de Naples, après que Charles VIII eut abandonné à leurs propres forces les François qu'il y avoit introduits (b).

Nous avons tâché de rectifier dans les Notes ou les Observations les erreurs qui

(a) Dans la liste des noms de ces Officiers, on lit ceux de *Dinteville*, *de l'Isle-Adam* de *Tournon* &c. Leurs gages étoient de 400 liv.

(b) Dans un des grands évènemens qu'amena cette révolution, il y a une Anecdote digne d'être conservée. Ferdinand, battu par d'Aubigny à Seminara, eut son cheval tué sous lui; il fuyoit pour éviter la mort,

lui ſont échappées ; nous avons cru devoir ſuppléer à ſon ſilence ſur quelques évènemens importans, & hazarder nos conjectures ſur pluſieurs noms de villes & de perſonnes qui nous ont paru étrangement défigurés dans le texte. Ce qui tient à la Géographie nous a d'autant plus coûté de travail, que pluſieurs des villes citées par Villeneuve, ne ſont maintenant que de ſimples hameaux, dont les noms ne figurent pas même ſur nos Cartes-Géographiques.

Dom Martène (a) eſt le premier Éditeur des Mémoires de Guillaume de Villeneuve :

& ne dût ſon ſalut qu'à l'amitié. Jean d'Altavitta, autrefois ſon Page, lui étoit tendrement attaché. La mort ou la captivité de ſon Maître étoit inévitable ; il ſe précipite à bas de ſon cheval, & oblige Ferdinand d'y monter. Au même inſtant le généreux Altavitta, criblé de coups, expire aux pieds du Monarque. Si l'ame de Ferdinand étoit digne de celle de ſon ami, quels pleurs il dut répandre !

(b) Voyez le *Theſorus Anecdotorum* de Dom Martène, Tom. 3, colonne 1505.

de ſouſcription que lorſque nos engagemens ſeront remplis

Les *ſix* volumes qui paroîtront en 1791, termineront le ſeizième ſiècle. Avant de paſſer aux dix-ſeptième & dix-huitième ſiécles, nous diſtribuerons un Proſpectus qui fera connoître cette ſuite intéreſſante. En attendant, nous prions nos Souſcripteurs de ne pas ſe livrer inconſidérément aux divers projets de collections qu'on pourroit lui offrir, & qui ne ſeroient que des travaux prématurés, des mêlanges confus, indigeſtes, faits ſans goût, ſans choix, ſans méthode & ſans inſtructions.

Paris, ce 24 Décembre 1790.

CUCHET, Libraire.

MÉMOIRES

DE

GUILLAUME DE VILLENEUVE,

Commençant en 1494, finiſſant en 1497, contenant la conquête du Royaume de Naples par Charles VIII, & la maniere dont les François en furent chaſſés.

Je Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeiller, & Maiſtre d'Hoſtel du Roy de France, de Secile & de Jeruſalem, Charles VIII de ce nom, mon très-haut & redouté Seigneur & Souverain, ſoit donnée gloire & bonne victoire de tous ſes ennemis.

Moy eſtant priſonnier au Roy Ferrand (1), prins en la conqueſte du Reaume de Naples, detenu tant en ſes (a) gallées par force, que en la groſſe tour du portal du chaſteau neuf de Naples par l'eſpace de un an & trois jours, pour eviter oiſiveté, ay voulu rediger & mettre par eſcript & en memoire la venue du très-victorieux bien aymé & par tout le monde redoubté Roy en ce Reaume de Secile & cité de Naples, des geſtes & actes qui par lui ont eſté faits

(a) Galères.

eſtant oudit Reaume, & ce qui s'eſt enſuivi après ſon departement, ſelon ce que j'en ay peu veoir & ſavoir en mon petit entendement.

Et premierement, le très-vertueux, & très-victorieux, & très-aimé, & bien ſervy, & par tout le monde redoubté paſſa les monts en 1494 à l'âge de 22 ans. Après paſſa la Duché & Seignourie de Milan, la Terre & Seignourie des Lucquois, auſſi la Seignourie des Piſans, qui totalement ſe donnerent à lui de leur liberal arbitre & propre voulenté. Et pareillement paſſa par la terre & Seignourie de Flourence (2), là où il feiſt la plus belle entrée en armes, tant de gens de cheval que de gens de pié, qui jamais fut faite aux Italies, comme l'on diſoit, & logea par toutes les maiſtreſſes villes des Seignouries deſſuſdites, reſervée la ville de Milan, & par tout euſt grand recueil & bonne obeiſſance. De-là entra dans la terre & Seignourie de (a) Saenne, en laquelle cité pareillement logea, & y a eu toute bonne obeyſſance, & grant recueil, comme deſſus ay dit, & tant alla le Roy par ſes journées qu'il arriva en la terre Romaine; & logea dedans ladite cité l'eſpace de trois

(a) Sienne.

ſemaines ou environ & toute ſon armée.

Nonobſtant que le Duc de Calabre eſtoit arrivé dedans ladite cité de Rome un bien peu de tems avant, accompaigné de grand nombre d'hommes d'armes, & de pluſieurs autres gens de guerre, tant à cheval qu'à pié, pour lui vouloir garder le pas. Mais quant il ſçeut la venue du très-grand & puiſſant Roy, il deſlogea lui & toute ſon armée de la ville de Rome, & ſe retira à toute diligence au Reaume de Naples.

Après que le Roy Charles euſt logé & ſéjourné trois ſemaines ou environ en la ville & Cité de Rome, comme vous ay dit cidevant, nonobſtant pluſieurs diſſentions & grand murmures, qui eſtoient dedans ladite Cité. Aprés tout ce fait, il deſlogea de ladite ville de Rome en grand amour & grande amitié d'avec notre S. Pere le Pape Alexandre (3), & s'en alla ſon voyage pour faire la conqueſte de ſon Reaume de Naples & de Secile.

En allant le Roy ſon chemin, paſſa par une ville nommée Mont (a) S. Jehan, qui eſtoit au Marquis de Peſcaire. Pour certaines violences, & autres grands deplaiſirs, qu'ils avoient fait au Roy, & auſſi qu'ils ſe

(b) Monté-di-San-Giovani.

déclarerent ſes ennemys, partiſt le Roy de la ville de Bahue (4) un après diſner, & feiſt dreſſer l'artillerie devant ledit Mont S. Jehan; & à bien peu de baterie promptement & vertueuſement commanda ledit Prince, que l'aſſault fut donné, laquelle choſe ne failliſt pas commander deux fois: car ſoudainement fut fait de tant bons & hardis Capitaines & gens de guerre, qui là eſtoient, que autre choſe ne demandoient, que d'acquerir honneur & faire ſervice à leur Roy & ſouverain Seigneur. Et fut l'aſſault donné ainſi, comme il le commanda, ſi très-aſprement, que les ennemis furent vaincus, & le tout mis à feu & à ſang pour donner exemple aux autres: & delà alla toujours ſon droit chemin faiſant ſa conqueſte.

Ledit Roy Charles très-vertueux & très-victorieux, lui arrivé en ſon Reaume de Naples, tout incontinent le Roy Alfonſe, le Duc de Calabre ſon fils, & le Prince de Haultemore (5) ſon frere, eux bien avertis & aſſertenez de la venue & grande puiſſance du Roy, ne l'ouſerent attendre; mais à toute diligence ſe retirerent en leurs gallées, & abandonnerent le Reaume & la ville & cité de Naples, & s'en allerent par mer en la

ville de Yſque (a), & de-là à Meſſyne, qui eſt en l'Iſle de Secile, qui pour le preſent tient & eſt en l'obeiſſance du Roy d'Eſpagne (6).

Eſtant le Roy Charles VIII. de ce nom en la ville & cité de Naples pacifiquement, & là fut couronné Roy en grande ſolemnité, comme à lui appartenoit, accompagné de pluſieurs Princes, Archiducs, Ducs, Comtes & Barons, & pluſieurs Cardinaux, & autres Prelats, voulut donner & donna ordre aux choſes neceſſaires dudit Reaume, ainſi que tout bon Prince, ſage & vertueux, eſt tenu de faire (7).

Et premierement comme bon, juſte & charitable Prince, rendiſt & reſtitua les Terres, Villes & Seignouries, rentes & revenus qui appartenoient aux Princes, Ducs, Comtes & Barons, & autres Gentilshommes dudit Reaume, deſquelles Seignouries reintegra les deſſuſdits; leſquelles avoient eſté prinſes & uſurpées violemment, induement & à force par les Roys, qui par avant avoient eſté comme l'on diſoit.

Encore plus d'abondant & de grace comme liberal & piteable Prince, voulut deſcharger

(a) L'Ile d'Iſachia.

& ſoulager, deſchargea & ſoulagea tout ſon peuple dudit Reaume de la ſomme de deux cens mille ducats à perpetuité, & à jamais des charges, & aùtres ſubſides, de quoi ils eſtoient chargés audit Reaume, qui pas ne fut petite choſe.

Il ne faut pas que je oublie à vous dire les grands biens & oblations, que le vertueux Roy a fait & concedé aux Egliſes, & en general par toutes les Religions dudit Reaume: qui grace luy ont demandé & juſtice, nully ne s'en eſt allé eſconduit de ce que au trés-vertueux Roy a eſté poſſible de faire.

Après que le Roy euſt demouré & ſejourné en ſondiſt Reaume de Naples par l'eſpace de long-temps, fuſt adverti bien au vray, & informé bien à la verité, que le (a) Pape, le Roy d'Eſpagne, le Roy Ferrant, le Duc de Milan, & la Seignourie de Veniſe avoient fait ligue tous enſemble à l'encontre de lui, & une très-groſſe armée, tant de gens de cheval que de gens de pié, juſques au nombre de ſoixante mille hommes, comme l'on diſoit, dont ce fut forte choſe à croire au Roy,

(a) On a effacé dans le Manuſcrit les mots de Pape & de Roy Ferrand, de manière néantmoins qu'ils ſe peuvent lire.

attendu les grandes promeſſes & grands ſermens, qu'il avoit eu de noſtre Sainct (a) Pere le Pape, du Roy d'Eſpagne, & du Duc de Milan, deſquelles promeſſes & grands ſermens je m'en tairay : car à moy n'apartient, ne mon ſens eſt aſſez ſuffiſant pour parler, ne pour diſcuter, d'une ſi haute matiere, ne ſi corrompue, comme ceſteci. Mais neanmoins qui m'en demanderoit mon opinion, je y ſervirois pour un teſmoin ou temps advenir, comme celui qui en a veu & ouy la pluſpart des choſes deſſuſdittes. Car je y eſtois en perſonne : mais il eſt force que je m'en taiſe, de peur de errer, & en lairai parler & mettre par eſcrit plus au long à ceux qui ont plus de ſens en leurs teſtes, & plus d'encre en leur cornet que je n'ay, car c'eſt trop mieux leur meſtier que le mien.

Mais pour retourner à mon propos, nonobſtant que le Roy Très-Chreſtien, très-vertueux, & victorieux, fut bien adverti de la grande armée & multitude de gens qui eſtoient amaſſés au-devant de luy pour le vouloir deffaire, ſi ne laiſſa pas pour cela de partir de ſon Reaume de Naples & de s'en retourner tout ſon droit chemin au Reaume de France, & derechef logea dedans la ville & cité de

(a) On a encore ici effacé le mot de Pape.

Rome, lui & toute ſon armée : & au deſlo-ger de ladite cité, tant alla par ſes journées qu'il rencontra ſes ennemis à très-grande puiſſance de gens d'armes tant à cheval comme à pié, comme ci-devant vous ay dit. Et n'avoit le Roy avec luy point plus de douze cens hommes d'armes, & de neuf à dix mille hommes de pied, comme l'on diſoit. C'eſtoit bien peu envers les autres. Mais non pour cela ne delaiſſa pas le très-vertueux & très-victorieux Roy à donner dedans ſes ennemis là où il les trouva, ſi très-hardiement, & ſi très-vaillamment de ſa perſonne, comme un chacun de vous ſçait, qu'il eſt bien choſe digne de memoire. Car c'eſtoit celui qui tousjours euſt la face droit à ſes ennemis, l'eſpée au poing, la bouche pleine de bonnes & vertueuſes paroles à ſes gens. Et le fait de meſme le cueur plus gros que le corps avec la fierté de un Lyon tant que la bataille dura, & aprés la victoire doux & begnin, comme un ange, reconnoiſſant la grande grace que Dieu lui avoit faite.

Il faut bien dire que pour neant ne porte le nom de Charles, car ce fut pour le jour un ſecond Charlemagne. Car à toutes heures alloit & venoit parmy ſes gens, & principalement là où beſoin en eſtoit, & ſans regar-

der le dangier de ſa perſonne. Car ſi avant ſe miſt dedans la bataille & parmy les coups, qu'il y fut bleſſé, comme l'on diſt, & en très-grand dangier : mais il fuſt promptement ſecouru de bons & hardis Capitaines & autres gens de guerre, qui eſtoient autour de lui, & auſſi de pluſieurs Gentilshommes, qu'il avoit nourris, qui point ne l'abandonnerent, mais bien & vaillamment, comme bons & loyaux ſubjets & ſerviteurs, le ſervirent pour le jour, dont je leur ſçais bon gré. Car trop euſt eſté grande la perte de un ſi bon & ſi vertueux Roy & naturel maiſtre comme lui.

En effet la bataille fut moult aſpre & grande tant d'un coſté que d'autre, & fut tué grand nombre de gens de ligues, & de grands perſonnages, & bien petit des François furent morts, comme l'on dit, & n'y fut prins homme de renommée du party de France, que Monſeigneur le grand Baſtard de Bourbon, qui moult vaillamment & vertueuſement ſe pourta pour le jour, comme bon & hardy Chevalier qu'il eſtoit. Et la bataille finie, le Roy très-vertueux & très-victorieux paſſa la riviere, lui & ſes gens, à bien petit de perte, comme vous ay dit ci-derriere, l'eſpée au poing, & tousjours retournant ſa face droit à ſes ennemis, comme vertueux

l'aide de ſes bons amis; & par ce moyen ſe ſauva, le Seigneur d'Alegre, le Seigneur de la Marche (a), le Capitaine Meſſire Gratian de Guerre, le Seigneur de Jehanly (b), le Seigneur de la Chapelle, le Seigneur de Rocquebertin, pluſieurs autres gens de bien firent grand effort tant à cheval que à pié à rebouter les ennemis, mais le nombre & fureur du peuple fut ſi très-grand, qu'ils ne peurent reſiſter à l'encontre, & leur fut force de eux retirer dedans le Chaſteauneuf, quant ils virent qu'ils ne pouvoient autre choſe faire.

Et là trouverent oudit Chaſteau Guillebert Monſeigneur de Bourbon, Seigneur de Montpenſier, Comte, Dauphin d'Auvergne, Archiduc de Ceſſe, Viceroy & Lieutenant pour le Roy de France, de Secile, & de Jeruſalem, au Reaume de Naples, & dedans ledit Chaſteauneuf furent aſſiegés par ledit Roy Ferrant & pluſieurs autres gens de bien en leur compagnie. Mais ils n'en tindrent pas grand conte, tant qu'ils eurent dequoy manger. Car tous les jours ſailloient à puiſſance dudit Chaſteau à l'eſcarmouche, & auſſi de l'Egliſe Sainde Croix & du Chaſteau de Piſaucon (c): car il

(a) Robert de la Marck.
(b) Genlis.
(c) Pizzifalconé

y avoit grand nombre de gens partout, & là feſoient tous les jours de moult belles ſaillies : & principalement ſur le mole du port, & y fut tué grand nombre des ennemis, & des François le Seigneur de Beauveau, & le ſieur des Champs Gentilhomme de la maiſon du Roy, le Maiſtre d'Hoſtel Huvart, qui fut très-grand dommaige : car ils eſtoient vaillans & hardis de leurs perſonnes : & auſſi y fut tué Petit-Jehan le tambourin du Roy, homme d'armes qui homme de bien eſtoit.

Un bien peu de tems après ſe retourna une partie des villes & Chaſteau de la Poueille, & ſe rendirent au Prince de Haultemore, qui ſans ſeſſer alloit, & venoit au long de la marine avec trois gallées, qu'il avoit ordinairement.

Deux jours après que ladite ville de Naples fut rebellée & rendue au Roy Ferrant, la ville de Trane (a) ſe retourna ſoudainement, & leverent la Banniere du Roy Ferrant ſus, criant tous enſemble Ferre, Ferre. Cediſt jour voulurent prendre Meſſire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeillier, Maiſtre d'Hoſtel du Roy de France, & de Secile & de Jeruſalem, qui pour lors eſtoit Gouverneur de ladite ville de Trane, & Capitaine dudit Chaſteau : mais ledit de Villeneufve eſtoit

(a) Trani.

bien accompagné. Meſſire Barnabo de la Mare eſtoit avec lui accompagné de xxv eſtradios; & tous deux enſemble ſe retirerent ſans rien perdre au Chaſteau. Ces choſes voyant ledit Meſſire Barnabo, commença à dire audit de Villeneufve : *Il faut que je vous laiſſe, & que je m'en voiſe à Barlette, car je me doute que laditte ville de Barlette, ne ſoit rebellée comme les autres.* Laquelle choſe eſtoit vraye, & ſur ce point s'en ala ledit Meſſire Barnabo avec les eſtradios.

Ledit Villeneufve demoura dedans le Chaſteau de Trane, & tout incontinent feit lever les ponts dudit Chaſteau, & charger l'artillerie; car il en avoit de bonne. Et ce ſoir de nuit lui fut mis le ſiege & commencerent à faire leurs approches & tranchées; & tindrent le ſiege l'eſpace d'un mois. Durant ledit ſiege ledit de Villeneufve feit trois ſaillies, l'une ſur les gens de la ville de Barlette, qui amenoient des vivres à la ville de Trane, & y preint gens & vivres, & les mena au Chaſteau, qui grand ſecours lui fut. L'autre ſaillie fut ſur les gens de la ville, là où il y euſt deux prins des ennemis. Et l'autre ſur un eſtradiot qui venoit de Barlette porter des nouvelles à la ville, lequel pareillement fuſt prins, & durant ledit ſiege fut ladite place

fort battue de artillerie, & environnée d'une grande tranchée, qui prenoit d'un des coſtés juſques à l'autre, tellement que ladite place fut environnée de foſſés en telle façon, qu'on n'y pouvoit plus ſortir dehors que par la mer, laquelle eſtoit auſſi bien gardée que la terre.

Un peu de tems après que la rebellion fut faite, l'armée des Venitiens vint devant le Chaſteau de Trane, incontinent qu'ils eurent prins, & mis à ſac la ville de Manople (a), & la ſommerent, & requirent ledit Meſſire Guillaume de Villeneufve, Capitaine du Chaſteau & Gouverneur de ladite ville de Trane, qu'il voulſiſt rendre le Chaſteau à la Seignourie de Veniſe, & que on luy donneroit dix mille ducats, & le mener lui, & ſes gens & ſes bagues ſauves, juſques au port de Marſeille; ou autrement qu'ils lui feroient pis qu'ils n'avoient fait à la ville de Manople, laquelle ils avoient prins d'aſſaut, pillée & miſe à ſac. Et eſtoit dedans la ville pour le Roy de France le Capitaine Prudence.

Auſquels Venitiens ledit de Villeneufve reſpondiſt qu'il avoit le Chaſteau en garde du Roy de France, de Secille & de Jeruſalem, ſon ſouverain Seigneur, & qu'ils n'y avoient que veoir & que demander; & qu'ils s'en

(a) Monopoli.

allaſſent, car il aimeroit mieux mourir que de le rendre jamais ſans le commandement de ſon Roy & ſouverain Seigneur. Et auſſi qu'il ne leur appartenoit en rien. Et à tant s'en alerent leſdits Venitiens fort malcontens, & ſe retirerent au port Menople, qui tenoit pour eux, car les Villes & Chaſteaux qu'ils povoient prendre, ils les gardoient pour la Seignourie de Veniſe, & mettoient ſous la Banniere de Sainct Marc, comme villes gagnées de bonne conqueſte.

Monſeigneur le Prince de Haute-More, Dom Federic d'Arragon, un peu de tems après vint avec ſes Gallées devant ledit Chaſteau dudit Trane, & y envoya un ſien Maiſtre d'hoſtel à ſeureté, nommé meſſire Vincent, requerant audit de Villeneufve de par Monſeigneur le Prince, qu'il lui voulſiſt rendre ledit Chaſteau, & qu'il le traiteroit ſi bien qu'il auroit cauſe d'eſtre content de lui; & qu'il l'envoyeroit lui, & ſes gens & ſes bagues ſauves, juſques à Marſeille. Lequel Villeneufve lui répondit, qu'il l'avoit en garde du Roy ſon ſouverain Seigneur, comme deſſus a dit, qu'il aimeroit mieux y mourir que de faire ſi grande faute, & ſi grande lacheté au Roy, & à tant s'en alla ledit Prince fort maucontent devant le Chaſteau de Manfredonne

ne (a), là où eſtoit Meſſire Gabriel de Monſaulcon & ſa compagnie, & tant fit ledit Prince avec lui, qu'il lui rendit le Chaſteau; car il avoit faute de vivres (9), comme l'on diſoit. Et d'appointement fait entre eux par la compoſition ledit Prince lui promit l'envoyer lui & ſes gens & ſes bagues ſauves, au Reaume de France, laquelle choſe il feiſt.

Incontinent que le Prince euſt ledit Chaſteau entre ſes mains, s'en alla devant le Chaſteau de Barlette, qui pareillement eſt ſus la mer, lequel tenoit un Gentilhomme de Monſeigneur de Montpenſier, nommé Bouzeguin, auquel le Prince parlementa, & pareillement s'accorda ledit Bouzeguin, & rendit le chaſteau par compoſition, & lui promit ledit Prince l'envoyer en France avec Meſſire Gabriel de Montfaulcon, & ſes bagues ſauves, laquelle choſe il feiſt; car ledit Bouzeguin avoit faulte de gens & de vivres.

Une partie des gens dudit Bouzeguin ſe mirent à la ſoulte & gaiges dudit Prince, & entre les autres un Canonier Flameng, lequel fut envoyé de par le Prince ſuborner un autre Canonier Flameng, que avoit Meſſire Guillaume de Villeneufve pareillement

(a) Manfredonia.

audit chaſteau de Trane, auquel il dit de nuit ſemblables paroles : « Si vous voulez » vous rendre à Monſeigneur le Prince, il » vous ſauvera la vie, & vous prendra à » ſon ſervice, & vous donnera cent ducats, » & à tous les autres compaignons que vous » amenerez avec vous vingt-cinq ducats, & » tretous ſeront mis à ſes gaiges » : lequel comme traiſtre & laſche qu'il fut, s'y accorda, & lui promit ſa foy de ainſi le faire; & par un eſpace de temps, petit à petit, il ſuborna trente-deux des compaignons dudit chaſteau, leſquels il emmena avec lui hors du chaſteau le jour que on donna l'aſſault, & ſe deſcendirent le long d'une corde par deſſus les murs de la baſſe cour, & ne demeura que huit compaignons avec ledit de Villeneufve. Ce fut le quatrieſme jour du mois d'Aouſt, que les traîtres vendirent le chaſteau de Trane, & auſſi vendirent leur Capitaine Meſſire Guillaume de Villeneufve, dont les noms des traitres s'enſuivent ci-après.

Tout incontinent que le Prince fut aſſertené de la trahiſon qui ſe faiſoit dedans ledit chaſteau de Trane, après qu'il eut prins ledit chaſteau de Manfredonne & de Barlette, renvoya derechief ſon maiſtre d'oſtel devers le-

dit de Villeneufve, pour le ſommer & requerir encore une autre fois de par le Prince, qu'il euſt à rendre ledit chaſteau, auquel ledit de Villeneufve reſpondit, comme deſſus, qu'il aimeroit mieux mourir l'eſpée au poing, que de faire une telle laſcheté au Roy ſon ſouverain Seigneur & Maiſtre; & à tant s'en retourna ledit Meſſire Vincent faire ſon rapport audit Prince, dont il en fut terriblement malcontent; & lors dit ledit Prince, qu'il donneroit deux cens ducats au premier homme qui entreroit dedans ledit chaſteau, & trois cens à celui qui mettroit la teſte audit de Villeneufve ſus le portal au bout de la baniere du Roy de France, qui là eſtoit, & abandonna le chaſteau à eſtre mis à ſac; & ſur ce point feiſt crier l'aſſault; & celle heure s'en allerent trente-deux traîtres compaignons qui dedans le chaſteau eſtoient, dont les noms s'enſuivent. Et premierement Pierre de Corſe, Flameng; Jehan Freron, natif de Beaucaire; Jehan Bonnier d'Uſez; Julien ſon fils, Canonier; Claude de Coulon, de Languedoc; Guillaume de Vitry, Guyot de Gra Savoizien; Guillaume Munier, Savoizien; Lecure, natif de Volte en Languedoc; le Laquais, Jean ſon frere, du Daulphiné; Loys de Tharaſcon, de Provence;

Guyaume Menon d'Yeres en Provence; Berthelemieu, Provenſal, le Flameng; Jehan de Nicole, Piemontois; Jehan Vuſſeval de Beaucaire; le Tore, Gaſcon; Janot, Gaſcon; Menon, Gaſcon; le Tabourin, Gaſcon; le Roberques de Sainct Mathurin de l'Archant; Lamoureur, d'Avignon; Petit-Jehan Bienvenu, d'Auvergne; Colle, Italien; Maiſtre Honnorat, Charpentier; Maiſtre Berthelemieu, Mareſchal; Fleurend, Picard; Laventurier, du Daulphiné; Jehan le Peintre, d'Auvergne, Marin Potier, Mareſchal; Georges Monnier, Vincent Fournier, ſont les noms des traitres, qui ont vendu le chaſteau & place de Trane, & ont pris ſoulte du Prince de Haulte-More.

Sur ce point feiſt donner l'aſſault, & y vint gens tant par mer que par terre, & les huit povres compaignons, qui dedans ledit chaſteau eſtoient demourés avec ledit de Villeneufve, ſe deffendirent bien & vaillamment, comme bons & loyaulx, qui furent pour le Roy. Car ils reſiſtererent & tindrent fort au premier aſſault, qui fut donné à la baſſe-court, tant que à eux fut poſſible, mais au long aller fut force qu'ils abandonnaſſent; car la baſſe-court eſt de grande garde, & y furent aſſaillis de tous couſtés,

tant du quartier de la mer que de la terre; & à ceſte cauſe fut contraint de ſe retirer dedans le chaſteau, lui & ſes gens, & à toute diligence mirent peine de gaigner le hault des groſſes tours, & le deſſus de la poſterne; car la grande porte étoit très-fort murée, & tout incontinent à force d'eſchelles les ennemis entrerent dedans ladite baſſe-court & moult y furent bien receueillis de coups de trets & de pierres, car quand ils furent dedans ils ne ſçavoient où leur cacher, ne où ſe mettre à couvert, pource que ledit de Villeneufve avoit fait abatre toutes les chambres & maiſonnemens de ladite baſſecourt. Mais nonobſtant, les ennemis eſtoient ſi fort couverts de paroys & de rodelles (a), qui ne laiſſerent point de venir prés au pied de la muraille, & là il écheut largement de bleſſés & morts; car autrement ils ne pouvoient, veu le grand nombre qu'ils eſtoient.

Un peu après qu'ils furent refreſchis, & qu'ils eurent recouvré leurs gens de tret & leurs eſchelles, donnerent un autre aſſault au chaſteau & dreſſerent leurs eſchelles de tous couſtés; mais nonobſtant cela tant que les povres compaignons, qui dedans eſtoient,

(a) Rondelles.

peurent les bras lever, ſe deffendirent moult vaillamment, juſqu'à temps qu'il y euſt deux tués & le Chaſtelain bleſſé d'une harquebuſe au travers du coulde, qui fut très-grand dommaige, car il étoit homme de bien; & ledit de Villeneufve euſt trois trets d'arbaleſte dedans ſa ſallade, & un autre dedans le pertuis de ſon plaſtron; & dura ledit aſſault par l'eſpace de trois heures; ſi très-apre de tous couſtés, qu'il n'y avoit homme qui plus ſe peuſt deffendre, ne le bras lever. Entre les autres vint un Eſclavon, qui montoit au long d'un eſchelle, pour entrer dedans un grand pertuis de la ſalle où ledit de Villeneufve avoit fait mettre un gros canon, qui battoit les reperes & taudis des ennemis.

Etant ledit de Villeneufve ſur la fauſſe porte, apperceut ledit Eſclavon, qui vouloit entrer dedans ledit pertuis, ſoudainement & à toute diligence l'eſpée au poing dedans ladite ſalle, & rencontra ledit Eſclavon qui ja étoit entré; & ledit de Villeneufve l'approcha & appreſſa de ſi près, que ledit Eſclavon ſe rendit à lui, & lui pria qu'il ne le voulſit pas tuer. Et ledit de Villeneufve lui demanda s'il eſtoit homme pour lui ſauver la vie, lequel Eſclavon lui reſpondit que

ouy ; & lui bailla la foy en le baiſant à la bouche, & en cet appointement faiſant, ledit de Villeneufve laiſſa entrer trois autres Eſclavons par ledit pertuis, & print ſemblablement la foy de l'un après l'autre, qu'ils lui ſauveront la vie ; laquelle choſe ils lui promirent auſſi le faire, car il n'y avoit remede de ſe pouvoir plus tenir, pource qu'ils eſtoient de toute part entrés, & fut ledit chaſteau prins de aſſault, pillé, & mis à ſac ; & fut grande grace noſtre Seigneur que tous ceux qui eſtoient dedans ne furent tués & mis en pieces, car ainſi l'avoit commandé le Prince ; & ſus ce point ledit de Villeneufve pria aux Eſclavons, qui le menaſſent à la Chapelle, de peur qu'il ne fut tué à la foule ; car autrement il eſtoit mort, & là vint grande quantité de gens, & entre les autres un Gentilhomme, nommé Jacob Pinadelle; lequel vint l'eſpée au poing prendre ledit de Villeneufve, & l'emmena tout en pourpoint lui & ſes gens, & le laiſſa en la maiſon de Madame Jule, & alla tout incontinent au Prince, & lui dit qu'il avoit mené ledit de Villeneufve en la maiſon de Madame Jule, & qu'il lui plaiſoit que l'on en fit. Lequel Prince fut fort émerveillé dequoi il eſtoit en vie, & commanda que l'on le mena

en la Gallée par force, nommée Gallée Marqueſe, là où tout incontinent vindrent à lui cinquante Eſtradios Grecs de l'armée des Venitiens, & accompaignerent ledit Prince, qui s'en alla par terre en une ville nommée Daneſton (10), & feiſt Capitaine general de toutes les Galées un Veuitien.

Ce dit jour ſe leverent toutes les Gallées & fîmes voiles, & allâmes ſurgir au port de Brindes devant ladite ville, & arrivaſmes le Vendredy 8 d'Aouſt, à cinq heures de nuit, à l'entrée dudit port, en une iſle, là où il y a un chaſteau très-fort de murailles & de tours, & fort boulevars bien percés & bien fournis d'artillerie, groſſe & menuë, & il y a ordinairement ſoixante mortes payes pour la garde dudit chaſteau, & ſe nomme de Sainct André dedans Liſole, & s'appelle Sainct André pource que autrefois il y avoit une Abbaye, qui eſtoit nommée Sainct André; mais le Roy Alfonſe en feiſt faire un chaſteau pour la garde dudit port.

En ceſtui chaſteau eſtoit en priſon le Seigneur de Leſpare, iſſu de la Maiſon d'Alebret, frere germain du Sgr. d'Orval, lequel eſtoit Viceroy en la Pouille pour le Roy de France, de Secile, & de Jeruſalem; & fut prins en une ſailliе qu'il feiſt ſur les ennemis, qui

eſtoient venus courir de la ville de Brinde devant une ville nommée Meſſaigne (a), là eſtoit ledit Seigneur de Leſpare ; & promptement qu'il ouit l'alarme, ſailliſt hors de ladite ville, l'eſpée au poing, & rebouta les ennemis bien aſprement juſques à leurs embuſches, & là fut rencontré & ſon cheval mis par terre, & lui, bleſſé de cinq ou ſix playes, & fut emmené priſonnier dedans ladite ville de Brinde, pour faute qu'il ne fut ſuivi à la charge qu'il feiſt ; car bien & vaillamment ſe deffendit, & un de ſes Gentilshommes fut tué auprès de lui, qui alloit à ſon ſecours, nommé Peyſac.

Ainſi que les Gallées s'en retournoient du port dudit Brinde, ledit ſieur de Leſpare s'enquiſt & demanda ſi Guillaume de Villeneufve eſtoit dedans leſdites Gallées, & on lui dit que ouy. Et il requit au Capitaine dudit chaſteau qui l'avoit en garde, qu'il lui pluſt de lui faire cette grace de le mener là où eſtoit ledit de Villeneufve, laquelle choſe le Capitaine lui accorda voulentiers, & le mena au devant de la poupe de la Gallée, ſans entrer dedans ; & là veiſt ledit de Villeneufve ſans robbe, bien povre & très-

(a) Meſagna ou Meſagne, bourg ſitué dans la terre d'Otrante.

piteux de ſa perſonne; & en fut ledit Seigneur de Leſpare très-deſplaiſant de le voir ainſi maltraité; & ledit Seigneur de Leſpare lui preſenta la moitié de ſon vaillant, qui eſtoit en ſomme de dix ducats, que on lui avoit preſté, & à tant le Capitaine ne les voulut plus laiſſer parler enſemble, & le retira dedans ledit chaſteau, & la Gallée feiſt voille & s'en alla, & vous promes que piteuſe fut leur deſpartie.

Le Seigneur de Champeroulx (a), Duc de Leches, & le Roy (b) d'Ivetot eſtoient dedans l'autre chaſteau de Brindes, qui eſt un autre très-fort chaſteau à merveilles; mais ils n'eſtoient pas detenus comme priſonniers; car ils faillirent par compoſition hors de la ville de Leches (c) eux & leurs bagues ſauves & leurs gens, reſervés chevaux & arnois, pour ce que ladite ville eſtoit foible & mau (d) garnie de vivres; & ledit Prince le leur accorda voulentiers; car il ne demandoit que gaigner pays, & leur promiſt de les faire mener à Marſeilles ou en Aigueſmortes, à ſauveté de leur perſonne.

Audit port de Brindes trouvaſmes quatre naux & trois gallions, qui eſtoient au Biſ-

(a) Jean de Graſſai. (b) Jean Branchier.
(c) Lecce. (d) Mal.

cayns, qui ordinairement avoient demouré là pour la garde dudit port, & bien beſoing leur en fut.

Au departir dudit Brindes veniſmes ſurgir & geſter ancres en mer au port de Otrante, qui eſt à ſoixante mille de Brindes, & eſt ladite ville de Otrante belle & forte, & y a un très-fort chaſteau, & y eſtoit Madame la Princeſſe de Hautemore. Et de-là partiſt l'armée & feiſt voile le dix-ſeptieſme jour du mois d'Aouſt, & paſſa devant le cap Saincte Marie, ſans y arreſter. Ledit cap nommé Sainte-Marie, eſt un des bouts du Reaume du quartier de la Turquie. Et dudit cap Saincte-Marie, entraſmes au gouffre de Tarente, & le lendemain arrivaſmes au port de Galippe (a), & y a cinquante milles de Otrante juſqu'au dit Galippe, & eſt ladite ville de Galippe très-forte & toute environnée de mer, & y a un très-fort chaſteau, & ſeroit malaiſé à prendre ſans pratique ou ſans famine.

Le dix-neuvieſme jour du mois enſuivant ſe leva l'armée dudit port de Galippe, & alla devant Tarente; & en chemin eurent nouvelle de Monſieur le Prince de Hautemore, qui s'en venoit embarquer aux gallées

(a) Gallipoli.

avec deux cens chevaux legiers, laquelle choſe feiſt, & renvoya les chevaux à la rive de terre, que menoit Dom Chesfre d'Arragon (a).

Ce jour à la minuit fut ordonné par ledit Prince, que la gallée Marqueſe s'en iroit devant à Tarente avec deux brigandins, pour arriver devant une Iſle qui eſt vis-à-vis dudit Tarente, & s'appelle l'Iſle de Noſtre-Dame, & autre choſe non; car c'eſt une Iſle deſerte. Ladite gallée y arriva devant le jour, & les deux brigandins; leſquels deux brigandins allerent courir devant le port de Tarente, & la gallée demoura en embuſche derriere l'Iſle. Et incontinent ſailliſt deux autres brigandins, une fuſte & un petit bateau de Tarente, & donnerent la chaſſe aux deux brigandins Arragonnois, leſquels ſe retirerent à toute diligence vers la gallée, & le faiſoit tout exprès pour tirer les autres aux champs, & quand le guet de la gallée vit qu'il eſtoit temps que ladite gallée ſe deſcouvrit, lui feiſt ſigne, & à toute diligence ladite gallée ſe deſpartit pour aller au

(a) Don Ceſar d'Arragon, fils naturel de Ferdinand I, Roi de Naples : il portoit auſſi le nom de Marquis de Sainte Agathe.

ſecours, & bien beſoing lui fut, car autrement les brigandins eſtoient prins.

Tout incontinent que leſdits brigandins Arragonois veirent leur gallée de ſecours, ſoudainement tournerent & donnerent la chaſſe aux Tarentins, tant que trefs & rames pouvoient tirer, & à peu qu'ils ne les prindrent, & furent chaſſés ſi aſprement, qu'ils feirent donner de prouë en terre au petit baſteau, & fut la chaſſe ſi très-ſoudaine, que l'artillerie du chaſteau les deſpartiſt les uns d'avec les autres.

Le Gouverneur de la ville, qui là eſtoit pour le Roy de France, nommé Meſſire George de Silly, ſailliſt à toute diligence à cheval au long de la marine, pour recueillir ſes gens, cuidant qu'ils donnaſſent de prouë en terre, & le tout retira en la ville à ſauveté, ſans rien perdre. Et ceux de ladite ville en furent très-joyeux. Car il y avoit dedans ladite fuſte & brigantins largement gens de bien, qui leur eſtoient très-grande perte; & tout cecy voyoit Meſſire Guillaume de Villeneufve, qui eſtoit priſonnier dedans ladite gallée Marqueſe. De-là s'en retourna ladite gallée à l'Iſle Noſtre-Dame, & là attendiſmes Monſeigneur le Prince de Haultemore, qui arriva entre quatre & cinq heu-

res, accompagné de huit gallées Venitiennes, & la ſienne, & celle de frere Lienard, Chevalier de Rhodes, & quatre barches Biſcaynes, qu'il amena avec lui du port de Brindes, & vindrent ſurgir & geſter leurs ancres en mer devant ladite ville de Tarente.

Et tout incontinent le Gouverneur Meſſire de Silly failliſt derechef bien accompagné tant de gens de cheval que de gens de pied, & feiſt mener une groſſe piece de artillerie avec lui, qui tira trois ou quatre coups à l'encontre deſdites gallées, & bien peu s'en failliſt, qu'il ne donnaſt dedans celle du Prince, & tout incontinent ladite armée de mer ſe leva, & alla ſurgir dedans l'Iſle de Noſtre-Dame, là où demeuraſmes ſix ſemaines, en attendant l'autre armée des Venitiens, & faiſant le gueſt tous les jours, & grand gaſt aux vignes, jardins & oliviers des Tarentins, pour les cuider gaigner, mais tousjours furent bons & leaux pour le Roy de France, de Secile & de Jeruſalem, avec l'aide de leur Gouverneur, qui moult homme de bien ſe montroit continuellement.

Un peu de temps après, le Prince envoya un ſien Gentilhomme, nommé Raphaël de Faulcon, & un Roy d'armes du Roy de

France, de Secile & de Jeruſalem, nommé Champaigne, que le Prince tenoit en ſa gallée; & les envoya devant le chaſteau de Tarente dedans un brigandin parlementer audit Gouverneur, pour le cuider pratiquer; mais le Gouverneur eſt trop bon ſerviteur & loyal pour ſon ſouverain Seigneur & Maiſtre. Ledit Gouverneur reſpondit audit Raphaël, qu'il s'en retournaſt, & qu'il ne vouloit point parlementer avec lui, & qu'il eſtoit aſſez ſuffiſant pour garder la ville & le chaſteau, lequel lui avoit baillé en garde le Roy ſon ſouverain Seigneur. Et puis dit au Roy d'armes, nommé Champaigne, ſi vous voulez demourer ceans avec moi pour l'honneur du Roy, je vous recueilleray de bon cœur, laquelle choſe il euſt fait volontiers; mais il n'eſtoit pas en ſa liberté, & à tant s'en retournerent devers le Prince faire leur rapport.

Le ſeizieſme jour du mois de Septembre, jour de la Sainte Croix, arriva l'armée des Venitiens devant le Prince devant Tarente, laquelle amena le General des Venitiens, qui eſtoient en nombre de dix-neuf gallées & neuf qui eſtoient de pardevant, & furent vingt-huit qui tous les jours faiſoient grand gaſt aux Tarentins pour les cuider gaigner

& retirer à eux ; mais pour cela il ne remua droit ; car tousjours ils furent bons & loyaux pour le Roy de France, leur ſouverain Seigneur.

Un bien peu de temps après ledit Prince alla deſcendre en une plaige au deſſous de Tarente avec mille ou douze cens Venitiens, & là le vindrent recueillir grande force gens à cheval du champ de Don Chesfre d'Arragon, qui eſtoit à Franquèville (a), & là menerent ledit Prince avec les Venitiens, qu'il avoit prins aux gallées, pour ce que Don Chesfre d'Arragon n'avoit pas grans gens avec lui en ſon champ ; & trois jours après allerent mettre le ſiege à une ville nommée les Grotailles (b), qui eſt à huit milles de Tarente, & donnerent l'aſſaut à ladite ville, & très-bien ſe deffendirent ceux de dedans, & rebouterent ledit aſſaut, & bleſſerent grand nombre des ennemis, & le lendemain redonnerent un autre aſſaut, & fut ladite ville prinſe par compoſition ; & & cela fait, s'en retourna ledit Prince aux

(a) Francavilla.

(b) Il paroît que cette ville n'eſt plus aujourd'hui qu'un village nommé le Grottaglie. (Liſez le voyage de Swimburne, traduction imprimée chez Didot, Tome I, p. 209.

gallées

gallées avec les Venitiens, mais non pas tous; car il y en euſt largement de morts & bleſſés.

Ce meſme jour alla le General des Venitiens deſcendre devant la ville de Tarente à grande puiſſance de gens cauteleuſement, à celle fin que le Gouverneur de ladite ville ne donna ſecours à la ville des Grotailles durant l'aſſault.

Mais ledit Gouverneur ſailliſt ſur les Venitiens, ſi bien accompaigné, tant de gens de cheval que de pied, qu'il rompiſt les Venitiens & les mit en fuite par telle façon, que y en eut bien cinquante ou ſoixante de morts, & autres tant de prins, & à tant ſe retirerent leſdits Venitiens en leurſdites gallées.

Le jour de Monſieur Saint Michel, le Prince de Haultemore envoya ſa gallée, accompagnée de la gallée Marqueſe dedans le port de Tarente, pour cuider prendre la citadelle de ladite ville; car il avoit intelligence à un Genſd'arme de la compagnie du Roy d'Ivetot, nommé Loys Bertochelle, lequel la lui devoit bailler & mettre dedans à un ſigne qu'il leur devoit faire, & lever la banniere blanche ſur la tour de ladite citadelle. Mais la trahiſon fut deſcouverte,

comme Dieu le voulut, deux heures devant que les gallées y arrivaſſent, & tout incontinent le Gouverneur feiſt prendre le traître, dit Loys Berthochelle, lequel confeſſa & déclara la trahiſon, & les ſignes qu'il devoit faire au Prince pour faire venir avec leſdites gallées : & promptement ledit Gouverneur garniſt très-bien ladite Citadelle de gens & de artillerie, & tout le long des murailles dudit port ; & puis feiſt le ſigne de la banniere, pour faire venir leſdites gallées ; laquelle choſe il feiſt à toute diligence à grands cris, & grands coups de canon, cuidant que ladite Citadelle fût retournée pour eux, car le Chaſteau battoit contre ladite Citadelle à cautelle, & arriva la gallée dudit Prince dedans le port, & jetta ſes ancres en mer pour cuider mettre l'eſquif & ſes gens en terre ; & ces choſes voyant le Gouverneur, feiſt deſcharger & tirer artillerie de tous couſtés, ſi très-aſprement, que les Patrons des gallées furent terriblement esbahis, & tous ceux qui eſtoient dedans, & y eut certain nombre de morts & de bleſſés. Mais le Patron de la gallée du Prince nommé Matthieu Corſe, ſe montra vertueux & hardy, & alla l'eſpée au poing, & feiſt laiſſer les ancres en la

mer, & tourna la gallée à toute diligence, en telle façon, que pour coup de canon ne de trect, que on ſceut tirer, ne laiſſa qu'il ne ſe retiraſt devers le Prince à ſauveté.

Ledit Prince eſtoit deſcendu de ſa gallée, & s'eſtoit mis dedans la gallée du General des Venitiens; & tout ceci voyant, fut fort eſbahy & deſplaiſant. Car il avoit grande peur de perdre ſa gallée, pour ce qu'il y avoit la pluſpart de ſa robe & de ſes bagues dedans, & auſſi des plus gens de bien qu'il euſt.

Le Prince y fut allé en perſonne, ce ne fut pour ce que un des galiots de la gallée Marqueſe avoit dit plus d'un mois devant, que par trois fois lui eſtoit venu en viſion de nuit une femme veſtue de blanc, laquelle lui diſoit qu'il allaſt dire au Prince, ou feiſt dire, qu'il ſe donna bien garde ſur ſa vie, qu'il ne mit ſa perſonne en dangier par mer ne par terre le jour de Monſieur Saint Michel, ou autrement qu'il lui en prendroit mal & à cette cauſe le dit Prince n'y ala pas, dont bien lui en print.

Le premier jour d'Octobre ledit Prince, & le General, & le Provediteur, & le Capitaine des Venitiens allerent avec toute leur armée de mer deſcendre, & mettre la proüe

de leurs gallées en l'Iſle, qui eſt devant Tarente, pour faire le gaſt & bruſler les maiſons, & eſtoient en nombre les gallées Venitiennes, vingt-ſept, & trois de celles du Prince, & quatre grandes barques Tuſqueines, & pluſieurs autres brigandins, & mirent cedit jour bien mille, ou douze cens hommes en terre, tant Venitiens, Biſcains, que Italiens, & le Capitaine des Venitiens les conduiſoit, car le Prince & le General demourerent aux gallées.

Ledit Prince demoura dedans ſa gallée, & le General dedans la ſienne, & avoit fait mettre toutes les gallées de rang de bataille, qui battoient merveilleuſement de leur artillerie au long des venues de la ville de Tarente. Mais non-obſtant cela le Gouverneur dudit Tarente, & le Capitaine Buſſez, Lieutenant du Roy d'Ivetot, & Monſieur d'Alegre ſaillirent tant à cheval que à pied deſſus les Venitiens, ſi très-aſprement, qu'ils les rompirent & les chaſſerent dedans la mer, comme bons & hardis hommes qu'ils eſtoient.

La premiere eſcadre eſtoit quatre-cens hommes portans tous longues lances, comme piques paintes de rouge ; ceux-là furent les premiers rompus, & ſe ne fut la grande

quantité de artillerie qui tiroient de leurs gallées, ils euſſent fait un grand meurtre, & euſt largement de morts & de pris des ennemis; & des François n'y euſt qu'un Archier, qui fut tué, & le Capitaine Buffez euſt un doigt couppé, qui fut très-grand dommage, car il eſtoit homme de bien, & à tant ſe retirerent les ennemis, & les François demourerent au champ.

Ledit Capitaine Buffez, Lieutenant du Roy d'Ivetot ne laiſſa pas de bien ſervir le Roy maugré l'inconvenient qui lui advint, car un peu de temps après il partit de la ville de Tarente un ſoir bien tard, accompagné de vingt cinq chevaux, alla à la ville de Meſſaigne toute nuit, pour querir le Seigneur de Champeroulx, Duc de Leches, & le Roy d'Ivetot, ſon oncle, qui eſtoient à ladite ville de Meſſaigne detenus par le Prince de Haultemore, & bien quatre-vingt gentilshommes, tant hommes d'armes que archiers, & tous enſemble les amena avec lui à ladite ville de Tarente, dont le Prince en fut merveilleuſement malcontent, car il les attendoit à Galippe, & eut bien cauſe d'en eſtre bien deſplaiſant; car ils donnerent un grand ſecours à la ville de Tarente, & moult crûrent le courage aux bons Tarentins. Meſ-

ſire Guillaume de Villeneufve veit partir le Capitaine Buffez de Tarente, qui eſtoit venu dedans ladite Ville ſur ſa foy.

Un peu de temps après partiſt de Tarente, & le ſecond jour d'Octobre, le General & Provediteur avec toute leur armée, & s'en allerent la route de Naples, quand ils virent que autre choſe ne pouvoient faire à l'encontre de ladite ville de Tarente, & ſemerent un bruit qu'ils alloient courir & piller le pays de Provence ; mais ils demourerent au port de Naples & de Chaſtel-la-mer (a); & là donnerent grandes faveurs & ſecours aux Napolitains. Car ils eſtoient les plus forts ſur la mer pour les gallées.

Le tiers jour d'Octobre, ledit Prince alla avec les trois gallées vis-à-vis de la ville de Maſſafre (b), qui eſt à huit milles au deſſus de ladite ville de Tarente ; & tenoit ladite Ville de Maſſafre bon pour le Roy de France, de Secile & de Jeruſalem. Et quand il fut à l'endroit de ladite ville de Maſſafre, feiſt mettre trois cens hommes en terre, tant Biſcains, que Italiens, pour aller joindre à l'armée de terre que menoit Dom Chesfre

(a) Caſtel-a-mare di Stabia.

(b) Ville de la Terre d'Otrante entre l'Appennin & la côte du Golfe de Tarente.

d'Arragon, pour aller prendre ladite ville de Maſſafre.

Mais le Gouverneur de Tarente faiſoit chevaucher leſdites gallées au long de la marine, & au couvert des oliviers, envoya une eſcadre (a) de ſoixante à quatre-vingt hommes à cheval, que menoit le Seigneur d'Eſpuiſac, Lieutenant du Seigneur d'Alegre; & quant ledit Eſpuiſac veit les trois cens hommes en pleine campaigne, un peu éloignés de la marine, ſailliſt hors de ſon embuſche, là où il eſtoit derriere une chapelle, & donna dedans les Biſcains, & autres gens de pied, qui avec eux eſtoient ſi très-aſprement, qu'il les rompit, & en mit à mort la plus grande part, & de priſonniers juſqu'au nombre de cinquante à ſoixante, & y fut prins le Capitaine des barches (b) Biſcaines, qui s'appelloit Jean Martin, & le Capitaine Haultebelle, Capitaine des Italiens, & un autre Capitaine Biſcain, des autres barches, nommée Jeame Rouſſet, lequel y fut tué & mis à mort, & furent très-fort plaints, & en fut le Prince terriblement deſplaiſant, car les barches demourerent ſans Capitaine, & à bien peu de gens. En cette dite rencontre furent tués huit ou

(a) Eſcadron. (b) Barques.

dix des gens de Meſſire Guillaume de Villeneufve, que le Prince avoit prins en ſa garde.

Un peu de temps après ledit Prince partit de devant la ville de Tarente, lui voyant ne pouvoir faire autre choſe, ne par force, ne par pratique en ladite ville ; car trop eſtoient bons & loyaux lés Tarentins pour le Roy de France, de Secile, & de Jeruſalem leur ſouverain Seigneur, & auſſi eſtoient bien gouvernés de leur Gouverneur, qui moult bien y ſervit le Roy, & tous les gentilshommes qui avec lui eſtoient.

Ledit Prince ne laiſſa devant ladite ville que une gallée, nommée Frere Lienart, Chevalier de Rhodes, & c'eſtoit pour garder que victuailles n'entraſſent dedans la ville de Tarente par mer ; & cedit jour le Prince s'en alla coucher au port de Gallippe, & là ſurgit avec ſes deux gallées ; & il y a ſoixante mille de Tarente juſques audit Gallippe, & là demoura trois jours.

Ladite ville de Gallippe eſt très-forte, comme vous ay dit devant, toute environnée de mer, & le Chaſtean moult fort de tours & de murailles bien perſées de tous coſtés, & bien garni d'artillerie & de gens ; & y a une très-groſſe tour au milieu, qui

s'appelle la tour-Maiſtre, qui eſt terriblement forte, & cependant que ledit Prince demoura là, feiſt habiller ſes gallées & monſtrer carenne, & feiſt mettre Meſſire Guillaume de Villeneufve dedans la tour du portail dudit Chaſteau, là où il trouva Meſſire Pierre Fregouſe de Gennes, & un autre gentilhomme, nommé Gaſpart de Gireme, qui eſtoit de la compaignie du Roy d'Ivetot, leſquels avoient été prins à une courſe qu'ils avoient faite devant laditte ville.

Cependant arriva le Seigneur de Leſpare, que ledit Prince avoit envoyé querir, & là le feiſt monter dedans la gallée Marqueſe; & auſſi ledit de Villeneufve, & les autres priſonniers François, qui eſtoient dedans ledit Chaſteau.

Le lendemain ledit Prince feiſt voile, & s'en alla cedit jour au port de Cotron (a), où il y a cent milles de Gallippe juſques au port, & eſt ladite Ville de Cotron très-belle, & le Chaſteau trés-fort, mais qu'il fut parachevé.

Le lendemain vingt du mois d'Octobre partit ledit Prince du port de Cotron, & alla au cap de Colonnes, qui eſt à trois milles de Cotron, & là demoura trois jours

(a) Cotrone.

& trois nuits à cauſe du vent contraire. Au departir de là entraſmes dedans le gouffre de l'Eſquilage (a) qui dure ſoixante milles, & de là entraſmes dedans la plage de la Rochelle, & coteaſmes la terre de la Calabre, qui tenoit la pluſpart pour le Roy de France, de Secille & de Jeruſalem, delà paſſaſmes une cité, nommé Eſquilage, & d'Eſquilage paſſaſmes devant une ville nommée la Rochellé (b), & de la Rochelle, paſſaſmes devant une ville nommée Uſaige (c), très-forte place à merveilles, là où eſtoit le Seigneur d'Aubigni, Conneſtable du Reaulme de Naples, & de-là allaſmes paſſer le cap de Partenente, qui dure trente milles; & de-là ala ledit Prince paſſer la ville de Rege, qui eſt à trente milles du cap de Partenente. La ville de Rege (d) eſt très-belle ville, & fort Chaſteau, & avoit prins ledit Chaſteau le Roy Ferrand par aſſault, & le Capitaine qui eſtoit dedans eſtoit Eſcoſſois, très-homme de bien, & fut mis à mort & haché en pieces, & tous les Compaignons qui eſtoient dedans pendus par la gorge.

(a) Le Golfe de Squillace. (b) La Roccella.
(c) Ugento, ville de la Terre d'Otrante; elle n'eſt plus qu'un village. (d) Reggio.

Le Mercredy matin vingt-troiſieſme jour du mois d'Octobre, entraſmes dedans le Far de Meſſine, & là deſcendit le Prince à terre, & alla veoir le Roy Alfonſe, qui dedans laditte ville eſtoit, & avoit mal ledit Roy en une main, tellement qu'il en perdiſt le bout de un doigt; mais non obſtant cela, de la grande joye qu'il eut du Prince ſon frere, vint monter ſur la gallée du Prince, & s'eſbaſtit bien deux milles en la mer avec le Prince, & puis s'en retourna dedans laditte ville.

Laditte ville de Meſſine eſt très-belle & grande, & y a un très-beau port & grand, qui bat au long de la muraille de laditte ville. C'eſt une Cité très-fort marchande, mais elle eſt foible, & prenable, & batable de tout couſté; & eſt ladite ville au Royaume de Secile & la tient le Roy d'Eſpagne.

Le jeudy enſuivant vint-quatre du mois d'Octobre print le Prince congié du Roy Alfonſe, & s'en alla ledit jour auprès d'une Egliſe nommée les Selnantes; & eſt dedans le port de ladite ville tout environnée de mer; le ſoir ſe retira le Prince & tous ſes gens en la gallée.

Le vendredy enſuivant vingt-cinq dudit

mois, partit ledit Prince, & entra dedans la courante du Far de Meſſine, qui dure dix milles, paſſaſmes au couſté de la marine de ladite Calabre, lequel ſeroit trop long à mettre par eſcript.

De-là entraſmes dans le gouffre de Salerne, & toute la nuit le paſſaſmes à grand peril, & merveilleux dangier; car le vent eſtoit merveilleuſement grand, & la mer terrible; par telle façon qu'il n'y avoit marinier, qui ne perdiſt ſon entendement; & furent fort esbahis du mauvais tems qui couroit. Mais nonobſtant cela ledit Prince faiſoit tirer tousjours en avant pour gagner le port de Naples pource que le Roy Ferrant l'avoit mandé à toute diligence; car le Marquis de Peſcaire (11) avoit été tué devant Ste Croix d'un coup de treſt d'arbaleſtre, qu'il eut à la gorge. Et ledit Marquis gouvernoit l'armée dudit Ferrant en ſon vivant, ainſi n'oſoit deſcendre, ne prendre port pour les ennemys.

Le Samedy enſuivant vingt-quatre jour du mois d'Octobre arriva le Prince au port de Caſtelamer qui eſt à dix-huit milles de Naples, & là trouva l'armée des Veniſſiens, qui eſtoient en nombre de vingt gallées, & des autres navires Biſcains, & Eſpagneulx, deux naves, deux gallions, & deux

eſcorpions, qui le recuillirent à grand allegreſſe de coup de canons & de trompette à l'uſance de la mer; & là ſurgit ledit Prince, & y demoura toute la nuit en attendant des nouvelles du Roy Ferrant, qui eſtoit en champ au quartier de Noucheres, qui eſt à dix-huit milles de Naples, & le ſieur Prince de Beſilanne (a), & le ſieur de Preſſy, grand Sénéchal du Reaume, eſtoient au-devant de lui.

De la ville de Meſſine vint le Prince avec ſes gallées en trente heures juſques au port de Naples, là où il y a trois cens milles de l'un à l'autre.

Lendemain, qui fut le Dimanche vingt-cinq du mois d'Octobre ſe leva ledit Prince avec ſes gallées, & s'en ala à la rote de Naples; & paſſa devant la tour du Grec, & rencontra le Capitaine Villemarin (12), qui venoit au-devant de lui, ſa galée fort parée, & principalement de banniere & eſtendarts, & entre les autres portoit trois bannieres tout d'un égal, d'une grandeur & d'une.

La premiere eſtoit la banniere du Pape, la ſeconde du Roy de Caſtille, la tierce du Roy Ferrant, & feiſt la reverence ledit Capitaine au Prince, le Prince lui feiſt grand recueil;

(a) Le Prince de Biſignano.

car il eſtoit Lieutenant general des gallés du Roy d'Eſpaigne. Et de là alaſmes ſurgir & jetter ancre en mer devant la ville de Naples vis-àvis de la Magdelaine : & là deſcendiſt ledit Prince, & fut fort recuilly de coups de canons & de trompettes, & lui fiſt on grand allegreſſe à la couſtume du pays.

Cedit jour vint au-devant dudit Prince pour le recevoir en terre Dom Alfonce d'Arragon ſon frere, baſtard, Eveſque, & Dom Jehan d'Arragon ſon neveu, baſtard du Roy Alfonſe, & des gens de la ville petite quantité : car le Roy Ferrant avoit fait prendre des gentilshommes de laditte ville, & les avoit envoyé au Chaſteau de l'Iſcle juſques au nombre de trente.

Dedans ledit port de Naples y avoit que naves, que gallées de vingt cinq à trente ſans l'armée des François, qui eſtoit ſous le caſtel de Lone (a) de quinze à ſeize voiles, que les ennemis tenoient aſſiegés.

Cedit jour laiſſa le Prince le ſieur de Leſparre, & Meſſire Guillaume de Villeneufve, & Pierre Fregouſe, fils de Meſſire Perrin Fregouſe de Genes, & Gaſpart de Gireme homme d'armes ſous la charge du Roy d'Ivetot, dedans la gallée Marqueſe priſonniers,

(a) Caſtel-del-Ovo.

& là demourerent un mois ſans deſcendre en terre. Un peu de temps après le Prince envoya ledit Pierre Fregouſe au Chaſteau de l'Iſcle priſonnier pour le tenir plus ſeurement.

Le Lundy enſuivant vingt-ſix dudit mois d'Octobre partiſt ledit Roy Ferrand de la ville de Naples, & alla à ſon champ, qui eſtoit à Cerne, & laiſſa le Prince à Naples pour faire faire les approches contre le Chaſteau neuf, & autres choſes neceſſaires au fait de la guerre. En icelui temps eſtoit le Chaſteau neuf en treves avec le Roy Ferrant, pource qu'il avoit faute de vivres, & eſtoit encore dedans Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, & le Sénéchal de Beaucaire, & pluſieurs autres gens de bien.

Un peu de temps après, & crois que ce fut le vingt-ſept du mois d'Octobre que l'armée de mer des François ſe leva, & s'en alla ſous le Chaſtel de Lone, là où elle eſtoit, & emmener Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, le Senechal de Beaucaire, & pluſieurs autres gens de bien avec eux s'en allerent deſcendre au port de Salerne, & à la ville, & ſe realierent avec les autres François. Et tout ceci feirent nonobſtant l'arrivée des ennemis, qui devant eux eſtoient juſques

au nombre de trente gallées & vingt naves que barches.

Dedans le Caſtel de Lone eſtoit Claude de Rabodenges, qui point n'eſtoit comprins en la treve, & ſans ceſſer tiroit tous les jours de l'artillerie. Mais un peu de temps après le Chaſteau neuf fut rendu, il print treve avec le Prince pour deux mois, que en cas qu'il n'eut ſecours dedans ledit terme de deux mois qu'il rendroit laditte place, car il avoit faute de vivres, bailla en oſtage Jehan de la Vernade, qui avec lui eſtoit. Et à cette cauſe le Prince lui faiſoit bailler des vivres tous les jours. Les treves de Chaſteau neuf & de la ville furent rompus, pour ce que ceux dudit Chaſteau retindrent le maiſtre juſticier de la ville, qui leur porta des vivres, car il n'eſtoit pas connu pour ce faire, & y alloit à cautelle, & auſſi pour ce que Monſieur de Montpenſier s'en eſtoit allé avec l'armée de mer, dont ceux de la ville en murmuroient très-fort, & en furent moult malcontens.

Un peu avant que Monſieur de Montpenſier partiſt de Chaſteau neuf, le Prince de Beſilanne, & le ſieur de Preſſy grand Senechal du Reaume, vindrent accompagnés de cinq ou ſix mille hommes tant à pied que à cheval

à cheval jusques à Nostre-Dame de Piedecrote (a), qui n'est que à une petite lieuë du Chasteauneuf, & menoient avec eux grand force vivres, pour avitailler ledit Chasteauneuf; mais pource que Monsieur de Montpensier avoit desja baillé les ostages pour avoir des vivres, leur entreprise fut rompue & s'en retournerent. Et estoient lesdits ostages le sieur d'Alegre frere dudit sieur de Pressy, le sieur de la Marche, le sieur de Jehanly, le sieur de la Chapelle, & le sieur de Roguebertin.

A l'occasion des ostaiges dessus nommés ledit Prince de Besilanne, & le sieur de Pressy s'en retournerent, moult vertueusement sans rien perdre, fors que les victuailles, lesquels ne peurent pas ramener avec eux, pour ce que le Roy Ferrant estoit failly de la ville de Naples au-devant de eux, accompagné de quinze à seize mille hommes tant à cheval que à pied, & les François n'estoient pas cinq milles comme vous ai cy-devant dit.

Mais nonobstant le grand nombre qu'ils estoient, n'eust esté pour l'inconvenient qu'il en eust peu estre venu audits ostaiges, ils se feussent mis en leur debvoir de avictuailler ledit Chasteau, qui eust esté une très-grande

(a) Piedigrotta.

réputation d'honneur & louange audit Prince & au grand Seneſchal, & à toute leur compaignie.

Le Vendredy huit du mois de Novembre le Roy feiſt donner le premier aſſault à la Citadelle du Chaſteau neuf de Naples, lui preſent & le Prince de Haultemore, là où il feuſt très-fort & très-aſpremeut combatu, tant de ceux de dedans que de ceux de debouhors; mais au long furent les ennemis retés bien & vertueuſement par les François à coup de lances à feu & de piques, par telle façon qu'il y eut largement des ennemis morts & bleſſés, & des François n'y eut que deux bleſſés.

Tout ceci voyant le Roy Ferrant, commanda faire ſonner la retraite, laquelle choſe fut faite promptement, pour ce qu'ils veoient qu'ils n'avoient pas du meilleur, car moult grande deffenſe faiſoient les François à bien garder leurs breches, & ainſi en demourerent maiſtres pour le jour.

Le Roy Ferrant ſe retira en ſon logis au Chaſteau de Capoanne fort deſplaiſant des gens qui avoient eſté morts & bleſſés audit aſſault; & ordonna qu'on feiſt venir grande quantité de maſſons & autres manœuvriers, leſquels furent mis à miner ladite Citadelle;

& la minerent plus de deux lances de parfont, & puis l'eſtanſonnerent ſur pillotis, & bouterent dedans grand force fagots & poudre de canon : & quand la mine fut preſte, le manderent dire au Roy Ferrant.

Le Vendredy vingt huit du mois de Novembre revint le Roy Ferrant de ſon champ en la ville de Naples, pour faire mettre cedit jour le feu en la mine ; & feiſt crier à l'aſſault, & les gens de tout couſtés aſſaillirent la Citadelle ; & y feuſt merveilleuſemen combattu tant d'un couſté que d'autre. Mais quand les eſtanſons dé ladite mine furent brulés, un grand quartier de la Citadelle tomba ; les François furent tout à deſcouvert, & furent fort esbahis, & leur fut force d'abandonner le combat, & de eux retirer, car longue eſtoit leur retraite, & leur avoit-on rompu le grand pont, & auſſi le pont de Paradis. Nonobſtant tout cela ils s'en retirerent bien honneſtement par dedans les foſſés, & à bien peu de perte.

Et par ainſi fut ladite Citadelle prinſe par les ennemys, qui grand perte fut pour les François ; car c'eſtoit le boulevart & la force dudit Chaſteau, & à tant s'en retourna ledit Roy Ferrant à ſon Camp.

Le Lundy enſuivant ſe leva toute l'armée

du Roy Ferrant, qu'il avoit par mer devant la ville de Naples à cauſe de la grande tourmente qui ſe miſt ſur la mer : car ils ne s'ouzoient mettre devant le molle de peur de l'artillerie du Chaſteau ; & allaſmes tant de nuit que de jour au port de Baye, & là ſurgiſmes naux, gallées, gallions, & getiſmes ancre en mer, & fut la tempeſte ſi grande qu'elle tomba dedans une nave, & tua deux hommes.

De Naples au port de Baye il y a ſept milles, & eſt ledit port bel & grand, & autrefois y a eu une très-grande Cité, la plus grande du Reaume ; & à cauſe de leur vilain & grand peché de Sodomie, ladite Cité abiſma, & fondit dedans la mer. Et encore y apperent grandes tours, grands colliſſeaux & grandes crottes ; & dedans leſdites crottes y a encore bains, qui inceſſamment ſont chaux ; & au plus près y a un rochier là où ſont les eſtuves continuellement chaudes, ſans que homme ne femme ne faſſe ne feu ne flambe : leſdits bains ſont ſi très naturels, que autrefois les Romains y ſouloient venir eux baigner & eſtuver pour la ſanté de leurs perſonnes. Car ils gueriſſent de pluſieurs grandes maladies ; & y avoit autrefois en eſcript les maladies de quoy ils gueriſſoient, mais les Medecins de

Salerne vinrent rompre les eſcritures, qui eſtoient pour notifier les maladies dequoy ils gueriſſoient, & ce feirent à cauſe que deſdits bains ils perdoient leurs pratiques de Medecine.

Auprès dudit port y a une ville nommée (a) Puſol, là où il y a une montagne vis-à-vis, qui s'apelle la Souffriere (b); là où ſe fait le ſouffre.

Le Dimanche enſuivant premier jour de Novembre, Feſte de Touſſaints, ſe leverent toutes les gallées, & s'en alerent devant Naples, chargées de grands fagots, pour faire les repaires devant le Chaſteau neuf de Naples & en paſſant devant ladite ville de Puſol, chargerent grand force pierres & bombardes groſſes & menues, & le tout portaſmes à Naples, & les deſchargeaſmes de nuit à cauſe de l'artillerie, qui tiroit du Chaſteau ſans ceſſer. Le Seigneur de l'Eſparre eſtoit dedans la gallée du Prince, là où eſtoit Meſſire Guillaume de Villeneuve continuellement.

Le Lundy enſuivant allaſmes avec la gallée dudit Prince, & les deux gallées de Meſſire Saragouſſe à l'Iſle de Iſcle, & remenaſmes les naux avec nous, & barches qui là eſtoient, pource que les ennemis doubtoient que l'ar-

(a) Pouzzol. (b) La Solfatara.

mée des Françoisne les allaſſe prendre ou bruſler, & les remorcaſmes avec les gallées juſques au port de Caſtelamer, là où trouvaſmes l'armée des Venitiens juſques au nombre de vingt gallées, & le ſieur de Villemarin, Capitaine general pour le Roy d'Eſpagne, des gallées, accompagné de trois gallées, & Meſſire Franciſque de Pau accompagné de deux gallées, naux, barches, gallions, juſques au nombre de quarante, & deux eſcorpions; mais il eſt bien vrai, que leſdits naux eſtoient mal garnis de gens & de vivres.

Le Mardy enſuivant, l'armée des Venitiens & le Capitaine Villemarin, accompaigné de vingt-cinq gallées, allerent au port de Baye, pour ce que l'on diſoit que l'armée de France qui eſtoit au port de Salerne, s'eſtoit levée, & avoit fait voile pour aller avitailler le chaſteau neuf & le chaſteau de Lanc, & auſſi qu'ils ſe doubtoient, qu'ils n'allaſſent au port de Gayette, laquelle choſe ils feirent.

Et le Mercredy enſuivant, feſte de Monſieur Saint Martin, arriverent deux groſſes naux Genoiſes devant le Port de Baye, & là ſurgirent & jetterent leur ancre en mer ſans entrer dedans ledit port, ne ſans ſa-

luer l'armée, dont le General des Venitiens, & le Capitaine Villemarin, & tous les autres Patrons en furent fort esbahis, car ils ne ſçavoient ſe c'eſtoit pour eux ou contre eux, attendu qu'ils n'avoient point ſalué l'armée, ne jetté leur batteau dehors de leurs naux, à la couſtume de la mer; & grande joie en eut le Sieur de l'Eſpare, & ledit de Villeneufve, & les autres François, qui eſtoient priſonniers dedans leſdites gallées, cuidant que ce fut le ſecours de France; car aſſez ſuffiſoit des deux naux pour recouvrer la ville de Naples pour l'heure; car les deux naux eſtoient belles & grandes, & s'appelle l'une la nave Gallienne, & l'autre la nave l'Eſpinole.

Or vint le lendemain à matin que ſe leva la gallée du Prince, & allaſmes voir leſdits naux; & tout du long cria le Commite de ladite gallée par deux fois: qui vive, qui vive; & ceux des naux répondirent: S. George, & Frere, Frere; & tous enſemble commencerent à crier derechef: Frere; & tirerent grands coups de canons, & trompette de ſonner, & arborerent grande quantité de bannieres & eſtendards d'un couſté & d'autre, qui fut un horrible dueil pour les François.

Là deſcendit le Patron de la gallée du Prince, nommé Mathieu Corſe, & un Gentilhomme nommé Meſſire Franciſque Corve, & allerent tous deux dedans ladite nave pour ſçavoir des nouvelles, & de là eſcrivirent au Prince qui eſtoit à Naples fort esbahis, & la ville bien eſmeue, cuidant que ces deux naves veniſſent pour le ſecours de France, car le chaſteau de Lonc en avoit fait grand feu de joie, cuidant qu'ainſi fut.

Tout incontinent que le General des Venitiens ſçeut les nouvelles, il vint devers les naves avec toutes ſes gallées, & renvoyerent leſdites naves ſurgir auprès du chaſteau de Lonc, donc les François qui dedans le chaſteau eſtoient, en furent bien esbahis, quand ils veirent qu'ils eſtoient du party contraire, & auſſi fut le chaſteau neuf.

Le Lundy ſix du mois de Novembre vint Monſeigneur le Prince en la gallée qui eſtoit à Marguillon derriere le chaſteau de Lonc, & là diſna; & après diſner, à la requeſte de Monſeigneur de l'Eſpare, qui dedans la gallée eſtoit, feiſt appeller Meſſire Guillaume de Villeneuſve, & l'envoya querir en ſoubte dedans l'eſquandalar par le Patron Mathieu Corſe, & par ſon Maiſtre d'Ouſtel Meſſire Vincent; & le feiſt mener devant le Prince,

& là ledit de Villeneufve fit la reverence au Prince qui encore ne l'avoit voulu avoir.

Mais bien debvez ſçavoir que ladite reverence fut aſſez pitteuſe, car ledit de Villeneufve avoit grande barbe griſe, & le viſage bien negre & fort défait, & bien pouvrement veſtu, & aſſez triſte de ſa perſonne, comme celui qui avoit eſté quatre mois en gallée priſonnier par force, & très-mal nourri; car la pluſpart du temps ne mangeoit que biſcuit, & la moitié de ſes gens encheſnés & enfibrés, ſans que ledit Prince le voulſiſt voir, ne parler à lui durant ce temps, ne ſouffrir qu'il deſcendit en terre, fors un jour, qu'il le feiſt deſcendre à Tarente à la requeſte de George de Silly Gouverneur de ladite ville, lequel promiſt ſur ſa foy rendre ledit de Villeneufve le lendemain, laquelle choſe il feiſt tout incontinent que la gallée vint le requerir.

Mais bien debvez ſçavoir que à la deſcendue que ledit de Villeneufve feiſt à la ville de Tarente, fut moult bien recueilli du Gouverneur, & de tous les Gentilshommes qui avec lui eſtoient, pour l'honneur du Roy de France, & auſſi pour la pouvreté, en quoi ils vidrent, tant de veſtemens, que de la perſonne; car il y avoit plus de dix-

huit jours qu'il n'avoit mangé pain ne beu que de l'eau de la pluye; car biſcuit & eau leur eſtoient faillis, & ne pouvoient prendre eau fraiſche à plus de dix mille de Tarente, pour la forte guerre que leur faiſoit le Gouverneur de ladite ville.

Pareillement fut bien recueilli ledit de Villeneufve par les Tarentins, pour l'honneur du Roy; car moult fidèles & bons François eſtoient, & bien le montrerent, quand le Prince mettoit gens en terre; car ils eſtoient tousjours les premiers armés pour les combattre.

La cité de Tarente eſt une très-belle ville & grande, & il y a très-fort chaſteau, & encore ſeroit plus fort, ſe il eſtoit parachevé du quartier de la ville; & eſt laditte ville & chaſteau toute environnée de mer, & ne ſe peut aſſieger ladite ville ſans trois grandes puiſſances de gens pour y mettre trois ſieges, l'un du quartier de la ville des Cortailles, & l'autre en l'Iſle de l'autre quartier vis-à-vis de ladite ville ſus le chemin de la ville de Maſſafre, & l'autre par mer, & l'un des ſieges ne peut ſecourir l'autre.

Et ſi fauldroit pour tout le moins que à chacun ſiege y euſt ſept ou huit mille combattants; car ils ſaillioient des habitans de

ladite ville cinq à ſix mille hommes à cinq coups pour une ſaillie. Ledit chaſteau eſtoit très-bien pourvû de blez, de vin, de mil, de chair, de poudres, & de toutes choſes néceſſaires, pour la proviſion d'une telle place, & principalement des gens de bien, qui eſtoient avec ledit Gouverneur, qui moult bien les ſçavoit traiter & conduire.

Quant vint le lendemain que la gallée vint querir ledit de Villeneufve, ſachez pour tout vrai, que piteux fut le congié, que ledit Gouverneur & Gentilshommes, & les gens de bien de ladite ville, prindrent dudit de Villeneufve, à l'entrée qu'il feiſt dedans la gallée de la pitié qu'ils avoient; car il n'y avoit homme, tant du chaſteau, que des gens de bien de la ville, qu'ils ne lui départiſſent de leurs biens pour vivre dedans ladite gallée; & bien beſoin en avoit, pource que en ladite gallée n'avoit mangé plus de huit jours qu'avec herbes, & olives verdes, & eſtoient bien mal fournis d'eau, comme vous ai dit par ci-devant. Et à tant s'en alla en la gallée, & les Tarentins tous enſemble ſe prindrent à crier, France, France, comme bons & loyaux François qu'ils eſtoient,

Cedit jour que le Prince envoya querir ledit de Villeneufve en la gallée, préſent le

Seigneur de l'Eſpare, & le Capitaine Villemarin, Capitaine general de toutes les gallées du Roy d'Eſpaigne, ledit Prince dit audit de Villeneufve, qu'il eſtoit fort esbahi de quoi il ne lui avoit voulu rendre & bailler le chaſteau de Trane entre ſes mains, attendu que par pluſieurs fois l'en avoit fait requerir & principalement par ſon Maiſtre d'Ouſtel Meſſire Vincent, & auſſi que lui-meſme y eſtoit venu une autre fois en perſonne; & qu'il lui voulſiſt mieux avoir fait comme les autres Capitaines, qui leur avoient rendu leurs places par compoſition, leurs perſonnes, & leurs gens, & leurs bagues ſauves, & qu'il les envoyeroit tous en ſeureté juſques au port de Marſeille, ou d'Aiguemortes.

Ledit de Villeneufve répondit au Prince qu'il ne lui voulſiſt déplaire; car il n'euſt pas fait ſon debvoir de lui rendre une telle place ſans le conſentement du Roy ſon ſouverain Seigneur, de qui il l'avoit en garde, & qu'il eut mieux aimé y mourir, que de lui avoir fait cette grande faute & laſcheté.

Et alors lui répondit ledit Prince, qu'il avoit entendu que ledit de Villeneufve l'avoit voulu bailler entre les mains des Venitiens, & qu'il en eſtoit bien esbahi. Ledit de Villeneufve lui répondit, ſauvant ſon hon-

neur, que jamais ne l'avoit penſé ne voulu faire ; & que s'il euſt voulu bailler entre les mains des Venitiens ladite place, qu'ils lui euſſent donné très-volontiers dix mille ducats de laquelle choſe il n'avoit garde, car il le monſtra bien à la parfin.

Et lors ledit de Villeneuſve dit au Prince, preſens les deſſus nommés, le Seigneur de l'Eſpare, & le Capitaine Villemarin, & pluſieurs autres gens de bien, que s'il y avoit Venitien, ou autre homme, de quelque langue qu'il fut qui voulſiſt dire, ne maintenir qu'il euſt voulu bailler ne rendre ladite place à homme du monde, que faulſement & mauvaiſement ils avoient menti, ſauvant l'honneur du Prince, & que avec ſon bon congié & licence, il eſtoit preſt & appareillé de le combattre l'eſpée au poing dedans ladite poupe de la gallée, & de l'en faire dédire par ſa gorge, que fauſſement & mauvaiſement l'avoit dit ; & ſus cela ledit de Villeneuſve en jetta ſon gage de bataille au milieu de la poupe de la gallée, préſent ledit Prince, le Sgr. de l'Eſpare, le Capitaine Villemarin, & le Capitaine Franciſque de Pau, & pluſieurs autres gens de bien qui préſens eſtoient.

Alors le Seigneur de Villemarin, & le Capitaine Franciſque de Pau dirent au Prince

que autrefois ils avoient veu & cognu ledit de Villeneufve aux guerres de Catalogne, là où tousjours avoit eſté renommé homme de bien, & attendu qu'il faiſoit l'offre de vouloir prouver de ſa perſonne, que ledit Prince ſe devoit tenir pour excuſé, & pour content, laquelle choſe il feiſt, oyant les choſes deſſuſdites, & que nullui ne diſoit alencontre, nonobſtant que les Venitiens fuſſent préſens, & à tant le Prince s'en retourna en la ville, & le Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve demourerent en la gallée.

Un peu de temps après fut mené le le Seigneur de l'Eſparre & ledit Meſſire Guillaume dedans la ville de Naples, priſonniers par le Capitaine Montanegre, Capitaine de la guerre, & par le Maiſtre de la monnoye, nommé Meſſire Charles, & furent mis dedans la maiſon dudit Montanegre, juſques à temps que le chaſteau neuf fut prins.

Un peu après que le chaſteau fut prins, fuſmes menés audit chaſteau neuf, & fut environ à la fin de Décembre, & là fuſmes en priſon en la groſſe tour du portal juſques à la délivrance de nos perſonnes.

Le deuxieſme jour du mois de Décembre

fut envoyé querir le Seigneur de l'Eſparre de par le Roy Ferrant, il amaſſoit gens de tous couſtés, & diſoit-on la cauſe pourquoi il avoit envoyé querir le Seigneur l'Eſparre, c'eſtoit pour faire le change du fils du Comte Chamberin & de lui, qui pareillement eſtoit priſonnier au champ de Monſeigneur de Montpenſier, qui eſtoit au quartier de Salerne aſſez près les uns des autres.

Le huitieſme jour dudit mois de Décembre enſuivant ſe rendit le chaſteau neuf de la ville de Naples au Roy Ferrant; & entra le Prince de Haultemore dedans ledit chaſteau, pour le Roy Ferrant, & feiſt lever les armes & bannieres dudit Roy ſus les groſſes tours, & moyennant la rendition dudit chaſteau, furent rendus les oſtaiges que avoit baillé Monſeigneur de Montpenſier. C'eſt à ſçavoir le Seigneur d'Alegre, le Seigneur de la Marche, le Seigneur de Jehanly, le Seigneur de la Chapelle, & le Seigneur de Roquebertin. De ladite place tous ceux qui eſtoient dedans ſe retirerent à ſauveté dedans les navires qui les debvoient porter en France, eux, leurs bagues & leurs harnois, & toute l'artillerie qui eſtoit au Roy de France, & furent envoyés en France, & auſſi les oſtaiges, comme avoit eſté dit

par l'appointement. Mais non-obſtant ledit appointement, ils furent detenus ſur la mer, tant au port de Naples, que au port de Baye, l'eſpace de ſix ſemaines, qui moult leur ennuya.

Mais comme l'on diſoit, les ennemis les détenoient en cautelle, de peur qu'ils ne s'enfuiſſent & ralliaſſent avec l'armée qui venoit de France ; car ils eſtoient une très-belle compagnie, tant avec Monſeigneur d'Alegre, que avec Meſſire Gabriel de Monfaulcon, qui pareillement s'en alloit par compoſition, & crois qu'ils eſtoient du nombre de cinq cens hommes ; & eſtant le Roy Ferrant en Calabre avant que la ville de Naples fut renduë, Monſeigneur d'Aubigni, Conneſtable dudit Reaume, le Prince Beſillane, le Seigneur d'Alegre, grand Senechal du Reaume, chevaucherent tant par leurs journées, qu'ils rencontrerent ledit Roy auprès d'une ville nommée Semenare : lequel Roy eſtoit bien accompagné, tant d'hommes d'armes, que de gens de pied, & d'un grand nombre de Genetaires (13) que le Roy d'Eſpagne luy avoit envoyé.

Mais non-obſtant que le Roy fut fort grandement accompagné, comme deſſus ai dit, les François ne delaiſſerent point que vaillamment

vaillamment & hardiment ne donnaſſent dedans comme bons & hardis hommes de biens, conduits par les trois Chevaliers, que deſſus vous ay nommé.

Et par telle façon fut le joindre des uns avec les autres, que les François tuerent, & prindrent largement des ennemis, & tout le demourant fut rompu, & ſe mirent en fuite.

Le Roy Ferrant, comme bon Chevalier & hardi de ſa perſonne ſe monſtra vertueux par telle façon, cuidant rallier ſes gens, par pluſieurs fois tourna le viſage vers les ennemis; & par tant de fois qu'il fut jetté par terre, & perdit ſon cheval, & n'euſt eſté un ſien (14) ſoudart, qui le remonta ſur une jument qu'il chevauchoit, ledit Roy Ferrant eut eſté en grand dangier de ſa perſonne, & deſſus ladite jument ſe retira & ſauva le Roy.

Un peu de temps après le Seigneur de Preſſy grand Senechal du Reaume, & le Prince de Beſillane ouirent des nouvelles, que le Pape envoyoit le fils du Comte Chamberin, & quatre autres Comtes au ſecours du Roy Ferrant, accompaignés de trois cens hommes d'armes ou plus, & bien ſix mille enfans de pied, en ſomme ils etoient plus la moitié

que les François. Mais non-obſtant le grand nombre, ledit Seigneur de Preſſy, & le Prince de Beſillane, comme bons & hardis Chevaliers, ſans regarder le dangier de leurs perſonnes, donnerent dedans bien & hardiment, & rompirent la premiere eſcadre, que menoit le Comte Chamberin (15), par telle facon qu'il y eut largement de morts & de prins, & le demourant mis en fuite juſques à la ville d'Yole (a); laquelle ville voyant ladite déroute, ſe retourna pour les François. Entre les autres y fut pris le fils du Comte Chamberin, & pluſieurs autres, & mené priſonnier en la ville de Salerne par les François. En ſomme & en concluſion le champ & la victoire demoura aux François, & la louange à Dieu. Ledit fils du Comte de Chamberin fut mis à treize mille ducats de ranſon, & depuis fut eſchangé pour le Seigneur de l'Eſpare, qui eſtoit priſonnier entre les mains du Roy Ferrant.

Le Samedy enſuivant, ſixieſme jour du mois de Janvier, le Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve eſtoient priſonniers en la groſſe tour du chaſteau neuf de Naples, leur fut dit des nouvelles du ſecours des François, qui eſtoient arrivés à Gayette, &

(a) Evoli ou Eboli.

à toute diligence le Prince de Haultemore y alla, & Proſper Coulonne avec lui par terre; & y feirent aller la pluſpart des naux & des gallées, mais trop tard y arriverent les uns & les autres; car ja eſtoit entrée ladite armée de France dans le port de Gayette. Non-obſtant leſdits François ne ſceurent tant faire qu'ils ne perdiſſent une de leurs barches, chargée de vivres, qui s'appelloit la Magdelaine, laquelle fut prinſe des ennemis.

Le vingt-ſixieſme jour du mois de Janvier fut delivré le Seigneur de l'Eſpare hors de la priſon du chaſteau de Naples, & fut fait par le change de lui & du fils du Comte de Chamberin, que les François tenoient priſonniers, & eſtoit ledit fils du Comte Chamberin mis à ranſon, à treiſe mille ducats.

Le vingt-ſix du mois de Fevrier partit le Roy Ferrant de la ville de Naples, & s'en alla à une ville nommée la Tripande (a), là où ſon camp ſeroit remué pour s'en aller à la Pouille après l'armée des François, qui y alloit pour lever les deniers de l'Apoüille des brebis, qui montoit à la ſomme de quatre-vingt à cent mille ducats.

Le vingt-ſept du mois de Fevrier fut rendu

(a) Attripalda.

le chaſteau de Lone au Roy Ferrant, que pour lors tenoit Claude de Rabodenges pour le Roy de France, pour ce que le terme eſtoit venu qu'il le devoit rendre par l'appointement fait entre le Prince de Haultemore & lui; & en ce faiſant ledit Prince lui faiſoit bailler tous les jours des vivres, car il n'en avoit point, comme l'on diſoit; & en baillant ledit chaſteau, fut rendu Jehan de la Vernade qui eſtoit baillé pour oſtaige, & cedit jour ſe retirerent dedans la barche qui les devoit porter en France, eux & leurs compaignons, leurs bagues ſauves, ainſi qu'avoit eſté dit par leur appointement; & entra dedans ledit chaſteau, pour le Roy Ferrant, le Comte Mathelon, comme Capitaine & Chaſtelain, accompagné de trois à quatre cens hommes, & leverent les banieres du Roy Ferrant ſus à grande joye, & à grande allegrie à la couſtume du pays; car c'eſtoit une des choſes que plus ils deſiroient de recouvrer ledit chaſteau de Lone après qu'ils eurent le chaſteau neuf.

Le Roy Ferrant n'eſtoit point à la ville de Naples pour le jour, ne auſſi le Prince de Haultemore; car le Roy eſtoit à ſon champ, & le Prince eſtoit au quartier de Gayette, là où il avoit aſſemblé des gens le plus qu'il

avoit peu, & pareillement auſſi feiſt Proſper Coulonne, à cauſe du ſecours qui eſtoit arrivé.

Le lendemain, qui fut le dix-huitieſme (a) jour de Fevrier arriva le Roy Ferrant à la ville de Naples, & rencontra auprès de ladite ville la Seigneure Infante d'Arragon, fille de la Royne Jehanne d'Arragon, relaiſſée du Roy Ferrant qui venoit de la chaſſe, & s'en vindrent tous deux enſemble. Et quant le Roy fut arrivé, au nombre de deux ou trois mille hommes qui s'en alloient droit au mole, deliberés de vouloir aller prendre la nef, là où eſtoient les François, qui eſtoient faillis du chaſteau de Lone, & mettre à mort & en piece tous leſdits François qui eſtoient dedans ladite nef. La raiſon pourquoi cedit peuple vouloit faire cette exeeution, pource que nouvelles eſtoient venues à Naples, que le Comte de Montoire (b), qui avec les François eſtoit, avoit fait pendre par la gorge quatre ou cinq Napolitains, & à cette cauſe, la commune vouloit faire cette vangeance ſur leſdits François; mais comme Dieu voulut, l'armée du Roy Ferrant lui eſtant

(a) Il s'eſt gliſſé une faute dans ce quantième ou dans les précédens.

(b) Montorio.

devant ledit chaſteau, voyant cette tumulte de gens, à toute diligence alla devant eux, & lui informé de l'execution qu'ils vouloient faire, leur remontra que c'eſtoit à ſon deshonneur & folle attendue, que leſdits François eſtoient ſaillis hors du chaſteau ſous ſon ſauf-conduit & ſeureté, & feiſt tant, que ledit peuple ſe retira.

Le lendemain, certain nombre des habitans de ladite Ville vindrent faire requeſte audit Roy Ferrant, qu'il lui pleuſt faire trancher la teſte, & mettre en quatre quartiers à cinq hommes, qui tenoit priſonniers au Chaſteau neuf, pour vangeance. Les trois eſtoient fils légitimes du Comte de Montoire, & le quart, ſon fils baſtard, & le cinquieſme, ſon frere baſtard; auſquels le Roy Ferrant répondit qu'il y aviſeroit; & le lendemain leur accorda & octroya le fils & frère baſtards leur ſeroient baillé & délivré pour en faire leurs voulentés, & cedit jour s'en alla le Roy Ferrant en ſon champ.

La Royne Jehanne d'Arragon relaiſſée du Roy Ferrant dernier mort, tante du Roy Ferrant, qui pour l'heure vivoit, elle eſmeue de pitié & de miſéricorde, après que ledit Roy Ferrant fut parti, pardonna aux priſonniers deſſus nommés, que on vouloit faire

mourir, & feiſt tant de ſes belles paroles & remonſtrations envers ledit peuple, qu'ils en furent contens pour l'honneur d'elle.

Le vingt-cinq du mois de Février partit la nef de Claude Rabodenges du molle de Naples, lui & tous ſes gens dedans, & Jehan de la Vernade, qui avoit eſté baillé pour oſtaige, & furent menés en Provence, ainſi que avoit eſté dit par leur appointement.

En celui temps avoit ordinairement le Roy Ferrant vingt gallées Venitiennes à ſon ſecours & à ſes gages; & pource qu'ils y avoient eſté longuement à leurs dépens, qui n'eſt pas petite choſe; car leſdits Venitiens ont de couſtume d'avoir cinq cens ducats pour mois pour chacune gallée, qui feroit en ſomme dix mil ducats tous les mois pour les vingt gallées, & en outre avoient quatre cens eſtradiots Grecs par livres.

Et à cette cauſe que ledit Roy Ferrand avoit pluſieurs autres gallées & naux, tant d'Eſpaigne, que de Biſcaye, & de Gennes, qui lui montoit une autre terrible ſomme, & grande dépenſe; leſdits Vénitiens qui rien ne veulent perdre, car ils ne l'ont pas de couſtume, voulurent eſtre aſſignés de leur payement, tant du paſſé que du temps à venir, ou autrement s'en fuſſent allés; &

pourtant, comme l'on diſoit, le Roy Ferrant leur bailla & conſigna entre leurs mains trois villes de la Poüille, toutes trois ſur la marine, c'eſt à ſçavoir la ville de Trane, la ville de Brindes, & la ville de Tarente, & les Chaſteaux; & furent baillées leſdites Villes en gaiges aux Venitiens juſques à fin de paye.

Le premier jour du mois de Mars arriva le Roy Ferrant au Chaſteau neuf de Naples, qui eſtoit vers Salerne, là où eſtoit l'armée des François, & ce ſoir coucha (16) avec la Seigneure Infante d'Arragon, fille du Roy Ferrant dernier mort, publiquement comme ſa femme eſpouſée; car la diſpenſe eſtoit venuë de Rome, de noſtre Saint Pere le Pape, pource qu'elle eſtoit ſon ante-fille du Roy Ferrant, lequel a eſpouſé ladite Infante d'Arragon. Et ne fut fait nulles nopces, ne nulle feſte, à cauſe de la grande guerre, qui eſtoit au Reaume de Naples.

Le Prince de Haultemore, Don Federic d'Arragon y arriva le lendemain, & vint de ſon armée, qui tenoit au quartier de Gayette; & au bout de deux jours s'en retournerent chacun en ſon champ.

Le ſept du mois de Mars ſailliſt hors de priſon de la groſſe tour du portail du Chaſteau-

neuf de Naples, Meſſire Jehan de Rabot, Conſeiller du Roy de France, de Secille & de Jeruſalem, & Gaſpart de Gireſme, homme d'armes, ſous la charge du Roy d'Ivetot, & furent menés devers le Roy Ferrant à la ville de Benevent. La façon, comment ils furent delivrés par ranſon, ou par eſchange, ou autrement, je ne vous ſçaurois pas pour cette heure dire.

Ledit Meſſire Jehan de Rabot (17), & Gaſpard de Gireſme laiſſerent Meſſire Guillaume de Villeneufve priſonnier dedans la groſſe tour, ſeul avec ſon Preſtre, & un ſien ſerviteur, & avoit ja eſté ledit de Villeneufve detenu huit mois priſonnier; c'eſt à ſçavoir quatre mois en gallée, & quatre mois en terre. Car bien devez ſçavoir que grand deuil & grand déplaiſir lui fut de voir en aller les deſſus nommés, & demourer tout ſeul, & auſſi que le Seigneur de l'Eſpare avoit été delivré ſix ſemaines avant; lequel Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve avoient eſté tousjours priſonniers enſemble depuis qu'il fut mis en terre. Et lors ledit de Villeneufve connut bien qu'il eſtoit ſans maiſtre, attendu que autre choſe n'y pouvoit faire, ſe tourna à Dieu & à Noſtre-Dame, lui

ſuppliant qu'il leur pleuſt lui donner brief delivrance & bonne patience.

Un peu de temps après que ledit Meſſire Jehan de Rabot fut délivré de priſon, là où il eſtoit avec ledit Villeneuſve, l'on deſlogea ledit de Villeneuſve de la priſon, & fut mené au plus haut de la tour dedans une voûte obſcure & ténébreuſe, & pour le tenir en plus grande detreſſe, & faire vivre en déplaiſir, lui firent barrer & treilliſſer les feneſtres de ladite priſon, de gros treillis de bois par dedans, non-obſtant qu'elles fuſſent bien ferrées par dehors de gros treillis de fer, & en telle façon furent leſdites feneſtres fermées, qu'on ne pouvoit appercevoir la veue, ne voir homme ne femme, fors que un More eſclave, qui lui apportoit tous les jours ſa pouvre vie, & le tout falloit qu'il prinſt en patience, en attendant la miſéricorde de Dieu.

Le vendredy prouchain après le jour de Paſques arriva le Marquis de Mantoa (a) au Chaſteau neuf de Naples, & là alla faire la reverence à la Royne Jehanne d'Arragon, relaiſſée du Roy Ferrant, & auſſi à ſa fille la Seigneure Infante, que le Roy Ferrant, fils

(a) Mantoue.

du Roy Alfonſe avoit nouvellement épouſée, & ja s'appelloit Royne. Lendemain s'en retourna ledit Marquis à la ville de Capoa, où il avoit laiſſé ſes gens d'armes qu'il amenoit pour le ſecours du Roy Ferrant, qui eſtoient en nombre de quatre cens armés, & cinq mille enfans de pied, & cinq cens chevaux legiers, comme l'on diſoit.

De ladite ville de Capoa s'en départit ledit Marquis avec toute ſon armée, pour s'en aller devers le Roy Ferrant, qui eſtoit au quartier de la Poüille, à une ville qui s'appelle Benevent, laquelle ville appartient au Pape, & là alentour faiſoit aſſembler toute ſon armée. C'eſt à ſçavoir Dom Chefdre d'Arragon, qui eſtoit au quartier de Tarente avec une bande de gens, & Dom Salvo, qui eſtoit au quartier de la Calabre avec une autre bande de Genetaires, leſquels tous enſemble ſe debvoient trouver autour de la ville de Fogez (a), pour lever les deniers de la Douanne des brebis, qui montent à cent mille ducats par an, car le plus fort le devoit emporter. Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, le Prince de Beſillane, le Seigneur de Preſſy, grand Senechal du Reaume, Monſeigneur Dom

(a) Foggia.

Julien (18), Duc du Mont Sainct-Angle, & pluſieurs autres Capitaines s'eſtoient aſſemblez autour de la ville de Saint Sever, là où eſtoit le Seigneur Virgille pour le Roy de France : tous enſemble ſe faiſoient forts pour lever les deniers de ladite Douanne. Je ne ſçai encore comment il en ira.

Le onzieſme jour du Mois d'Avril, fut ramené Meſſire Jean de Rabot de ladite ville de Benevent en la groſſe tour du chaſteau de Naples, là où eſtoit Meſſire Guillaume de Villeneufve, & avec lui fut ramené Gaſpart de Gireſme, & Jehan de Brion Gouverneurs de la ville de Capoa pour Monſeigneur de Ligny, & Meſſire Bernard, Chevalier, homme d'armes ſous la charge de Monſeigneur de Preſſy, grand Seneſchal du Reaume, pour ce qu'ils ne furent pas d'accord de l'échange qui vouloient faire avec un Eſcuyer d'eſcurie du Roy Ferrant, que on appelloit Lamouche, lequel eſtoit priſonnier entre les mains du Comte de Salerne. Neanmoins le lendemain furent renvoyés querir les deſſus nommez par le Prince de Haultemore, & furent ramenés à Benevent, & crois que l'eſchange ſortit ſon effet, la façon je ne vous la ſçaurois dire.

Le Dimanche vingt-quatre du mois d'A-

vril arriva le Prince de Haultemore en la ville de Naples, & venoit avec le Roy Ferrant, qui eſtoit en la Poüille avec ſon armée, & diſoit l'on que le Prince venoit pour renforcer l'armée de mer, pour aller à Gayette, tant pour eſſayer s'ils pourroient prendre ladite ville de Gayette, que pour le doute qu'ils avoient du ſecours de France, que on diſoit qui venoit par mer, laquelle choſe ils craignoient très-fort & non ſans cauſe.

Le quinze du mois de Juin fut amené priſonnier au chaſteau de Naples le frere du Prince de Beſillane, qui avoit eſté nourri au Reaume de France en la maiſon de très-hault, & puiſſant Prince Monſeigneur le Duc de Bourbon & d'Auvergne, & fut mis en la priſon nommée la Princeſſe, & quatre ou cinq autres Barons qui avoient eſté prins avec lui en Calabre; dont grand feu & grands allegris en furent faits à la ville de Naples, car de peu de choſe ſe réjouiſſent à la couſtume du pays.

En celui tems pareillement amenerent les ennemis devant le chaſteau de Naples trente ou quarante compagnons de guerre, leſquels ils avoient prins d'aſſault dans une petite ville méchante, avec trois Gentilshommes, qui

les conduiſoient, & crois qu'ils eſtoient de la bande du Capitaine Loys d'Ars. Et celui propre jour tous les povres compagnons furent mis en gallée par force, nommée la gallée Francin Paſtour; & les trois Gentilshommes furent mis en priſon en la foſſe du mil, très-mauvaiſe & piteuſe. Le nom de ces trois Gentilshommes, je ne les vous ſaurois nommer pour cette heure.

A l'entrée du mois de Juin s'en alla le Capitaine Villemarin devers le Roy d'Eſpaigne, & emmena les trois gallées avec lui pour certaines choſes que le Roy avoit à beſoigner à lui.

Le quinze du mois de Juillet vindrent les nouvelles à Naples, que une fuſte de Turcs avoit prins les deux gallées de Franciſque de Pau au quartier de Calabre, qui eſtoit choſe fort à croire, non pourtant ſi fut-il vrai; & fut ledit Capitaine Franciſque de Pau mis à mort & haché en pieces; & fut très-grand dommaige, car il eſtoit gentil Chevalier.

Le vingt-ſix du mois de Juillet feſte de Madame ſainte Anne furent apportés les Chapitres à la ville de Naples, & attachés aux carrefours de ladite ville du traité & appointement fait entre le Roy Ferrant &

Monſieur de Montpenſier Archiduc de Ceſſe, Comte Dauphin d'Auvergne, Viceroy, & Lieutenant General pour le Roy de France, au Reaume de Naples; lequel eſtoit aſſiegé à la ville de Latelle (a) par ledit Roy Ferrant, nonobſtant qu'il fuſt accompagné de pluſieurs bons hommes d'armes & autres compaignies d'hommes de guerre, juſques au nombre de ſix à ſept mille combattans, comme l'on diſoit, tant François que Italiens, & y eſtoit le Seigneur Virgile en la compagnie.

S'enſuivent les Chapitres & appointemens, c'eſt à ſçavoir.

Que Monſeigneur de Montpenſier bailleroit pour ouſtaige le Seigneur de Preſſy grand Seneſchal du Reaume, & le Bailly de Vitry pour la partie des François; & pour la partie des Italiens le Seigneur Paul Vitelle, & le Seigneur Paul Urſin; & pour la partie des Allemans le Capitaine des Souyches Brochart; que en cas que le ſecours ne viendroit pour les François ſi très-fort, qui feiſt remuer le Roy Ferrant hors du champ dedans le treize du mois d'Aouſt, que ledit Seigneur de Montpenſier rendroit la ville, & s'en iroit

(a) Atella.

lui & toute ſa compagnie au port de Caſtellamer, comme auſſi le Roy Ferrant le devoit faire bailler navires à ſuffiſance pour lui & tous ſes gens, chevaux, bagues, & harnois en bonne ſeureté au Reaume de France, reſervée l'artillerie, & les Barons & autres Gentilshommes du Reaume, qui s'en vouloient aller, ou demourer à la diſcretion du Roy Ferrant. Et en ce faiſant ledit Roy eſtoit tenu de faire bailler vivres audit Monſeigneur de Montpenſier & à tout ſon oſt durant le temps qu'il eſtoit dit par l'appointement; c'eſt à ſçavoir, pain, vin, chair, huile, & toutes autres choſes neceſſaires pour la vie des hommes & des chevaux; car ils n'en avoient point, & à de cela furent contraints de faire cet appointement, en attendant le ſecours. Bien eſt vrai que Monſeigneur d'Aubigny Conneſtable dudit Reaume, ne Monſeigneur le Prince de Salerne, ne le Prince de Beſillane, ne pluſieurs autres Barons, qui hors de ladite ville eſtoient, n'eſtoient point compris en cet appointement. Car ils n'eſtoient pour lors ſur la puiſſance de Mgr. de Montpenſier.

Mais bien devoit ledit Seigneur de Montpenſier mander Commiſſaires, & faire exprès commandement à toutes les villes & par

par tout où il avoit puiſſance, qu'ils euſſent à faire ouverture, & à eux rendre au Roy Ferrant, ainſi qu'il eſtoit contenu aux chapitres de l'appointement. Encore plus fort dit que en paſſant devant le Chaſteau d'Oſtie auprès de Rome, qu'il euſt à faire commandement au Capitaine, qui dedans eſtoit, nommé Menault de Guerres, qu'il euſt à rendre ladite place entre les mains de noſtre Saint Pere le Pape, de laquelle choſe, je crois que s'il le feiſt, qu'il eut mauvaiſe obéiſſance.

Le premier Dimanche d'Aouſt, ſept dudit mois fut Meſſire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, mis hors de priſon de la groſſe tour du portail du Chaſteauneuf de Naples, où il avoit eſté un an trois jours comprins quatre mois qu'il avoit eſté aux gallées par force.

En cette ſemaine ſe rendit la ville de S. Severin (a) au Roy Ferrant par compoſition, & le Chaſteau prins d'aſſault, & tous les gens qui eſtoient dedans furent mis à mort & hachés en pieces.

En cette propre ſemaine print le Roy Ferrant la ville de Salerne en la mercy, pour que ledit Roy y miſt le ſiege, & y

(a) San Severino.

feiſt grand batterie. Le Chaſteau de ladite ville tint bon pour le Roy de France, pour ce qu'il eſtoit très fort & bien avitaillé.

En celui temps partit Monſeigneur de Montpenſier, & le Seigneur Virgille de la ville de l'Eſtolle (a), là où ils avoient été aſſiegés par l'eſpace de long-temps, & par faute de vivres, s'appointerent avec le Roy Ferrand, & par cet appointement faiſant ledit Roy Ferrand les debvoit envoyer au Reaume de France, eux & leur compaignée, qui eſtoit en nombre de trois mille ou environ, & de cheval deux mille, & les feiſt embarquer à Caſtelamer. Et depuis ledit embarquement fait il feiſt mettre le Seigneur Virgille en terre contre ſa voulenté, & à force, & le detint priſonnier, non-obſtant la ſeureté qu'il lui avoit donnée, & par telle façon qu'il mourut en ſes priſons, & auſſi feiſt mourir (19) Monſeigneur de Montpenſier par le mauvais traitement & longueur de temps, qu'il le détint ſur la mer, & pluſieurs autres gens de bien.

La feſte de Madame ſainte Anne vingt-ſix du mois de Juillet vindrent les nouvelles à Naples, que la nave nommée la Marmande, & trois gallées eſtoient arrivées dedans le

(a) Batella.

port de Gayette, portant gens & vivres pour le ſecours de ladite ville ; & non-obſtant que le Comte Raguerre fût devant le port de Gayette avec l'armée du Roy Ferrand juſques au nombre de quinze naux & barches, & de dix à douze gallées, dont le peuple de la ville de Naples en fut terriblement deſplaiſant.

Le Jeudy dix-huitieſme du mois d'Aouſt entra un gallion de France dedans le port de Gayette, pour le ſecours des François, en deſpit de toute l'armée, qui devant eſtoit, dont en fut grand bruit & grand murmure en la ville de Naples. Le jour devant y eſtoient allé cinq gentilshommes du Roy Ferrant avec un autre de Monſeigneur de Montpenſier ; pour ſçavoir s'ils ſe voudroient point rendre, dont ils furent très-mal obeis ; & encore piement recueillis ; car les François qui eſtoient dedans Gayette, y eſtoient grande quantité de gens, & bien avitaillés de nouveau, & pleins de bonne voulenté de bien ſervir le Roy, & y eſtoit pour Chef le Capitaine Aubert Rouſſel, & le Capitaine Champié Capitaine du Chaſteau.

Le vingt-huitieſme jour du mois de Septembre, jour de Monſieur Saint Michel partiſt un gallion du port de Puſol, qui eſtoit

à Dom Federic d'Arragon, pour porter les gens d'armes de Monſieur de Ligny, qui eſtoit à Veniſe, pour eux en aller au Reaume de France, qui eſtoient ſous la charge du Gouverneur Raguſſe.

Cedit jour s'embarqua dedans ledit gallion Meſſire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeiller, Maiſtre d'ouſtel du Roy noſtre Sire, & cedit jour allerent à un Chaſteau nommé Prochite (a), là où il y a ſept milles de Baye; de Prochite paſſaſmes l'Iſle de Ponce (b), où il y a quarante milles; de Ponce entraſmes en la Plage Roucaine, où il y a du Mont (c) Celſelle, juſques au Mont Argentel (d), cent cinquante milles; & eſt le mont Argentel en la terre des Senoys; & du mont paſſaſmes entre l'Iſle de Gourgolle (e) & Caporſe (f) qui eſt aux Gennois. Ladite montaigne eſt inhabitée à cauſe de la grande quantité de rats qui ordinairement ſont en ladite montagne. De Gourgolle tiraſmes la voie de Prouvence, & paſſaſmes devant la montagne de Sarrezane & de Petreſante, & de là paſſaſmes à Vintemille; & de là allaſmes prendre le Port

(a) Procida. (b) Ponza.
(c) Le Mont Cercelle. (d) Monte argentaro.
(e) L'Iſle de la Gorgonne. (f) La Corſe.

à Monegue (a), là où ledit gallion cuida perir, & tous ceux qui eſtoient dedans du grand fortunal du temps qui courut ; mais noſtre Seigneur & noſtre-Dame de la Garde de Marſeilles, à laquelle fut voué un Pellerin, ſauva & garda toute la compagnie.

Ledit Port de Monegue eſt beau, & eſt une très-forte ville & chaſteau & de grand regart ; mais pour l'honneur du Roy, le Seigneur dudit Monegue nous recueillit, & nous donna vivres & toutes autres choſes néceſſaires, ayant égard à la pitié qui eſtoit en nous ; & de là partiſt ledit de Villeneufve à pied, & s'en alla à Villefranche, & delà à Nyſſe, & de la à Marſeille, là ou il trouva Monſeigneur le Marquis de Rothelin, Gouverneur dudit pays de Prouvence, lequel pour l'honneur du Roy, & pour la grande pitié de pouvreté en quoi il veiſt ledit de Villeneufve, lui préſenta beaucoup de biens ; mais il ne voulut rien prendre fors ſa vie, pour l'amour de Dieu, ainſi qu'il eſt voué de faire eſtant en ſa priſon, juſques à tant qu'il euſt trouvé le Roy ſon ſouverain Seigneur & Maiſtre ; & de là s'en alla ledit de Villeneufve à la ſainte Baulme en achevant ſes vœux & pellerinages ; & de

(a) Monaco.

la ſainte Baulme paſſa par Beaucaire en ſa maiſon, & n'y arreſta point, & incontinent s'en alla ſans ſejourner, à Lyon ſur le Roſne, où il trouva le Roy ſon ſouverain Seigneur, toujours à pied, demandant ſa vie pour l'amour de Dieu, & en l'état qu'il ſailliſt hors de ſa priſon, tout ainſi comme ſon vœu portoit.

Et tant alla par ſes journées, qu'il arriva en la cité & ville de Lyon, & trouva le Roy ſon ſouverain Seigneur, qui promptement fut aſſertené de ſa venue, lequel le feiſt mener en ſon logis, en la ſalle à parer, là où il ſoupoit, accompagné de grande quantité de Seigneurs & autres Gentilshommes. Mais quand il veiſt ledit de Villeneuſve ainſi defait de ſa perſonne, & piteuſement veſtu, avec un carcan de fer au col, cinq livres peſant, comme bon Prince eſmeu de pitié, plein de douleur, & comme bon vray pere de famille doit faire à ſon bon ſerviteur, recueillit ledit de Villeneuſve très-benignement, monſtrant eſtre très-joyeux de ſa delivrance, & qu'il ſoit ainſi le monſtra par effet; car dès le lendemain lui envoya ledit Seigneur tous ſes habillemens qu'il avoit veſtu, juſques à ſa chemiſe; & en outre lui feiſt ledit Seigneur pluſieurs autres grands biens & dons ineſtima-

bles à lui & aux ſiens, pour monſtrer exemple aux autres ſes bons ſerviteurs. Et dès le lendemain le feiſt ſon Maiſtre d'Oſtel de ſa bouche, pour donner à connoître audit de Villeneufve la grand amour & la bonne confiance qu'il avoit en lui, & qui ne fut pas petite choſe d'eſtre ſi près de la perſonne du Roy très-Chreſtien, & ſans per, & ſi très-vertueux & victorieux de tous ſes ennemis, craint & redoupté de tous ſes ſubjets, bien ſervi, & leaument aimé, Charles VIII de ce nom, mon très-redoupté & ſouverain Seigneur, à qui Dieu par ſa grace veuille donner bonne vie & longue, & à la louange & exaltation de ſon très-haut nom, & finallement ſalut à ſon ame au Reaume de Paradis, auprès du grand Roy des Roys.

Cy finit le Viatique de l'aller & conqueſte du Reaume de Naples par le Roy très-Chreſtien, Roy de France, de Secile & de Jeruſalem, Charles VIII de ce nom, & pluſieurs autres choſes, qui s'en ſont enſuivies après ſon departement, comme avez peu voir par ledit livre fait & compoſé par Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeiller & Maiſtre d'Oſtel ordinaire dudit Seigneur, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingt-dix-ſept, huit du mois de Novembre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
GUILLAUME DE VILLENEUVE.

(1) Ce *Ferrant* eſt Ferdinand connu d'abord ſous le nom de Duc de Calabre. Il avoit à cette époque recouvré le Royaume de Naples. On ſait qu'Alfonſe ſon père, généralement déteſté, abdiqua la Couronne en ſa faveur, & que Charles VIII détrona le nouveau Roi. Quand Ferdinand, à ſon tour, eut chaſſé les François de Naples, Alphonſe lui propoſa de reprendre le ſceptre qu'il avoit cedé... Le jeune Prince répondit *que la Couronne n'étoit pas encore aſſez affermie, pour la placer ſur la tête de ſon père, & qu'il ſeroit à craindre qu'il ne ſe la laiſſât arracher une ſeconde fois.* Le lâche Alphonſe s'étoit réfugié en Sicile; il ſe fit Moine dans un couvent d'Olivetains.

(2) C'eſt pendant le ſéjour de ce Monarque à Florence, que *Capponi*, l'un des

quatre Députés de cette ville, lui fit cette réponſe énergique, que tous les Hiſtoriens ont recueillie. Charles VIII vouloit preſcrire aux Florentins des conditions deſtructives de leur liberté : *Eh bien*, lui dit le fier Républiquain, *faites battre le Tambour, & nous ſonnerons nos cloches.* Charles VIII ſentit ce que ſignifioit (a) cette réponſe ; & Florence reſta libre.

(3) L'union prétenduè entre Charles VIII & le Pape, ne dura pas. Le premier s'apperçut bientôt qu'il étoit la dupe de l'autre.

« Le Roi, ſelon un Hiſtorien (b) du temps, » eſtant venu coucher à *Beliſtre*, le Cardi- » nal Borgia, fils du Pape, manifeſta les » deſſeins de ſon père, en s'évadant de » nuit.....

(4) André de la Vigne appelle auſſi cette ville *Bahut* : nous ſommes tentés de croire que c'eſt *Boianno*, ville ſituée au Comté de Moliſe, ſur les confins de la terre de *Labour*.

(5) Ce Prince de *Haulte-More* (c) eſt

(a) Guichardin, Tome I, p. 97.

(b) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 128.

(c) Nous préſumons que ce titre de Prince de

Fréderic, Prince de Tarente, frere du Roi Alphonſe, & oncle de Ferdinand. Guillaume de Villeneuve nous l'apprend lui-même dans le récit qu'il fait du ſiege de *Trani*, page 13 & ſuivantes. Fréderic n'abandonna point ſon neveu, qui, à tous égards, étoit digne du trône ſur lequel il remonta dans la ſuite. On ne peut lire ſans admiration & ſans attendriſſement le diſcours plein (a) de nobleſſe que Ferdinand tint aux Napolitains avant de quitter cette ville. Ne trouvant autour de lui que des ames inſenſibles & froides, il s'embarqua, & gagna l'iſle d'*Iſchia*. Tant qu'il put voir Naples, il ne ceſſa de répéter le verſet 2 du Pſeaume 126 : *C'eſt en vain qu'on garde la ville, ſi Dieu lui-même ne veille à ſa défenſe.....*

(6) Quand Charles VIII entra dans Naples, l'allégreſſe éclata de toutes parts. Les Dames Napolitaines affichèrent à cet égard un enthouſiaſme extravagant. Peut-être la

Haulte More, ſous lequel Guillaume de Villeneuve le déſigne conſtamment, lui venoit du ſecond mariage qu'il avoit contracté avec Iſabelle des Baux. La Principauté d'ALTA MURA étoit un des Domaines de cette Maiſon. « Guichardin, p. 35.

(a) Voyez Guichardin, Tome I, p. 113.

galanterie françoiſe, plus franche & plus libre que celle des Italiens, en fut-elle la première cauſe. Nous croions devoir conſigner ici une anecdote qui prouve l'influence des révolutions politiques ſur les mœurs. Un Auteur contemporain (a) nous l'a conſervée : « Plus eſt à ſçavoir qu'en ces jours une après » diſnée, la fille de la Ducheſſe de Malfy » (Melphes), en la préſence de ſa mere, » en un lieu dit *Pauge-Real*... icelle montée » ſur un courſier de la Pouille, & à bride » avalée tant qu'il en pouvoit porter, le » fit courir & eſtrader quatre ou cinq lon- » gues courſes ; & ce fait, le fit contour- » ner, virer, ſauter & pennader ledit cour- » ſier auſſi bien, ou mieux qu'euſt ſceu faire » le mieux chevauchant du monde.....

Le même Hiſtorien, en parlant d'une ſeconde repréſentation donnée par cette Demoiſelle, remarque (b)... « que c'eſtoit choſe » merveilleuſe à voir d'une fille qui le fai- » ſoit ſi cavalierement... Je crois (ajoute-t-il enſuite) « qu'au ſiege de Troyes, les » Dames qui vinrent au ſervice des Troyens,

(a) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 135.

(b) Page 139.

» n'euſſent ſceu faire la centième partie des » choſes qu'elle faiſoit.....

Dans une lettre (a) écrite alors de Naples, à la Ducheſſe de Bourbon, il s'agit probablement de la même perſonne. On y lit que « gens viennent de toutes pars de- » vers le Roy lui faire accueil, Princes, » Princeſſes, Ducs & Ducheſſes. Encores ce » matin en eſt-il venu une; & vous plaira » ſçavoir la façon que eſtoit accoutrée ladite » Dame. Premierement, quand elle arriva, » elle eſtoit ſur un courſier accoutré de drap » d'or & de velours cramoiſy; & elle une » robe de drap d'or verd, & une chemiſe » de fin lin ouvrée par deſſus; & eſtoit ha- » billée de la teſte grande force de perles, » & les cheveux tortillez & abbatus avec » un ruban de ſoye pendant derriere, & un » chapeau de ſoye cramoiſy, fait ny plus ny » moins comme les noſtres, avec cinq ou » ſix plumes griſes & rouges audit chapeau; » & avoit cela ſur la teſte; & eſtoit ſur ſon » courſier toute droite, ny plus ny moins » que ſeroit un homme...

Au ſurplus, ſi les Dames Napolitaines cherchèrent à plaire à Charles VIII & à

(a) Cette Lettre a été recueillie par Godefroy dans ſes Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII, p. 709.

ſes Courtiſans, les hommes ne tardèrent pas à en montrer de l'humeur. Un ſeul fait le prouvera; & ce fait eſt de nature à figurer à côté de l'aventure tragique de Raoul de Coucy.

« Le Mardy cinquieſme (a) jour de May, » le Roy à Naples ouyt la Meſſe à St. Pierre, » & diſna en ſon logis. Après le diſner fut » coupée la teſte à un Italien, qui avoit tué » un Page François, & avoit mangé ſon » cœur; ce dont pluſieurs Napolitains & » Italiens furent très-honteux d'un tel re- » proche & blaſme advenu à un de leur » nation...

(7) « Malgré tant de bienfaits (dit Gui- » chardin (b)) l'affection des Napolitains » pour le Roi s'étoit beaucoup refroidie. Il » gouvernoit avec ſi peu d'ordre & de pru- » dence, que tout le monde déſaprouvoit » ſa conduite. Ennemi du travail, & bien » éloigné de s'aſſujettir à écouter les de- » mandes & les plaintes de ſes ſujets, il » ſe déchargeoit ſur ſes Miniſtres de tout le » poids des affaires. Ces favoris conduits

(a) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 144.

(b) [illegible], p. 142 & 143.

» par l'ignorance où par l'avarice, mirent » tout en confusion... Les faveurs ne s'ac- » cordèrent qu'à ceux qui les achetoient par » des présents ou par d'autres moyens..... » Les François furent revêtus de presque » toutes les charges, & enrichis des dé- » pouilles de beaucoup de gens, &c.

(8) Charles VIII ne fut point blessé; mais entraîné par une valeur inconsidérée, il risqua d'être pris ou tué. Son cheval bondissant sous lui, le servit plus en cette occasion que les braves qui l'environnoient. Selon Guichardin (a), il fit vœu, s'il regagnoit la France, de visiter les Eglises de St. Denis & de S. Martin (b). Aucun Auteur contemporain, Comines lui-même, qui étoit présent, ne parle pas de ce vœu prétendu.

(9) Si le récit de Guillaume de Villeneuve est exact, Guichardin (c) a mal-à-propos accusé de lâcheté le commandant François.

(a) Tome I, p. 167.

(b) Dans les Mémoires de Bayard, on lit que « Charles VIII, à son retour d'Italie, partit de Lyon, » pour s'en aller à S. Denys en France visiter le bon » Patron ».

(c) Tome ibid., p. 181.

(10) Nous conjecturons que cette ville eſt celle d'Andria, dont il eſt poſſible que l'Auteur des Mémoires ait altéré le nom, en faiſant alluſion à Azzo d'Eſt, Marquis de Ferrare, à qui elle appartenoit dans le 14e. ſiecle.

(11) Sainte Croix étoit le Monaſtère *d'ella Croce*. Le Marquis de Peſcaire, voulant couper les ſecours qui, par ce point de communication, arrivoient au château de l'Oeuf, tenta de ſurprendre le poſte dont il eſt queſtion. Un Maure, autrefois ſon domeſtique, promit de l'y introduire. Le Marquis de Peſcaire fut la dupe du ſcélérat qui le trahiſſoit; & il paya de ſa vie cet excès de confiance.

(12) Il eſt nommé *Villamiarmo* par Mezeray, & *Villamarino* par le Père Daniel. Guichardin l'appelle *Ricazenſio*.

(13) C'étoit de la Cavalerie qui prit le nom de *Genneraire*, à cauſe d'une certaine pique dont elle étoit armée.

(14) Ce *Soudart* étoit, comme on l'a vu dans la Notice, Jean d'Altavitta, de la maiſon de Capoue, & frère du Duc de Termini. Guillaume de Villeneuve dit que ce Sou-

dart remonta Ferdinand sur une *jument qu'il chevauchoit*. Si ce fait est vrai, il falloit qu'alors la chevalerie Italienne eût bien dégénéré : car cette monture (a) étoit regardée comme déshonorante pour un Chevalier : on ne destinoit les juments qu'à tirer des charettes ; & si cette opinion eût encore regné à Naples, le frère du Duc de Termini n'auroit pas osé y déroger.

(15) Ce Comte de Chamberin se nommoit Jules de Varano, Seigneur de *Camerino*. Son fils s'appelloit Venance.

(16) Pour s'assurer l'appui de la Cour d'Espagne, Ferdinand épousa Jeanne sa tante, fille de Ferdinand son ayeul, & d'une autre Jeanne, sœur du Roi d'Espagne. Malgré les dispenses du Pape, cette alliance excita beaucoup de murmures.

(17) Jean Rabot, Conseiller au Parlement de Dauphiné, accompagna Charles VIII en Italie. Ce Roi l'admit dans son Conseil, & lui conféra à Naples l'office de *Protonotaire*, c'est-à-dire de Chef de la Justice. Rabot partagea le poids des calamités

(a) Voyez le Théâtre d'honneur & de Chevalerie, par Marc Wlson de la Colombière, p. 563.

dont

dont ſes compatriotes furent les victimes. Le détail de ſes ſouffrances confirme le récit que Guillaume de Villeneuve fait des ſiennes. Entendons-le parler lui-même : « Or eſt » advenu (a) que le ſeptième jour de Juil- » let 1495, la ville de Naples, par grande » trahiſon & deſloyauté, ſe rebella contre » le Roy, & mit dedans Don Fernando » d'Arragon avec ſa puiſſance, & le receut » comme ſon Roy, en occiſant, meurtriſ- » ſant & tuant inhumainement les François » qui y furent pris... Auquel jour Meſſire » Andrea Gayetano, Chevalier, Franciſque » de Nole, Gentilhomme, accompagnés » d'environ ſoixante Satellites... A l'aube » du jour que ledit Rabot ſe levoit du lit, » vinrent aſſaillir & environner de tous coſ- » tés la maiſon où il habitoit, & la mirent » à ſac, & fourragèrent tous ſes biens va- » lants, tant en or, argent, que autres » biens, ſept à huit cents ducats d'or, & » ne laiſſerent audit Rabot qu'un manteau, » ſes chauſſes & ſouliers, & un petit bonnet » de nuit en ſa teſte. Auſſi ſes ſerviteurs

(a) Requeſte de Jean Rabot au Roy, dans les Obſervations ſur l'Hiſtoire de Charles VIII, par Godefroy, p. 717.

» furent tous pris & dépouillez, & aucuns » d'eux mis depuis en galere par force.

« Lequel Rabot a été depuis detenu pri- » ſonnier par ledit Don Ferrando en aucuns » forts chaſteaux, 328 jours, & aucunes » fois en foſſes & très-mauvaiſes priſons... Rabot enfin fut relâché; il eut beaucoup de peine à regagner la France; & il termine le Journal de ſes doléances en remontrant au Roi : « que le Suppliant plein d'enfants a » ſervi, tant le feu Roy Louis, que Dieu » abſolve, que le Roy qui eſt à preſent, en » l'eſtat de leur Juſtice trente deux ans, & » depuis vingt ans en çà a vagué preſque » continuellement en pluſieurs ambaſſades, » légations, commiſſions, &c.

(18) Guillaume de Villeneuve qualifie ce Don Julien du titre de Duc du *Mont St. Angle*; ſans doute à cauſe de la ville de *Monte di ſan Agnolo*, dont Julien étoit réellement Gouverneur. Comines l'appelle Don Julian, Lorrain. On croit qu'il étoit originaire de la Lorraine. Quoi qu'il en ſoit, ce Don Julien ſe ſoutint longtemps dans ſon Gouvernement, même après la capitulation de Gilbert de Montpenſier. Don Julien & Charles de *Sanguin* furent les derniers Of-

ficiers François qui abandonnèrent le Royaume de Naples.

(19) Les articles de cette capitulation furent très-mal exécutés. Sous prétexte que les vaisseaux de transport n'étoient pas prêts, on dispersa l'armée prisonniere entre Bayes & Pozzuolo. De cinq mille hommes, dont elle étoit composée, à peine en revint-il cinq cent en France. On a vu dans le dernier livre de Comines à quel excès de misere furent réduits ceux qui eurent le bonheur d'échapper.

Fin des Observations.

MÉMOIRES

DE LOUIS II,

SEIGNEUR

DE LA TREMOILLE,

OU

DE LA TREMOUILLE,

DIT

LE CHEVALIER *SANS REPROCHE*.

XVe & XVIe SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DU SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE.

La Trémoille ou *la Trémouille* eſt le nom d'une des plus illuſtres maiſons de France : le grand Capitaine qui eſt l'objet de ces Mémoires lui appartient. Louis II, Seigneur de la Trémoille, n'uſurpa point le ſurnom de *Chevalier ſans reproche*. Du Gueſclin, Barbazan & Bayard furent jugés dignes, comme lui, de le porter ; &, dans des tems moins éloignés, le brave d'Aumont (a) a eu la gloire de le partager avec eux. « Il étoit, au rapport d'un de nos Hiſtoriens (b), tellement » eſtimé dans les deux partis du Roi & de la » Ligue, que, s'il eût été queſtion de trou-

(a) Mort en 1595.

(b) De Thou, Liv. 113, Tome XII, p. 446.

» ver un *Chevalier ſans reproche*, tel que nos » pères en ont eu autrefois, tout le monde » auroit jetté les yeux ſur d'Aumont ».

La Trémoille, né en 1460, a vécu ſous cinq, & porté les armes ſous quatre de nos Rois. Elevé dans le palais de Louis XI, il ſortoit à peine de l'enfance quand il entendit les cris de douleur que le remords arracha trop tard à la conſcience de ce Prince. Charles VIII l'auroit comblé de bienfaits, ſi une mort inopinée n'eut enlevé ce Monarque à la fleur de ſon âge. Louis XII, qui lui ſucceda, auroit pu ſe ſouvenir que la Tremoille l'avoit vaincu, & qu'une longue captivité avoit été la ſuite de ſa défaite; mais on ſait que Louis XII oublia les torts qu'on avoit eus envers le Duc d'Orléans; auſſi ne donna-t-il à la Trémoille que des témoignages de confiance & d'eſtime.

François Ier. profita dans pluſieurs circonſtances de l'épée & des avis de la Trémoille. S'il eût conſtamment ſuivi ſes conſeils, ce guerrier, expirant tout criblé de coups, à la journée de Pavie, n'auroit pas frémi pour les jours ou pour la liberté de ſon Roi. Sans adopter les éloges emphatiques que lui ont prodigué Paul-Jove & Guichardin, nous obſerverons que tous nos Hiſtoriens s'accor-

dent à le nommer le *brave*, le *ſage*, le *vertueux* la Trémoille.

Cependant on nous a tranſmis une anecdote qui, ſi elle étoit vraie, ne laiſſeroit pas de porter atteinte à la gloire de ce Capitaine, puiſqu'il auroit pu oublier un moment que la clémence & l'humanité ſont inſéparables du caractère d'un héros. Le jour même où la Trémoille gagna la bataille de Saint-Aubin, il invita à ſouper le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange & les Principaux Officiers de leur armée, qui avoient été pris avec eux. Vers la fin du repas deux Cordeliers paroiſſent. Les Princes paliſſent d'effroi. La Trémoille s'en apperçoit, & leur dit : « Raſſurez-vous, mes Seigneurs ; vous n'avez » rien à craindre. Il appartient au Roi ſeul » d'ordonner de votre ſort. Quant à vous, » ajouta-t-il, en s'adreſſant aux autres Capitaines, vous, qui avez fauſſé votre ſerment, » mettez ordre à vos conſciences ». Prières, larmes, rien ne put émouvoir la Trémoille : & ſes victimes furent égorgées. Nous ne nions point la vérité de cette anecdote ; mais le Rédacteur des Mémoires n'en fait aucune mention ; mais S. Gelais, cet Apologiſte zélé de la révolte du Duc d'Orléans n'en parle point ; mais Jaligny, tout minutieux qu'il eſt, n'en

dit pas un ſeul mot : enfin cette action eſt ſi loin de l'idée qu'on ſe forme d'un Chevalier *ſans reproche*, qu'elle nous paroît invraiſemblable. Au ſurplus nos recherches nous ont appris que les modernes qui l'ont recueillie l'avoient puiſée dans une Hiſtoire latine (a) de Louis XII, inſérée par Godefroy à la ſuite de celle de Charles VIII, par Jaligny.

Jean Bouchet, Procureur à Poitiers, publia en 1525 les Mémoires du Seigneur de la Trémoille ; nous n'en connoiſſons point d'autre édition. Elle eſt rare & imprimée en caractères gothiques. Les Hiſtoriens la citent ordinairement ſous le titre de *Vie ou Geſtes du Seigneur de la Tremoille, contenant tout ce qui s'eſt paſſé depuis 1483* (b), *juſqu'à ſa mort en 1525*. Conformément au mauvais goût de ſon ſiécle, Bouchet a noyé le texte de ces Mémoires dans un fatras d'érudition indigeſte, & preſque puérile ; ſans ceſſe le récit des faits eſt interrompu par d'inutiles réflexions ſur des traits iſolés de l'Hiſtoire Sacrée & Profane ; ſouvent même il confond l'hiſtoire avec la fable. Cependant le jugement que

(a) Hiſt. de Charles VIII, par Jaligny, p. 274.

(b) On auroit dû dire depuis 1468, puiſqu'on parle dans ces Mémoires de ce qui ſe paſſoit à cette époque ſous le règne de Louis XI.

porte l'Abbé le Gendre de l'ouvrage de Bouchet, nous a fait un devoir d'y recourir «L'Auteur, dit-il, ne flatte que ſon Héros. » Quand il parle des Rois & des Reines, il » ne déguiſe point ce qu'il en ſait; c'eſt un » homme entendu, & qui s'explique en » bons termes ». Sur l'autorité de ce Critique, nous projettâmes d'imiter Godefroy, de donner au public un ſimple extrait des Mémoires de la Trémoille, mais plus étendu que le ſien (a). L'étude que nous avons faite de l'original nous a prouvé que les formes de l'analyſe ne lui convenoient en aucune manière, que c'eût été ne préſenter au Lecteur qu'un frêle ſquelette, & que le texte de Bouchet, dégagé des acceſſoires qui ne font que l'embarraſſer, méritoit d'être préféré à tout autre. Ce travail nous a coûté ſans doute; mais nous en ſommes dédommagés par l'eſpérance qu'il ſera lu avec quelque plaiſir. Le ſtyle de l'Auteur eſt plus pur que celui des Ecrivains de ſon temps; il a même des graces, & ſurtout beaucoup de naïveté. On voit que

(a) Godefroy a placé dans l'Hiſtoire de Charles VIII un extrait de ces Mémoires, qui n'embraſſe que le règne de ce Monarque. L'Editeur a ſubſtitué ſes expreſſions à celles de Jean Bouchet, & a omis une foule de détails piquans.

Bouchet a mis une attention particulière à la peinture des mœurs de ſon ſiècle, par la foule des anecdotes que lui ſeul a recueillies. Peut-être nous blamera-t-on de n'avoir pas affoibli les tournures trop poétiques qu'il employe ; mais nous voulions faire connoître ſa manière, & nous n'aurions pu y toucher ſans craindre de l'altérer.

Nous avons été bien plus hardis quand il s'eſt agi de rétablir des dates fautives ; & elles n'étoient que trop fréquentes dans le texte. Il nous ſemble auſſi que nos obſervations jettent un grand jour ſur pluſieurs paſſages de ces Mémoires. Nous avouons encore que nous nous ſommes arrêtés avec une ſorte de complaiſance ſur les événemens qui appartiennent aux ſix premières années du règne de Charles VIII ; autant parce que à cette époque la partie chronologique de notre hiſtoire eſt confuſe & ténébreuſe, que parce que les Auteurs de Mémoires ne rempliſſent point cette lacune. Ceux de la Trémoille ſont même les ſeuls où l'on trouve quelques détails ſatisfaiſans ſur l'adminiſtration d'Anne de Beaujeu, & ſur les différends qu'elle eut avec le Duc d'Orléans.

Bouchet fut plus que tout autre à portée de rédiger fidélement les Mémoires de

la Trémoille. Ce Seigneur l'honora de ſon amitié la plus intime ; & c'eſt de la bouche même du Guerrier qu'il tenoit la plûpart des faits qu'il nous a tranſmis. Il déclare poſitivement, dans l'Epitre dédicatoire, adreſſée à Florimond Robertet, Baron d'Alluye & Secrétaire des Finances ſous François Ier. *qu'il a recueilli tout ce qui, à ſon petit congnoiſtre eſt parvenu des mœurs faicts & geſtes du Seigneur de la Trémoille, depuis ſon enfantine jeuneſſe, tant par ſa familière bouche, que par ſa vue & cognoiſſance.*

Cet Ecrivain naquit en 1476, & mourut en 1550. Outre les *Geſtes* ou *Mémoires* du Seigneur de la Trémoille, il compoſa des *Annales* d'Aquitaine (a), Ouvrage eſtimé des Savans (b).

(a) Nous ne parlons point de ſes autres écrits, parce qu'ils ne valent pas la peine d'être connus.

(b) Ces Annales renferment quelques annecdotes curieuſes. On y lit que Louis XII permit aux Comédiens de repréſenter ſur le théâtre tout ce qui ſe paſſoit à la Cour ; ſeulement il ordonna que la Reine y fut partout reſpectée : « Car il faut, diſoit ce bon Prince, » que l'honneur ſoit gardé aux Dames.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DE LOUIS II,
SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE,
DIT
LE CHEVALIER *SANS REPROCHE.*

CHAPITR PREMIER.

De la Nativité de Meſſire Louis de la Tremoille, de ſes mœurs puériles, & comment il fut nourri.

QUELQUE tems après le mariage de Meſſire Louis de la Tremoille avec Madame Marguerite d'Amboyſe, fille du Vicomte de Thouars, il lui nâquit un beau fils à Bommiers en Berri : car là étoit ſa demourance. Ce fut en l'an 1460, tems auquel toute la Monarchie de France étoit heureuſe de paix, & abondoit en bonnes fortunes ſous le Roy Charles ſeptieſme.

Ce fils fuſt comme ſon pere, nommé Louis ſur les fonds de Bapteſme ; & c'eſt là noſtre Chevalier ſans Reproche duquel j'entends

principalement écrire les faits & geſtes qui à mon petit entendement, ſont parvenus, tant de ſa familiere bouche, que de ma vue & cognoiſſance.

Sa doulceur & ſa bénignité enfantine donnerent bientoſt eſpoir aux clairvoyants, qu'il ſeroit Chevallier d'excellentes vertuz. Auſſi le fit-on ſoigneuſement nourrir, juſqu'à ce qu'il eut paſſé ſon enfance, quoique ſon pere euſt eu trois aultres fils, ſçavoir, Georges, Jacques & Jehan, tous approchans en beauté & honneſteté de leur frere Louis.

Dès qu'il ſentit donc ce commencement de force qui ſuit l'imbecillité d'enfance, Nature lui adminiſtra un arrêté vouloir de faire toutes choſes appartenantes à gens qui veulent ſuivre les armes & les Cours des Princes illuſtres, comme courir, ſauter, *luicter*, jetter la pierre, tirer de l'arc, & controuver quelques nouveaux jeux & paſſe-tems conſonans à l'étude militaire.

Lui & autres nobles (1) enfans de leur âge, que leur pere avoit prins en ſa maiſon, & entretenoit pour leur tenir compagnie, faiſoient aſſemblées & bandes en forme de batailles, aſſaylloient petits *Tigurions* (2), comme s'ils euſſent baillé aſſault à une ville; iceulx prenoient baſtons en forme de lances;

tes, & faiſoient tous aultres paſſe-tems approchans des armes, monſtrant que plus y avoient leurs cueurs qu'aux (2) lettres.

En ce tems y avoit (4) de grands diſcords civils entre le Roy Louis onzieme de ce nom, & les Princes de ſon Sang qui tendoient à le priver de la Couronne. Quand le jeune la Tremoille en oyoit parler, *ſi j'étois*, ce diſoit-il, *avec le Roy, je m'eſſayerois de le ſecourir...* Et une fois il bailla ung ſoufflet à ung de ſes compagnons, qui ſouſtenoit la querelle des Princes mutinez contre iceluy Roy.

Le Roy de France qui eſtoit prudent, & prenoit gens à ſon ſervice ſelon ſon imaginacion, fut adverti des moeurs de Louis de la Tremoille, & de ſa prudente jeuneſſe, qui donnoient l'attente d'ung bon Capitaine pour l'avenir. Conſidérant que la premiere origine de ceulx de la Tremoille eſtoit de Bourgogne, & que le Duc Charles, ennemy de France, pourroit retirer ce jeune homme, il manda à ſon pere, par ung ſien Gentilhomme de ſa maiſon, qu'il vouloit avoir ſon fils aiſné pour le ſervir, & qu'il le lui envoyaſt. Le pere, fort troublé de cette nouvelle, & congnoiſſant la complexion du Roy, ne ſavoit quelle reſponſe faire

pour deux raiſons; l'une qu'il ne vouloît que ſon fils ſe eſloignât de lūi, parce que c'eſtoit toute ſa conſolacion; l'autre, que le Roy quelque tems auparavant avoit mis en ſa main la Vicomté de Thouars, & aultres Seigneuries qui appartenoient à Meſſire Louis d'Amboyſe, pere de ſon eſpouſe; qu'il en avoit donné partie à la Dame de (5) Montſoreau, & à Jacques de Beaumont, Chevalier Seigneur de Breſſuire, pour quelque imaginacion qu'il eut contre ledit d'Amboyſe, à raiſon de ce qu'on luy rapporta qu'il avoit parlé ſeulement au Duc de Bretagne.

Pour ces cauſes il fit reſponſe que ſon fils étoit encore bien jeune pour porter les labeurs de la Cour, & que dedans ung an pour le plus loing, le lui envoyeroit. De ces choſes le fils fut adverti; & jà vouloit-il y aller.

CHAPITRE II.

Comment le jeune Seigneur de la Tremoille déclare à un ſien amy ſon deſir d'aller à la Cour; ſa priere à ſon pere de l'y envoyer; & comment avec ſon amy il prinſt chemin pour s'y rendre, au deſceu de ſondit pere.

UNG jour advint bientoſt après que lui, Georges & Jacques ſes freres, en la compagnie des Veneurs de leur pere, & d'aulcuns Gentilshommes, à l'heure que Aurore avoit tendu ſes blanches courtines pour recevoir le clair jour, partirent du chaſteau de Bommiers pour aller chaſſer aux beſtes rouſſes. Si trouverent un grant cerf qu'ils entreprinrent prendre à courſe de chiens & chevaux : ils ſe mirent après par bois & fourreſts, & ſe ſéparerent pour mieux le trouver. Le deſir de prendre le cerf leur fit perdre le ſouvenir de boire & manger, enſorte que le Souleil approchant de l'Occident, doubloit & accroiſſoit les ombres. La nuit commença à chaſſer la reluiſance du jour : ils ſe perdirent l'ung l'aultre; & demoura Louis ſeul en une grande fourreſt courant après le cerf. Ses deulx freres prin-

drent le vray chemin avec les Veneurs, leſquels conjecturans que Louis ſe fut retiré des premiers au chaſteau, y arriverent environ dix heures de nuit, affamés & marris d'avoir perdu leur proye : mais plus furent courroucés de ne point trouver Louis; parquoy les Veneurs & aultres ſerviteurs du chaſteau, s'en allerent en divers lieux le chercher, & ne le virent qu'au lendemain, où vers la pointe du jour il arriva.

Les pere & mere qui encore repoſoient en leurs lits, ſçurent la venuë de leur fils; & ne monſtrant aucun ſemblant de ſon labeur, ils commanderent de le traiter comme il appartenoit. Après qu'il euſt bu & mangé avant le lever de ſon pere, il prinſt avecque luy un jeune Gentilhomme, nommé *Odet de Chazerac*, que fort aimoit, & lui diſt : « Chazerac, mon amy, tu es le ſecret de » mon cueur, & la teneur des lettres clou» ſes de ma ſecrette penſée : ce que te vas » dire, te prie ne pas le réveler..... Lors il luy déclara qu'il avoit déliberé par opinion arreſtée de demander congié à ſon pere, pour aller au ſervice du Roy; & ſur ſon refus, il interrogea Odet de Chazerac, s'il voudroit venir avec luy; ce que celuy-cy luy accorda.

Le pere ouït la priere de ſon fils, & à peine ſe put contenir de manifeſter ſa penſée agitée de pitié, & meſlée de douleur par larmes apparentes, qui jà tournoyoient en ſes yeux, attendant qu'elles puſſent ruiſſeller : il luy reſpondit : « Allez, mon amy : nous » en parlerons plus au long..... » Le pere en parla à la mere, qui moult ploura & ſe déſola. Elle s'efforça auprès de ſon fils pour le deſmouvoir, ou pour qu'au moins il attendit un peu : mais le fils ne voulut croire ni pere ni mere, & voyant qu'on ne vouloit lui bailler congié, il le prinſt en la compagnie d'Odet de Chazerac, jeune enfant de ſon âge, à peu près. Tous deux preindrent chemin pour aller en Cour ſe préſenter au ſervice du Roy : mais ce ne fut loin ; car incontinent ſon pere adverti de l'entreprinſe envoya deux Gentilshommes après eulx, qui les ramenerent à Bommiers fort triſtes.

Le fils fut préſenté devant le pere, qui d'un (6) viſage irrité, aſprement le gourmanda : après les premieres ſaillies de colere, deviſant avec lui, il lui diſoit..... « Mon fils, que feras-tu en Cour ? Elle eſt » toute troublée & deſolée de diſcords. La » pluſpart des Courtiſans ne ſavent quel » party tenir : ils voyent le Royaume es-

» branlé & preſt à tumber entre les mains
» de nos anciens adverſaires, pour l'intel-
» ligence qu'ils ont avec les Ducs de Bour-
» gogne & de Bretagne, leſquels ont plus
» d'amis ſecrets qu'on ne penſe. D'aultre
» part, ils voyent le Roy ſi timide & ſi
» ſouſpçonneux de chacun, qu'il n'aime per-
» ſonne, fors le tems qu'il en a affaire. Ne
» ſçais-tu point comment il a mis (a) en ſa
» main les biens du Vicomte de Thouars,
» mon beau-pere, & baillé partie d'iceulx
» à gens de petite extime ? Tu ne ignores
» qu'il eſt manié par un Barbier (b), & par

(a) Ce n'étoit point Louis XI qui avoit dépouillé de ſes biens Louis d'Amboiſe, Vicomte de Thouars. Ce Seigneur, convaincu de crime de Lèze-Majeſté, fut condamé à mort par Arrêt du Parlement tenu à Poitiers le 8 may 1431, & ſes biens déclarés confiſqués au profit du Roy. Charles VII avoit commué la peine de mort en celle de priſon. Long-tems après Louis XI, nonobſtant la confiſcation prononcée, acheta la Vicomté de Thouars, & la réunit à ſon domaine. Louis de la Tremoille, au nom de ſes enfants, fit vainement oppoſition à l'entérinement des Lettres Patentes, qui fut ordonné le 11 Avril 1478. Cette acquiſition de la part de Louis XI prouve qu'il ne regardoit pas la confiſcation comme légitime : auſſi le verra-t-on par la ſuite revenir ſur ſes pas.

(b) Olivier le Dain.

» ung trompeur & deſloyal Evêque (a) :
» il tient en priſon le Duc d'Alençon : le
» Duc de Nemours ne ſçais où il en eſt :
» le Comte de St. Pol nage entre deulx
» eaux... La Cour, mon fils, eſt ung lieu
» où l'on prend par force ou peine ce qui
» doit être acquis par vertu... Les plus
» hault eſlevés ſont en plus grand dangier
» que les bas aſſis.....». Avant que le pere put clôre ſon propos, ſurvint un courrier que le Roy luy envoyoit avec une lettre. Le Roy luy écrivoit de luy envoyer ſon fils pour le ſervir, ſous peine de déſobéiſſance. Cela donna ſolucion à tous arguments, mais non ſans douleur paternelle. Or fut Louis à ſa grant joye, richement veſtu, monté, & accompagné d'Odet de Chazerac, envoyé au Roy à la fin de l'an treizieme de ſon âge.

CHAPITRE III.

Comment le jeune la Tremoille entra au ſervice du Roy de France, & de bonne renommée qu'il s'y fit.

En ce (7) tems le Roy Louis avoit de grants affaires, au moyen de ce que les

(a) Le Cardinal Balue.

Ducs de Bretagne & de Bourgogne eſtoient ſes ennemis, & que le Duc de Bourgogne, nommé Charles, avoit ſuſcité Edouard, Roy d'Angleterre, à venir avec groſſe armée en France. Toutesfois le Roy y pourveut ſaigement; car il appoincta avec Edouard, & le renvoya doulcement ſans coup frapper en Angleterre, au deſceu du Duc de Bourgogne, qui en cuida créver de deſpit.

Le jeune Louis fut amyablement receu par le Roy, & fut mis au nombre des enfans d'honneur (8), où bientoſt après il paſſa tous ſes compagnons en les choſes qu'ils ſavoient faire, fût à ſaulter, crocquer (9), luicter, jetter la barre, courir, chaſſer, chevauſcher, & tous aultres jeux honneſtes & laborieux : ſi les ſurmontoit-il en hardieſſe & ruſes, en ſorte qu'on ne parloit en Cour que du petit Tremoille, ce dont le Roy fut fort joyeux. Auſſi diſoit-il aux Princes & Seigneurs... « Ce petit Tremoille fera le » ſouſtenement & la desfence de mon Royau- » me : Je le veux garder pour ung fort eſcu » contre Bourgogne..... ». Une aultre fois le Roy le monſtrant à *Hugonet*, Chancelier de Bourgogne, & au Seigneur de Contay, leſquels étoient venus à Vervins (10) pour une tréve, leurs dit... « La Maiſon de Bour-

» gogne a entretenu longtems ceux de la » Tremoille, dont j'ay tiré ce giton (a), » eſpérant qu'il tiendra barbe aux Bourgui- » gnons..... ». Cette louange rendit ce jeune Seigneur ſi très-ententif à faire ce que le Roy avoit prédit de luy, que toujours eſtoient ſes oreilles tendues aux propos que ſon oncle (b) & autres bons Chevaliers & Chefs de guerre tenoient des batailles, alarmes & rencontres. Le plus grant de ſes deſyrs eſtoit qu'on luy miſt le harnoys ſur le dos; ce qu'on fit dès qu'il eut l'âge de dix huit ans au tems de la (11) conqueſte de Bourgogne, après que le Duc Charles eut eſté occis à la journée de Nancy.

CHAPITRE IV.

De la grant & honneſte amour qui fut entre le Seigneur de la Tremoille & une jeune Dame, & comment le mari de ladite Dame les retira par doulceur de leurs folles affections.

En l'age de dix-neuf ans il prinſt accointance avec un jeune Chevalier de l'age de

(a) C'eſt a dire rejetton.

(b) Georges de la Tremoille, Seigneur de Craon, qui s'attacha au ſervice de Charles VII.

vingt-trois ans marié à une fort belle Dame qui avoit dix-huit ans, leſquels tous deulx ne veux nommer. L'amitié devinſt ſi grant entre les deulx jeunes Seigneurs que le Chevalier vouloit tousjours eſtre en la compagnie de la Tremoille, & la Tremoille en la ſienne. Souvent ce Chevalier le menoit paſſer le temps (12) en ſon chaſteau.

La Tremoille s'acheminoit vers ſa vingtieme année : lors on eſtoit au gracieux (13) moys de May, moys (qui comme on ſçait) esjouit toute la nature & l'eſmeut au plaiſir. Amour prinſt donc une de ſes ſagettes dorées, & la deſcocha droit au cueur de la Tremoille. Par bonne fortune icelle ſagette ne fit que le toucher : mais tant ſagettes d'amour ſont acerées que bleſſure elles font toujours. Or penſez, ſi celle-ci fut entrée dans ſon cueur où il en eſtoit ! pour en avoir eſté tant ſeulement attaint, penſers triſtes, ſouſpirs, & deſirs brulants vinrent l'accueillir. La nouvelleté du mal pour luy eſtoit bien eſtrange. Amour ne fut content qu'il n'euſt navré auſſi le cueur de la jeune Dame. Pourtant tous deux avoient encore devant les yeux vergogne & honneſteté, & point n'y faillirent.

La pauvre Dame (je dis pauvre d'amou-

reux confort) demouroit tout le long du jour dans ſa maiſon ſans rien faire; au moyen de quoy les penſées croiſſoient immoderément au jardin de ſon cueur : une pâleur de triſteſſe vint ſayſir ſon viſage, ſes yeux changerent leur doulx regard : ſon repos n'avoit patience; enſorte qu'elle fut contrainte de géſir au lit malade, non de fievre, mais d'autre maladie. Son eſpoux voulut la conforter, & fit venir Medecins experts. Ils n'euſſent pu cognoiſtre ſon mal au poulx, ains à ſes ſoupirs chauds & véhements. La Tremoille de ſon coſté maigriſſoit à vue. Le Chevalier le voyant ſolitaire & tout penſif, luy demandoit ce que il avoit, & s'il eſtoit amoureux. La Tremoille en rougiſſant luy diſoit que non; ſa contenance contrariant ſa parole le rendoit coupable. Le Chevalier qui eſtoit aſſez mondain, & qui avoit un grant eſprit, ſe apperçeut que ils changeoient de couleur l'un devant l'autre, & ſe deſroboient à table & ailleurs amoureux regards. Tant il obſerva que ſe doubta où eſtoit le mal de la Dame & de ſon ami. Lors ſans faire ſemblant de rien, voici comme il s'y prinſt.

Après s'eſtre couché près de ſa femme, au lieu de dormir ſe miſt à deviſer avec

elle de ſes jeuneſſes & bons tours qu'il avoit fait avant ſon mariage, luy diſant « que » c'eſtoit la plus grant peine du monde qu'a- » mour, qu'il ſe doubtoit que le Seigneur » de la Tremoille eſtoit amoureux, ne ſavoit » de quel perſonnage, mais que la Dame » ſeroit fort heureuſe qui de luy ſeroit par » honneur aimée... & ſi je ſavois (ajouta- » t'il) en quelle Dame il a mis ſon cueur, » je layſſerois le chemin de mon repos, & » prendrois celuy de ſon labeur, car il le » vaut..... — Et ſi c'eſtoit de moy (dit la » Dame) que diriez-vous? — Je dirois » que vous valez bien d'eſtre aimée; mais » je penſe qu'il a ſi loyal cueur qu'il ne » voudroit maculer notre lit pour choſe du » monde, qu'il cognoiſt la perfection de vos » vertus, & l'arreſt d'amour qu'avez fait en » moy: je vous prie, ma mye, s'il eſt ainſi, » qu'il ne me ſoit rien celé..... — Je vous » aſſure, reſpondit la Dame, que c'eſt de » moy: mais ſaichiez que c'eſt d'ung amour » tant honneſte qu'il aimeroit mieulx mourir » que de vous offenſer... — Ma mye, (re- » pliqua le Chevalier) nous trouverons moyen » de luy donner allégeance par ce que je » vous dirai: demain après diſner irai avec » mes ſerviteurs en tel lieu ſans retourner

» jusques au soir : cependant irez à sa cham-
» bre, & luy porterez une lettre que je ferai,
» vous offrant par mon congié à sa mercy;
» si je ne vous connoissois sage, prudente &
» chaste, ne vous baillerois cette liberté la-
» quelle pourriez prendre; mais il me sem-
» ble que aultre moyen n'y a pour le guerir
» de son mal..... En tenant ces propos, après aulcuns honnestes baysers, le Chevalier s'endormist, mais non la Dame laquelle passa le reste de la nuit en larmes qui laverent son cueur de l'infection de ses amoureux pensements.

Le Chevalier se leva matin, & renouvella à son espouse en briefves paroles leur deliberation de la nuit, & fit une lettre.

Après la Messe ouie, le Chevalier, la Dame & le Seigneur de Tremoille disnerent. Le disner fait le Chevalier dit à la Tremoille qu'il vouloit aller à une sienne maison pour quelque affaire, & que le soir seroit de retour : la Tremoille offrit & pressa le Chevalier de luy tenir compagnie, ce qu'il refusa. Sa lettre baillée à son espouse, il monta à cheval pour aller où avoit dit en présence de son ami & de sa femme; lesquels hors du dangier des serviteurs qui souvent disent plus qu'ils ne savent, se retirerent seuls en la

chambre de la Dame où elle toute honteuſe lui demanda... « Comment vous eſt-il allé « cette nuit ?... aſſez mal (reſpondit la Tre- » moille) car je l'ai paſſée en ſouſpirs & en » ſonges... — Et moy l'ai accompagnée de » larmes & de pleurs ; car mon mari con- » gnoiſſant notre amour m'en a bien avant » parlé, non comme jaloux de vous, mais » comme du plus grant ami qu'il ait : ſon » intereſt mis arriere, & mon honneur ou- » blié, il m'a prié de vous mettre hors des » lacs d'amour deſquels vous & moy ſom- » mes ſi eſtroitement liez ; & il m'a chargé » de vous bailler cette lettre... » Ledit Sei- gneur fut tant esbahi de tels propos qu'il perdit la parole : car tant aymoit le Chevalier qu'il euſt bien voulu mourir pour luy en juſte querelle ; & la bouche ouverte par le com- mandement du cueur, après s'eſtre par les yeux deſchargé de ſes ſoupirs, prinſt & leut la lettre qui ſuit.

LETTRE du Chevalier au Seigneur de la Tremoille.

« Je n'ai moindre vouloir de te bien ſer- » vir, mon cher Seigneur, que de trouver » remede à ton mal. Nul au monde plus que » moy ne ſembloit ſçavoir de ton cueur les

» ſecrets. Ains par deffaut de conſeil as rendu
» déſeſpérable un mal lequel t'eſt advenu de-
» puis peu. Tu as aux graces de ma femme
» tes yeux ouverts, & as penſé que ne fut
» jamais plus belle creature. Songe donc
» qu'il t'appartient d'avoir entiere Dame, &
» que avecques femme d'autruy un ſeul plai-
» ſir eſt ſuivy de cent douleurs. Pas ne vas
» croire que, par jalouſie, en crainte je te
» voulſiſſe mettre : ſans doubter tu peux le
» veoir, puiſqu'en ta puiſſance ce qui m'eſt
» le plus cher au monde je laiſſe : jouis-en
» donc ſans dangier, ſi tous deux congnoiſſez
» que cela ſeul te puiſſe guérir. Mais las !
» quand tu auras joui de tes amours tu les
» hayras; car telle ſuite a tout amour déſor-
» donné, & moy, mon amy, aurai perdu
» mon eſpouſe, & de douleur mourray.
» Vois comme à toy je me donne, & com-
» bien je t'aime. Ce papier te dira ce que
» ma bouche n'eut ſceu prononçer. . . . .

Cette lettre ne fut pas lue par la Tremoille ſans donner repos à ſa langue, pour deſcharger ſon triſte cueur d'angoiſeuſſes larmes; & pas moins n'en faiſoit la Dame. Cette lettre eut telles vertus que toute folle amour fut chaſſée. Raiſon ouvrit leurs intellectuels yeux pour congnoiſtre l'honneſteté

& prudence du Chevalier, leur inconſideration & depravée entrepriſe.

Devers le ſoir la Tremoille monta ſur une haquenée, & ſeul s'en alla au devant du Chevalier lequel il rencontra à une lieue près. Lors firent aller les ſerviteurs en avant, & eux demeurés loin derriere, la Tremoille ſe excuſa au mieulx qu'il luy fut poſſible, l'aſſura par ſerment que ſa lettre avoit eſté la médecine de ſa playe, & que, quelque amour qu'il eut à ſon eſpouſe, eſtoit tant honneſte qu'il eut mieulx aimé mourir que maculer la foy de leur mariage; car ſa paſſion ſenſuelle vouloit ce que raiſon luy deffendoit.

En ce propos arriverent au chaſteau où ils trouverent le ſouper preſt, & la Dame avec aultres Gentilshommes qui les attendoient. La Tremoille fut contrainct par le Chevalier de ſe aſſeoir devant la Dame. Il cogneut leurs contenances toutes changées, & qu'ils avoient mis arriere leurs amoureuſes fantayſies. Après ſouper y eut tambourins & inſtrumens. Ils danſerent, & deviſerent aſſez tard; & puis chaſcun ſe retira en ſa chambre.

CHAP. V.

CHAPITRE V.

Comment le Seigneur de la Tremoille laiſſa la maiſon du Chevalier, & s'en alla au treſpas de Monſieur ſon pere, comment il fut reſtitué en la Vicomté de Thouars & aultres Seigneuries uſurpées par le Roy Louis onzieſme, comment il fut appellé au ſervice de Charles VIII, & de ſon mariage avec Madame Gabrielle de Bourbon-Montpenſier.

LE lendemain vinrent nouvelles certaines au Seigneur de la Tremoille que ſon pere eſtoit griefvement malade & près de la mort; ce qu'il déclara au Chevalier & à ſa femme; après quoi, non ſans regrets & ſans pleurs verſées, il partit. (14) L'eſpouſe du Chevalier fut long-temps toute honteuſe, & ne paſſoit pas ung jour qu'en conſidérant le dangier où s'eſtoit miſe, ne jectât quelques larmes de deſplaiſir; ce qui la rendit ſi très-ſage & bonne qu'elle paſſoit toutes les autres; & pour une vertu, qu'elle avoit eu auparavant, elle en recouvra deux, ſçavoir eſt, chaſteté & humilité.

La Tremoille trouva ſon pere en extrémité de mort; car toſt après ſa venue il

alla de vie à treſpas. Bientoſt par le conſeil de ſes amis accompagné de ſes freres il retourna à la Cour du Roy de France où il avoit eſtat, pour recouvrer les terres de la Vicomté de Thouars, Principaulté de Thalmond & autres de grant revenu que Louis onzieſme avoit miſes en ſa main par deſir de vengeance qui eſtoit la ſeule apparente macule, laquelle fort a obſcurcy les aultres bonnes condicions de ce Roy.

Or s'en allerent les quatre freres à Tours, parce que le Roy Louis eſtoit au Pleſſis à coſté de ladite ville, auquel lieu s'eſtoit retiré pour trouver repos à ſon accouſtumé labeur, & ſe ſéparer des Princes & Seigneurs qu'il avoit en ſuſpection, laquelle procédoit de ce qu'il vouloit eſtre craint de tout le monde. Or il advient que ceux, qui veulent eſtre craints, non-ſeulement craignent les grans, mais les petitz.

La Tremoille peſoit dans ſon eſprit la maniere par laquelle il pourroit recouvrer ſes terres. Il avoit pluſieurs amis en Cour : mais aulcun d'iceulx n'eut la hardieſſe d'en parler au Roy, doubtant ſa furieuſe imagination. On le conſeilla de ſe adreſſer à l'Archeveſque (a)

(a) Elie Bourdeille, qui après la mort de Loui XI, fut nommé Cardinal le 15 Novembre 1483.

de Tours, homme de grant ſainteté, & qui parloit hardiment au Roy de ce qui concernoit le faict de ſa conſcience.

L'Archeveſque très-volontiers luy prêta l'oreille. Fortune diſpoſa l'heure de relâche du mal du Roy, ſi bien que ledit Archeveſque en prouſita « Je n'ai pas prinſes » ces terres (dit le Roy) pour les rete» nir : mais vous entendez, Monſieur l'Ar» cheveſque, comment les Princes du Sang » m'ont traité ſous la confiance du Duc de » Bretagne & du feu Duc de Bourgogne, que » ſi je n'euſſe par ſeverité rompu leurs en» treprinſes, fuſſe demouré le dernier Roy » des nobles malheureux au livre de *Bocace*. » Or au moyen du pareintage & alliance qui » eſtoit entre le Duc de Bretagne & le Vi» comte de Thouars, j'ai mis (a) en ma » main ces terres & Seigneuries pour les » garder au jeune Seigneur de la Tremoille...

Environ dix ou douze jours après le Roy manda ledit Seigneur auquel il dit... « J'ai » ordonné mes lettres patentes pour que la

(a) Ce fut ſans doute après la mort tragique de la Dame de Montſoreau, que Louis XI acheta la Vicomté de Thouars. Des motifs politiques dictés par le voiſinage de cette Terre avec le Duché de Bretagne, le déterminèrent à s'en rendre propriétaire.

» Vicomté de Thouars & autres eſtant en » Poictou te ſoient rendues comme à toy » appartenantes. La mort eſtant aux eſpies » pour me prendre, je te recommande Charles » mon fils »....

La Tremoille fit ſes diligences de recouvrer les lettres de reſtabliſſement ; & à ce faire eut merveilleux labeur ; & neanmoins ne put encore jouir deſdites terres à raiſon de ce que le Roy eſtoit bien malade, & que ſon mal empiroit de jour en jour. Auſſi à demy an après ou environ alla de vie à treſpas, ce qui fut en 1483. M. le Dauphin ſon fils unique nommé Charles huitieme luy ſuccéda.

La jeuneſſe du nouveau Monarque donna occaſion à ambition de diviſer d'avec luy les Princes de ſon Sang, leſquels hallenoyent & aſpiroient pour les honneurs ou avarice avoir la régence & gouvernement de ſon Royaulme, entre aultres Monſieur Louis Duc d'Orleans (15) qui lors eſtoit de l'âge de vingt-trois ans, & auſſi le Duc de Bourbon ; pourtant ils ne ſe declarerent ſitoſt.

Madame (16) Anne de France ſœur du jeune Roy & eſpouſe du Seigneur de Beaujeu de la Maiſon de Bourbon, laquelle avoit le gouvernement de la perſonne du Roy, ſe

doubtant de ces entreprinſes y pourveut. Voyant le Seigneur de la Tremoille proſperer en biens & en toutes vertus appartenans à un chef de guerre & conducteur de choſe publicque, & qu'il avoit merveilleux vouloir de ſervir le Roy, luy parla de le marier avec Mademoiſeile Gabrielle (17) de Bourbon fille du Comte de Montpenſier.

CHAPITRE VI.

Comment, après le mariage du Seigneur de la Tremoille avec Madame Gabrielle de Bourbon, Monſieur Louis Duc d'Orleans par diſcorde civile ſe retira vers le Duc de Bretagne.

CE mariage eſtoit moult beau & honneſte; car ladite Gabrielle eſtoit deſcendue du Roy S. Louis par Robert Comte de Clermont. Le Seigneur de la Tremoille en continuant la fortune de ſes predeceſſeurs, leſquels toujours ſe allierent des maiſons des Princes, deſira fort ce mariage; & combien que peu en parlaſt, touttesfois n'en penſoit moins. Maintes nuits eſtoient par luy paſſées (ſans dormir) vers les penſées de cette jeune Dame de laquelle luy fuſt apportée la portraicture d'après le vif que j'ay par pluſieurs fois vue; & en fut très fort amoureux: mais la longue

diſtance du pays d'Auvergne où elle eſtoit, ne permettoit qu'il en euſt la vuë au naturel. Or n'euſt-il oſé y aller de peur de mal contenter Madame de Beaujeu ; volontiers ſe fut fait inviſible pour furtivement la veoir. Souvent luy eſtoit parlé du mariage de par Madame de Beaujeu ; & elle même lui en parla. Toujours reſpondit » qu'il feroit ce qu'il » plairoit au Roy & à elle, mais que pour » néant on parloit de ce mariage, & qu'il » falloit ſavoir la volonté de celle ſans laquelle » on ne pourroit rien faire.

Fut adviſé que ung des Gentilshommes de la maiſon du Roy auroit cette commiſſion ; ce dont le Seigneur fut très-joyeux ; car il entreprinſt avec ce Gentilhomme qu'il iroit avec luy en habit diſſimulé à ce qu'il ne fut cognu. Pour le faire ſecrettement, il euſt congié d'aller en ſa maiſon durant quinze jours. S'en alerent donc tous deux où eſtoit la jeune Dame. Ledit Seigneur laiſſa ſon train à ſix lieuës de là ; & prinſes les lettres de créance de Madame de Beaujeu, les preſenta ſans qu'il fut cogneu, à la jeune Dame que tant deſiroit veoir. La lettre leuë, la jeune Dame en grant doulceur & quaſi honteuſe luy dit. » La lettre que j'ay reçeu de par Ma» dame ma tante porte que je vous croye de

» ce que vous me direz : la bonne renommée
» du Seigneur de la Tremoille me fait eſtimer
» que je ſerois heureuſe, ſi me vouloit pren-
» dre ; car on dit que de toutes les vertus
» qu'on ſcauroit ſouhaiter ès hommes il en a
» ſi bonne part qu'il eſt aymé & eſtimé de
» chacun : ainſi je prie à Dieu que je le puiſſe
» avoir par loyal mariage. . . . . .

Ils eurent pluſieurs autres propos par le tems de deux ou trois heures qu'ils furent enſemble ; & cependant on appreſta le diner : mais le Seigneur s'excuſa ſur un Gentilhomme étant à ſon logis qui l'attendoit pour aller enſemble autre part, priant la jeune Dame faire reſponſe à la lettre de Madame ſa tante, & la luy envoyer ; & ils prindrent congié l'un de l'autre. Icelle lettre de Madame Gabrielle s'adreſſant à Madame de Beaujeu fut remiſe au Seigneur de la Tremoille & iceluy la remit au Gentilhomme de la maiſon du Roy. Si chevaucherent enſemble juſqu'a Bommiers où le Seigneur demoura un jour ou deux. Le Gentilhomme s'en retourna en diligence vers Madame de Beaujeu à laquelle il bailla la lettre de la Dame ſa Niece, & luy dit qu'elle ne vouloit autre choſe faire, fors ce qui luy plairoit ordonner & commander, ce dont elle fut joyeuſe. Deux ou trois jours aprés le Sei-

gneur de la Tremoille retourné de Bommiers à la Cour fut preſſé d'entendre au mariage par le Roy & par les Seigneurs & Dame de Beaujeu, lequel fut bientot accordé; car ſon affection & ſon deſir n'en vouloient ny le delay, ny le diſſimuler. Les nopces de ces deux illuſtres perſonnes furent faites en Auvergne non ſans joye & groſſe magnificence. De là s'en vindrent à Bommiers où furent faits pluſieurs feſtins. La compaignée rompue à ce que chaſcun allaſt à ſes affaires, le Seigneur demoura quelque tems avec Madame ſon eſpouſe, & au bout de l'an en eut un fils, lequel fut tenu ſur les fonds par Procureur que y envoya le Roy Charles huitieſme; & à cette raiſon porta ſon nom.

Cependant d'une aultre part ledit Seigneur pourſuivoit la délivrance de ſa Vicomté de Thouars & autres terres qui luy appartenoient à cauſe de ſa feue mere, dont il avoit eu délivrance litterale par lettres patentes du Roy Louis onzieſme, qui furent enterinées du conſentement du Roy Charles VIII par deux ou trois arreſts de la Cour du Parlement de Paris; & toutes leſdittes terres non ſans grants miſes (18) & labeurs à luy delivrées: puis bailla à ſes freres leur appanage, & demoura Comte de Benon, Vicomte de Thouars, Prince de

Thalemont, Seigneur de Mareuil, de Sainde Hermine, Baron de Craon qui luy vinſt à cauſe de ſon feu oncle Gouverneur de Bourgogne avec groſſe richeſſe de meubles. Auſſi euſt les Seigneuries de Sully, l'Iſle-Bouchart, des Iſles de Ré & de Marans, Mauléon & aultres terres.

L'an 1483 au mois (19) de Janvier les trois eſtats du Royaume furent appellez à Tours pour donner proviſion au Gouvernement du Roy & du Royaume où chacun deſdits eſtats fit ſes (20) plaintes. Après y avoir pourveu & auſſi à la regence, fut ordonné qu'il n'y auroit aucun Régent en France, mais que Madame Anne de France ſœur (21) aiſnée du Roy & eſpouſe du Seigneur de Beaujeu, qui eſtoit ſage, prudente & vertueuſe, auroit le Gouvernement de ſon corps tant qu'il ſeroit jeune en enſuivant la volonté du Roy Louis leur pere, ce dont le Duc d'Orleans ne fut content. Il s'efforça par tous moyens d'avoir la ſuper-intendance ſur toutes les affaires du Royaume, en quoy ceux (22) de Paris le favoriſoient. De ce advertie la Dame de Beaujeu envoia gens à Paris pour prendre au corps ledit Duc d'Orleans qui (23) s'en alla à Alençon où il fut quelque tems, pendant lequel le Duc

de Longueville ſon proche parent pratiqua pour ſa faction le Comte d'Angoulême, le Duc de Bourbon & le Seigneur d'Albret qui ſe déclarerent ſes amis. Pour cette cauſe tous furent déſappointez de leurs eſtats & penſions, ce qui leurs donna occaſion de tirer à eulx le Comte de foix & le Prince d'Orange. Touttes fois cette entreprinſe fut ſoudain rompue, & accord fait avec (24) la Dame de Beaujeu qui conduiſoit cautement & prudement ſon affaire en l'an 1485.

L'année enſuyvant le Duc d'Orleans adverti que la Dame de Beaujeu ſous l'authorité du Roy le vouloit tenir au deſtroit, & qu'elle ſcavoit ſes entrepriſes ſecrettes, ſe retira ſubtilement & ſecrettement vers Mgr. François Duc de (25) Bretagne ancien ennemy du feu Roy Louis, leſquels avecques aultres Princes leurs adherents demanderent ayde aux Anglois, & prindrent alliance avec eulx contre les François. Le Roy Charles & ſon Conſeil (26) y pourveurent : car en diligence dreſſerent groſſe armée qu'ils envoierent en Bretagne par trois divers lieux. Aprés pluſieurs villes dudit Pays prinſes, allerent aſſiéger la ville de Nantes en 1487, en laquelle eſtoient le Duc François, ſes deux filles Anne & Yſabeau, le Prince d'O-

range, la Dame de (27) Laval, l'Evêque de Nantes homme de ſainte vie, & le Comte de Comminges. Les François leverent le ſiege pour (28) la vehemence du chaud; & marcha l'armée vers la ville de Dol qu'elle priſt ſans réſiſtance, la pilla, & fit priſonniers pluſieurs Bretons.

Le Seigneur de Rieux, qui tenoit Ancenis pour le Roy le livra aux Bretons, & s'en allant à Nantes vers le Duc de Bretagne, prinſt (29) Chaſteau-Briant qu'il tenoit pour le Roy, puis alla mettre le ſiege devant la (30) ville de Vannes qui luy fut rendue & livrée par les François moyennant certaine compoſition faite entre eulx.

D'une aultre part l'armée du Roy reprinſt (31) le Chateau & place d'Ancenis: on en chaſſa les Bretons qui y avoient eſté mis par le Seigneur de Rieux; & parceque le lieu luy appartenoit, & qu'il auoit fauſſé ſa foy, le Roy fit abbattre ſa place juſques à fleur de terre: puis s'en alla l'armée Françoiſe aſſiéger Chaſteau-Briant qu'elle prinſt, & mit à ſac au commencement de 1488.

CHAPITRE VII.

Comment le Seigneur de la Tremoille en l'âage de 27 ans fut Lieutenant Général du Roy en la guerre de Bretagne, de la journée & rencontre de St. Aubin gaignée par les François ſous ſa conduite.

En ce tems le Roy Charles par la déliberaciòn de ſon Conſeil adverty du bon vouloir du Seigneur de la Tremoille (32) qui n'avoit que 27 ans, de ſa hardieſſe, prudence, bonne conduite, & de pluſieurs beaux faits d'armes par lui faits ès rencontres & ſaillies du ſiege de Nantes, & auſſi ès ſieges & aſſaults d'aultres places fortes de Bretagne, le fit Lieutenant General de ſon armée, & lui bailla toute authorité royalle accouſtumée etre baillée en tel cas; ce que ledit Seigneur très volontiers accepta: or il commença a prendre plus de ſoucy, & à penſer à ce qu'il devoit faire pour le profit du Roy & du Royaume, & acquerir honneur en ſa charge.

Il aſſembla le Conſeil du Roy pour traiter des pratiques de la guerre de Bretagne, où fut adviſé & conclu qu'ils iroient aſſieger Fougeres place de Frontiere forte & de bonne reſiſtance, ce qu'ils firent; cependant le

Seigneur d'Albret (33) qui ſe attendoit eſpouſer Madame Anne fille aiſnée de Bretagne, retournant d'Eſpagne, ſe retira vers le Duc à Nantes, & ſes gens de guerre, qu'il avoit amenés, juſques au nombre de quatre mille prindrent leur chemin à Rennes.

Le Roy eſtoit lors à Angers vers lequel le Comte de Dunois (34) alla comme Ambaſſadeur ſous fauf-conduit pour ſcavoir quel droit le Roy prétendoit en la Duché de Bretagne.

Comme on faiſoit toutes ces choſes, le Duc d'Orleans & aultres Seigneurs de ſon alliance & faction allerent aſſembler leurs gens d'armes à Rennes pour faire lever le ſiege de Fougeres par le Seigneur de la Tremoille. Leurs compagnies aſſemblées en une armée, qui eſtoit de quatre cent lances, huit mille hommes de pied, huit cent Allemands & trois cent Anglois avec une bonne quantité d'artillerie, le Duc d'Orleans, le Seigneur d'Albret, le Mareſchal de Rieux, le Prince d'Orange, le Seigneur de Comminges, le Seigneur de Chaſteau Briant, le Comte d'Eſcalles Anglois, le Seigneur de Leon fils aiſné du Seigneur de Rohan, & aultres Seigneurs & Barons de Bretagne avec ladite armée allerent loger à

un village appellé Andoille le mercredy 25 Juillet en 1488.

Cependant le Seigneur de la Tremoille priſt la ville de Fougeres par compoſition, dont le ſamedy enſuivant vindrent nouvelles aux ennemis qui encore eſtoient audit village d'Andoille, & que les Bretons qui eſtoient à Fougeres s'eſtoient retirés leur bagues ſauves; ce nonobſtant ils marcherent contre les François, pour aller aſſieger la place de Saint Aubin. Ils arriverent au village d'Orange qui eſt à deux lieues de Saint Aubin ledit jour de ſamedy vers le ſoir, & furent advertis qu'ils rencontreroient les François déliberés de les combattre. Le lendemain ils mirent leur bataille en ordre. L'avant-garde fut baillée au Mareſchal de Rieux, la bataille au Seigneur d'Albret, & l'arriere-garde au Seigneur de Chaſteau-Briant. Sur une de leurs ailes fut ordonné le charroy de leur artillerie & de leur bagage & jaçoit qu'il n'y euſt que trois cens Anglois, pour faire entendre qu'il y en avoit plus largement, y furent melés dix ſeps cens Bretons veſtus de hocquetons à croix rouges. Parceque les gens de pied du Duc de Bretagne ſe doubſtoient des gens de cheval François étant en l'armée des Bretons, &

meſmêment du Duc d'Orleans, luy & le Prince d'Orange ſa mirent à pied avec les Allemands.

Le Seigneur de la Tremoille, qui venoit de Fougeres au devant de ſes ennemis, envoya Meſſire Gabriel de Montfaulcon & dix ou douze autres hardis hommes François veoir la contenance des adverſaires, leſquels firent rapport de leur bon ordre. A cette cauſe le Seigneur de la Tremoille fiſt auſſi ranger en bataille toute ſon armée lors eſtant en deſordre. Meſſire Adrien de l'Hoſpital menoit l'avant-garde. Le Seigneur de la Tremoille chef de l'armée qui lors eſtoit en l'age de 27 ou 28 ans, menoit la bataille. Les armées (35) ſe rencontrerent près le village d'Orange. L'atillerie fut tirée d'une part & d'autre, & fort endommagea les deux armées. L'avant-garde des François donna ſur l'avant-garde des Bretons qui ſouſtint aſſez bien le choc; puis tirerent les François à la bataille des Bretons où les gens de cheval reculerent, comme auſſi fit leur arriere-garde; & ſe prindrent à fuir, & après eux leur avant-garde. Quand virent ce deſordre les François, que conduiſoit la Tremoille avec lequel eſtoit Meſſire Jacques Galliot hardy & vaillant Chevalier, ils chargerent ſur l'ennemy, & occirent tous

les gens de pied qu'ils trouverent devant eux, & entre autres ceux qui avoient la croix rouge, penſant que tous fuſſent Anglois. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange, qui eſtoient entre les gens de pied Allemands, furent prins & amenés priſonniers à Sainct Aubin : le Mareſchal de Rieux ſe ſauva comme il put, tirant à Dinan. Le Seigneur de Leon, le Seigneur de Pont-l'Abbé, le Seigneur de Montfort & pluſieurs autres nobles de Bretagne y furent occis & de tous gens juſques au nombre de ſix mille hommes. De la part des François y en eut environ douze cens & entre autres Meſſire Jacques Galliot, ce qui fut gros dommage, car c'eſtoit un Chevalier & Capitaine auſſi prudent en guerre, & auſſi plein de cœur & hardieſſe qu'on euſt pu trouver.

Peu de temps après le Duc d'Orleans fut mené priſonnier au Chaſteau de (36) Luſignan à cinq lieuës de Poictiers où il fut longuement. Voilà le commencement des bonnes fortunes du Seigneur de la Tremoille : le Roy luy donna l'eſtat de premier Chambellan, le fit Chevalier de ſon ordre, & luy bailla la garde de ſon cachet & petit ſcel.

Cinq ſemaines ou environ après cette victoire de Sainct Aubin, le Duc du Bretagne

gne (37) & ſa fille puiſnée alerent de vie à treſpas ; parquoy Madame Anne ſa fille aiſnée fut Ducheſſe de Bretagne ; & moyennant le mariage du Roy Charles avec (38) elle, que traita le Comte de Dunois, la paix fut faite entre le Roy & les Princes de France ; & auſſi il y eut paix avec Maximilien (39), enſorte que le Royaume fut en tranquilité.

CHAPITRE VIII.

De l'entreprinſe & conqueſte du Royaume de Naples, de la journée de Fornoue, & comment après le treſpas de Charles VIII le Seigneur de Tremoille fut appellé au ſervice du Roy Louis XII.

LE Roy Charles petit de corps & grand de cœur, deux ans après la guerre de Bretagne finie, par l'opinion des Princes de ſon ſang & de la plupart de la nobleſſe de France, certifié (40) par ſes Cours de Parlement & autres gens de ſon Conſeil que le Royaume de Naples luy appartenoit, en voyant la France paiſible ſans aucune crainte de ſes voiſins, entreprinſt d'en faire la conqueſte. Pour ce faire, en 1493 il fit aſſembler une fort belle & groſſe armée de trois mille ſix cents hommes d'armes, ſix mille archers de pied,

ſix mille arbaleſtriers, huit mille autres ayans harquebuſes & eſpées à deux mains, & huit mille hommes à pied portans piques. Pour faire paſſer cette armée, le Roy s'en alla à Lyon. Il mena avec luy en cette expedition le Duc d'Orleans (41), mis hors de priſon, le Duc de Vendoſme, le Comte de Montpenſier, Louys de Ligny, Seigneur de Luxembourg, Meſſire Louys de la Tremoille, le Comte de Taillebourg, & pluſieurs autres gros Seigneurs qui firent le voyage ſans ſolde, gages, ny autres bienfaits, fors ceux qu'ils avoient à cauſe de leurs eſtats & Offices.

Alphonſe uſurpateur du Royaume de Sicile & du pays de Naples par le decès de ſon pere Ferdinand, qui peu de temps auparavant eſtoit decedé, fut adverty de cette merveilleuſe & grant entreprinſe. Pour la rompre, & empeſcher que le Roy n'euſt paſſage par l'Italie & par Rome, il ſe retira vers le Pape Alexandre avec lequel entreprinſe fut faite d'envoyer des Ambaſſadeurs (42) vers tous les Seigneurs & Communautés d'Italie, afin de reſiſter aux François. Tout ce nonobſtant le Roy Charles & ſon armée, entrerent en Italie, paſſerent les Alpes en la plus grant liberté, & en plus grant honneur & triumphe qu'on ne ſçauroit dire. Car toutes les villes

d'Italie envoyerent au devant des François présenter à leur Roy les clefs de leurs villes, le reçeurent non-seulement comme Roy, mais comme Empereur. Quand il eut fait son entrée en la belle ville de Florence, il s'en alla à Viterbe, où adverty qu'à la requeste de Ferdinand fils du Roy Alphonse, estant à Rome, le Pape Alexandre luy vouloit nier l'entrée de ladite cité de Rome, envoya le Seigneur de la Tremoille vers luy savoir sa volonté, lequel y fut avec aultres Ambassadeurs. Or fut arresté & conclu le passage du Roy par Rome, non sans plusieurs allées & venues, ni par la liberalité du Pape, mais à son regret & par crainte. Car luy & les Seigneurs de ce pays, fort eloisgnés des évangéliques érudicions & adhérans aux predictions des Astronomes & divinateurs, pensoient que ledit Roy Charles devoit estre Monarque de l'Europe, & disoient en avoir les prophéties & pronostics : pour le présage de ce prenoient la ruyne de partie du chasteau Sainct Ange qui de soy-mesme estoit tumbé par terre en ce mesme tems ; à laquelle fantaysie & aussy parce que le Seigneur de Ligny, Capitaine d'une bande des Allemands, avoit jà prins d'assaut le port d'Ostie, Ferdinand fils d'Alphonse se voiant

par malheurs aſſailli, de ſecours & ſuppoſts deſeſperé, laiſſa Rome, & s'en alla à Naples.

Le Roy Charles entra en la ville de Rome le dernier jour de Décembre 1494, par la porte Flamine, & alla loger au Palais ſaint Marc. L'entrée dura depuis trois heures après midy juſques à neuf heures au ſoir, non ſans grant abondance de torches & flambeaux ardents; & y demoura le Roy juſques au 28 Janvier enſuivant, exerçant juſtice en Rome telle qu'elle tournoit à l'ébahiſſement de chaſcun. Tant qu'il y fut, les pragueries (43) & factions ceſſerent, parce que les auteurs d'icelles trouvés en habits diſſolus il fit pendre & eſtrangler par l'advis des (44) Sénateurs nonobſtant qu'ils fuſſent Preſtres ou Diacres; ce qui donna ſi grant crainte aux délinquants que la préſence du Roy prohiba toutes violences en la cité de Rome, & le fit aimer de tout le commun peuple; au grand regret duquel, & iceluy criant... *Vive France!*.. il partit de Rome, & avec ſon armée en bon ordre alla conquerir le Royaume de Sicile, pays de Naples & Duché de Calabre, malgré la réſiſtance d'Alphonſe & de ſon fils Ferdinand.

Je laiſſe ce que fit le Roy Charles au pays de Naples & Royaume de Sicile dont il fut paiſible poſſeſſeur, parce que les Hiſtoires

de France en ſont pleines ; mais pour continuer mon propos au plus brief, je dirai comme le Pape, les Venitiens, Louis Sforce uſurpateur de Milan, le Comte Pétilliane & aultres Sgrs. de l'Italie, amis de face & ennemis de cueur des François, & envieux de leurs incroiables victoires & fortunées choſes aſſemblerent une armée de (45) ſoixante-dix mille hommes auſſi bien armés & équipés qu'on pourroit deviſer, pour ſurprendre le Roy de France & ſa compagnie à ſon retour de Naples. Il en partit, pour retourner en France le 20e jour de May 1495 accompagné ſeulement de dix à douze mille hommes avec partie de ſon artillerie ; car il laiſſa le reſte à Monſeigneur de Montpenſier beaufrere du Seigneur de la Tremoille qu'il fit ſon Viceroy à Naples.

Le Roy venu juſques à Serſanne le 20 Juin enſuivant fut de l'entrepriſe de ſes ennemis adverti, dont ne ſe esbahit, combien que le dangier fut à doubter. Mais jettant ſon eſpoir en Dieu, & en la hardieſſe, vaillance & expérience des gens qu'il avoit avec luy, deux jours après alla (46) pacquer au pied des Alpes. Il s'y tint par quelque tems, pour faire paſſer ſon artillerie, ce qui fut la plus groſſe entrepriſe que jamais

Prince fit ; car char, ni charette n'y eſtoient jamais paſſés. Sachant que le Seigneur de la Tremoille pour ſa hardieſſe & grant vouloir ne trouvoit rien impoſſible, luy donna cette laborieuſe charge que volontiers iceluy accepta. Si très-bien y employa(47)ſon corps, ſon eſprit, ſa parole & ſes biens qu'il y acquit honneur & accroiſſement de la grace de ſon Maiſtre. Afin que les gens de pied Allemands & aultres s'y employaſſent, ſans craindre le chaud qui eſtoit véhement & furieux, il les perſuada en leur diſant que le premier qui gagneroit le plus hault de la montagne avant luy auroit dix eſcus. Lors le Seigneur de la Tremoille ſes veſtemens laiſſés (fors chauſſes & pourpoint) ſe mit à pouſſer aux charrois & à porter gros boulets de fer en ſi grant labeur & diligence que à ſon exemple la pluſpart de ceux de l'armée, meſmement les Allemands de ſon bon vouloir esbahis ſe rangerent à cette œuvre. Par ce moyen fut toute l'artillerie paſſée par les montagnes avec les munitions & ce par la prudente conduite du Seigneur de la Tremoille, qui toujours croiſſoit le courage des gens de guerre par belles paroles excitatives à œuvres difficiles, reveillant les eſprits par trompettes, clairons, flûtes, tam-

bours, bon vins & promeſſes de récompenſes. L'ouvrage mis à louable fin, la Tremoille noir comme un *More* en fit rapport au Roy qui luy dit..... « Par le jourd'huy, mon » couſin, vous avés fait plus que Hannibal » de Carthage & Jules Ceſar, & ce au dan- » ger de voſtre perſonne que ne voulutes » onc eſpargner à me ſervir & les miens. » Je promets à Dieu que, ſi je puis vous » reveoir en France, les récompenſes que je » eſpére vous faire ſeront ſi grandes que les » aultres y acquerront une nouvelle eſtude » bien à me ſervir »....

Les Alpes paſſées, le Roy alla diſner au lieu de Fornoue; & à une lieuë delà près des ennemis ſon camp fut aſſis. Le lendemain après la meſſe ouie ſon armée marcha en bon ordre. L'avantgarde eſtoit conduite par le Mareſchal de Gié & le Seigneur Jean (48) Jacques Italien : aſſez près d'eulx marchoient Monſeigneur Engilbert de Cléves Comte de Nevers, le Bailly (49) de Dijon & le grant Eſcuyer (50) de la Reyne. Les aîles de l'armée eſtoient aux deux coſtés. Guyot de Louviers & Jehan de la Grange Maiſtre de l'artillerie la conduiſoient bien accouſtrée pour tirer. Conſéquemment marchoit la bataille de laquelle le Roy eſtoit Chef. Les Seigneurs de

Ligny, de Piennes, le Baſtard Mathieu (a) & aultres Seigneurs & vaillants Capitaines eſtoient autour de ſa perſonne. Après la bataille marchoit l'arriere-garde que conduiſoit le Seigneur de la Tremoille (51) où eſtoit le Seigneur (52) de Guyſe avec les guets bien ordonnés. L'armée des ennemis, qui eſtoit en frontiere, commença à tirer une groſſe piece d'artillerie contre l'avant-garde Françoiſe qui ne s'eſmeut & paſſa oultre. Puis l'artillerie des François commença à tirer en ſi bonne ſorte qu'elle briſa la piece qui avoit tiré contre eux, & occit le principal de leurs Canoniers & aultres gens des ennemis, ce qui les fit un peu reculer. Voulant uſer d'une cautelle de guerre pour mettre en déſordre l'armée des François, & frapper ſur la bataille où eſtoit le Roy, après avoir ſçeu ſon accouſtrement, firent deux choſes; l'une qu'ils envoyerent grant quantité d'Albanois & de Stradiots courir ſur le bagage du Roy qui s'en alloit à gauche ſur la Grève, ſous la conduite du Capitaine Audet, lequel combien qu'il fût Chevalier prudent & hardy Capitaine, ne pouvoit à ſon deſir faire marcher les gens dudit bagage qui eſtoient en nombre grant. Par leur deffault iceulx furent defaits,

(a) De Bourbon.

& la pluſpart du bagage pillé, dont l'armée de France ne tint compte.

L'aultre choſe que feirent les ennemis fut que eulx voyans la conſtance des François qu'ils ne penſoient être telle, mais les jugeoient ne batailler qu'en fureur & ſans ordre, ils aſſemblerent un bon nombre des plus gens de bien & mieulx expérimentés de leur armée pour donner ſur la bataille des François où eſtoit le Roy. Bien s'attendoient à le prendre; mais il y obvia : car il prinſt des avant-garde, bataille & arriere-garde de ſon armée, certain nombre des plus hardis hommes, ſans changer les chefs, & attendit ſes ennemis en bon ordre. Si vindrent les avant-coureurs choquer aſſez hardiment ſur la bataille du Roy : d'une part & d'autre ſe firent de grants faits d'armes. Depuis pour le renfort la grant bande des ennemis qui s'eſtoit tenue à couvert les bois tout près, dont le Marquis de Mantoue eſtoit conducteur, ſortit impétueuſement pour donner ſur le Roy : mais ladite bande, qui eſtoit de huit cent lances, fut rompue par le Seigneur de la Tremoille avec trois cent lances qu'il avoit. Néanmoins la melée fut grande : mais ainſy que Dieu voulut, les ennemis furent défaits & tous occis, fors ceulx qui purent s'enfuir. Car il y en eut

grant nombre qui plus firent de leurs eſpe-rons & chevaux que de leurs mains & baſ-tons.

Le Roy, l'eſpée au poing & triomphateur de l'Italie, retourna en ſon Royaume de France, lors riche de paix; certain tems vacant l'eſtat d'Admiral de Guyenne par le treſpas du baſtard Mathieu de la maiſon de Bourbon, le Seigneur de la Trémoille en fut pourveu, & fit faire une fort belle nef appellée la *Gabrielle* du nom de ſon eſpouſe, qu'il mit en pleine mer bien équipée pour le ſervice du Roy & du Royaume.

Lorſque ledit Roy Charles travailloit à faire rendre juſtice en ſon Royaume, voulant ouyr deux fois la ſemaine les plaintes de ſes ſujets, avant de pouvoir récompenſer la Tremoille, ſelon ſa promeſſe, des ſervices qu'il luy avoit faits & au bien public, alla de vie à treſpas, au chaſteau d'Amboiſe, le 17e jour d'Avril l'an 1497, avant Paſques, ſelon la computacion de Paris où l'on commence l'année à Paſques, & ſelon la computacion Romaine & de Aquitaine, l'an 1498, parceque les Romains commencent l'année à Noël, & les Aquitaniens à la Noſtre-Dame de Mars. Ce bon Roy ne laiſſa aulcuns enfans de ſa chair; & fut ſon corps mis avec les

aultres Roys de France en l'Egliſe de l'Abbaye Saint-Denys.

Le Seigneur de la Tremoille fit grant deuil du treſpas du Roy Charles ſon Seigneur & Maiſtre, non cõtre la raiſon; car avec le corps perdit l'eſpoir de la récompenſe de ſes labeurs, parce qu'il eſtoit ſans enfants décédé, & que Madame Anne de Bretagne ſa veuve avoit toujours quelque ſoupçonneux regard ſur luy à l'occaſion de la guerre de Bretagne, auſſy que Mr. Louis Duc d'Orleans, qu'il avoit à ladite guerre prins priſonnier, ſuccédoit à la Couronne de France comme le plus proche en ligne maſculine collatérale par faute de la directe. Mais tout vinſt au contraire de ſon imagination; car le Duc d'Orleans nommé Louis Douzieme, incontinent après le décès dudit Roy Charles, & avant ſon couronnement, manda le Seigneur de la Tremoille, & de ſon propre mouvement le confirma en tous ſes états, offices, penſions & bienfaits, le priant luy eſtre auſſi loyal qu'à ſon prédéceſſeur, avec promeſſe de meilleure récompenſe. Le Seigneur de la Tremoille le remercia, & mit ſi bonne peine de luy être obéiſſant que ſon bon ſervice fit depuis ſortir une envie és cueurs d'aulcuns Gentilshommes qui plus ſervoient le Roy de

faulx rapports que de bons conſeils ; combien que la prudence du Roy fut ſi grant durant ſon règne, & fut ſi jaloux de ſa renommée qu'il expérimentoit les gens avant que de les croire, & avoit gens pour ſon paſſe-tems, ſans leſquels tout le peſant des affaires du Royaume eſtoit conduit & fait ; combien n'eſt qu'il n'euſt les oreilles ſerrées aux paroles, toutesfois ne leur donnoit lieu en l'honorable ſiege de ſa mémoire.

CHAPITRE IX.

De l'annullacion du Mariage entre Madame Jeanne de France & le Roy Louis XII, lequel eſpouſa Madame Anne de Bretagne.

L'AFFAIRE qui plus fit d'ennuy à l'eſprit du Roy, au commencement de ſon regne, fut que dès ſes jeunes ans il avoit eſpouſé Madame Jehanne de France, fille du feu Roy Loys Unzieſme, pour la crainte d'iceluy Roy, qui ſevère eſtoit à ceulx de ſon ſang plus que la raiſon ne vouloit : toutesfois ne l'avoit (ainſi qu'on dit) jamais cogneüe charnellement, attendant la mutation du temps, & des perſonnes à ce qu'il peuſt aultre eſpouſe avoir ; car indiſpoſée eſtoit à generation pour l'imperfection de ſon corps, combien qu'elle euſt

fort beau (53) viſage; or vinſt le temps qu'il le put faire ſans contradiction aucune, mais luy qui vouloit droictement vivre, & ne faire choſe à ſa royale dignité répugnante, craignoit exécuter ceſte ancienne & continuée volunté, dont après ſon ſacre & couronnement le déclara au Seigneur de la Tremoille, pour en avoir ſon conſeil & auſſi en porter la parole à ladite Dame; ledit Seigneur fit reponſe au Roy, que s'il eſtoit ainſi que jamais n'euſt donné conſentement à ce ſimullé & contraint mariage, facillement ſelon ſon jugement pourroit-il eſtre ſolu (a), attendu qu'il n'avoit icelluy conſommé, n'y eu d'icelle Dame charnelle cognoiſſance, toutesfois que le mieulx ſeroit ſur ce aſſembler gens lettrez, ayans le ſavoir & l'expérience de telles matieres.

Pour toutes ces conſidérations & aultres, le Roy differa quelque temps à faire declairer nul ce mariage, mais preſſé par les Princes de France, il obtint ung Bref du Pape Alexandre VI, & des Juges deleguez pour cognoiſtre s'il y avoit vray mariage ou non, leſquelz après avoir ouy luy & ladite Dame, & fait enqueſte de la vérité du faict en forme de droit, par Sentence donnée en l'an mil quatre

(a) Diſſous.

cens quatre-vints-dix-huit, par le Cardinal de Luxembourg, Evêque du Mans, Monſieur Loys d'Amboiſe, Evêque d'Alby, & Monſieur Ferrand, Evêque de Septe (a), Juges délé-guez en cette partie pour le Pape, ledit ſup-poſé mariage fut déclairé nul, & licence don-née en tant que beſoing eſtoit, par auctorité Apoſtolique audit Roy Louis, de pouvoir prendre par mariage telle femme que bon luy ſembleroit; après laquelle Sentence don-née, il eſpouſa Madame Anne, Ducheſſe de Bretaigne, lors veuve dudit feu Roy Charles VIII, & bailla pour apennage à Madame Jehanne de France, la Duché de Berry, avec beau & honneſte train, qu'il luy entretinſt juſques à ſon décès, qui fut en l'an mil cinq cens quatre, en la ville (54) de Bourges, où elle fit toujours depuis, ſa prin-cipale réſidence & y veſquit en grant ſainc-teté.

(a) Ceuta.

CHAPITRE X.

Comment par la ſage conduicte du Seigneur de la Tremoille, Louis Sforce, uſurpateur de Milan, fut prins priſonnier, & la Duché de Milan miſe entre les mains du Roy Louis XII.

APRÉS toutes ces choſes faictes, en la ſeconde année du regne du Roy Louis XII, nonobſtant qu'il euſt trouvé ſon Royaume pauvre de deniers & riche d'honneur, néantmoins miſt ſi bon ordre en toutes ſes affaires, que ſans augmenter ni croiſtre les tailles & aydes, mais les diminuant, dreſſa groſſe armée pour la recouvrance de ſa Duché de Milan, lors occupée par la tyrannie de Louis Sforce, qu'on nommoit le More (a), & laquelle avoit par François Sforce ſon pere été uſurpée ſur le pere dudit Roy Louis auquel elle appartenoit, à cauſe de Valentine ſon ayeule, fille de Galeas, vray Duc de Milan, & eſpouſe de Monſeigneur Louis Duc d'Orleans, qui fut occis à Paris par la faction de Jehan, Duc de Bourgogne ſon

(a) Sobriquet faiſant alluſion au mot MORO, Murier, qu'il avoit choiſi pour ſa deviſe : il conſidéroit cet arbre comme le ſymbole de la prudence.

coûſin germain ; laquelle armée ledit Roy Louis envoya delà les Monts ſous la conduite du Seigneur d'Aubigny & du Seigneur Jehan-Jacques Italien, qui firent telle peur audit Louis Sforce, que la ville de Milan, par luy & Maximilien ſon fils, abandonnée & laiſſée, ſe retirerent au Roy des Romains Maximilien, parquoy fut ladite Ville par les François prinſe ſans reſiſtance en ladite année, mil quatre cens quâtre-vingt-dix-neuf. Et peu de temps après ledit Roy Louis y feit ſon entrée, & luy fut rendu le Chaſteau qui eſtoit de merveilleuſe défenſe & preſque imprenable, comme auſſi furent pluſieurs autres Villes & Chaſteaux dudit Duché, & entre aultres la Ville & Communauté de Gênes, de laquelle le Roy fit Gouverneur Mre Phelippe Ravaſtain ſon proche parent à cauſe de Madame Marie de Cléves ſa mere, puis s'en retourna en France.

Incontinent après ledit Louis Sforce, accompagné de grant quantité de Alemans & Suiſſes, par la faction des habitans de ladite ville de Milan qui avoient avec luy intelligence reprinſt icelle ville, & en miſt hors les François & ledit Seigneur Jehan-Jacques, qui en eſtoit Gouverneur, dont le Roy fut fort déplaiſant, & ſoudain y renvoya ſon armée bien

bien équippée ſoubs leſdits Seigneurs d'Aubigny & Jehan-Jacques ſes Lieutenans généraulx en ceſte guerre, qui eſtoient gens de cueur, hardiz, & de grant entrepriſe & conduicte; mais le bien faire leur fut difficile à la raiſon de ce qu'ils ne s'accordoient en déliberation, contre l'ordre de diſcipline militaire; de ce averty, le Roy non ignorant le Seigneur de la Tremoille eſtre heureux en ſes entrepriſes, l'envoya ſon Lieutenant Général delà les Mons, avec leſdits Seigneurs d'Aubigny & Jean-Jacques, auſquels manda le croire & faire ce qu'il diroit, ce qu'ils feirent; or furent de ſi bon accord que avec l'armée Françoiſe approcherent de la ville de Milan, de laquelle Louis Sforce vuida, & avec cent chevauls ſeulement ſe tetira en la ville de Novarre, où étoit ſon armée en laquelle avoit quatre mille lancequenetz, huit cens hommes à cheval de la Franche Comté de Bourgogne, & ſept mille autres gens de guerre de Italie; l'armée du Roy en laquelle y avoit dix mille Suiſſes, le ſuivit; & quand ils furent devant Novarre (55) le Seigneur de la Tremoille trouva moyen de pourparler aux ennemis du Roy, & à leurs Capitaines, cognoiſſant partie d'iceulx.

Ses devis & remonſtrances donnerent occaſion aux Suiſſes, Lancequenetz & Bourguignons, d'eulx aſſembler pour adviſer à ce qui leur avoit été dict par le Seigneur de la Tremoille ; aulcuns ſouſtenoyent la maulvaiſe querelle de Louis Sforce, les aultres & la plus grant part le bon droict & juſte tiltre du Roy de France, & le tout mis à la juſte balance, remonſtrerent à Louis Sforce ſon tort, le perſuadant faire compoſicion avec les Françoys, à quoy ne voulut entendre, ni les Suiſſes payer de leur ſolde, pour leſquelles cauſes luy declairerent qu'ilz ne frapperoyent coup pour luy, & qu'il ſauvat ſa perſonne s'il pouvoit, dont fut fort esbay, les priant puiſqu'ainſi le voulloyent abandonner, qu'il s'en allaſt avec eux en habit *diſſimulé*, lequel s'efforça faire ſoubz l'habit d'ung Cordelier (56), parce que pluſieurs Cordeliers eſtoyent en ſon armée, ſervans de Chappelains & Confeſſeurs, avec les Suiſſes il ſortit de Novarre, cuydant par ce moyen ſe ſaulver, mais il ne put ; car comme les Suiſſes avoient faict compoſicion avec le Seigneur de la Tremoille & autres Capitaines, & avoient déclairé ledit Louis Sforce s'eſtre évadé, la Tremoille pour le trouver en l'armée, fiſt tous les Suiſſes & aultres gens de

pied paſſer ſoubz la picque, où il fut connu & prins par ledit Seigneur.

Les nouvelles de cette prinſe furent incontinant portées par la poſte au Roy de France, eſtant lors à Lyon, ung jour aſſez matin, dont fut joyeux, & pour donner partie de ſa joye à la Royne, ſe tranſporta en ſa chambre, & luy diſt : « Madame, croyez-» vous bien que Monſieur de la Tremoille » ait prins Louis Sforce, ſa reſponſe fut que » non, car encores n'eſtoit ſon cueur pa-» ciffié de la victoyre que ledit Seigneur » avoit eu contre le Duc de Bretagne ſon » pere; & le Roy luy replicqua : ſi a pour » certain, & vous aſſure que jamais Roy de » France n'eut un plus loyal & meilleur ſer-» viteur, ne plus heureux en ſes entrepri-» ſes, & s'il a merité le triumphe de Bre-» tagne, il a le triumphe de l'Italie. Si je » ne meurs bientoſt, je le recompenſeray » enſorte que les aultres Capitaines auront » vouloir de me bien ſervir... ». La Royne voyant l'affectionné vouloir du Roy ſur ledit Seigneur de la Tremoille, ne diſt choſe aulcune au contraire, mais commença à fort exalter icelluy Seigneur.

Dés que le Cardinal Aſcaigne, frere de Louis Sforce, qui eſtoit en la ville de Mi-

lan, ſceut la prinſe de ſon frere, & la rupture de ſon armée, incontinent envoya ſes enfans à Maximilien, Roy des Romains, & ſe miſt aux champs le plutoſt qu'il put pour ſe ſaulver ; comme il vouloit ſe retirer à Boulongne, accompagné de ſix cens hommes à cheval, Soncyn, Capitaine Venicien, & frere du Marquis de Mantoue, le ſuivit juſques au chaſteau de Rivoles, où il le print avec cent mille ducats & pluſieurs riches bagues ; les Citoyens de Milan fort esbayz de cette prinſe, ſoudain envoyerent vers le Seigneur de la Tremoille, & autres Capitaines, les clefz de laditte ville, par leurs Ambaſſadeurs chargez de compoſer & moyenner pour leur forfaicture ; pour les ouyr, fut aſſemblé le Conſeil où préſidoit le Cardinal d'Amboiſe, que le Roy y avoit envoyé, chaſcun en diſt ſon opinion ; aulcuns diſoyent qu'on devoit mettre à ſac la ville de Milan, & l'abandonner au pillage, ſans donner la vie à homme qui euſt plus de quinze ans ; mais tous ceulx du Conſeil furent de l'opinion du Seigneur de la Tremoille, qui fut de les recevoir à compoſition ; & le jour du Vendredy-Saint de l'an mil cinq cens, qui fut le dix-ſeptieme jour d'Avril, ſept jours après la prinſe de Lu-

dovic Sforce, les Milanois firent amende honnourable au Roy de France, en préſence dudit Cardinal d'Amboiſe, ayant charge expreſſe du Roy pour la recepvoir. Publicquement & en grant ſolennité leurs vices leur furent pardonnés & leurs biens ſaulvés, moyennant la ſomme de trois cens mille livres, dont ilz baillerent cinquante mille comptant, les aultres cinquante mille, promirent bailler le douzieme jour de May enſuyvant, & les deux cens mille à la volunté du Roy; & feirent les nouveaulx ſermens de fidelité. Tout cela fait, le Seigneur de la Tremoille, averty de la prinſe dudit Cardinal d'Aſcaigne, envoya vers les Veniciens à ce qu'ilz le rendiſſent au Roy avec ſes ducats & bagues qu'ils avoient prins en ſa Duché, auſſi l'épée royale du Grand-Eſcuyer de France, laquelle avoit été prinſe ès coffres du Roy Charles huytieſme à Fornoue par les Albanoys, comme il a été dict deſſus; & où les Veniciens differeroyent, les y contraindre à main armée, en quoy ilz penſerent, & voyant fortune donner faveur audit Seigneur de la Tremoille, luy envoyerent ladite eſpée avec ledit Cardinal d'Aſcaigne, & partie de ſes bagues & ducatz. Quelque temps après fit mener ledit Car-

dinal à Lyon, où jà avoit été mené Louis Sforce ſon frere, lequel Sforce fut depuis envoyé par le Roy au chaſteau de Loches pour ſa priſon.

CHAPITRE XI.

Comment les François conqueſtent le Royaume de Naples, & en ſont chaſſés, & de la maladie qui empeſcha le Seigneur de la Tremoille de recouvrer ledit Royaume de Naples.

DEUX ans après, le Roy retira & conquiſt le Royaulme de Naples, mais ung an ou deux après ledit recouvrement, le perdit par la roupte (a) d'une bataille que les Françoys eurent contre Domp Ferrand, Roy d'Eſpaigne, l'armée duquel eſtoit conduicte par Gonſſalle Ferrande, & l'armée de France par le Comte de Guyſe (b) de la maiſon d'Armignac, & par Meſſire Jacques de Chabannes, l'ung des hardiz Chevaliers & Capitaines qui fut onc en France. Fut occis en cette bataille ledit Comte de Guyſe, &

(a) Perte.

(b) Connu dans l'Hiſtoire ſous le nom du Duc de Nemours.

les Françoys deffaicts par la coulpe (a) des Treſoriers, qui pour eulx enrichir des deniers ordonnez pour le deffray de l'armée, la laiſſerent ſans vivres, ne payerent à temps & heure les Genſdarmes, par le moyen de quoy ne ſe pouvoyent nourrir, ni leurs chevaulx, ce dont le Roy fut fort deſplaiſant & courrouſſé, tant contre les Genſdarmes qui retournoyent, leſquels ne voulut veoir ni ouyr, que contre les Treſoriers dont (b) en fiſt punir aulcuns par Juſtice.

Pour le recouvrement de Naples quelque temps aprés le Roy fit ſon Lieutenant Général le Seigneur de la Tremoille qui partit de France & paſſa les monts avec une fort belle armée; mais en allant, une (c) maladie le ſurprint, nonobſtant laquelle il paſſa oultre ſans ſe arreſter pour icelle, juſques à

(a) Il faut lire dans Guichardin le récit qu'il fait de l'avarice & des malverſations des Tréſoriers & Munitionnaires de l'Armée. La diſette qui en réſulta, ſe joignant aux intempéries du climat, occaſionna des maladies & une grande déſertion.

(b) On fit le procès à Jean Heroet, Tréſorier de l'Armée, & à Dupleſſis Corcou Munitionnaire; ils furentcondamnés a être pendus.

(c) Le récit de L'auteur des mémoires eſt conforme à celui de Saint Gelais Hiſt. de Louis XII. p. 173.

tant qu'il fut par neceſſité contraint de demourer; car il fut ſi preſſé de ſon mal que déſeſpéré de vie les médecins manderent au Roy que impoſſible eſtoit à nature le relever & que ſans le divin ſecours ne pourroit guerir; par laquelle cauſe le Roy manda audit Seigneur que peu à peu retournat en France, ce qu'il fiſt à ſon grant regret avec l'armée françoyſe, & fuſt près d'ung an tousjours contiuuellemeut malade & hors d'eſpoir de ſanté, dont le Roy eſtoit fort deſplaiſant, car c'eſtoit le Seigneur de Cour du nombre de ceulx qui pouvoyent ſervice faire au Roy & à la choſe publicque, le moins importun & qui moins demandoit de choſes au Roy pour luy & ſes ſerviteurs, doubtant luy deſplaire, & aux Princes & aultres Capitaines eſquels on doibt eſgallement diſtribuer les eſtats ſelon leurs qualités & mérites, pour que le Roy ſoit bien ſervi.

Il ſe contentoit de peu ſans trop entreprandre & n'euſt voulu par ambicion donner occaſion aux Princes de la Court ni aux gentils hommes méritant avantage d'avoir contre luy envie, conſiderant que ces gros morceaux pris en haſtiveté & par excés eſtranglent ceulx qui ainſi les devorent; il rememoroit ſouvent les excés faiz à aucuns

Conneſtables de France & autres Gouverneurs trop entreprenans par les Princes du ſang ; il ne vendit onc office & n'en demanda jamais pour les vendre & en faire ſon profit particulier ; aucuns de la maiſon du Roy s'en ébaiſſoyent, vu ſon ſon credit, & meſmement ſes ſerviteurs : pour ces conſidéracions & les merites dudit Seigneur vacant l'eſtat de Gouverneur de Bourgogne & des pays adjacens par le deceds de Monſeigneur Gilbert de Cleves Comte de Nevers, le Roy Louis en pourvut icelluy Seigneur & l'a tenu juſques à ſon deceds à ſon honneur, qui eſt ung bel eſtat & fort deſiré par les gens de bien.

CHAPITRE XII.

Des meurs vertus Gouvernement & forme de vivre de Madame Gabrielle de Bourbon premiere eſpouſe du Seigneur de la Tremoille & Monſieur Charles leur filz.

NOUS avons vu comme incontinent après la premiere année que le Seigneur de la Tremoille eut eſpouſé Madame Gabrielle de Bourbon fille du feu Comte de Montpenſier, elle eut un filz nommé Charles, & a la raiſon de ce que la forme de vivre de

cette noble Dame vault bien eſtre reduicte à memoyre, pour la doctrine des Dames qui pouront lire cy dedans, je écripray en briefves parolles ce que je y ay peu voir & cognoiſtre. C'eſt que cette Dame eſtoit devote, & pleine de grant Religion, ſobre, chaſte, grave ſans fierté, peu parlant, magnanime ſans orgueil, & non ignorant les lettres vulgaires. Tous les jours ordinairement aſſiſtoit aux heures canoniales, oyoit la meſſe & diſoit ſes heures devotement ſans ypocrifie; elle ſe delectoit ſur toutes choſes à ouyr parler de la ſaincte eſcripture ſans trop avant s'enquerir des ſecretz de Theologie; plus aimoit le moral & les choſes comtemplatives, que les argumens & ſubtilités eſcorchées de la lettre, par leſquelles le vray ſens eſt ſouvent perverty; elle ſe contentoit de peu de viandes aux heures accoutumées; en public monſtroit bien eſtre du Royal ſang deſcendue par ung port aſſez grant & reverencial, mais au privé entre ſes gentilshommes, damoyſelles, ſerviteurs & gens quelle avoit accoutumé veoyr, eſtoit la plus benigne, gracieuſe, & familiere qu'on euſt peut trouver, conſolative, & tousjours abondante en bonnes paroles ſans vouloyr ouyr mal parler d'autruy, ni de choſe laſcivieuſe,

& ſcandaleuſe ; elle hayſſoit les gens notez de telz vices.

Elle eſtoit ſi magnanime que bien ſe contentoit eſtre la pluſpart du temps privée du plaiſirs & doulceurs du mariage & dormir ſeule en ennuy & regret, à ce que ſon eſpoux en ſervant le Roy & s'employant aux affaires du Royaulme & du public acquiſt honneur & louange. Elle aimoit mieulx le rapport luy avoir fait louables armes, que tout l'or du monde, elle eſtoit liberalle & magnifique en conviz (a), tapiſſeries, vaiſſelle d'or & d'argent comme à ſa maiſon appartenoit ſans ſuperfluité, jamais n'eſtoit oyſeuſe, mais s'employoit une partie de la journée en broderies & aultres menus ouvrages appartenans à telles Dames & y occupoit ſes Damoyſelles dont avoit bonne quantité, & de groſſes, riches & illuſtres maiſons. Quand aulcunes fois eſtoit ennuyée de telz ouvrages, ſe retiroit en ſon cabinet fort bien garny de livres, liſoit quelque hiſtoire ou choſe morale ou doctrinale, & ſi eſtoit ſon eſprit ennobly & enrichy de tant bonnes ſciences, qu'elle employoit une partie des jours a compoſer petits traictez à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie & à l'inſtruction

(a) A ſa table.

de ſes Damoiſelles; elle compoſa en ſon vivant une contemplation ſur la nativité & paſſion de notre Seigneur Jheſucriſt, un traité intitullé le Chaſteau de Saint Eſprit; & un aultre ſur l'inſtruction des jeunes filles; qui ſont toutes choſes ſi bien compoſées qu'on les eſtimeroit eſtre plus ouvrage de gens de Lettres que compoſition de femme; voire & ſi n'eſtoit aulcunement preſomptueuſe, car elle faiſoit tousjours viſiter ſes compoſitions à gens de bon ſavoir, comme je ſcay, parceque de ſa grace me bailloit la charge de les faire amander.

Toutes ces bonnes meurs & conditions ayderent fort aux perfections que M. Charles ſon filz acquiſt en jeuneſſe, voire autant que jeune prince qu'on euſt ſceu lors. Aucuns trouvoyent extrange que cette Dame employat ſon eſprit à compoſer livres, diſant que ce n'eſtoit l'eſtat d'une femme, mais ce legier jugement procede d'ignorance; car en parlant de telles matieres on doit diſtinguer des femmes, & ſçavoir de quelles maiſons ſont veniies, ſi elle ſont riches ou pauvres. Je ſuis bien d'opinion que les femmes de bas eſtat, & qui ſont chargées & contraincctes vacquer aux choſes familieres & domeſtiques pour l'entretiennement de leur famille

ne doivent vacquer aux Lettres, parceque c'eſt choſe repugnant à ruſticité ; mais les Roynes, Princeſſes & aultres Dames qui ne ſe doyvent pour la reverence de leurs eſtats appliquer à meſnager comme les mechaniques, & qui ont ſerviteurs & ſervantes pour le faire, doyvent mieulx applicquer leurs eſprit & employer le temps a vacquer aux bonnes & honneſtes Lettres concernant choſes morales ou hiſtorialles, qui induyſent à vertus & bonnes meurs, que à oyſiveté mere de tous vices, ou à dances, banquetz, & aultres paſſe temps ſcandaleux & laſcivieux ; icelles ſe doyvent garder d'appliquer leurs eſprits aux curieuſes queſtions de theologie concernant les choſes ſecretes de la divinité, dont le ſavoir appartient ſeulement aux Prelatz, Recteurs & Docteurs.

Et ſi a ceſte conſidéracion eſt convenable aux femmes eſtre lettrées en Lettres vulgaires, eſt encore plus requis pour une aultre bien qui en peut proceder ; c'eſt que les enfans nourris avec telles meres ſont voluntiers plus éloquens mieux parlans, plus ſages & mieulx diſans que les nourris avec les ruſtiques, parcequ'ils ſe retiennent tousjours des condicions de leurs meres ou nourrices.

Or Madame Gabrielle de Bourbon pleine

de bon ſçavoir, donna ung naturel inſtruit à Monſieur Charles ſon fils, Prince de Thalemont, de aymer les livres & les bonnes lettres, & ſçay que oultre les condicions de vraye nobleſſe & de diſcipline militaire, où Monſieur ſon pere l'avoit ſoigneuſement fait inſtruyre, il compoſoit trés-elegamment en epiſtres & rondeaux; parce que aulcuns de ceux du nom de la Tremoille avoyent eſté graz, entr'autres le Seigneur de Craon, ſon oncle paternel, Georges de la Tremoille, Monſieur ſon pere, pour y obvier, le miſt entre les mains de gens fort éveillez, leſquelz l'excitoyent à tous jeux penibles & honneſtes, comme à ſaulter, geƈter la barre, jouer à la paulme, & à jouxter. Et combien qu'il aymaſt le paſſe-temps des Dames quant il eſtoit en Cour, je ſçay qu'il a eſté ung des chaſtes Princes qui fut onc, & qui plus avoit en horreur femmes meſchantes; à ſon port & contenance ſembloit eſtre gravé & fier, mais n'y avoit Prince dont la familiarité de chambre entre ſes domeſtiques fuſt plus aƈtraƈtive à l'aimer & reverer. Il parloit peu, & ne vouloit dire parole perduë, & qui ne portaſt fruiƈt : il fut marié jeune avec Madame Louiſe, fille de Monſeigneur Charles de Coiƈtivy, Comte de Tail-

lebourg, & de Madame Jehanne d'Orleans, ſon eſpouſe, fille du bon Duc Jehan d'Angouleſme, & ſeur de Monſeigneur Charles, pere du Roy Françoys qui à préſent eſt; ce qui fut une grant & belle alliance.

CHAPITRE XIII.

Des ſervices que le Seigneur de la Tremoille & ſon fils firent au Roy ès guerres contre les Genois & Venitiens, de la journée de Ravenne, & comment les François laiſſerent la Duché de Milan.

En 1507, le Seigneur de la Tremoille alla delà les Monts avec le Roy, pour le recouvrement de la ville de Gennes, laquelle s'eſtoit contre le Roy revoltée par la faction & conduicte d'un Taincturier, nommé Paule de Novis, homme de plus grand cueur que de prudence, qui avoit incité les Genois à rebellion, & à chaſſer les François hors de Gennes, dont mal luy prinſt; car Gennes recouverte par les glorieuſes armes des François, le Roy preſent, accompaigné du Seigneur de la Tremoille, & aultres Princes, il fait deſcapiter ledit Paule de Novis, comme bien avoit merité; & de Gennes le Roy s'en alla à Milan, non ſans le Seigneur de

la Tremoille, qui jamais ne le perdoit de vue, & ladite année Monſeigneur Jehan de la Tremoille, frere dudit Seigneur, ainſi qu'il alloit à Rome remercier le Pape, qui luy avoit envoyé le titre & chappeau de Cardinal, fut d'une fievre continue ſurprins en la ville de Milan (57), où il décéda au grant regret de ſon frere, & de ſon nepveu le Prince de Thalemont; il tenoit en l'Egliſe cinquante mille livres de revenu; car il eſtoit Eveſque de Poictiers, & Archeveſque d'Aulx, & ſi avoit pluſieurs autres grez bénéfices, & combien que ſa chaſteté, bonté & ſcience, méritaſſent telles dignitez, honneurs & biens, toutefois ne les avoit euz ſans la faveur de ſon frere aiſné, ledit Seigneur de la Tremoille.

Aprés toutes ces choſes, fut traicté l'accord de Cambray, par la conduicte de Monſeigneur Georges d'Amboiſe, Archeveſque de Rouen, Cardinal & Legat en France, & Madame Margarite de Flandres, entre le Pape Jules, Maximilian, Roy des Romains, ſoy-diſant Empereur, le Roy de France, & Ferdinand, Roy d'Eſpaigne, qui fut fort pernicieux pour les François; car ſoubz ombre d'icelluy, on feit depuis pluſieurs grans tors au Roy de France par le moyen de

de ce ſimullé accord, ou paix fourrée, tous ces Princes entreprindrent de contraindre les Venitiens à leur rendre les places & ſeigneuries par eulx uſurpées, dont ilz furent ſommez par le Roy de France, Chief de cette entreprinſe, comme y ayant le plus grand intereſt, à la raiſon de ce que les Veniciens uſurpoyent Breſſe, Bergamme, Cremonne, & autres villes & ſeigneuries de ſa Duché de Milan. Et parce que les Veniciens n'y voulurent entendre, le Roy droiſſa groſſe armée contre eulx, qu'il fiſt paſſer delà les Monts, & y fut en perſonne, non ſans le Seigneur de la Tremoille, qui toujours eſtoit le premier preſt à faire ſervice au Roy, ſon Seigneur & Maiſtre, & au Royaulme.

Les Veniciens de l'autre part deliberoyent de actendre le Roy avec belle & groſſe armée, & le dix (58) huictieme jour de May l'an mil cinq cens & neuf, ſe rencontrerent les deux armées à Agnadel, où y eut groſſe & cruelle bataille, qui dura quatre heures, & finablement les Veniciens y furent deffaictz, & leurs gens de pié preſque tous occis ſur le champ. Berthelomy Dalviane, Chief & Lieutenant-Général de l'armée Venicienne, fut prins priſonnier par le Seigneur de Vandeneſſe, frere du Mareſchal de Chabanes.

Le Seigneur de la Tremoille & le Prince de Thalemond ſon filz ſe y porterent très-bien & y acquirent groz honneur. Par le moyen de ceſte victoire, le Roy de France retira ſeſdites villes de Breſſe, Cremonne, Bergamme & aultres, eſtans des appartenances de la Duché de Milan, & fiſt rendre à l'Egliſe Romaine les villes de Romaigne, Imole, Faenze, Forly, & autres terres que le Pape Jules querelloit, & au Roy des Romains, Veronne, Padoue, Treviſe & aultres lieux, & audit Roy d'Eſpagne, Brunduſe & Tarente.

Certain peu de temps après, ledit Cardinal d'Amboiſe, Légat en France, qui manyoit le Roy & ſon Royaume en ſi bonne ſorte, que le peuple François ne fut onc mieulx traicté, alla de vie à treſpas (59), qui fut groz dommage & perte, car il a ſemblé à pluſieurs perſonnes de bon eſprit que à l'occaſion de ſon décès, le traicté de Cambray fut enfrainct par le Pape Jules, par le Roy des Romains & le Roy d'Eſpagne, parce que incontinant après ledit Pape Jules fiſt alliance avec les Veniciens, & s'efforcea faire perdre au Roy de France ſa Duché de Milan, par l'intelligence qu'il avoit avec le Roy des Romains & le Roy

d'Eſpagne, qui tous faulſerent leur foy & ſerment baillez & faicts audit traicté de Cambray, lequel traicté fut pourchaſſé au dommage des Françoys.

Le Roy fut fort troublé de ces entreprinſes, & plus courouſſé de l'ingratitude du Pape Jules, auquel il avoit fait tant de ſervices & plaiſirs à l'augmentacion du Siege Apoſtolique, & meſmement en la reſtitucion de la ville de Boulogne, laquelle il avoit recouverte contre ceux de Benetyvolles, & mis entre les mains dudit Pape Jules, & eut volontiers trouvé les moyens pour luy monſtrer qu'il ne devoit ainſi le traicter, ſur quoy aſſembla en la ville de Tours les Eveſques, Prelatz, Docteurs, & aultres gens de bonnes lettres de ſon Royaulme, pour ſavoir comment & en quelle ſorte, ſans offenſer Dieu, il y devroit procéder, & fut adviſé qu'on feroit ung Concile qui fut commencé à Piſe, & depuis transferé à Lyon; mais il n'y eut aucune concluſion. Cependant les Veniciens & les Suiſſes qui avoyent eſté gaignez par ledit Pape Jules, & les Eſpaignols faiſoient la guerre au Roy de France en ſa Duché de Milan, & pour remonſtrer auſdits Suiſſes qu'ilz avoyent mal faict d'avoir laiſſé le Roy, qui tant leur avoit

fait de biens & les gagner; le Roy envoya vers eulx, jusques en Suisse, ledit Seigneur de la Tremoille, lequel y fut longuement en dangier de sa personne, & n'eust esté son humilité, cautelle & prudence, l'eussent retenu pour l'argent qu'ilz demandoyent au Roy, pour la prinse de Louis Sforce : & neantmoins fit tant qu'il gaigna au Roy certains Cantons desdits (60) Suisses, & s'en retourna en leur grace & amour.

Comme on faisoit toutes ces choses, Monsieur Gaston de Foix, Duc de Nemours, qui querelloit le Royaulme de Navarre contre ceux qui sont descendus de la Maison d'Alebret, se desroba du Roy, & avec luy le Prince de Thalemont, filz dudit Seigneur de la Tremoille, pour aller à Milan, où le Seigneur de Chaulmont de la Maison d'Amboise estoit Lieutenant-Général ; le Roy & ledit Seigneur de la Tremoille faignirent estre courouссés de ce que ces deux jeunes Princes s'en estoyent allez sans leur congié, mais envoyerent après eux or & argent, & tout ce qui leur estoit necessaire, & quant ilz eurent été quelque temps à Milan, ledit Prince de Thalemont retourna en France, & laissa à Milan ledit Duc de Nemours qui y fut Lieutenant-Général pour le Roy.

A ſon entrée dudit Eſtat, il prinſt la ville de Boullongne & la miſt hors des mains du Pape Jules, par l'advis & opinion dudit Concile : & toſt après les Suiſſes vindrent aſſiéger Milan; mais ne firent rien; ſemblablement les villes de Breſſe & Bergame ſe revolterent pour les Veniciens, & toſt après furent recouvertes par les Françoys, & la ville de Breſſe pillée, où les Françoys ſe enrichirent pour les richeſſes qu'ilz trouverent dedans.

En ce tems, le pays d'Italie eſtoit fort opprimé de guerres & pillé de gens d'armes, tant des Françoys, Suiſſes, Eſpagnols, que Veniciens; & au Carême de l'an mil cinq cens-douze, les armées du Pape, des Suiſſes & Eſpagnols ſe joignirent, querans les moyens de ſurprendre les Françoys & les chaſſer de ce pays, mais ledit Duc de Nemours par l'opinion & ſage conduicte des anciens Capitaines de France qui eſtoyent avec luy y reſiſtoit toujours, à la gloire & honneur des Françoys.

Après pluſieurs ſaillies & rencontres le jour de Paſques enſuyvant, toutes ces armées ſe rencontrerent devant Ravenne, où la bataille fut grant & auſſi longue & cruelle qu'on en veit onc, car d'une part & d'aul-

tre la vertu de hardieſſe fut ſi grant & y eut de ſi grans proeſſes faictes qu'on ne ſçait à qui bailler l'honneur de la victoyre. Toutefois le camp demoura aux Françoys, non ſans grand perte de pluſieurs gens de bien par ung malheur; car comme ilz fuſſent demourés les maiſtres & euſſent mis en fuitte les adverſaires (ce qui leur devoit ſuffire) ledit Duc de Nemours ſuyvant ſa martiale fureur & ſe confiant en la riante face de fortune, tout yvre de la doulceur de gloire, par luy en ceſte bataille acquiſe, contre l'opinion des anciens Capitaines, s'en alla geter entre ung grant nombre de Suiſſes (61) qui ſe retiroyent, où fut ſuivy pour la deffenſe de ſa perſonne, par pluſieurs gens de bien à leur grant regret non ſans cauſe, car en ceſte ſuyte ledit Duc de Nemours fut occis, & avec luy le Seigneur d'Alegres, le Lieutenant du Seigneur de Ymbercourt, le Capitaine Molart, le Capitaine Jacob, & un Capitaine Alemant nommé Phelippes, toutesfois ne demoura pas ung deſdits Suiſſes; car incontinant après, le reſte des Françoys allerent en ordre ſur eulx & les deffirent en meſme lieu.

Après la bataille gagnée par les Françoys, prindrent la ville de Ravenne & la pillerent,

mais tant perdirent de gens de bien à ceſte bataille, & en ſi groz nombre, qu'ilz ſe treuverent foibles pour réſiſter aux continuelz aſſaults que leur faiſoyent les Suiſſes, Italiens, & aultres, ſouſtenans le party de Maximilian filz de feu Louis Sforce, qui eſtoit mort priſonnier, enſorte qu'ilz furent contraincts laiſſer la ville de Milan, & retourner en France.

CHAPITRE XIV.

Comment par faute d'avoir obey au Seigneur de la Tremoille, Lieutenant-Général du Roy Louis XII, l'armée des Françoys fut rompuè devant Novarre.

TOUT ce nonobſtant, le Roy Louis fort affectionné au recouvrement de ſa Duché de Milan, délibera y envoyer groſſe armée, pour laquelle droiſſer feit aſſembler ſon Conſeil, qui fut d'opinion qu'on differat ce voyage juſques à ung autre temps, à la raiſon de ce que le Pape Jules droiſſoit contre luy groſſes menées avec Flamands, Hennuyers, Brebançon, Anglois, Eſpagnols, & Suiſſes, & que jà le Roy d'Eſpaigne avoit mis ſus une armée pour aller au Royaulme de Navarre, par le moyen de quoy le Roy avoit

assez affaire pour la deffense de luy & son Royaulme, sans aller guerroyer au loin, mais le Roy qui se sentoit fort injurié des lascheiez de ses confédérez, par ledit traicté de Cambray, ne peult estre destourné qu'il n'envoyat une armée à Milan, de laquelle il fit Chef ledit Seigneur de la Tremoille (62) qui n'osa le refuser, combien qu'il cogneust la charge estre dangereuse pour les causes susdites. Et fut son armée de cinq cens hommes d'armes, quatre mille Lancequenetz, & autres gens de pié de France, soubz laquelle confiance le Seigneur de la Tremoille, Lieutenant-Général du Roy, accompaigné du Duc d'Albanye, du Seigneur Jehan-Jacques Italien, du Seigneur de Bussi, du Marquis de Saluces, Monsieur René d'Anjou Seigneur de Mézières son nepveu, & aultres gros personnages passerent les Monts : prindrent Alexandrie, Vissures & Pavye, & commençoit Milan à parlementer pour se rendre.

Ledit Seigneur de la Tremoille fut adverti du grant nombre des Suisses & autres gens qui estoyent venus au secours dudit Maximilian lequel estoit dedans Novarre : au moyen de quoy il rescripvit au Roy qu'il envoyast le nombre des gens de cheval & de pied qu'il

avoit promis, ce que le Roy ne peult faire, à la raiſon de ce que ſon Royaume eſtoit aſſailly en la Picardie par les Anglois, Hennuyers & Flamans & en Acquitaine par les Eſpagnols qui avoyent jà pris Pampelune principale ville du Royaume de Navarre ; & manda audit Seigneur de la Tremoille que avec le petit nombre de gens qu'il avoit, avanturaſt & miſt en hazard ſon entreprinſe : ce qu'il differa faire par le conſeil de ceux qui avec luy eſtoient juſques à triple commandement, & injonction par lettres du Roy eſcriptes de ſa main, dont furent fort troublés.

Finallement pour obeyr au commendement du Roy, ledit Seigneur de la Tremoille & autres Capitaines eſtant avec luy feirent marcher l'armée vers Novarre, prindrent le Boulevert & furent prets à donner l'aſſault, mais avertis que ledit Maximilian fils de Ludovic Sforce eſtoit au chaſteau de Novarre accompagné de dix mille Suiſſes eſtans dedans la ville & que autres dix mil Suiſſes venoyent à leur ſecours, délibérés paſſer par le chemin de Tracas, tindrent tous enſemble Conſeil vers le foyr & adviſerent que le mieux ſeroit aller audevant des dix mil Suiſſes qu'on attendoit, & camper audit lieu de Traças pour les com-

battre, parce que c'eſtoit une plaine propice pour les François dont la pluſpart eſtoient gens de cheval. En enſuyvant cette opinion, le Mareſchal des logis du Camp alla devant pour marquer les logis, mais à l'appetit (a) du Seigneur Jehan Jacques Marquis de Vigent qui eſt près dudit lieu de Tracas, lequel voulut eſpargner ſes hommes & ſubjets, le Mareſchal logea l'armée & droiſſa le Camp à moitié chemin en un lieu fort eſtroict & mal ayſé pour gens de cheval & très-avantageux pour les Suiſſes qui eſtoient à pié au deſceu dudit Seigneur de la Tremoille, qui eſtoit crime capital, ſi diſcipline militaire eut eté bien gardée.

Ledit Seigneur de la Tremoille demoura devant Novarre toute la nuict avec trois cens hommes d'armes, trois mil hommes de pié & ſix pieces d'artillerie pour repouſſer les dix mil Suiſſes qui eſtoient dedans la ville, s'ils ſortoyent. Le lendemain prinſt ſon chemin avec ſes gens & artillerie pour aller à Tracas, mais à moitié chemin qui eſtoit de deux lieues ou environ trouva ſon Camp droiſſé, dont il fut fort esbay & très mal-contant, parce que le lieu eſtoit eſtroict & pro-

(a) C'eſt-à-dire, pour plaire au Seigneur J. J. Trivulce.

pre pour les Suiſſes eſtans à pié & contraire à gens de cheval qui veullent le large : & pour deſloger & s'en aller à Tracas aſſembla les Capitaines & leur dit ce.

Perſuaſion du Seigneur de la Tremoille aux Capitaines de ſon armée.

» La concluſion du Conſeil hier par nous » tenu, Meſſieurs, devant Novarre fut, que » pour rencontrer les dix mille Suiſſes venans » au ſecours de ceux de Novarre & les em- » peſcher de ſe joindre avec eux, irions lo- » ger à Tracas (a), & neantmoins le Mareſchal » des Logeis de ſon authorité ſans mon congé » a logé le Camp à ſon plaiſir à noſtre grand » deſavantage & au deſir de nos adverſaires ſi » veullent venir ſur nous, ou pour paſſer ſans » eſtre par nous veuz, & ſe rendre à No- » varre avec leurs compaignons, puis tous » enſemble venir donner ſur nous & noſtre » petite compagnée, parquoy me ſemble » ſauf voſtre mellieur advis que devons mar- » cher juſques à Tracas & deſloger de ce lieu » contraire à noſtre vertu, & que celuy qui » à fait le logis ſoit pugny comme tranſgreſ-

(a) Treca, ou Trecato, bourgade d'Italie au Duché de Milan dans la Novareze, à cinq milles de Novarre, du côté de Vigevano.

» ... du chef de l'armée & violateur
» ... militaire, car autrement ce seroit
» ... permission à chascun de faire à son
» ... & appetit, par le moyen de quoy
» ... subit en desarroy & desordre à
» ... deshonneur, & vous asseure, Mes-
» ... que si nous laissons assembler les
» ... bandes des Suisses que à peine les
» ... deffaire, veu que le lieu où som-
» ... est à nostre désavantage.

Aucuns desdicts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais ledict Seigneur Jehan Jacques y contredist, disant qu'il n'estoit à conjecturer que les Suisses les vinssent assaillir, & ne sauroient passer sans estre vus de ce lieu : aussi que s'ils alloyent camper à Tracas destruyroyent tout le pays parce que c'estoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occasion aux villains dudit pays de se revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage estoyent allez en fourage. Pour lesquels causes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut estre le maistre pour ceste fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force eſtoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeſchoit le deſloger) miſt ordre en ſon Camp & fut l'armée droiſſée, de laquelle il menoit l'avant-garde: le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Buſſy l'arriere-garde. Les dix mille Suyſſes furent diligens, & ne faillyrent à paſſer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir juſques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suiſſes partirent bien acouſtrez & ſe mirent à trois hotz ou bandes; l'une bande eſtoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui eſtoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suiſſes vint donner ſur l'avant-garde que conduiſoit ledit Seigneur de la Tremoille; l'effort fut grant & avantageux pour les François; car l'avantgarde defit ſix ou ſept mil Suiſſes de ladite bande, enſorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes deſdits Suiſſes (auſcune deſquelles eſtoit de cinq mil) ſe jetterent ſur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui eſtoit preſque toute de Italiens, & auſſi l'arriere-garde ſe

» ſeur de l'edict du chef de l'armée & violateur » de la loy militaire, car aultrement ce ſeroit » donner permiſſion à chaſcun de faire à ſon » plaiſir & appetit, par le moyen de quoy » tumberions ſubit en deſarroy & deſordre à » noſtre deshonneur, & vous aſſeure, Meſ- » ſieurs, que ſi nous laiſſons aſſembler les » deux bandes des Suiſſes que à peine les » pouvons deffaire, veu que le lieu où ſom- » mes eſt à noſtre déſavantage.

Aucuns deſdicts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais ledict Seigneur Jehan Jacques y contrediſt, diſant qu'il n'eſtoit à conjecturer que les Suiſſes les vinſſent aſſaillir, & ne ſauroient paſſer ſans eſtre vus de ce lieu : auſſi que s'ils alloyent camper à Tracas deſtruyroyent tout le pays parce que c'eſtoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occaſion aux villains dudit pays de ſe revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage eſtoyent allez en fourage. Pour leſquels cauſes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut eſtre le maiſtre pour ceſte fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force eſtoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeſchoit le deſloger) miſt ordre en ſon Camp & fut l'armée droiſſée, de laquelle il menoit l'avant-garde: le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Buſſy l'arriere-garde. Les dix mille Suyſſes furent diligens, & ne faillyrent à paſſer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir juſques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suiſſes partirent bien acouſtrez & ſe mirent à trois hotz ou bandes; l'une bande eſtoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui eſtoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suiſſes vint donner ſur l'avant-garde que conduiſoit ledit Seigneur de la Tremoille; l'effort fut grant & avantageux pour les François; car l'avantgarde defit ſix ou ſept mil Suiſſes de ladite bande, enſorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes deſdits Suiſſes (auſcune deſquelles eſtoit de cinq mil) ſe jetterent ſur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui eſtoit preſque toute de Italiens, & auſſi l'arriere-garde ſe

» ſeur de l'edict du chef de l'armée & violateur » de la loy militaire, car aultrement ce ſeroit » donner permiſſion à chaſcun de faire à ſon » plaiſir & appetit, par le moyen de quoy » tumberions ſubit en deſarroy & deſordre à » noſtre deshonneur, & vous aſſeure, Meſ- » ſieurs, que ſi nous laiſſons aſſembler les » deux bandes des Suiſſes que à peine les » pouvons deffaire, veu que le lieu où ſom- » mes eſt à noſtre déſavantage.

Aucuns deſdicts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais ledict Seigneur Jehan Jacques y contrediſt, diſant qu'il n'eſtoit à conjecturer que les Suiſſes les vinſſent aſſaillir, & ne ſauroient paſſer ſans eſtre vus de ce lieu : auſſi que s'ils alloyent camper à Tracas deſtruyroyent tout le pays parce que c'eſtoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occaſion aux villains dudit pays de ſe revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage eſtoyent allez en fourage. Pour leſquels cauſes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut eſtre le maiſtre pour ceſte fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force eſtoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeſchoit le deſloger) miſt ordre en ſon Camp & fut l'armée droiſſée, de laquelle il menoit l'avant-garde: le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Buſſy l'arriere-garde. Les dix mille Suyſſes furent diligens, & ne faillyrent à paſſer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir juſques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suiſſes partirent bien acouſtrez & ſe mirent à trois hotz ou bandes; l'une bande eſtoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui eſtoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suiſſes vint donner ſur l'avant-garde que conduiſoit ledit Seigneur de la Tremoille; l'effort fut grant & avantageux pour les François; car l'avantgarde defit ſix ou ſept mil Suiſſes de ladite bande, enſorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes deſdits Suiſſes (auſcune deſquelles eſtoit de cinq mil) ſe jetterent ſur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui eſtoit preſque toute de Italiens, & auſſi l'arriere-garde ſe

» ſeur de l'edict du chef de l'armée & violateur » de la loy militaire, car aultrement ce ſeroit » donner permiſſion à chaſcun de faire à ſon » plaiſir & appetit, par le moyen de quoy » tumberions ſubit en deſarroy & deſordre à » noſtre deshonneur, & vous aſſeure, Meſ- » ſieurs, que ſi nous laiſſons aſſembler les » deux bandes des Suiſſes que à peine les » pouvons deffaire, veu que le lieu où ſom- » mes eſt à noſtre déſavantage.

Aucuns deſdicts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais ledict Seigneur Jehan Jacques y contrediſt, diſant qu'il n'eſtoit à conjecturer que les Suiſſes les vinſſent aſſaillir, & ne ſauroient paſſer ſans eſtre vus de ce lieu : auſſi que s'ils alloyent camper à Tracas deſtruyroyent tout le pays parce que c'eſtoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occaſion aux villains dudit pays de ſe revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage eſtoyent allez en fourage. Pour leſquels cauſes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut eſtre le maiſtre pour ceſte fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force eſtoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeſchoit le deſloger) miſt ordre en ſon Camp & fut l'armée droiſſée, de laquelle il menoit l'avant-garde: le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Buſſy l'arriere-garde. Les dix mille Suyſſes furent diligens, & ne faillyrent à paſſer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir juſques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suiſſes partirent bien acouſtrez & ſe mirent à trois hotz ou bandes; l'une bande eſtoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui eſtoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suiſſes vint donner ſur l'avant-garde que conduiſoit ledit Seigneur de la Tremoille; l'effort fut grant & avantageux pour les François; car l'avantgarde defit ſix ou ſept mil Suiſſes de ladite bande, enſorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes deſdits Suiſſes (auſcune deſquelles eſtoit de cinq mil) ſe jetterent ſur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui eſtoit preſque toute de Italiens, & auſſi l'ariere-garde ſe

» ſeur de l'edict du chef de l'armée & violateur » de la loy militaire, car aultrement ce ſeroit » donner permiſſion à chaſcun de faire à ſon » plaiſir & appetit, par le moyen de quoy » tumberions ſubit en deſarroy & deſordre à » noſtre deshonneur, & vous aſſeure, Meſ- » ſieurs, que ſi nous laiſſons aſſembler les » deux bandes des Suiſſes que à peine les » pouvons deffaire, veu que le lieu où ſom- » mes eſt à noſtre déſavantage.

Aucuns deſdicts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais ledict Seigneur Jehan Jacques y contrediſt, diſant qu'il n'eſtoit à conjecturer que les Suiſſes les vinſſent aſſaillir, & ne ſauroient paſſer ſans eſtre vus de ce lieu : auſſi que s'ils alloyent camper à Tracas deſtruyroyent tout le pays parce que c'eſtoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occaſion aux villains dudit pays de ſe revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage eſtoyent allez en fourage. Pour leſquels cauſes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut eſtre le maiſtre pour ceſte fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force eſtoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeſchoit le deſloger) miſt ordre en ſon Camp & fut l'armée droiſſée, de laquelle il menoit l'avant-garde: le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Buſſy l'arriere-garde. Les dix mille Suyſſes furent diligens, & ne faillyrent à paſſer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir juſques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suiſſes partirent bien acouſtrez & ſe mirent à trois hotz ou bandes; l'une bande eſtoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui eſtoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suiſſes vint donner ſur l'avant-garde que conduiſoit ledit Seigneur de la Tremoille; l'effort fut grant & avantageux pour les François; car l'avantgarde defit ſix ou ſept mil Suiſſes de ladite bande, enſorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes deſdits Suiſſes (auſcune deſquelles eſtoit de cinq mil) ſe jetterent ſur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui eſtoit preſque toute de Italiens, & auſſi l'ariere-garde ſe

dre en la Duché de Bourgogne que Maximilian Roy des Romains (a) querelloit, & allerent aſſieger la ville de Dijon.

Le Seigneur de la Tremoille & ceux du dedans avoyent fait faire rampars & autres fortifications, mais non aſſez fortes pour longuement ſouſtenir ledict ſiege & reſiſter à ſi groſſe puiſſance; à ceſte cauſe ceulx de la ville furent fort esbahis & en merveilleuſe crainte, congnoiſſans que ceulx qui les tenoyent aſſiegez eſtoient gens affamez, non voulans conquerir terres, mais ſeulement piller leur ville & tout le pays, & pour ceſte conſideration portoyent des viſaiges timides & triſtes, démonſtrans la deffaillance de leur vertu, ce qui donnoit esbaiſſance audict Seigneur de la Tremoille & autres gens de guerre eſtans avec luy, avec trois autres conſiderations, l'une qu'il cognoiſſoit la proſperité du Roy eſtre tournée en malheur & infortune, l'autre que le Roy de France eſtoit en ſon Royaume aſſailly de toutes pars, & enfin que la hardieſſe des François eſtoit tout abbatardie, & leurs cueurs tout amollis de puſillanimité par de divin jugement (comme il conjecturoit) que tout eſtoit mis en deſeſpoir, & toutes les villes capitales de France ne attendoyent

(a) Réclamoit.

tendoyent que leur perdicion & ruyne.

Or luy eſtant en cette perplexité par l'opinion du Conſeil qu'il aſſembla fiſt trois choſes, la premiere qu'il envoya vers le Roy pour l'advertir à ce qu'il luy pluſt bailler ſecours, l'autre qu'il envoya vers les ennemis pour, ſoubz umbre d'accord, ſcavoir l'eſtat de leur Camp & ſiege & leur deliberation, & auſſi pour les amuſer en attendant nouvelles du Roy, & l'autre qu'il fit aſſembler les citoyens pour les encourager à leur deffenſe; enſorte que les ennemis ne puſſent cognoiſtre la foibleſſe de leurs cueurs & le rabaiſſement de leur vertu.

Il envoya au camp des Suiſſes l'ung des Gentilshommes de ſa maiſon nommé Regnaud de Mouſſy Chevalier ſon Viſadmiral, pour ſoubs umbre de traicter paix avec eulx, ſçavoir l'ordre de leur ſiege, le nombre de leurs gens d'armes, leurs munitions, & s'ils avoient aſſez de vivres & autres choſes neceſſaires à un camp & ſiege.

Mouſſy le ſceut trés-bien faire, & de par le Seigneur de la Tremoille parlementa avec dix ou douze des principaux de l'armée des Suiſſes, leſquels il trouva fort arrogans & ſuperbes, & non craignans la force de ceulx

de Dijon ; pour donner crainte, ils monſtrerent audit de Mouſſy leurs vivres, municions & artillerie, & ſceut par aucuns (qui avoient contracté ſecrette amytié avec le Seigneur de la Tremoille au voyage par luy fait en leur pays de Suyſſe) la deliberation deſdits Suiſſes & de leurs alliez. Pour toute reſponſe ils dirent à Mouſſy que ſi le Seigneur de la Tremoille vouloit aller vers eux pour traicter paix, voluntiers luy donneroyent audience, & luy ouy, penſeroyent en leur affaire, ce que ledit de Mouſſy rapporta au Seigneur de la Tremoille, & luy aſſura que l'armée des ennemis eſtoit de ſoixante mille combattans tant à pié que à cheval, avoient plus de cent pieces d'artillerie, & quatre ou cinq charrois de pouldres, & vivres aſſez, meſmement chairs ſalées & ſeiches qu'ils mettoyent en pouldre dont faiſoyent *pulmens* & potaiges fort nouriſſans, & ſi avoyent les raiſins par les vignes qu'ilz mangeoyent & davantaige avoit ſceu par aulcuns de ſes amys que leur deliberation eſtoit (après Dijon prins) envoyer ſeize mille de leurs gens courir devant Paris pour y entrer & piller la ville, & que s'ilz trouvoient réſiſtance, pilleroyent tout le pays d'environ, & ſe renderoyent à une autre bande de douze

mille hommes qu'ilz vouloyent envoyer en Bourbonnois.

Le Seigneur de la Tremoille envoya derechief par devers le Roy pour l'advertyr de tout cecy & à ce qu'il donnaſt ſecours, à quoy le Roy ne fiſt aultre reſponſe audit Seigneur de la Tremoille, fors qu'il ne pouvoit luy envoyer ſecours, & qu'il fiſt ce qu'il pourroit pour le prouffit & utilité de luy & du Royaulme. Les Suiſſes battoyent jour & nuit ladicte ville de Dijon, & desjà l'avoyent fort endommagée & gaſtée; voyant ledit Seigneur ne la pouvoir longuement tenir, & que, ſi elle eſtoit prinſe, tout le Royaulme de France ſeroit en grand dangier de ruyne, aſſembla le Conſeil & declara qu'il ne pouvoit pour lors avoir ſecours du Roy par les grans affaires qu'il avoit en la Picardie. La concluſion du Conſeil fut que le Seigneur de la Tremoille s'en iroit vers les ennemis à ce que moyennant quelque ſomme de deniers pour le deffray de leur armée on les peuſt renvoyer en leur pays ſans aultre deſplaiſir ni dommaige, laquelle choſe on leur fiſt ſçavoir, & leur fauf-conduit receu, le Seigneur de la Tremoille ſans armes & petitement accompagné ſelon la forme dudict fauf-conduit alla vers eulx.

La fin du diſcours du Seigneur de la Tremoille fit incontinant aſſembler les principaux des Suiſſes pour ſçavoir par ceulx qui n'avoient l'intelligence de la langue Françoiſe la ſubſtance du long parler dudict Seigneur par leurs interpreſtes, (car peu d'iceulx entendoient notre langaige), & une heure aprés la reſponſe remiſe à une autre heure du jour, & depuis ce jour au lendemain furent ſi bien menez par exhortations dudit Seigneur de la Tremoiſle que moyennant quelque groſſe ſomme de deniers qu'il leur promiſt, leverent leur ſiege & retournerent en leur pays ſans aultrement endommager la Duché de Bourgogne : mais ce ne fut ſans prendre aſſurance de la promeſſe dudict Seigneur qui pour le gage ou oſtage bailla ſon nepveu Meſſire René d'Anjou Chevalier Seigneur de Mezieres, l'ung des hardis & prudens Chevaliers Seigneurs du Royaulme de France ; ſans ceſte honneſte deffaicte, le Royaulme de France eſtoit lors affolé ; car aſſailly en toutes ſes extremitez par ſes voiſins adverſaires n'euſt ſans grant hazard de finale ruyne pu ſouſtenir le faix & ſe deffendre par tant de batailles.

Ce neantmoins, (63) envie ennemie de vertu ſouillant la bouche d'aulcuns Gentils

hommes (non Princes) eſtans prés de la perſonne du Roy & de la Royne, engendra quelque murmure & mauvaiſe extimation en l'eſprit de la Royne & par le moyen d'elle en celuy du Roy, qui voluntiers preſtoit l'oreille à ſes paroles, parce que prudente & bonne eſtoit : comme le Seigneur de la Tremoille eut envoyé Meſſire Regnaud de Mouſſy advertir le Roy du grand ſervice qu'il luy avoit fait & à tout le Royaulme, il trouva par les envieux le bon extime du Seigneur de la Tremoille auprés du Roy tout alteré & changé, enſorte qu'il ne put eſtre ſoudain ouy; ledit de Mouſſy adverty de la cauſe ſans emprunter l'ayde d'aulcuns (car hardy homme eſtoit-il pour ſes vertus), entra en la chambre du Roy (& proſterné ung genou) luy declaira par ordre le ſervice à luy fait par ſon maiſtre, & que ſans iceluy le Royaulme de France eſtoit en dangier de ruyne; dont il luy deduiſit les cauſes; ce fut devant ceulx leſquels avoyent mis le Roy en ceſte maulvaiſe ymagination, qui ne ſçurent que dire ni reſpondre au Roy, qui leur diſt, « vous m'avez rapporté qu'ils n'eſtoient » que vingt-cinq mille hommes de Suiſſes & » Bourguignons devant Dijon, & n'avoyent » artillerie ni vivres pour entretenir ung

» camp; or vous voyez le contraire, non » par le rapport de Regnaud, mais des Sei- » gneurs du pays qui m'en eſcripvent; *par* » *la foy de mon corps* je penſe & cognois » par experience que mon Couſin le Seigneur » de la Tremoille eſt le plus fidelle & loyal » ſerviteur que j'ay en mon Royaulme, & » auquel je ſuis le plus tenu ſelon la qualité » de ſa perſonne; allez Regnaud & luy dictes » que je feray ce qu'il a promis & s'il a » bien fait qu'il faſſe mieux»... La Royne ſceut ceſte bonne reſponſe faicte par le Roy; & elle n'en fut contente; mais depuis (la verité cognue) jugea le contraire de ce qu'elle avoit par faulx rapport imaginé & penſé; après cela, (non ſitoſt) les Suiſſes ſatisfaits, ledit Seigneur de Mezieres fut delivré & mis hors de leurs mains aux deſpens du Roy qui bien cognoiſſoit que la gracieuſe rupture de l'armée des Suiſſes l'avoit mis hors du dangier de tous ſes ennemys, & reſtauré les timides cueurs du commun peuple de France. Lors le Roy d'Angleterre vinſt à paix par le mariage de Madame Marie ſa ſœur avec ledit Roy Loys, quelque peu de temps aprés le treſpas de ſa trés-bonne eſpouſe Madame Anne Ducheſſe de Bretagne, à laquelle Madame Marie, le Roy tinſt compagnée, qua-

tre mois seulement & jusques au dernier jour de Decembre (a) l'an mil cinq cens quatorze qu'il deceda en la ville de Paris, & fut son corps mis avec les aultres Roys à Sainct Denys en France.

CHAPITRE XVI.

Comment Monsieur François Duc d'Angouleſme fut Roy de France le premier de ce nom, & de la victoire qu'il obtint contre les Suiſſes à Saincte Brigide, & comment le Prince de Thalemont fils du Seigneur de la Tremoille y fut navré des playes dont il mourut.

LE Roy Louys laiſſa deux filles seulement de Madame Anne Ducheſſe de Bretaigne, Claude & Anne; & par deffault de hoir maſle en droicte ligne la couronne & Sceptre de France vindrent à Monsieur François Duc d'Angouleſme le plus proche en ligne collatérale, lequel avoit auparavant eſpouſé ladicte Madame Claude fille aiſnée de France. A l'entrée de son regne il confirma le Seigneur de la Tremoille en tous ſes eſtats & offices, l'année prochaine aprés il entreprinſt le recouvrement de ſa Duché de Milan occupée par Maximilian filz de

(a) Il mourut le 1 Janvier 1515.

Ludovic Sforce par le ſupport des Suiſſes ; & pour ce faire droiſſa groſſe armée qui ne fut ſans ledict Seigneur de la Tremoille & Monſieur Charles Prince de Thalemont ſon fils qui accompagnerent avec les aultres le Roy en cette expedition : ils prinrent leur chemin à Grenoble, à Notre-Dame d'Ambrun & à Sainct Paul, puis paſſa le Roy avec ſon armée & artillerie par ung chemin qu'on diſoit inacceſſible pour chevaulx & chariots, dont les ennemis ne ſe doubtoient. Par le moyen de quoy Proſpere Columpne avec quinze cens hommes de cheval de l'armée dudict Maximilian furent ſurprins par les Seigneurs de Imbercourt (a), & de la Palice à Villefranche qui eſt une petite ville au pays de Piedmont ; ledict Proſpere Columpne fut emmené priſonnier au Roy qui l'envoya en France ſoubs bonne & ſeure garde.

Les Suiſſes eſtoyent à Suze, à Villanne & Immole pour garder les paſſages, qui courrouſſez & esbahis de la prinſe de Proſpere Columpne commencerent à marcher vers Milan, & à grant diligence paſſerent la riviere du Pô avec leur artillerie par ponts

(a) On verra ce fait mieux detaillé dans les Mémoires de Bayard.

de cordes & entrerent à Novarre où le Roy les ſuyvoit, & luy eſtant à Verceil, furent portées parolles de paix, pour laquelle faire furent commis & deputez le Baſtard de Savoye, le Seigneur de Lautrec & aultres gens de ſorte; neantmoins l'armée du Roy marchoit tousjours, & aſſiegea Novarre laquelle, vuyde des Suiſſes ſe rendit; de Novarre allerent à Bufferoles, & cependant le Roy eut nouvelle que la paix eſtoit accordée entre luy & les Suiſſes moyennant certaine ſomme de deniers qu'il leur donnoit pour le deffray de leur armée; & comme on leur portoit l'argent ſe mirent en chemin pour aller au devant du Roy, & le ſurprendre en venant contre leur accord, à l'exhortation du Cardinal de Syon.

O grant malice & laſcheté de gens inventée & ſouſtenuë par perſonne en dignité Eccleſiaſtique conſtituée, & dont le malheur tomba ſur les laſches, car le Roy de ceſte trahiſon adverty, non eſtonné de ſi preſtement combattre, comme hardy & plain de courage délibera les attendre & ſe mettre premier au labeur & dangier, & ce meſme jour qui fut le quatorzieſme (64) jour de Septembre l'an mil cinq cens quinze; environ trois ou quatre heures aprés midy, les

Suiſſes accompagnés des Italiens vindrent frapper ſur l'armée des François, dont les Allemans du Roy de la bande noire esbahis, reculerent, doubtans que le Roy euſt intelligence avec les Suiſſes pour les deffaire au moyen dudict traicté de paix qui avoit eſté tenu pour faict le jour précédent : mais deux mille adventuriers François ſouſtinrent la premiere pointe des Suiſſes & ſe monſtrerent gens de bien, car ils deffirent d'entrée quatre mille Suiſſes ; les aultres bandes des Suiſſes (cuydans mettre en deſordre les François comme ils avoyent fait la bataille à Novarre, en laquelle eſtoyent les Italiens deux ans d'avant) donnerent ſur la bataille Françoiſe : mais ils furent reboutez par l'artillerie qui beſogna ſi bien avec les hommes d'armes que les Suiſſes ne furent les plus forts. Le Roy qui eſtoit en la bataille accompagné du Seigneur de la Tremoille & d'aultres vaillans Capitaines ne perdit de vue l'artillerie, & ſi alloit de lieu en autre croiſſant touſjours par doux langaige les hardys cueurs de ſes genſdarmes.

La meſlée fut cruelle & longue, car elle dura juſques aprés jour couché, à la raiſon de ce que la lune luyſoit, & ſi eſtoyent les François & Suiſſes ſi acharnés à ſe occire

l'ung l'autre, qu'il n'y euſt choſe qui les peuſt ſeparer, que l'obſcurité de la nuit, en laquelle le Roy n'eut autre lict, fors le timon d'une charrette, & pour fins linceulx le harnois ſur le dos, car d'une part & d'autre les genſdarmes furent tousjours en doubte; à peine on trouva de l'eaue clere pour le Roy parce que les ruiſſeaux courant autour du lieu de la bataille eſtoient plains du ſang des occis, les aultres Princes & Seigneurs n'eurent moindre peine comme la raiſon le vouloit, & entre aultres le Seigneur de la Tremoille fut toute la nuit armé ſans clore les yeux prés du Roy : ſon fils le Prince de Thalemont eſtoit en la compagnie du Duc de Bourbon qui conduiſoit l'avant-garde. Le lendemain matin le Roy fut adverty que les Italiens & Suiſſes retournoyent en gros nombre & bon ordre pour lui donner bataille.

Les Italiens & Suiſſes qui eſtoyent au nombre de trente mille combattans aſſaillirent les François en leur camp; Meſſire Jacques Galiot Chevalier hardy, de grant ſens & bonne conduicte, (qui eſtoit maiſtre de l'artillerie) les reçeut à leur groſſe perte & dommaige, car à grans coups de canons en deffiſt une partie, neantmoins les aultres

qui tousjours tinrent leur ordre entrerent chez les François & Allemans qui les reçeurent hardiment ; la meſlée fut grande & cruelle, mais les François furent les plus forts, & deffirent les Suiſſes, fors ceulx qui tournerent le dos, & auſquels les jambes feirent plus de ſervices que les bras & mains ; n'euſt eſté la pouſſiere, peu ſe feuſſent fauvez : il en demoura ſur le camp quinze ou ſeize mille, le reſte print ſon chemin vers Milan.

Ceſte victoire ne fut ſans perdre pluſieurs gens de bien & meſmement la plus grant partie d'une bande de jeunes Princes & Seigneurs de France eſtans en l'avant-garde, leſquels pour rompre les Suiſſes, ſe meirent entre eulx & furent en partie cauſe de leur deſarroy & deſconfiſture, où ledit Monſieur Charles de la Tremoille (a) Prince de Tha-

(a) Le Prince de Talmont fut bleſſé à mort le lendemain, lorſque les Suiſſes recommencèrent l'attaque. « A la premiere charge fut tué & occis le Prince » de Tallemont, fils unique du Sr. de la Trémouille, » qui eſt un gros dommaige pour le nom & groſſe » ſucceſſion de la dite maiſon de la Tremoille, & » auſſy de ſa perſonne ; car c'eſtoit un jeune Prince » vertueux & hardy. » (Extrait de l'Hiſtoire du recouvrement du Duche de Milan en 1515 par François I).

lemont fils dudict Seigneur de la Tremoille fut abbatu & bleſſé en ſoixante-deux parties de ſon corps, dont il y avoit cinq playes mortelles. Meſſire Regnault de Mouſſy, Chevalier, qui l'avoit gouverné en ſes jeunes ans, le retira de la preſſe & le feit porter ainſi bleſſé juſques en ſa tante où les Chirurgiens le panſerent à grant diligence. Auſſi y furent abbatus & occis François Monſieur frere puiſné du Duc de Bourbon, le fils du Comte Petillane qui conduiſoit les Venitiens pour le Roy, le Seigneur de Imbercourt, le Comte de Sanxerre, le Seigneur de Buſſy, le Capitaine Moüy, & autres gens hardys & bien renommés.

Le Seigneur de la Tremoille ſçeut comment Monſieur Charles ſon fils unique avoit eſté bleſſé en ſoixante-deux parties de ſon corps, parquoy aprés la victoire alla le viſiter & conſoler; les Medecins & Chirurgiens luy donnerent eſpoir de gueriſon par le moyen de quoy ſe monſtroit ſatisfait de ce que ſon fils s'eſtoit trouvé en ſi forte preſſe & dont il avoit les enſeignes de hardieſſe; puis s'en alla vers le Roy qui luy fiſt fort bon accueil luy celant la prochaine mort de ſon fils, qu'il avoit par les Chirurgiens ſçeue.

Le Roy premier adverty de ſon treſpas

alla ſoudain en la tante dudit Seigneur de la Tremoille qui rien n'en ſavoit, & luy diſt, « Monſieur de la Tremoille, je vous » ay tousjours cogneu magnanime, & m'a- » t'on dit votre fortitude telle que pour » toutes les infortunes & adverſitez qui vous » ſont advenues, ne changeaſtes onc votre » bon propos, & n'en furent vos affairés ni » ceulx de la choſe publique onc retardez » ni mal conduicts; j'en ay vu l'experience » derniere au mal de mon Couſin votre fils » que vous avez trés-patiemment ſupporté; » ce n'eſt aſſez, car il faut que vous uſiez » de votre force & prudence plus que ja- » mais en la mort de mondict Couſin votre » fils qui eſt decedé depuis une heure, ce » que vous ſuis venu declairer, extimant » n'y avoir perſonne en ma compagnie du- » quel accepterez mieulx la parolle ſans » immoderé courroux; je ſçais qu'il ſeroit » impoſſible à nature de le paſſer ſans griefve » douleur, car le perſonnage le valoit, & » vous aſſure que hors la paternelle affection » votre regret ne ſera plus grand que le » mien ».

Le Seigneur de la Tremoille couvrit ſon piteux viſage d'une louable conſtance contre la majeſté de nature, toutesfois les yeux qui

ſelon naturelle providence plus obeiſſent au cueur que membre qui ſoit en la perſonne ne purent tant celer ſa douleur, que pour luy donner allegence ne diſtillaſſent larmes contre la volunté de l'eſprit; & depuis ledit Seigneur ſe porta ſi prudemment en la charge qu'il avoit du Roy, que à ſes geſtes & parolles on n'euſt cogneu ſon dueil.

CHAPITRE XVII.

Du retour de la Tremoille en France, & de la mort de la Dame ſon eſpouſe.

LE Roy laiſſa Gouverneur à Milan Meſſire Charles de Bourbon, lors conneſtable de France, qui ſi bien exercea ſa charge que les Milanois monſtrerent leur obeiſſance promiſe contre leurs volontez juſques en 1521 comme nous verrons.

Le Seigneur de la Tremoille, aprés avoir accompagné le Roy juſques à Lyon, (ſon congié prins) arriva à Thouars où l'attendoient la Dame ſon eſpouſe & Louiſe de Taillebourg (a) ſa belle fille toutes deux deſolées. Leur rencontre ne ſe fit ſans pleurs, gémiſſements & regrets. Combien que la Dame de la Tremoille diſſimulaſt & couvriſt

(a) De la maiſon de Coetivy.

ſa douleur, neanmoins tout le faix des triſtes penſements, que enſemble ils avoient, demoura ſur ſon cueur. Voire fut la contenance de ſa triſteſſe ſi longuement en ſon pouvoir, qu'en elle s'engendra une mortelle apoſtume non curable. L'eſprit fatigué des ennuis qu'il enduroit pour la guerre que raiſon avoit jour & nuit contre charnelle amour en la region de ſon entendement, laiſſa le corps attenué & au lit malade peu de tems aprés le départ du Seigneur de la Tremoille, qui contraint par le redoublement de couriers s'en eſtoit allé en ſon gouvernement de Bourgogne. (65).

Une lente fievre accompagnée de langueur empira le mal de la Dame de la Tremoille, & la conduiſit, en decevant les Médecins, juſques au pas de la mort. A cette cauſe le Seigneur de la Tremoille revint à Thouars où trouva la certitude de la nouvelle qui ſitoſt l'avoit fait venir. Sans changer de veſtements, ni faire aultre choſe, alla veoir celle que tant aimoit. Ayant que d'entrer il laiſſa à la porte de ſa chambre la Compagnie de larmes qui dés ſon partement de Bourgogne l'avoit toujours conduit. « Monſieur, « lui diſt la Dame le voiant, l'heure de votre « venue par moi tant deſirée m'a eſté fort longue,

» longue, doutant par la preſſe de mon mal
» pouvoir vous dire le dernier adieu avant
» que mourir..... Vous n'en eſtes pas là (dit
» le Seigneur) j'eſpere, au cas que vous
» voudrez mettre peine a chaſſer de votre
» eſprit les mortelles triſteſſes que trop y
» avez gardées, que aiſément retournerez à
» voſtre premiere ſanté..... La choſe n'eſt
» poſſible (dit-elle) quant à nature; & ſi
» resjouyſſement pouvoit eſtre le Medecin
» de mon mal, voſtre ſeul regarder le gué-
» riroit comme la choſe du monde qui plus
» me plaiſt. Mais je ſuis au période de ma
» mortelle vie : il y a trente trois ans que
» la loi de mariage nous lia. Honneſte
» amour aſſembla nos cueurs, & en fit une
» volonté. Je vous rendy du fait de cette
» alliance un ſeul fils auquel Dieu & nature
» mirent tant de bien, que le decés d'ice-
» lui m'a miſe dans l'eſtat où vous me voyez,
» non du tout de ma coulpe; car pour ré-
» ſiſter à ma douleur, je me ſuis de raiſon
» aidée autant que mon petit ſens l'a pu
» faire. Je vous laiſſe le vif image de notre
» fils : c'eſt noſtre jeune enfant François :
» il eſt de cler engin & de faciles mœurs,
» & ne tiendra qu'à bonne conduite ſi n'a
» toutes les graces de ſon pere. Je me eſ-

» timeroïs heureuſe, ſi plus grant fruit de » noſtre ſang je vous laiſſois : mais aprés » mon decés, ſi voiez que neceſſité le re- » quiere, pourrez avoir aultre eſpouſe qui » ſera plus jeune que moi pour vous donner » lignée à ce que voſtre redoutable & bien » eſtimé nom ſoit perpetué ». . . . Point ne la quittoit ledit Seigneur, & moult choſes conſolatives luy diſoit.

Quelques jours aprés la bonne Dame rendit l'ame à Dieu le dernier Novembre 1516.

Le deuil du Seigneur de la Tremoille fut ſi grant qu'il ne prenoit repos aſſuré, ni conſolacion par laquelle il put l'excés de ſouſpirs moderer. Toutes les Damoiſelles de la Dame treſpaſſée eſtoient de larmes teintes juſques a meſconnoitre de prime face, viſages & perſonnes. Pour parachever le malheur de cette maiſon, triſteſſe, chagrin & angoiſſes vouloient abbatre & atterer le Seigneur de la Tremoille chef d'icelle, lequel n'y pouvoit ſi virilement réſiſter qu'il eut fait en ſa floriſſante jeuneſſe (car jà paſſoit l'aage de cinquante trois ans). Or lui eſtant ainſy maltraité & en dangier de mort, le Roy (comme Dieu voulut) le manda pour aller à ſa Cour à Blois où à grand regret ſe tranſporta, & de Blois à Paris avec le Roy,

& les Princes pour reçevoir l'Ambaſſade du Roy des Romains & du Roy d'Eſpagne.

CHAPITRE XVIII.

Comment on conſeilla au Seigneur de la Tremoille de ſe marier à la Ducheſſe de Valentinois qu'il eſpouſa, comment il maria ſon petit fils à Madame Anne de Laval, & des guerres que le Roy de France eut en Picardie, ledit de la Tremoille ſon Lieutenant Général.

TROIS ans après, tant remonſtrerent au Seigneur de la Tremouille ſes amis qu'il eſtoit encore en ſa corporelle force, & que n'avoir qu'ung ſeul héritier, c'eſt point n'en avoir, qu'il conſentiſt a demander en mariage une jeune Ducheſſe nommée Louiſe, laquelle eſtoit ſeule fille & heritiere du Duc de Valentinois & d'une Dame de la trés noble & illuſtre (a) maiſon d'Albret. Ce Duc de Valentinois (b) eſtoit extraît de l'an-

(a) Charlotte fille d'Alain Sire d'Albret & de Françoiſe de Bretagne. Ce fut une Dame du plus grand mérite qui prit part aux malheurs de ſon époux, ſans participer à ſes vices & à ſes déſordres. Elle mourut en 1514.

(b) C'etoit ce Borgia fils de Jules II ſi connu dans l'Hiſtoire.

cienne lignée des Borgia d'Eſpagne & vinſt en France au commencement du regne de Louis XII pour les factions qui furent en Italie entre lui & les Urſins. Lui & ſa femme decedez, Madame la Régente prinſt le Gouvernement de Louiſe leur ſeule fille; & falloit donc que ce mariage ſe fit ſous le bon plaiſir d'icelle Régente; ce qui (66) ſe fit à Paris.

On ſe pourroit esbahir comment le Seigde la Tremoille, qui eſtoit homme prudent & riche, ne jettoit ſa fantaiſie ſur aultre Dame non ſi jeune que la Ducheſſe; car aſſez y en avoit en France belles & de bon renom tant veuves que aultres. J'ai ſçeu par ſa bouche que deux choſes le mouvoient; l'une qu'il ne vouloit eſpouſer femme veuve, l'autre qu'il n'en congnoiſſoit point en Cour qui fut à luy plus (a) agréable, qu'il ſcavoit qu'en la race d'Albret toutes les femmes & filles ont eu & gardé ſans macule l'honneur & titre de chaſteté, finalement qu'elle eſtoit en l'aage pour avoir lignée, qui eſtoit l'ung des plus grants deſirs dudit Seigneur, parceque il n'avoit qu'ung ſeul hé-

(a) Après la mort du Seigneur de la Tremoille elle épouſa en ſecondes nôces Philippe de Bourbon Baron de Buſſet.

ritier. Combien que ledit Seigneur eut cinquante ſix ans accomplis, touttes fois eſtoit tant en la grace de nature qu'il ſembloit bien n'en avoir que quarante cinq. Auſſi les ans ne font les gens vieulx totalement, mais l'imperfection de leurs complexions.

Quoique par le jugement des hommes cette jeune Ducheſſe fut bien diſpoſée & organiſée de tous ſes membres, & le Seigneur de la Tremoille en diſpoſicion convenable pour luy faire des enfants, néanmoins Dame nature ne put eſtre la maitreſſe ſur la divine Providence qui avoit reſervé l'entiere ſucceſſion dudit Seigneur à Monſieur François fils unique du Prince de Thalemont, occis à Sainte Brigide (a). A cette conſidéracion, & pour qu'en luy fut ſi noble génération perpetuée, le Seigneur de la Tremoille ſon ayeul s'enquiſt par tout le Royaume d'une jeune Dame pareille au jeune Prince en âge, en lignage & en mœurs. Ce fut Madame Anne de Laval, fille & héritiere du Seigneur de Laval l'une des anciennes illuſtres maiſons de Bretagne & qui a plus duré ſans mutacion. La Dame Anne fut donc conjointe par mariage avec le Prince de Thalemont environ quatre ans aprés les ſe-

(a) Autrement dite journée de Marignan.

conde nopces du Seigneur de la Tremoille. L'union de ces deulx illuſtres perſonnes fut acccomplie de toutes les choſes qu'on pourroit deſirer ; & Madame Anne eut à la fin du premier an de ſes eſpouſailles ung beau fils qui eſt le plus grand bien que l'Ayeul & le pére euſſent pu en ce monde avoir.

Environ ce tems, Charles Roy d'Eſpagne élu Empereur, & Henry Roy d'Angleterre ſon beau frere commencerent a manifeſter & monſtrer les envies par eulx long tems auparavant conſpirées contre la proſpérité du Royaume de France. Nonobſtant l'alliance qui avoit eſté faite au feſtin d'Ardres entre les Roys de France & d'Angleterre où ils s'eſtoient veus, ils entreprindrent faire la guerre aux François ; ſavoir eſt le Roy d'Eſpagne à Mouzon & Mézieres par le ſecours des Allemands où peu gagnerent ; car le Roy de France eut la Victoire. Meſſire Pierre Terrail, qu'on appelloit le Capitaine Bayart, homme hardy & prudent en guerre ſçeut bien garder Mezieres. Mont-moreau y mourut par inconvenient de maladie en la fleur de ſon age & pluſieurs aultres. Cette guerre faite ſans propos & en hayne de Meſſire Robert de la Marck tenant le party du Roy de France, fut ſans fruit d'une part

& d'aultre, & avec grant dommage ; car les Allemands mirent à feu & ſang pluſieurs bourgs & villages de la Picardie : autant, ou plus firent les François en Haynaut.

Peu de tems aprés le Roy de France, ſans faire bruit, fit aſſaillir & prendre ſur le Roy d'Eſpagne la ville de Fontarabie par Meſſire Guillaume Gouffier admiral de France ; adverty que les Anglois vouloient deſcendre en la Picardie, y envoya le Seigneur de la Tremoille, pour donner ſecours au Duc de Vendoſme Gouverneur dudit pays. Tous deulx enſemble pourveurent trés-bien aux affaires, & avec les garniſons avitaillerent trois ou quatre fois Therouenne, ce qui depuis n'a eſté fait ſans groſſe aſſemblée de gens, ni ſans plus grants frais & miſes. Comme on faiſoit toutes ces choſes en Picardie, furent apportées nouvelles au Roy de France, lors eſtant à Paris, que les Allemands faiſoient grant aſſemblée pour venir en Bourgogne ; parquoy le Roy manda le Seigneur de la Tremoille d'aller par devers luy, delà le Roy l'envoia en Bourgogne à diligence, pour donner ordre audit pays. Les Allemands certains de ſa venue, & de l'ordre qu'il avoit mis jà pour les recevoir, laiſſerent leur entrepriſe ſans effet. Mais les An-

glois ſachant que ledit Seigneur de la Tremoille n'eſtoit plus en Picardie, accompagnés des Flamands & Hennuyers y entrerent en 1522, & aſſiegerent la ville de Heſdin. Pour cette cauſe le Roy donna charge audit Seigneur de ſecourir le Duc de Vendoſme au pays de Picardie ; auſſi il y envoia MM. les Marechaux de Foix & de Montmorency, le Seigneur de Mezieres & le Seigneur Frederic (a) de Bauge avec leurs bandes. La choſe ſçeue par les Anglois, ſe retirerent bientoſt, ſans oſer les attendre.

Audit temps le Roy droiſſoit une aultre armée fort belle, pour aller en Italie recouvrer la ville de Milan, laquelle le Seigneur de Lautrec qui en eſtoit Gouverneur pour luy avoit eſté contraint laiſſer par faute de ſecours. Mais avant que le faire, le Roy voulut donner ordre à ſon Royaume, luy eſtant à Sainct Germain en Laye prés Paris manda au Seigneur de la Tremoille eſtant en Bourgogne de ſe trouver vers luy ; ce qu'il fit. Lors il luy dit, . . . » Monſieur de la Tremoille, » vous voyez les affaires de mon Royaume

(a) Il paroît que c'eſt le même qui dans le rôle de l'ordre de l'Armée de Louis XII à la bataille de Ravenne eſt appellé le Sieur Frederic : il y commandoit mille hommes de pied.

» & le tour qu'on m'a fait à Milan où je ſuis » deliberé aller : mais je ſcai, que moy parti » de ce pays, Anglois, Hennuyers & Flamans » s'efforceront me faire ennuy & dommage » au pays de Picardie. Adverty qu'ils vous » craignent, vous y veux envoyer mon Lieu- » tenant général. . . . . » Sire (luy reſpondit le Seigneur de la Tre- » moille) je ſuis tousjours preſt de vous obeyr » touttesfois je me deſporterois volontiers de » cette charge, s'il vous plaiſoit m'en bailler » une autre, parce qu'elle pourroit deſplaire » à Monſieur de Vendoſme Gouverneur du- » dit pays, lequel eſt un Prince hardy, pru- » dent & loyal, & tant à cauſe de ſon au- » thorité que par ſon ſens ſçaura trés-bien » reſiſter à vos ennemis. Volontiers ſous ſa » charge vous y feray le ſervice auquel je ſuis » tenu . . . . . Et ſi mon couſin le Duc de » Vendoſme vous en prie (dit le Roy) le » ferez-vous ? . . . Sire (reſpliqua-til) vous » ſcavez que mon vouloir à tousjours eſté, » eſt, & ſera entre vos mains . . . . . .

Le Duc de Vendoſme & le Seigneur de la Tremoille parlerent enſemble de cette matiere, & à ſa requeſte la Tremoille accepta la charge de Lieutenant général au pays de Picardie. Luy bailla le Roy cinq cens hommes

d'armes dont les bandes n'eſtoient complettes, & dix mille hommes de pied des gens du pays qui n'avoient jamais veu la guerre, & ne faiſoient que ſaillir de la charrue.

CHAPITRE XIX.

Comment le Conneſtable de Bourbon s'evada de France, & de la conduite du Seigneur de la Tremoille en Picardie.

Le Roy prinſt le chemin de Lyon pour aller en Italie, paſſa par Moulins en Bourbonnois où eſtoit malade Meſſire Charles de Bourbon Conneſtable de France. Aprés avoir parlé enſemble dudit voyage, le Roy ſuivant ſon chemin arriva bientoſt à Lyon. Meſſire Charles de Bourbon s'en alla au Chaſteau de Chantelles qui eſt l'une des fortes places d'Aquitaine. Dix ou Douze jours aprés on fit rapport au Roy que, s'il alloit delà les monts, ledit de Bourbon ſous ombre qu'il eſtoit Conneſtable de France & autres de ſa faction & entreprinſe avoient deliberé & conclu s'emparer du Royaume de France, & de Monſieur le Dauphin & des autres enfans du Roy, pour faire d'eux & du Royaume à leur plaiſir; ce dont il fut fort esbahi & courroucé : incontinent envoya gens à Chantelles pour prendre, & luy ame-

ner ledit de Bourbon, lequel de ce adverty par aulcuns de ſes amis eſtans en la Cour du Roy, laiſſa Chantelles & avec un de ſes Gentilshommes nommé Pomperant & trois ou quatre ſe retira à grant diligence par le Comté de Bourgogne en Auſtriche vers le Roy d'Eſpagne ennemy du Roy de France.

Le Seigneur de Sainct Vallier, l'Eveſque d'Autun, l'Eveſque du puy & autres qu'on diſoit eſtre de ladite faction furent prins priſonniers & envoyés au chaſteau de Loches. Toutes leſquelles choſes donnerent (non ſans cauſe) rupture au voyage que le Roy avoit deliberé faire en Italie. Il y envoya Meſſire Guillaume Gouffier Admiral de France ſon Lieutenant général avec ſon armée qui eſtoit fort belle & en bon ordre.

Pour ces cas le Roy eut matiere d'avoir en ſuſpection grande les parens & alliés dudit Duc de Bourbon & entre autres le Seigneur de la Tremoille, parce qu'il avoit eſté marié en premieres nopces avec feu Madame Gabrielle de Bourbon ſœur du pere dudit Charles de Bourbon. Neantmoins il n'eut jamais aucune deffiance d'icelluy de la Tremoille, mais l'advertiſſant du cas luy recommanda la charge de Lieutenant général en Picardie en laquelle il s'acquitta très-bien. Car

des qu'il eut eu ſon expédition du Roy pour ladite charge, s'en alla à Sainct Quentin où ſe-journa quelque temps attendant à venir ſa Gendarmerie, & auſſi qu'il eſtoit fort bleſſé de la cheute d'un cheval tumbé ſous luy.

De Sainct Quentin la Tremoille demy guery s'en alla tout le long de la frontiere juſques à Boulogne ſur mer, puis à Monſtreuil où il ſe tint longuement à la raiſon de ce que c'eſtoit l'une des foibles villes du pays. Auſſi craignoit-il, s'il en fut party, que ceux qui eſtoient ordonnez pour la garde en fiſſent difficulté au moyen de la grant mortalité de peſte qui y eſtoit. Luy eſtant là, le Duc de Suffolck avec groſſe armée d'Anglois deſcendit au pays, & ſe vinſt joindre au Seigneur (a) d'Iſtam, lors Lieutenant géneral du Roy d'Eſpagne. Eulx aſſemblés avec leurs armées ſe trouverent juſques au nombre de trente ſix mille hommes de pied, ſix mille chevaux, & une des plus belles bandes d'artillerie qu'on ait guieres veu en armée. Si prindrent leur chemin droict à Boulogne; mais ſçeu par eulx le bon ordre que le Seigneur de la Tremoille y avoit mis, ne l'oſerent aſſaillir, & prindrent un petit chaſteau qu'on n'avoit pourveu, parce qu'il n'eſtoit tenable. De là ils allerent paſſer de-

(a) Le Comte de Bure.

vant Therouenne, & furent trois ou quatre jours autour de la ville pour l'aſſieger, ce que à la fin ne trouverent bon; car dedans eſtoit le Capitaine Pierre Ponth (a) Lieutenant du Duc de Lorraine homme de grant hardieſſe & ſage conduite qui fiſt pluſieurs ſaillies ſur eulx à leur dommage & perte.

De Therouenne les ennemis allerent à Dourlens où ils furent douze ou treize jours ſans approcher leur artillerie, parce que en le cuidant faire on y avoit occis tout plein de leurs gens à coups de canon d'un chaſteau de terrequ'avoit fait faire le Seigneur (b) de Pontdormy: au moyen de ce qu'il n'avoit aſſez de gens dedans la ville de Dourlens pour la deffendre, le Seigneur de la Tremoille y envoya deux bandes & enſeignes de gens de pied, leſquels y entrerent de plein jour & enſeignes deſployées à la vuë de l'armée des ennemis; & quand les ennemis partoient d'une place pour aller à l'autre, le Seigneur de la Tremoille eſtoit contraint à faire partir & aller toute la nuit ceulx de la place que les ennemis avoient abandonnée, pour eux mettre en celle ou alloient, à raiſon de ce qu'il n'avoit aſſez de gens pour garnir ſi grant frontiere. Alloit

(a) Neveu du Chevalier Bayard.

(b) Crequi de Pontdormy.

tousjours ledit Seigneur les coſtoyant pour donner ordre à tout.

Au partir de Dourlens les ennemis prindrent leur chemin le long de la riviere de Somme, ſans entrer au pays du Roy, juſques à tant qu'ils allerent devant la ville de Bray, laquelle ils prindrent parce quelle n'eſtoit tenable.

La riviere par eulx paſſée; allerent à Roye & à Montdidier, qui ſont deux petites villes, leſquelles ils prindrent à la raiſon de ce que on ne avoit gens, ni municion pour les pourveoir. Or faut entendre que, dés que les ennemis eurent paſſé la riviere de Somme le Seigneur de la Tremoille envoya le Comte de Dampmartin à Noyon, qui aſſembla ce qu'il put des gens du pays, & répara la ville à ſon poſſible, de ſorte que les ennemis n'y allerent. Auſſi manda le Seigneur de la Tremoille à Meſſieurs de la Cour de Parlement & citoyens de Paris qu'ils envoyaſſent gens & artillerie le long da la riviere de Marne, ce qu'ils firent. D'une autre part il mit dedans la ville de Peronne les Seigneurs de Montmor, & de Humieres, & dedans Corbie le Seigneur de Pontdormy, les Vicomtes de Turenne & de Lavedan & le Seigneur de Rochebaron avec leurs bandes. Brief miſt ſi bon

ordre partout que les ennemis par faute de vivres furent contraints de eulx retirer. A leur retraicte ils prindrent Beaureveoir & Bohain. Mais Beaureveoir fut incontinent reprins par le Seigneur de Pontdormy, & Bohain par la Tremoille, les ennemis n'eſtans encores à ſix lieuës des François; parquoy ne leur demoura une ſeule place dedans les terres du Roy; & ſi perdirent en ſe retirant grant nombre de leurs gens. Et ce fut ung gros ſervice fait au Roy & au Royaume.

CHAPITRE XX.

Comment Meſſire Charles de Bourbon aſſiegea Marſeille, dont fut chaſſé & le ſiege levé; comment le Roy de France ſuivit ledit de Bourbon juſques en Italie, & miſt le ſiege devant Pavie.

Si les affaires d'Italie ſe fuſſent auſſi bien portées que celles de la Picardie, le Roy & le Royaume de France n'euſſent eu les grants deſaſtres depuis ſurvenus. Mais fortune fut contraire à l'Admiral de France: car il trouva Milan occupé & détenu par Meſſire Charles de Bourbon, comme Lieutenant Général du Roy d'Eſpagne. Les

armées furent long-tems l'une prés de l'autre, faiſant toujours quelques ſaillies & courſes où pluſieurs furent occis, encore plus de priſonniers qu'on rendoit l'ung pour l'aultre ſelon la qualité des perſonnes, & tout ce contre la nature des François, leſquels s'ils ne donnent en colere & fureur perdent leur force; car ils ne peuvent longuement ſupporter les ennuis de guerre, ſans maladie ou diminucion de hardieſſe. Or les François, ennuyez d'eſtre ſi long-tems aux champs, ne donnant fin à leur entrepriſe, aprés la priſe de *Rebec*, prindrent conſeil de eulx retirer en France : ils ſe mirent en chemin en aſſez bon ordre. Les adverſaires les ſuivoient ſous la conduite de Meſſire Charles de Bourbon, & ſe rencontrerent où il y eut quelques gens occis; entre aultres, Meſſire Pierre Terrail, natif du Dauphiné, qu'on appelloit Capitaine Bayard; fut tué d'un coup d'arquebuſe à crochet; & fut bien dommage, car en parlant de l'excellence des bons Capitaines, il ne doit eſtre mis hors du rang, mais en lieu évident pour ſes mémorables faits & geſtes, & pour ſes bons ſervices aux Roys de France tant au *Garillan*, recouvrement de *Genes*, prinſe de *Breſſe*, & à la garde de *Mezieres*. Auſſi fut à cette ſuite frappé d'un coup

coup de Arquebuſe le Seigneur de *Vandeneſſe*, frere du Mareſchal de Chabannes, dont il mourut certain tems aprés : en cet eſtat les François retournerent en France.

Cette retraite faite à bonne cauſe augmenta fort le credit de Charles de Bourbon envers le Roy d'Eſpagne, par l'aide duquel bientoſt apres deſcendit avec groſſe armée en la Comté de Provence où il diſoit avoir (67) droit (ne ſcay à quel titre.) Il alla mettre le ſiege devant la ville de Marſeille, en laquelle eſtoient Mre Philippe Chabot Seigneur de Brion, le Seigneur *Rance* (a) & aultres bons Capitaines qui l'avoient trés bien fortifiée & pourvue. Le Roy prinſt délibéracion de aller lever ce ſiege, & manda le Seigneur de la Tremoille, lors eſtant en Bourgogne, de ſe trouver à Lyon, ce qu'il fit. Alla avec le Roy juſques à Tournon par la riviere du Rhoſne où le Roy fut adverty que le Légat d'Avignon n'avoit voulu mettre ladite ville d'Avignon entre les mains de M. Jacques de Chabannes, Seigneur de la Palice, Mareſchal de France & ſon Lieutenant Général en cette expédition. Par quoy le Roy envoya le Seigneur de la Tremoille vers le Legat, & avec

(a) Renzo ou Lorenzo des Urſins, Seigneur de Cerés. (Voyez Guichardin Tome I. p. 448).

luy les Seigneurs d'Aubigny, de Fleuranges & de Mezieres. Eulx arrivés à Avignon y trouverent le Mareſchal de Chabannes & le Duc de Longueville qui n'avoient les clefs d'une ſeule porte. Mais dés que le Seigneur de la Tremoille eut parlé audit Legat, toutes les clefs de la Ville furent miſes entre ſes mains, & fut baillée la garde d'icelle au Seigneur d'Aubigny. Sans ce, l'armée du Roy eſtoit en dangier, à la raiſon de ce que par ladite Ville on pouvoit avoir vivres & ſecours.

Le Mareſchal de Chabannes s'en alla loger au camp, & demoura le Seigneur de la Tremoille en ladite Ville juſques à la venue du Roy; incontinent aprés que le Roy fut en ladite Ville, le camp des François où ſe retira la Tremoille, marcha juſques à Salon. Le Mareſchal de Chabannes menoit l'avant-garde, & la Tremoille la bataille, attendans le Roy à venir d'Avignon. Charles de Bourbon adverty de la préſence du Roy & du bon ordre qui eſtoit en ſon armée, voiant qu'il ne pourroit acquerir honneur ni profit en ſon entrepriſe, ni faire dommage à la ville de Marſeille, ſe retira diligemment en Italie, non ſans perte de ſon artillerie & de nombre de ſes gens. Le Roy ſuivant ſon armée ſe trouva en icelle le jour qu'elle

avoit passé la riviere de Durance à gué *par miracle*, ce qu'on n'avoit oncques veu. A raison de ce que ses ennemis s'estoient jà trop esloignés, il alla à Aix en Provence. Là fut mis en deliberacion s'il devoit suivre la promesse de sa fortune, & passer les monts avec son armée pour plusieurs considéracions; l'une qu'il avoit grosse armée mesmement d'Italiens & adventuriers de France qui avoient fort endommagé son Royaume, & que, si plus les retenoit, ils en paracheveroient la ruyne; parquoy nécessaire estoit les envoyer ailleurs; ce qu'il pourroit honnestement faire faisant la guerre en Italie; l'aultre, que son armée estoit en bon ordre & preste à marcher, que ses gens d'armes avoient bon vouloir d'aller pourveu qu'il y allast, & que sa présence leur croistroit cueur & courage. Pour ces causes & aultres le Roy par la deliberacion de son Conseil, entreprinst le voyage & fit marcher son armée sous la conduite du Mareschal de Chabannes par un chemin; & quant à luy & sa compagnie où estoit la Tremoille (68), allerent par une aultre voye.

Les monts passez & la riviere du Thesin, le Roy alla loger à *Biagras* où il eut nouvelles certaines que Charles de Bourbon, &

l'armée d'Eſpagne eſtoient dedans Milan ; ſur quoy y euſt pluſieurs deliberacions ſi on devoit aſſieger Milan, ou non. Suivant la meilleure le Roy y envoia le Marquis de Saluces pour faire ung eſſay, & la Tremoille aprés luy, lequel eut nouvelles en chemin comme le Marquis avoit prins ladite ville, & que les ennemis s'eſtoient retirez ailleurs ; ce que ne voulant ſi facilement croire, y alla, pour en ſavoir la verité, puis retourna ſoudain vers le Roy pour luy dire ce qui en eſtoit. Il trouva le Roy en chemin, lequel le renvoya ſon Lieutenant Général en cette Ville, le penultieme jour d'Octobre 1524. Aprés, le Roy lui envoya le Comte de St. Paul, le Seigneur de Vaudemont, le Mareſchal de Foix & le Seigneur Théolde de Trevolth (a).

Le Seigneur de la Tremoille fortifia la ville de Milan au mieulx qu'il put de tranchées & remparts entre le Chaſteau & la ville, pour que les ennemis, qui tenoient encores le Chaſteau, ne fiſſent quelques ſurpriſes ou ſaillies ſur ceulx de la ville & y demoura ledit Seigneur juſques au quatrieme jour de Fevrier prochain enſuivant.

De l'aultre part le Roy aſſiegea la ville de Pavie, & y fit dreſſer ſon camp auſſy

(a) Trivulce.

bien equipé qu'on en viſt oncques. Ledit camp fut aſſis devant le Chaſteau & ville de Pavie, & partie au parcq où y avoit une maiſon appellée Myrabel que les François gagnerent, par le moyen de laquelle & d'une breche qu'il firent en la murailles dudit parcq avoient vivres ſans dangier.

Ceulx du dedans de Pavie dont Meſſire Anthoine de Leve Chevallier vaillant eſtoit Capitaine, s'eſtoient fortifiés. Souvent faiſoient des ſaillies ſur nos gens, non ſans perte d'une part & d'aultre. Y furent les Suiſſes quelquefois endommagez, & avoient toujours l'œil ſur ceulx qui alloient viſiter les tranchées. Là Monſieur Claude d'Orleans Duc de Longueville, Prince jeune & hardy fut occis en l'age de ſeize ans d'un coup de Arquebuſe, dont le Roy fut fort deſplaiſant. Tous les jours le camp du Roy endommageoit les adverſaires, & battoit la ville & Chaſteau de toutes parts. Trouva moyen le Roy de faire divertir le cours de la riviere du Theſin, à ce qu'elle ne paſſât plus par la ville, ce qui ne fut ſans peine, frais & miſes. Parceque l'armée Françoiſe eſtoit fort grant, & que le Roy trouva par conſeil qu'il pouvoit ſans dangier en envoyer partie à Naples, y alla le Duc d'Al-

banie avec quatre cent lances & ſix mille homme de pied, leſquels paſſerent juſques à Rome. Le Roy ſe tinſt au ſiege où il fit ce qu'ung bon Chef de guerre pourroit & devoit faire tant aux vivres, payement de ſes Gensdarmes que bonne police. Si parfois l'argent ou les vivres eſtoient retardez, il conſoloit ſes Gensdarmes, leur remonſtrant qu'il enduroit comme eulx. Quand aulcun eſtoit malade, le viſitoit, & le faiſoit medeciner & panſer.

Comme on faiſoit toutes ces choſes, le Seigneur de la Tremoille ſe porta ſi trés-bien en ſa charge à Milan, que les ennemis n'en approcherent. Il fit ſi groſſe deſpenſe de ſes propres deniers, que pluſieurs fois fut contraint de faire venir grants ſommes d'or & d'argent de ſa maiſon.

CHAPITRE XXI & dernier.

De la bataille de Pavie, en laquelle le Seigneur de la Tremoille fut occis, & de ſes vertus.

PENDANT que le Roy tenoit Pavie aſſiegée, Charles de Bourbon aſſembla une armée excedant en nombre celle du Roy, qui eſtoit fort affoiblie, à raiſon de ce que bien

des Gentilshommes non ſtipendiez eſtoient retournez malades en France, aultres eſtoient morts, aultres avoient laiſſé le ſiege par l'ennuy des pluyes & froidures qu'ils avoient ſupportées quatre mois environ en tems d'automne & d'hiver, & encore parce que le Roy avoit envoyé à Naples le Duc d'Albanie, comme on a dit. Au commencement du mois de Février 1525, Charles de Bourbon, le Viceroy de Naples, & le Marquis de *Peſcaire* ſortirent aux champs deliberés d'entrer à Pavie, & furent repouſſez; puis allerent loger à la vuë du camp de France.

Le Roy manda le Seigneur de la Tremoille & aultres eſtans à Milan, leſquels vindrent au camp, fors le Seigneur Theolde de Trevolth, qui demoura pour la garde de la ville. Ils arriverent audit camp avec leurs bandes qu'il faiſoit beau veoir. En ce tems cuiderent avoir la bataille, & ainſy le conſeilloit la Tremoille, parce que lors les Genſdarmes de France eſtoient fort deliberés, ce qui eut eſté le meilleur pour les François, qui volontiers ſont plus forts en la premiere pointe. Mais aultres Capitaines ne furent de cet advis, diſant que les ennemis ne les oſeroient aſſaillir à leur fort, & qu'ils ſeroient

contraints de rompre leur armée, à raiſon de ce qu'ils eſtoient mal pourveus de vivres & d'argent. Par ces moyens, qui avoient bonne apparence, ne ſortirent point, & furent ainſi l'ung camp près de l'aultre environ quinze jours ou trois ſemaines, faiſant eſcarmouche ; tous les jours l'armée Impériale croiſſoit, & ne paſſoit guieres de nuit qu'il n'y eut allarme. Les bons Capitaines & gens de bien, durant ce tems eurent toujours le harnoys ſur le dos. Souvent le Seigneur de la Tremoille prediſoit une partie du déſordre qui depuis advinſt : mais ſans avoir regard au paſſé, aulcuns jeunes Genſdarmes prenoient le preſent pour reſverie, & l'advenir en preſumption.

Enfin les Capitaines de l'Empereur voyans que fortune commençoit à eſtre pour eulx, & deſpriſans le dangier, delibererent d'entrer au parcq de Pavie, & de gagner la place de Myrabel, où eſtoit logée partie de l'armée de France, & ce pour empeſcher que les François n'euſſent vivres à leur aiſe, & eſſayer s'ils pourroient les ſurprendre & mettre en deſordre. Meſſire Anthoine de Leve, Capitaine de Pavie, devoit donner de l'aultre coſté ſur les François. Ils n'y pouvoient parvenir ſans faire breche à la

muraille du parcq de Pavie. A cette cauſe, le 28ᵉ de Febvrier, deux heures devant le jour, une partie de l'armée de l'Empereur, ſous la conduite du Marquis de *Peſcaire*, commença à rompre ladite muraille du parcq avec gros ſoliveaux embourrés à ce qu'on n'en put ouïr le bruit. Toute la nuit y eut en l'armée Françoiſe quatre ou cinq allarmes.

Cette breche, pour paſſer cent hommes de front, fut faite à ſi grant labeur & difficulté, que le jour vinſt avant de la parfaire, enſorte que l'ordre pour donner de nuit & gagner la place de *Myrabel*, eſtant preſque au milieu dudit parcq de Pavie, ne put avoir effet.

Neantmoins l'armée de l'Empereur entra par ladite breche fort large & ample au parcq, où fut le combat des deux armées plus conduit par fortune que par art. J'ay prins peine de ſçavoir l'ordre & la forme de cette bataille, avec pluſieurs qui en ſont à leur honneur retournez; mais de quinze ou ſeize avec leſquels j'en ai conferé, deux ne ſe ſont accordez. N'en ai voulu prendre la deſcription que les Eſpagnols en ont faite, parce qu'il y a plus de parole affectée que de verité hiſtoriale. A cette occaſion,

prie mes Lecteurs me pardonner, ſi voulant eſviter de mentir, j'ay retiré ma plume d'en eſcrire plus avant. Mais il eſt certain que les François eurent bien du pire, plus par malheur que par la bonne conduite de nos ennemis. Car en leur armée il y eut du deſordre premier que en la noſtre. Les arquebuſes à crochets que portoient leurs gens de cheval (ce dont les François ne ſe doutoient) endommagerent leſdits François plus que leur proueſſe & vaillance.

Si tous ceulx de l'armée Françoiſe ſe fuſſent auſſi bien acquittez que le Roy & que les Princes, Capitaines & Gentilshommes eſtans autour de ſa perſonne, ils euſſent eu la victoire : car à la premiere charge où eſtoient le Roy & le Seigneur de la Tremoille, lequel fut bleſſé par le viſage prés & deſſous l'œil, firent tant de beaux faits d'armes, qu'à force de coups ils occirent trois cents hommes d'armes des ennemis ; de ſorte que le Vice-Roy de Naples entra en esbahiſſement, ainſi qu'on m'a racompté. Incontinent aprés le Seigneur de la Tremoille fut rencontré par Meſſire Louis Bonnin, Chevalier Seigneur du Cluzeau, Jacques de la Broſſe, Eſcuyer Gentilshommes de ſa Maiſon, & par Jehan du Bourget, homme

d'armes qui l'avoit autrefois ſervi. Voyant ledit Bonnin le cheval du Seigneur de la Tremoille eſtre bleſſé à mort, le pria de deſcendre; ce qu'il fit; & lors ledit de la Broſſe, qui avoit eſté nourri Page en ſa Maiſon, ſe miſt à pied, luy bailla ſon cheval, & s'en alla mettre avec les Suiſſes. Le Seigneur de la Tremoille, monté ſur le cheval de la Broſſe, s'en alla, & ledit Bonnin avec luy, au lieu où eſtoit le Roy. Là environné des ennemis, fut abbattu mort d'un coup de arquebuſe. Pluſieurs de ſes gens furent auſſi occis en ce conflit, ſavoir eſt de ſa compagnie, Meſſire Jean de Jaucourt, Chevalier Seigneur de Villarnon, ſon Porte-Enſeigne; Meſſire Jacques de Salezart, Jean Jouſſerant, Seigneur de la Hire, d'Arçon, le Breton, d'Arras & aultres; & des Gentilshommes de ſa Maiſon, qu'il avoit nourris jeunes, Jean de Poix, fils aiſné du Seigneur de Villemor, le fils aiſné de Meſſire Odet de Chazerac, Chevalier, le fils unique de Meſſire Jean de Poix, Chevalier, Adam du Ravenel, puiſné du Seigneur de la Riviere. Y fut bleſſé Claude de Cravant, Eſcuyer, frere puiſné du Seigneur de Banche; & prins priſonniers le ſuſdit Bonnin, Meſſire Georges de Charge, Chevalier, leſquels

avec le frere puiſné du Seigneur de Roncée, priſonnier auſſi, amenerent depuis en France le corps du Seigneur leur maiſtre.

Le Roy fit vaillamment en ce combat. Aprés avoir choqué Don Ferrand de Caſtriot, auquel donna d'un grand coup d'épée par le viſage, & que ſon cheval eut eſté occis entre ſes jambes, il fut prins non deffendu des ſiens; comme auſſi le furent le Roy de Navarre, le Comte de St. Paul, François Monſeigneur de Saluces, le Comte de Nevers, le Prince de Thalemont, petit-fils du Seigneur de la Tremoille, le Baſtard de Savoye, Grant-Maiſtre de France, ſon fils, le Seigneur de l'Eſcun, Mareſchal de Foix, le Mareſchal de Montmorency, le Vidaſme de Chartres, le Seigneur de Boyſy, le Seigneur Galeas Viſcomti, Bonneval, Gouverneur de Limouſin, Meſſire Philippe Chabot, Seigneur de Brion, le Prince de la Rocheſuryon, & aultres. Les gens de nom du parti de France qui furent occis en la bataille, oultre le Seigneur de la Tremoille, ſont le Duc de Suffolck, de la Maiſon d'Yorck, qui querelloit le Royaulme d'Angleterre contre le Roy Henry VIII, François Monſieur, frere du Duc de Lorraine, Meſſire Jacques de Chabannes, Mareſchal

de France, Meſſire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Admiral de France, le Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, le Seigneur de Morete, le Capitaine Frederic Cataigne, le Comte de Tonnerre, neveu du Seigneur de la Tremoille, le Seigneur de Tournon, le Grant Eſcuyer de France, l'Eſcuyer Maraffin, & aultres dont les ennemis ne doivent prendre gloire; car la pluſpart d'iceulx furent occis par les arquebuſiers, qui eſtoient gens montés ſur croupes de chevaux legers chargez de arquebuſes à crochets, dont les Chreſtiens ne devroient uſer fors contre les Infidelles.

Les corps des Princes & Seigneurs occis furent par leurs ſerviteurs *quis* (a) entre les morts; & ces nobles corps trouvés furent par iceulx ſerviteurs portez és Egliſes de Pavie, où furent nuds ſur la terre quelque tems, pendant qu'on preparoit les coffres pour les *confire* en myrrhe & aloës, & les tranſporter en France.

Tous les ſerviteurs de la Maiſon du Seigneur de la Tremoille firent un merveilleux deuil de ſon treſpas; & non ſans cauſe; car ce fut un des meilleurs qu'on veit oncques, & qui mieulx traita ſes ſujets. Combien que

(a) Cherchés

pour les laborieux ſervices qu'il avoit faits pendant le tems de 45 ans à la Couronne de France, il ſe dut eſtre enrichy d'ung million d'or, veu le grant revenu qu'il avoit à cauſe de ſes parents, lequel eſtoit de trente cinq à quarante mille livres de rente, & les penſions des Gouvernement de Bourgogne, Admirauté de Guyenne, & aultres eſtats qu'il eut en la Maiſon de France, neanmoins on ne luy trouva que bien peu d'argent comptant. Si pourtant n'avoit fait aulcuns Edifices, fors la ſtructure de ſon Egliſe Noſtre-Dame de Thouars, qui eſt ſomptueuſe & magnifique. Auſſi n'avoit rien acquis, fors la Seigneurie de *Montagu*, dont encore bailla pour recompence avec quelque ſomme de deniers, les Seigneuries de Puybeliart & Chantonnay, qui eſtoient de ſon ancien patrimoine.

Parce qu'il fut pur & net de toute tyrennie, concuſſion & pillerie, a eu pour la retribucion ou loyer de ſi bonnes œuvres, le titre & nom de *Chevalier ſans Reproche.*

Cy finiſſent les Mémoires du Chevalier ſans Reproche.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DU SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE.

(1) L'ÉDUCATION de la Nobleſſe étoit alors toute militaire. Quoique la Chevalerie dégénerât de jour en jour, ſon eſprit ſubſiſtoit encore. Les Cours des Princes & les châteaux des Seigneurs formoient autant d'écoles où la Nobleſſe recevoit les premieres leçons de la profeſſion qu'elle devoit embraſſer. L'idée ſeule de mériter un jour d'être armés Chevaliers, devoit exciter ces jeunes élèves à ſe perfectionner dans les exercices du corps, puiſqu'on comptoit pour beaucoup l'adreſſe, la vigueur & le courage.

(2) L'étude des arts libéraux qui pendant long-temps entra dans l'éducation des Nobles, & qui ſembloit même être un des priviléges de leur naiſſance, étoit ſi négligée à cette époque, qu'un de nos anciens Poëtes (a) ſemble en avoir gémi :

Car Chevaliers ont honte d'être Clercs.

(a) Euſtache Deſchamps, Poeſ. MSS. folio 137.

Alain (a) Chartier leur fait le même reproche : « plus y a (dit-il) car ce fol langage court aujourd'hui que noble homme » ne doit ſavoir les Lettres, & tiennent à » reprouches de gentilleſſe bien lire, ou » bien eſcrire. Las ! qui pourroit dire plus » grant folie, ni plus périlleux erreur pu» blier ».

On s'efforçoit en vain de prévenir les abus qui pouvoient réſulter d'une éducation où l'étude des arts libéraux n'étoit plus comptée pour rien. On enſeignoit, il eſt vrai, à cette jeuneſſe vive & turbulente les préceptes d'une morale ſévère ; on lui citoit les traits de vertu de ſes prédéceſſeurs ; mais ces leçons devenoient infructueuſes pour la plûpart. Quand le cœur n'eſt point éclairé par l'eſprit, la fougue des paſſions ne connoit bientôt plus de frein : les préceptes & les exemples s'oublient.

(3) Tigurions ſignifie ici petites tours. Ces jeunes gens imitoient dans leurs jeux les exercices militaires des Chevaliers & des Eſcuyers. Ces attaques de tours repreſentoient de véritables attaques ; c'eſt ce que l'on appella

(a) L'Eſpérance parmi ſes œuvres, édit. de Duchesne, p. 316.

par

par la suite *faire des Castilles*. Vraisemblablement l'expression populaire *chercher Castille*, qui s'est conservée dans notre langue, tire son origine de ces sortes de siéges. Il en est ainsi de celle *se tirer d'un mauvais pas* : elle provient de ces *pas d'armes* que soutenoient les Chevaliers; & on sait que l'entreprise étoit difficille.

(4) Ces dissentions entre Louis XI & les Princes de son Sang ne doivent pas se rapporter à ce qu'on nomme la guerre du bien public. Elles s'élevèrent en 1468 & furent causées par l'inexécution du traité de Conflans. Louis XI avoit promis à son frère, le Duc de Guyenne, la Normandie pour son appanage. Ses demarches tendirent à éluder cette convention; de-là les nouveaux troubles.

(5) La Dame de Montsoreau étoit Nicole de Chambes ou de Jambes, fille du Seigneur de Montsoreau; elle avoit un frère & deux sœurs. L'une épousa Jean de Polignac (a), Seigneur de Rendan, & l'autre Philippe de Comines. Il est probable que Louis XI connoissant l'ascendant de la Dame de Mont-

(a) Voyez l'Hist. de France d'Anselme, Tome II, p. 941.

ſoreau ſur l'eſprit du Duc de Guyenne ſon frère, qu'il vouloit s'attacher, lui donna une partie de la Vicomté de Thouars. Il diſpoſa d'autant plus librement de ces biens, que, comme nous le dirons plus loin, ils avoient été confiſqués au profit du Roi ſous le règne de Charles VII.

(6) C'eſt dans le cours de 1473 à 1474 qu'il faut placer les remontrances du Sire de la Tremoille à ſon fils. Tous les événements dont il parle, s'étoient paſſés depuis environ dix-huit mois. Edouard IV avoit ſigné une ligue offenſive & défenſive avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il ne s'agiſſoit pas moins que du partage de la France. Le Duc de Nemours étoit déjà ſuſpect à Louis XI : on faiſoit le procès au Duc d'Alençon. Le Connétable de Saint Paul, égaré par l'ambition, creuſoit ſous ſes pas l'abîme qui l'engloutit. Il venoit d'avoir avec Louis XI cette entrevue où il eut l'inſolence d'exiger qu'il y eut une barriere entre ſon Souverain & lui.

(7) Le traité de Louis XI avec Edouard fut ſigné à Picquigny le 29 Avril 1475.

(8) Ces *Enfans d'honneur* peuvent ſe com-

parer aux Pages que nos Princes font élever aujourd'hui dans leurs Palais. On les désignoit quelquefois sous les noms de *Valet*, *Valleton* ou *Damoiseau*. Plusieurs Auteurs les ont confondus mal à propos avec les *Escuyers*. L'*Enfant d'honneur* ou *Paige* recevoit une éducation propre à le rendre digne un jour du grade de la Chevalerie. Outre les exercices du corps, auxquels on le formoit, on gravoit soigneusement dans son cœur *l'amour de Dieu & des Dames*. Ces deux principes fondamentaux de son éducation morale ne devoient point être séparés. Suivant la doctrine (a) de la Dame des belles Cousines, *l'amant, qui entendoit à loyaument servir une Dame, étoit sauvé...* C'étoient, dit-on, les Dames elles-mêmes qui enseignoient à ces jeunes élèves le *Catéchisme* & *l'art d'aimer*; si d'un côté on s'efforçoit de leurs rendre pour ainsi dire sensibles les mistères de la religion, de l'autre on leur présentoit l'amour sous une forme tellement indépendante des sens, qu'il ressembloit à ce que nous appellons *amour Platonique*. On vouloit les accoûtumer à une

(a) Voyez sa Logique & sa Théologie dans les neuf premiers Chapitres de cet Ouvrage.

galanterie respectueuse, & propre à prévenir les désordres du libertinage.

Les fonctions de ces Enfants d'honneur consistoient à servir leur Maître, ou Maîtresse, & à les accompagner partout. Ils faisoient les messages, & avoient soin des chevaux. Cette occupation n'avoit rien que de noble aux yeux d'une Noblesse guerrière qui combattoit toujours à cheval. Les Escuyers les exerçoient aussi dans l'art de l'équitation ; mais ils avoient sous eux des palfreniers qu'on distinguoit par les dénominations de *gros varlets* ou de *garçons*.

Ces jeunes gens, en cessant d'être Pages devenoient *Ecuyers*. Alors ils accompagnoient les Chevaliers dans les combats : ils devoient parer les coups qu'on leur portoit, & les secourir dans toutes les circonstances.

Tous les Seigneurs avoient des Pages : mais il semble que la dénomination d'*Enfants d'honneur* ait été surtout affectée à ceux de nos Rois. Au surplus le mot importe peu, puisque leurs fonctions étoient les mêmes. Les jeunes gens de la plus haute extraction faisoient cet apprentissage. On trouve les noms des plus grandes familles dans la liste

des *Enfants d'honneur* de Charles VIII. On y lit ceux de *Gaſpard de Vienne*, *de François de Grammont*, *de Chriſtophle de Tournon*, *de Claude de Chaſtelus*, *de d'Aillon*, *de Cruſſol*, *de Gouffier*, *de Bonneval*, *&c.* Souvent on s'attachoit en cette qualité à un ſimple Chevalier, renommé par ſes exploits. On ne conſidéroit que ſa valeur, ſon expérience & ſon habileté dans l'art militaire. Voilà pourquoi ſans doute Antoine de Chabanne entra d'abord comme Page dans la maiſon du Comte de *Ventadour*, & paſſa enſuite au ſervice du *brave la Hire*.

(9) C'étoit ce que l'on appelloit le jeu de *Croc-Madame*. Nous retrouverons dans les Mémoires de *Bayard* & du *Jeune Adventurier* ces jeux & autres exercices corporels auxquels ſe livroient la Tremoille & ſes compagnons.

(10) La trêve de Vervins fut conclue en 1475.

(11) Ces évenements ſe paſſèrent en 1478.

(12) La trêve entre Louis XI & Maximilien avoit ſuſpendu les hoſtilités. La Tre-

moille n'ayant rien à faire ſuivi ſon ami à la campagne.

(13) Nous avons conſervé cette anecdote qui, racontée avec ingénuité, eſt une image fidèle des mœurs de ce tems. On y voit la preuve de ce que nous avons remarqué dans l'obſervation N° 7. Le reſpect pour les Dames, les loix de l'amitié & celles de l'hoſpitalité étoient autant de motifs qui raſſuroient le Chevalier ſur la paſſion de la Tremoille ; il jugeoit l'ame de ſon ami d'après la ſienne. D'ailleurs, l'éducation que ſon épouſe avoit reçue, le tranquiliſoit encore. Suivant un moderne (a) que nous nous honorons d'avouer pour notre guide, les Cours & les Châteaux étoient des écoles de *courtoiſie* & de vertu pour les jeunes Demoiſelles. On les inſtruiſoit des devoirs les plus eſſentiels qu'elles avoient à remplir : on cultivoit, on perfectionnoit *les graces naives & les ſentiments tendres* pour leſquels la nature ſemble les avoir formées. L'expédient qu'emploia le Chevalier pour guérir la Tremoille & ſon épouſe de leur fol amour, eſt l'apologie de ces trois perſonnes. Si elles n'avoient pas été

(a) La Curne de Sainte Palaye, Mémoires ſur la Chevalerie.

douées de la même délicateſſe, le ſuccès ne l'eût point couronné.

(14) Ses regrets étoient bien fondés, & l'auroient été encore plus dans des tems antérieurs. Les loix de la Chevalerie en ordonnant expreſſément de ne point médire des Dames, les aſſujettiſſoient à une auſtère régularité de conduite & de mœurs. On n'épargnoit pas alors celles qui s'en écartoient.

» S'il advenoit (obſerve (a) un de nos anciens eſcrivains) par aucune adventure que » Dame ne Damoiſelle que euſt mauvais renom, ne qui fut blaſmée de ſon honneur, ſe » miſt avec une bonne Dame ou Damoiſelle de » bonne renommée, combien qu'elle fuſt plus » gentil femme, ou euſt plus noble & plus » riche mary...., on la forçoit de ceder ſa » place à la premiere en luy diſant devant toute » l'aſſemblée... Dame, ne vous deſplaiſe ce » ceſte Dame ou Damoiſelle va devant; car » combien qu'elle ne ſoit pas ſi noble ou ſi » riche comme vous, elle n'eſt point blaſmée;

(a) Le Chevalier de la Tour dans une inſtruction à ſes filles... Liſez les Mémoires de la Curne de Sainte Palaye, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 541, édit. in-12, Tome 34.

» ains eſt miſe au compte des bonnes, & » ainſi ne dit-on pas de vous, dont il me deſ- » plait; mais on fera honneur à qui la deſ- » ſeroy (a), & ne vous en merveillez pas....

Malheuſement cette cenſure rigoureuſe des mœurs ne dura pas, puis que le Chevalier de la Tour, qui écrivoit vers l'an 1371, faiſoit des vœux pour qu'on la remît en vigueur, ou pour qu'au moins, dans les aſſemblées publiques, on ne confondit pas la femme galante avec la femme vertueuſe.

(15) Louis Duc d'Orléans, depuis Louis XII, eut une jeuneſſe très-déreglée. Sa mere, Marie de Cléves, le retint tant qu'elle put. Mais à compter du moment où il échappa à ſon autorité, il ſe livra à l'effervescence d'un tempéramment ardent & tout de feu. On remarqua cependant qu'en ſe plongeant dans la débauche il évitoit de s'offrir aux regards du public. Louis XI, qui naturellement auroit du lui ſervir de pére, ne s'oppoſa, point à la vie licencieuſe de ce Prince. Peut etre n'étoit-il pas fâché que le premier Prince du ſang s'avilit aux yeux de la nation. On eſt tenté de croire que ſa ſombre politique avoit calculé qu'il en ſeroit moins dangereux pour lui &

(a) A qui le mérite.

pour ſon fils. Il lui fit épouſer contre ſon gré Jeanne, la ſeconde de ſes filles, Princeſſe difforme par la taille & peu propre à fixer le cœur de ſon jeune mary. Après la mort de Louis XI, le Duc d'Orléans prétendit à la Régence. Sa jeuneſſe le rendoit incapable d'exécuter un projet de cette nature. Mais il étoit Conſeillé par François I, Comte de Dunois, & de Longueville, fils, du célébre Dunois, à qui Charles VII dût en grande partie l'expulſion des Anglois. Le Comte de Dunois n'avoit pas les talents militaires de ſon pére : mais il excelloit dans l'art de négocier ; & perſonne ne conduiſoit mieux que lui une intrigue de Cour.

Quant au Duc de Bourbon, il ne s'attacha à ce parti que dans l'eſpérance de devenir Régent lui même. La jeuneſſe du Duc d'Orléans lui ſembloit avec raiſon devoir l'éloigner de cette place. Agé de 60 ans, il ne voyoit donc que lui à qui dans pareille circonſtance la Régence fut dévolue de droit. Il ne pouvoit conſidérer de ſens froid que ſon frere cadet, Pierre de Bourbon ſire de Beaujeu, eut par le moyen d'Anne de France ſon épouſe plus de crédit & de pouvoir que lui.

(16) La nature avoit départi à cette Prin-

ceſſe une ame grande & forte. Louis XI ne s'eſtoit pas trompé en luy confiant les interêts de ſon fils. Mais ce qui carracteriſe bien l'eſprit du temps, c'eſt que cette Princeſſe, née avec du génie, croyoit pieuſement poſſéder la faculté de s'abſoudre elle même & dix perſonnes à ſon choix, quarante huit jours par an (non compris les Dimanches) de tous leurs péchés. La piéce qui conſtate ce fait eſt conſignée dans les obſervations de Godefroy ſur l'Hiſtoire de Charles VIII, p. 598, in-folio, de l'Imprimerie Royale.

Au ſurplus, les Hiſtoriens n'ont point fait aſſez remarquer que pendant les cinq années de ſon adminiſtration, qui furent très-orageuſes, on n'eut à lui reprocher aucune de ces éxécutions ſanglantes avec leſquelles ſon pere avoit, pour ainſi dire, familiariſé la nation. Elle tint d'une main aſſurée les rênes de l'adminiſtration; mais il eſt à préſumer qu'on les lui auroit enlevées, ſi *Charlotte de Savoye* ſa mere eut vécu plus long-temps.

» La Royne Charlotte (raconte un de » nos (a) anciens hiſtoriens) n'étoit pas con- » tente de cette maniere de faire; & diſoit: » (& il étoit vray) qu'à elle appartenoit

(a) Hiſt. de Louis XII par Jean de Saint Gelais, Sgr. de Monlieu, p. 43.

» d'avoir le Gouvernement de ſon fils, & » menoient ſon affaire Monſeigneur de (a) Du- » nois & un Gentlhomme nommé Tiercelin » Seigneur de la Broſſe.

Louis XI, qui mépriſoit cette Princeſſe, l'avoit confinée dans une eſpèce de ſolitude. Par ſon teſtament, il ne voulut pas qu'elle participat au Gouvernement. Si elle n'étoit pas morte, les volontés de Louis auroient bien pu n'être pas reſpectées; il eſt permis de conjecturer qu'Anne de Beaujeu elle-même n'auroit pas oſé lutter contre une mere, ni lui diſputer le droit de commander ſous le nom de ſon fils.

(17) Elle étoit fille de Louis de Bourbon, 1er. Comte de Montpenſier, & ſœur de Gilbert de Bourbon-Montpenſier, qui en 1496 mourut à Naples. Gilbert laiſſa pluſieurs fils, dont l'un fut tué à la journée de Marignan; l'autre qu'on nommoit Charles, eſt le trop célèbre Connétable de Bourbon, qui épouſa Suſanne, fille du Sire de Beaujeu & d'Anne de France.

(18) Il y a ici anticipation de dates. Dès

(a) Dunois après la mort de la Reine ſe retourna du côté du Duc d'Orléans.

1683, Louis XI, il eſt vrai, avoit ordonné la reſtitution de la Vicomté de Thouars, au profit du Seigneur de la Tremoille. Mais (a) celui-ci n'en obtint la délivrance qu'après avoir gagné la bataille de St. Aubin du Cormier. Or cet événement ne put avoir lieu qu'en 1488.

(19) L'Auteur des Mémoires de la Tremoille avoit commis une faute groſſiere, en plaçant la tenue des Eſtats au mois de Juillet 1484. Nous l'avons rectifiée : nous n'aurions pas même parlé de cet anachroniſme, ſi pluſieurs de nos Hiſtoriens ne l'euſſent copié d'après lui, & d'après la vie latine de Louis XII. Les Eats de Tours ſe tinrent en Janvier 1483. La clôture s'en fit le 7 Mars ſuivant; & Charles VIII fut ſacré le 30 Mai 1484. Telles ſont les dates préciſes de ces événements, qui ont tant embaraſſé le Pere Daniel & MM. Godefroy. On peut en lire les Preuves dans l'éclairciſſement (b) ſur les premieres années du

(a) La Tremoille fut même contraint de payer à la Dame de Beaujeu la ſomme de dix ſept mille écus, qui étoit vraiſemblablement le prix de l'acquiſition faite par Louis XI.

(b) Mémoires de l'Académie des belles Lettres, Tome 12. p. 320, édit. in-12.

règne de Charles VIII, par M. Lancelot.

(20) Pendant la tenue des Etats, Charles d'Armagnac & les enfans du Duc de Nemours, vinrent demander juſtice. On verra ſans doute avec plaiſir le récit de cette ſcène touchante, qui nous a été conſervé par Godefroy, dans ſes Obſervations ſur l'Hiſtoire de Charles VIII, pag. 426.

« Le Roy eſtant aſſemblé avec les Eſtats, » Charles d'Armagnac ſe jetta à ſes pieds, » & demanda permiſſion de parler, ce qui » lui fut accordé. Un Advocat parla pour » luy, & repreſenta au Roy le mauvais traitement qui avoit été fait à la Maiſon d'Armagnac; que le frere du Suppliant, qui » eſtoit Comte d'Armagnac, avoit eſté fauſſement accuſé devant le Roy; que le Comte » de Dampmartin avoit eſté avec une armée » dans l'Armagnac, & avoit contraint le » Comte d'Armagnac de ſe renfermer dans » *Laitoure*, & luy ayant demandé permiſſion d'envoyer vers le Roy pour ſe juſtifier, » il là luy avoit deſniée; que pour cela il » s'eſtoit rangé du parti d'*Eſpagne;* que tout » ſon pays avoit eſté ravagé par le Comte » de Dampmartin, lequel avoit emporté » tout ce qu'il avoit trouvé, tant ès Egliſes

» qu'ailleurs; que s'eſtant retiré en Eſpagne,
» il ne put obtenir du Roy aucun pardon,
» ni rentrer dans ſon Comté, qu'en prenant
» lettres d'abolition & de grace par eſcrit,
» comme convaincu de perfidie; qu'il avoit
» demandé d'eſtre jugé par la Cour de Par-
» lement, à quoy l'on n'avoit voulu avoir
» aucun eſgard; ce que voyant, il avoit eſté
» par le monde miſérable & ſans aucun ſe-
» cours : enfin pouſſé par le déſeſpoir, ré-
» ſolu de rentrer dans ſon bien, & voyant
» que les ſiens luy tendoient les bras, il
» ſeroit rentré par ſurpriſe dans *Laitoure*,
» d'où il chaſſa la garniſon du Roy, ſans
» luy faire aucun mal. Peu après, une grande
» armée le vint aſſiéger dans *Laitoure*, ruina
» tout ſon pays; & encores qu'il fut bien
» fort dans la ville, & que rien ne luy man-
» quaſt, il fut conſeillé de traiter avec le
» Lieutenant du Roy, & il fut convenu qu'il
» ſe retireroit luy, ſa femme, ſa famille &
» ſes biens hors du Royaume, ſans jamais
» y retourner. Les gens de guerre entrerent
» auſſi-tôt dans la ville, & pendant qu'il
» mettoit ſes affaires en ordre, pour ſe re-
» tirer le lendemain de la capitulation, Ro-
» bert de Balzac, nepveu du Comte de
» Dampmartin, Guillaume de Montfaucon,

» Pierre le Gorgias, archer & autres vin-
» rent au logis du Comte d'Armagnac, &
» le trouverent dans une chambre avec ſa
» femme. Lors de Montfaucon dit à l'archer,
» qu'il euſt à faire ce qu'il devoit; & auſſi-
» toſt il tua le Comte d'Armagnac de plu-
» ſieurs coups en préſence de ſa femme.
» Après cela il fit de grandes violences aux
» femmes qui eſtoient dans la maiſon; puis
» ils menerent la Dame d'Armagnac, la veu-
» ve (a), en un chaſteau à 3 lieues de *Lai-*
» *toure*. Elle eſtoit preſte d'accoucher. Le
» Seigneur de Caſtelnau, Olivier le Roux,
» Secrétaire du Roy & autres, entrerent en
» en la chambre où eſtoit cette Dame. Ils
» avoient mené un Apotiquaire avec eux.
» Ils firent prendre à cette Dame & par
» force un breuvage; & deux jours après
» elle & ſon *part* moururent. Le S^r. d'Ar-
» magnac Suppliant, frere du deffunt, qui
» eſtoit en l'une de ſes maiſons, fut pris &
» mené lié à Paris, & mis en priſon, où il
» a eſté quatorze ans maltraité de toutes
» manieres. Il a eſté changé en diverſes pri-
» ſons, & enfin mis à la Baſtille, entre les
» mains de Philippe l'*Huillier*, homme très-
» cruel, Capitaine d'icelle. Là il fut mis en
» une baſſe-foſſe pleine d'eau, & ne fut

(a) Elle étoit fille du Comte de Foix.

» nourry que de pain & d'eau. L'on luy » arracha les dents, & fut ſouvent fouetté » juſques au ſang. Enfin il fut delivré plus » près de la mort que de la vie, ſans aucun » bien, & luy fut ſeulement ordonné quel- » que peu d'argent pour ſon vivre.....

« Le Chancelier ayant demandé advis au » Roy & aux Princes, prononça qu'il ſeroit » fait juſtice au Comte d'Armagnac & aux » enfans de Nemours, qui s'eſtoient adreſſés » aux Eſtats, & pour plus grande connoiſ- » ſance de l'affaire, elle fut renvoyée au » Conſeil du Roy.

« Comme le Roy ſortoit, le Comte de » Dampmartin dit tout haut, que ce qui » avoit eſté fait au Comte d'Armagnac, » avoit eſté bien fait. Le Seigneur de Com- » minges & autres amis d'Armagnac, dirent » tout haut, que le Comte de Dampmartin » en avoit menti par ſa gorge; & les eſpées » furent tirées; & y euſt eu du mal, ſans » la préſence du Roy qui l'empeſcha.

« Charles d'Armagnac & les enfants du » Duc de Nemours furent rétablis dans leurs » biens. Le malheureux Charles n'en pro- » fita pas. Ses longues ſouffrances avoient » aliené ſa raiſon ».

(21) La Dame de Beaujeu ne fut point nommée

nommée Régente. Les Etats (a) arretèrent ſeulement que le Roy, « ayant été juſqu'à » ce jour bien élevé & bien nourri, il au- » roit toujours auprès de ſa perſonne des » gens ſages, vertueux & éclairés, qui con- » tinueroient de veiller ſur lui, & de lui » inſpirer de bons ſentiments ». C'étoit tacitement indiquer la Dame de Beaujeu; auſſi le Duc d'Orléans & ſes Partiſans ne cachèrent-ils pas leur mécontentement. En demandant la convocation des Etats, ils s'étoient attendus à une iſſue bien différente.

(22) Ce n'étoient pas les corps qui favoriſoient les intentions du Duc d'Orléans; car le Parlement & l'Univerſité à qui il s'adreſſa, accueillirent très-froidement ſes plaintes contre l'adminiſtration de la Dame de Beaujeu: ces Corps répondirent qu'ils en feroient part au Roi. On ſait (dit M. Lancelot (b) que le premier Préſident La Vacquerie répliqua ſagement « que la Cour eſt inſtituée par le » Roy pour adminiſtrer Juſtice, & n'ont point

(a) Relation manuſcrite des Eſtats de Tours par Jean Maſſelin Official de Rouen, l'un des Députés de Normandie.

(b) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome 12, p. 547, de l'édit. in-12.

» ceux de la Cour adminiſtration de guerre, » de Finances, ni du fait & gouvernement » du Roy, ne de grands Princes; & ſont » Meſſieurs de la Cour de Parlement gens » clercs & lettrez pour vacquer & entendre » au faict de la Juſtice, &c. »

(23) Ces évenements eurent lieu vers la fin de Janvier 1485. L'Hiſtorien de la vie latine de Louis XII raconte p. 260, que ce Prince jouoit à la paume aux halles, lorſqu'il fut averti du projet d'Anne de Beaujeu pour s'aſſurer de ſa perſonne. Soudain il monta ſur une mule, ſuivi du Comte de Dunois, de Guy Pot, & de Jean de Louan. Il ſe ſauva à Alençon. Anne de Beaujeu ramena Charles VIII à Paris, & la procédure contre les Princes ne tarda pas à commencer.

(24) Monſeigneur d'Orléans, dit un Hiſtorien (a) du tems, « eſtoit à Beaugency avec » trois ou quatre cens (b) hommes d'armes » pour le bien du Royaume... Mais ceux

(a) Hiſt. de Louis XII par Saint Gelais, p. 55.

(b) Le récit de Saint Gelais par rapport au nombre des gens de guerre que le Duc d'Orléans avoit raſſemblés pour le bien du Royaume, eſt démenti par les Regiſtres du Parlement du 19 Septembre. Au lieu de 3 à 400, on le porte à 800.

» qui manioient la queue de la poiſſe, me-
» nerent le Roy tout jeune qu'il eſtoit avec
» une grande armée garnie d'artillerie contre
» ledit Beaugency, comme ſi c'euſt eſté pour
» chaſſer les anciens ennemis hors du pays.
» Si veulx-je bien que ceulx qui ſont encores
» vivants, & qui y eſtoient pour l'heure,
» ſaichent que ſi le Roy n'y euſt eſté en per-
» ſonne, Monſeigneur leur euſt donné avec
» la compaignée qu'il avoit une telle venue
» que le plus hupé euſt voulu eſtre à 50
» lieues de là. Mais le bon Prince quand
» il ſceut que le Roy y eſtoit (auquel il a
» rendu tant qu'il a veſcu auſſy grande obeiſ-
» ſance que le plus pauvre Gentilhomme de
» France) fut aiſé à perſuader de s'en aller
» devers lui. Car il ne deſiroit nulle choſe
» tant que lui faire ſervice : on lui promeit
» beaucoup de choſes qui ne furent pas te-
» nues; & ſi fallut que Monſeigneur de Du-
» nois s'en allaſt à Aſt ».

Le Comté d'Aſt appartenoit alors au Duc d'Orléans. Un des articles du traité fut que Dunois s'y retireroit. On crut qu'en l'éloignant il ceſſeroit d'intriguer : on ſe trompa; auſſi le verra-t-on bientôt reparoître ſur la ſcène, & accourir en France. Quoiqu'en diſe l'Hiſtorien qu'on vient de citer, les inten-

tions du Duc d'Orléans & des Seigneurs de ſon parti n'étoient rien moins que pacifiques. Ils vouloient dépouiller Anne de Beaujeu de l'autorité, pour s'en emparer : écoutons le même Hiſtorien (a); voici comment il explique cette énigme.....

« Durant ce tems Meſſire George d'Amboiſe Eveſque de Montauban & eſleu en » l'Archeveſché de Narbonne avoit propos » avec d'autres d'emmener le Roy, lequel » le vouloit ainſy ; & s'il fuſt venu à chef » de ſon entrepriſe il euſt gagné le jeu. Mais » un nommé George Gaſton ſerviteur du Gouverneur d'Auxerre, auquel on ſe fioit, & » qui ſçavoit de ſes affaires, deſcouvrit le » tout »....

On arrêta avec George d'Amboiſe, Pompadour, Evêque de Perigueux, Buſſy d'Amboiſe frère du premier, & Comines qui, comme nous l'avons remarqué dans nos obſervations ſur le 7e Livre de ſes Mémoires, paya cher ſon imprudence.

Si l'on doit s'en rapporter à Saint Gelais & à Jaligny (b), cette trame fut ourdie en 1486; & il ne faut pas la confondre avec celle qui fut ménagée par les lettres du Duc

(a) P. 57.

(b) Hiſt. de Charles VIII, p. 14.

d'Orléans & du Comte de Dunois à des Souverains étrangers. Ces lettres, par leſquelles ils ſollicitoient des ſecours, furent interceptées ſuivant Jaligny en 1487.

(25) Par une lettre que nous a conſervé l'Auteur de l'*Hiſtoire de Blois* p. 33 & 34 des Preuves de ſon Ouvrage, il paroît que la mere du Duc d'Orléans n'approuvoit pas les menées de ſon fils. Dans cette lettre adreſſée à la Dame de Beaujeu *elle repreſente la miſere de ſa fille de Foix, la prie d'en avoir piſtié, n'ayant que boire, que manger, ne que veſtir, qui m'eſt dure choſe* (dit-elle) *à porter; car je n'aime qu'elle ſeule, & pluſt à Dieu que les deux autres* (le Duc d'Orléans & l'Abbeſſe de Fontevrauld) *fuſſent en Paradis!..* Elle finit ſa lettre par ces mots : *Or, Madame, prenez courage; & montrez-vous vertueuſe; puniſſez ceux qui font contre le Roy plus aſprement que n'aviez fait juſques icy; où ils vous feront mourir & le Roy s'ils peuvent; & on dit déjà que vous eſtes bien laſche, & les craignez, parce que vous avez laiſſé paſſer pour aller en Bretagne.....*

La Dame de Beaujeu n'avoit pas voulu par généroſité qu'on arrêtât les équipages &

domeſtiques du Duc d'Orléans qui alloient le rejoindre en Bretagne.

(26) On croiroit d'après l'Auteur des Mémoires de la Tremoille, que dès 1486 la guerre commença en Bretagne. Les François n'y entrèrent que l'année ſuivante. Le Roi, à la tête d'une armée, parcourut une partie de la France, & ſoumit les mécontens, parmi leſquels on comptoit entr'autres le Sire d'Albret, le Sire de Leſcun, Comte de Comminges, & le Comte d'Angoulême. L'année 1486 ſe paſſa en négociations avec les Ducs d'Orléans & de Bretagne.

(27) Françoiſe de Dinan, Comteſſe de Laval, inſpira une ſi juſte confiance à François II Duc de Bretagne, qu'il la chargea par ſon teſtament de la garde de ſes deux filles. Elle s'acquitta en femme d'eſprit de cette importante commiſſion. Convaincue par la ſuite que le bien de ſa patrie exigeoit le mariage de la jeune Ducheſſe Anne avec Charles VIII, elle en donna le conſeil à cette Princeſſe, malgré les nœuds de la parenté qui l'uniſſoient au Sire d'Albret ſon frère utérin.

(28) Les Hiſtoriens contemporains ne

parlent point de cette prétendue chaleur qui fit lever le ſiege de Nantes. Jaligny l'attribue aux ſecours que le Comte de Dunois avoit introduit dans cette ville.

(29) Le Seigneur de Rieux, Maréchal de Bretagne, réconcilié avec le Duc François par l'entremiſe du Sire de Leſcun, n'eut pas de peine à s'emparer de Chaſteau-Briant. Il ſurprit cette ville qui appartenoit à François de Laval Seigneur de Montafilant ſon gendre; & il l'obligea de renoncer à l'alliance de la France.

(30) Le Maréchal de Rieux ne commandoit point l'armée Bretonne qui prit Vannes: c'étoit le Duc d'Orléans.

(31) Ces évenements, ſelon Jaligny (a), ſe paſſerent en 1488; & ce furent là les premiers exploits de la Trémoille, en qualité de Général. L'Auteur de ſes Mémoires auroit dû placer ces faits dans le Chapitre 7, immédiatement avant le ſiege de Fougeres.

(32) La Trémoille devoit avoir alors 27 ou 28 ans. On en a la preuve par la date de ſa naiſſance qui eſt du 20 Septembre 1460.

(a) Hiſt de Charles VIII, p. 48 & 49.

Le Préſident Henault (a), ſans doute pour éviter la difficulté, dit qu'il n'avoit pas trente ans.

(33) Alain, Sire d'Albret, infidèle à ſes engagements, paſſa en Eſpagne, en obtint des ſecours, & debarqua en Bretagne. Malgré la diſproportion d'âge & ſa laideur il comptoit épouſer la Princeſſe Anne.

(34) Le Comte de Dunois étoit accompagné du Sire de Leſcun « à l'heure, ra-» conte S. Gelais (b), où les nouvelles de la » rencontre de St. Aubin vinrent en Cour, » eſtoient par leſdits Ambaſſadeurs les appoin-» temens preſque faits & accordés. Mais la » choſe ainſi advenue, ils s'en retournerent » ſans rien conclure ».

(35) Dans le nombre des principaux Officiers, qui ſervoient ſous la Trémoille, on comptoit Perrin des Ages, d'Eſtouteville Seigneur de Torcy, Jean Banchier Roi d'Yvetot, Euſtache de Montberon Vicomte d'Aunoy, Pierre de Rohan Sire de Quintin, le Vicomte de Rohan, Jean de Polignac Seigneur de Beaumont, Yvon du Fou, Jean de Graſſai Seigneur de Champeroux, Charlus,

(a) Abrégé Chronologique, Tome II, p. 419, édit. de 1774.

(b) Hiſt de Louis XII, p. 63.

Jean de Méritain, &c. Suivant Jaligny & les autres contemporains la quantité de morts fut moins conſidérable.

(36) « La défaite de Saint Aubin advenue, » Mgr. fut mené à Luſignan où il fut pour » un temps, & depuis, en la Tour de » Bourges ». *Hiſt. de Louis XII, par Saint Gelais, p. 62.*

« Il fut détenu un an à Luſignan, quel- » que peu de temps à Mehun ſur Yevre, & » le reſte du tems dans la Tour de Bourges ». *Extrait d'une Hiſtoire de France manuſcrite qui finit en 1510, p. 94.*

(37) Le Duc de Bretagne mourut de chagrin. Son armée détruite à la journée de Saint Aubin, & ſon pays dévaſté cauſerent le déſeſpoir qui termina ſa carriere, « car » auparavant (dit (a) Saint Gelais) ſon » peuple eſtoit riche à merveilles; & n'euſ- » ſiez ſceu gueres aller en maiſon de la- » boureur, n'y autre ſur le plat pays que » n'y euſſiez trouvé de la vaiſſelle d'argent. » Mais depuis leſdites guerres commencées » leurs biens ſe diminuerent fort... Le Duc François mourut à Coiron le 9 ſeptembre

(a) Page 63.

1488. Il fut peu regretté. (a) Ses maîtreſſes & ſes favoris par qui il ſe laiſſa gouverner, firent le malheur de la Bretagne & le ſien. Auſſi ne lui pardonna-t'on aucune de ſes foibleſſes. On lui reprocha juſqu'à l'attachement peut-être puéril qu'il eut pour un Corbeau blanc.

L'Auteur des Mémoires de la Trémoille eſt tombé dans une erreur rélativement à la date de la mort d'Iſabelle de Bretagne. Cette Princeſſe n'eſt morte qu'en 1490, c'eſt-à-dire, avant le traité de Rennes, qui ne fut ſigné (b) qu'en 1491.

(38) Anne opprimée par la France & par les differents partis qui diviſoient la Bretagne avoit épouſé Maximilien. Ce mariage s'étoit fait par procuration. On ſentit à la Cour de France qu'on alloit perdre la Bretagne. Le Comte de Dunois avoit lié une intrigue pour qu'Anne donnât ſa main à Charles VIII. Secondé par le Prince d'Orange, par le Maréchal de Rieux, le Chancelier de Montauban & la Comteſſe de Laval, Dunois agit ſi efficacement que le 6 Décembre 1491 le contrat de mariage fut

(a) Voyez Lobineau, Hiſtoire de Bretagne, Tome I, p. 790.

(b) Ibid. p. 815.

ſigné à Langeais (a). Dunois ne jouit pas de ſon triomphe : il mourut d'apoplexie onze jours auparavant.

(39) La paix avec Maximilien ſe fit en 1493.

(40) Par les monuments qui nous ſont connus, nous ne voyons point que la diſcuſſion des droits de Charles VIII ſur le Royaume de Naples ait été déferée à ſes Parlemens. Le Conſeil prononça entre lui & René Duc de Lorraine. Godefroy (b) a recueilli pluſieurs Mémoires ſur cette affaire, où les prétentions reſpectives des deux partis ſont bien developpées.

(41) Ce jeune Prince eut le temps de réfléchir dans ſa priſon, où il fut détenu l'eſpace de trois ans. Il n'avoit avec luy que ſon Médecin, Maiſtre *Salomon Boubelles*. Sur les inſtances du Seigneur de Miolans & du Seigneur de Coſſé, Charles VIII s'étoit déterminé à luy rendre la liberté. Le jeune Roy (raconte ſaint Gelais (c)) » qui avoit le cœur tout gentil &

(a) Voyez tous ces détails ſavamment diſcutés dans le Mémoire de M. Lancelot. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX, édit. in-12, p. 505.

(b) Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII, p. 476 & 675.

(c) Hiſt. de Louis XII, p. 69 & 70.

» liberal... partit un ſoir du Pleſſis les Tours ;
» feignant d'aller à la chaſſe... & alla juſqu'au
» pont de Barangon ; là où il depeſcha M.
» d'Aubigny pour querir Monſeigneur (d'Or.
» leans), & l'amener avec luy, ce qu'il feit...
» Le Roy emmena toujours depuis mondit
» Seigneur, & le feit coucher avec luy...».

(42) Le Pape & le Roi de Naples tentèrent de ſoulever l'Italie entière contre Charles VIII; ils demandèrent des ſecours à (a) Bajazet II.

(43) *Praguerie* ſignifie complot. Ce mot tire ſon origine des guerres civiles des Huſſites en Bohême. Prague, capitale de ce Royaume fut le principal théâtre de leur fureur.

(44) Nous prévenons le lecteur que les Ecrivains contemporains, qui parlent des actes de Souveraineté exercés à Rome par Charles VIII, ne diſent point que, pour infliger la peine de mort aux perturbateurs du repos public, ce Monarque ait demandé l'avis des Sénateurs Romains. Voici ſur cela le récit d'André de la Vigne (b)...» Six des plus mutins

(a) Liſez Guichardin & ſon Annotateur, Tome I, p. 65.

(b) Hiſt. de Charles VIII, p. 126.

» de ces galants furent pendus & eſtranglez » en place publique dans le champ de Fleurs » (a)..... Cela fuſt cauſe que, pour reme- » dier à l'avenir à telles noiſes & diſputes, » le Roy fit promptement dreſſer trois ou qua- » tre juſtices en divers quartiers de la ville » où qnelques larrons meurtriers & ſedicieux » furent pendus: quelques autres criminels eu- » rent par ſon ordre la teſte tranchée . . . fai- » ſant en cela veoir manifeſtement qu'il avoit » dans Rome comme à Paris haute, moyenne » & baſſe juſtice (b) ».

(45) André de la Vigne réduit l'armée des Confédérés à quarante mille hommes. Selon St. Gelais, elle étoit de deux mille hommes d'armes & de vingt mille hommes de pied. Guichardin, pour ſauver ſans doute l'honneur de ſa nation, ſe taît ſur le nombre des combattans.

(46) *Pacquer* ou *parquer* ont le même

(a) Alias Flore.

(b) Ces deux récits contrediſent fortement le père Daniel qui prétend que le Pape, pour faire honneur au Roy, voulut que la juſtice fût rendue dans Rome au nom & par les officiers de Charles. Brantôme a dit avec plus de franchiſe que ce Monarque le fit de ſa propre autorité.

ſens, & ſignifient ici *camper*. Ce mot tient à l'expreſſion dont on ſe ſert pour l'artillerie. — Le Roy (dit André de la (a) Vigne) » y fiſt parquer ſon camp ; & là ſous ſes » tentes & pavillons, il ſoupa avec tous ſes » Genſdarmes ».

(47) Ce récit, qui fait honneur à l'activité & à l'intelligence de la Trémoille, eſt confirmé par André de la (b) Vigne, déjà cité pluſieurs fois.

(48) Jean Jacques Trivulce, Gentilhomme Milanois, & depuis Maréchal de France.

(49) Anthoine de Beſſey.

(50) Meſſire de Lornay.

(51) Guichardin, tome 1er., p. 164, prétend que l'arriere-garde étoit ſous les ordres de Jean de Foix, Comte de Narbonne & d'Eſtampes, pere de Gaſton, Duc de Nemours. Il ajoûte que M. de la Trémoille, Capitaine fort eſtimé en France, étoit auprès du Roi. Mais André de la Vigne (c) eſt d'accord avec les Mémoires de la Trémoille.

(a) Hiſt. de Charles VIII, p. 155.
(b) Ibidem. (c) Ibid. p. 158.

(52) Louis d'Armagnac, Comte de Guiſe.

(53) On ne peut concilier cette beauté du viſage de Jeanne, avec le mot de Louis XI, lorſqu'on la lui préſenta : il ne l'avoit pas vue depuis longtems : *Je ne la croiois pas ſi laide*, s'écria-t-il !

(54) On peut conſulter ſur cette Princeſſe ſon (a) Hiſtoire par Louis Doni d'Attichy, Evêque & Seigneur de Riez, & ſa vie (b) par Louis de Bony, Jéſuite.

(55) Plaçons ici, d'après Jean d'Auton (c), une anecdote qui prouve que dans tous les tems la nobleſſe Françoiſe ſe diſtingua par ſa bravoure. « Pluſieurs Gentilshommes & » autres de la maiſon du Roy, oyans nou- » velles de la bataille, ... eurent delibera- » tion de eulx trouver à cette beſogne; & » feurent entre iceulx le Marquis de Bade, » le Comte de Rouſſillon, Jacques Monſei- » gneur de Rohan, Louis de Bourbon, Jac- » ques de Chabannes, Jean de Chabannes, » Germain de Bonneval, Louis des Barres, » le Seigneur de Beaudiſner, le Seigneur

(a) Paris, Cramoiſy, 1644, in-8°.
(b) Paris, Dubois, 1684, in-8°.
(c) Hiſt. de Louis XII, par d'Auton, p. 99.

» d'Arpajon, le Baron de Bearn, le Sei-
» gneur de Liſtenay, &c., leſquels partirent
» de Lyon....., en trois jours & demi ils
» firent cent lieues & joignirent l'armée.
» Trois Gentilshommes penſionnaires du
» Roy, qui avec le Duc de Valentinois eſ-
» toient allez au jubilé, oyans à Rome pa-
» roles de bataille, pour ne faillir à telle
» affaire, ſe voulurent mettre au retour. Et
» pour advancer leur voyage, s'embarque-
» rent à Oſtie... Mais pour l'ennuy de la
» tourmente, ne peurent à la voile donner
» vent à gré, dont preindrent terre, & delà
» coururent l'Italie juſques à Gennes; &
» tant haſterent leur cours, que de Rome
» en quatre jours furent à Mortere en Lom-
» bardie, aſſemblés avec l'armée de France.

(56) D'après le récit de St. Gelais (a), Louis Sforce fut pris, déguiſé ſous l'habillement d'un Suiſſe.

Jean d'Auton (b) raconte le fait d'une autre maniere. « Telle pourſuite en feit le
» Bailli de Dijon que par aulcuns des Alle-
» mans auxquels il donna deux cens eſcus,
» ſceut où il eſtoit... Il voulut prendre le

(a) Hiſt. de Louis XII, p. 159.
(b) J. d'Auton, Hiſt. de Louis XII, p. 110.

Seigneur

» Seigneur Ludovic, lequel ne luy vouloit
» bailler la foy; & ainſy qu'ils *eſtrivoient*,
» arriva le Comte de Ligny parmi la preſſe,
» & là le vint trouver à tout ſes cheveux
» trouſſés ſous une coueffe, une gorgerette
» autour du col, un pourpoint de ſatin cra-
» moiſy, & des chauſſes d'eſcarlate, la ha-
» lebarde au poing; & en ce point le preiſt
» le Comte de Ligny, & le feit monter ſur
» un courtaut que luy bailla le Seigneur de
» la Paliſſe.

(57) Suivant Jean d'Auton (a), les banquets continuels & la bonne chere qu'on faiſoit à Milan, tuerent ce Cardinal.

(58) Guichardin & le Préſident Henault placent la date de cette bataille au 14 de May, & non au 18.

(59) Le plus bel éloge du Cardinal d'Amboiſe eſt celui qu'en fait Mezeray. Il eſt d'autant plus honorable pour ſa Mémoire, que cet Hiſtorien ignoroit l'art de flatter: laiſſons-le parler: « Sage Pilote de la France,
» Miniſtre ſans avarice & ſans orgueil, Car-
» dinal avec un ſeul bénéfice, qui n'ayant en
» vuë d'autre richeſſe que celle du bien pu-

(a) Hiſt. de Louis XII, p. 278.

» blic, s'eſt amaſſé un tréſor de bénédictions » dans toute la poſtérité...

(60) Les heureux effets de cette négociation avec les Suiſſes ne furent pas de longue durée. Louis XII, par une économie mal entendue, irrita cette nation, & l'eut bientôt pour ennemie.

(61) L'Auteur des Mémoires ſe trompe, Gaſton fut tué par un corps d'infanterie Eſpagnole qu'il eut l'imprudence de pourſuivre.

(62) On verra dans les Mémoires de *Fleuranges* & de Du Bellay que la Trémoille n'étoit pas plus exempt d'ambition qu'un autre. Si l'on s'en rapportoit à l'Auteur de ſes Mémoires on le croiroit un héros accompli. Tout grand homme qu'il étoit, il eut ſes foibleſſes. Il paroît conſtaté qu'il ſollicita ce commandement ; & il devoit ſentir que l'expédition étant mal concertée ne réuſſiroit pas. D'ailleurs on ne peut ſe diſſimuler qu'il ſe laiſſa ſurprendre par les Suiſſes. Nous y reviendrons, lorſque nous publierons les Mémoires de *Fleuranges*.

(63) Louis XII dans les premiers mouvements d'indignation, que lui cauſa le traité

de Dijon, menaça la Trémoille de le faire juger par le Parlement. Ce Seigneur eut d'abord peine à se justifier. Les traces de la calomnie sont toujours difficiles à effacer.

Nous observerons que dans les Mémoires de la Trémoille le nombre des Suisses & de leurs alliés est exagéré. Leur armée étoit d'environ 40 mille hommes. Mais c'étoit plus qu'il n'en falloit pour ravager la France, qui n'avoit ni troupes, ni places fortes à leur opposer.

(64) Le bataille de Marignan dura deux jours, & commença le 13 de Septembre. C'est là que périt le Prince de Thalmond, fils unique de la Trémoille, & non à la journée de Pavie, comme on le lit dans l'abregé du (a) Président Henault.

(65) Nous invitons à comparer ce Chapitre avec le récit de la mort du Comte d'Angoulême dans l'Histoire de Louis XII par St. Gelais. Les soins que lui donna Louise de Savoye son épouse offrent une image attendrissante de l'amour conjugal. On en parlera ailleurs.

(66) Nous remarquerons que l'Annotateur

(a) Tome II, édit. de 1774 p. 462.

(a) de Guichardin assure que ce mariage (b) fut célebré en 1517. Il dit que le Seigneur de la Trémoille étoit le 8e ayeul du Duc du même nom qui vivoit en 1738.

(67) Le Connétable de Bourbon assiégea malgré lui Marseille. S'il eût été le maître de ses opérations, il auroit pénetré dans le cœur du Royaume, espérant que ses amis & ses vassaux se déclareroient pour lui.

(68) François Ier seul décida cette expédition en Italie. La Trémoille, qui en sentoit les inconvénients, s'y opposa de tout son pouvoir. Il est étonnant que l'Auteur de ses Mémoires ait gardé le silence sur la manière dont ce guerrier motiva son avis.

(a) Tome I, p. 190.

(b) Nous présumons que l'Annotateur a copié Moreri; car les deux articles se ressemblent. Et on sait que Moreri n'est pas exempt de fautes.

Fin des Observations des Mémoires.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE LA TREMOILLE.

CHAP. I. *De la nativité de Meſſire Louis de la Tremoille, de ſes mœurs puériles; & comment il fut nourri.* page 111.

CHAP. II. *Comment le jeune Seigneur de la Tremoille déclare à un ſien amy ſon deſir d'aller à la Cour; ſa priere à ſon pere de l'y envoyer; & comment avec ſon amy il prinſt chemin pour s'y rendre, au deſçeu de ſondit pere.* p. 115.

CHAP. III. *Comment le jeune la Tremoille entra au ſervice du Roy de France, & de bonne renommée qu'il s'y fit.* p. 119.

CHAP. IV. *De la grant & honneſte amour qui fut entre le Seigneur de la Tremoille & une jeune Dame; & comment le mary de ladite Dame les retira par doulceur de leurs folles affections.* p. 121.

CHAP. V. *Comment le Seigneur de la Tremoille laiſſa la maiſon du Chevalier, & s'en alla au treſpas de Monſieur ſon pere, comment il fut reſtitué en la Vicomté de Thouars & autres Seigneuries uſurpées par le Roy Louis onzieſme; comment il fut appellé au ſervice de Charles VIII, & de ſon mariage avec Madame Gabrielle de Bourbon-Montpenſier.* p. 129.

CHAP. VI. *Comment, aprés le mariage du Seigneur de la Tremoille avec Madame Gabrielle de Bourbon, Monſieur Louis Duc d'Orleans, par diſcorde civile, ſe retira vers le Duc de Bretagne.* p. 133.

CHAP. VII. *Comment le Seigneur de la Tremoille, en l'aage de 27 ans, fut Lieutenant-General du Roy en la guerre de Bretagne; de la journée & rencontre de St. Aubin, gaignée par les François ſous ſa conduite.* p. 140.

CHAP. VIII. *De l'entreprinſe & conqueſte du Royaume de Naples, de la journée de Fornoue, & comment aprés le treſpas de Cha-*

les VIII le Seigneur de la Tremoille fut appellé au ſervice du Roy Louis XII.

page 145.

CHAP. IX. *De l'anullacion du mariage entre Madame Jeanne de France & le Roy Louis XII, lequel eſpouſa Madame Anne de Bretagne.* p. 156.

CHAP. X. *Comment, par la ſage conduicte du Seigneur de la Tremoille, Louis Sforce, uſurpateur de Milan, fut prins priſonnier, & la Duche de Milan miſe entre les mains du Roy Louis XII.* p. 159.

CHAP. XI. *Comment les François conqueſtent le Royaume de Naples, & en ſont chaſſés; & de la maladie qui empeſcha le Seigneur de la Tremoille de recouvrer ledit Royaume de Naples.* p. 166.

CHAP. XII. *Des meurs, vertus, gouvernement & forme de vivre de Madame Gabrielle de Bourbon, premiere eſpouſe du Seigneur de la Tremoille, & Monſieur Charles leur fils.* p. 169.

CHAP. XIII. *Des ſervices que le Seigneur de la Tremoille & ſon fils firent au Roy ès guerres contre les Genois & Venitiens; de la journée de Ravenne, & comment les François laiſſerent la Duché de Milan.* p. 175.

CHAP. XIV. *Comment par faute d'avoir obey au Seigneur de la Tremoille Lieutenant-Général du Roy Louis XII, l'armée des Françoys fut rompue devant Novarre.* p. 183.

CHAP. XV. *Comment le Roy Louis XII envoya le Seigneur de la Tremoille ſon Lieutenant-General en Normandie, pour la fortification du pays contre les Anglois, & comment ledit de la Tremoille garantit la Bourgogne de la fureur des Suiſſes.* p. 191.

CHAP. XVI. *Comment Monſieur François, Duc d'Angouleſme, fut Roy de France le premier de ce nom, & de la victoire qu'il obtint contre les Suiſſes à Sainct Brigide, & comment le Prince de Thalemont, fils du Seigneur de la Tremoille, y fut navré*

des pluyes dont il mourut. p. 199.

CHAP. XVII. *Du retour de la Tremoille en France, & de la mort de la Dame ſon eſpouſe.* p. 207.

CHAP. XVIII. *Comment on conſeilla au Seigneur de la Tremoille de ſe marier à la Ducheſſe de Valentinois qu'il eſpouſa, comme il maria ſon petit fils à Madame Anne de Laval, & des guerres que le Roy de France eut en Picardie, ledit de la Tremoille ſon Lieutenant-General.* p. 211.

CHAP. XIX. *Comment le Conneſtable de Bourbon s'évada de France, & de la conduite du Seigneur de la Tremoille en Picardie.* page 218.

CHAP. XX. *Comment Meſſire Charles de Bourbon aſſiegea Marſeille, dont fut chaſſé & le ſiege levé; comment le Roy de France ſuivit ledit de Bourbon juſques en Italie, & miſt le ſiege devant Pavie.* p. 223.

CHAP. XXI. *De la bataille de Pavie, en laquelle le Seigneur de la Tremoille fut occis, & de ſes vertus.* p. 230.

Fin de la Table des Chapitres.

Maillles, Jacques de, called "Le loyal serviteur."

MÉMOIRES

DU CHEVALIER BAYARD,

Pierre du Terrail

DIT

LE CHEVALIER SANS PEUR

ET SANS REPROCHE,

Lieutenant-Général pour le Roy au Gouvernement du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes, rédigés par le Loyal Serviteur, commençant en 1489 & finissant en 1524.

XVe & XVIe SIÈCLE.

CF X

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LA PERSONNE

ET

LES MÉMOIRES

DU

CHEVALIER BAYARD.

PIERRE *Terrail* ou *du Terrail*, connu ſous le nom de BAYARD, & ſurnommé *le Chevalier ſans peur & ſans reproche*, nâquit en 1476 au château de Bayard en Dauphiné. On ne donnera point ici la Généalogie des Seigneurs du Terrail, parce que leur Maiſon n'exiſte plus; on obſervera ſeulement qu'elle étoit alliée à tout ce qu'il y avoit de grand & d'illuſtre(a), ſoit dans le Dauphiné, ſoit dans les Pro-

(a) Pour qu'on ſe forme une idée de l'illuſtration de ces alliances, il ſuffit de nommer les Allemans de Laval, les Allemans de Montmartin, les la Rochefoucault, les Simiane d'Eſparron, les Boiſſieu, les Beaumont, les la Tour & des Adretz, les Romanien, les la Tour du Pin, les Morges, les Saſſenage, les

vinces qui l'avoiſinent. Le Lecteur qui auroit intérêt à de plus grands éclairciſſemens, peut conſulter les dernières Editions de *Moreri*, ou le Tableau Généalogique de la Maiſon Terrail, inſéré dans le *Supplément à l'Hiſtoire de Bayard*, par le Préſident Expilly. On y verra la ſubſtitution faite par Gilberte de *la Rochefoucault*, en faveur de l'aînée de la Maiſon d'*Eſtaing-Saillant*, & la repréſentation des *Allemans de Montmartin*, dans la perſonne de Madame la Maréchale de *Balincour*.

Les bleſſures que reçut *Aymon Terrail*, pere du Chevalier, en défendant la Patrie, le forcèrent de quitter le ſervice. Il mourut en 1496, & laiſſa de ſon mariage avec Helène *Alleman*, ou *des Allemans*, quatre fils & quatre filles.

Georges, l'aîné, épouſa Jeanne d'*Arvillars*, & en eut une fille qui inſtitua ſa mere ſa légataire univerſelle (a). Pierre, ſecond fils

Virieu, les Montlezun, les Lachau, les Dagout, les Mangiron, les Hoſtun & tant d'autres dont la nomenclature ſeroit trop longue.

(a) C'eſt par celle ci que les biens de la brauche aînée, entre autres le Chaſteau de Bayard, ſont entrés dans la Maiſon de *Simiane*, & de là furent tranſmis à *Gilberte de la Rochefoucault*.

d'Aymon, eſt le Chevalier Bayard, dont nous publions les Mémoires. Le troiſième fut Abbé de Joſaphat, près Chartres; & le quatrième obtint l'Evêché de Glandèves.

Deux des filles embraſsèrent l'état Monaſtique; une autre épouſa Jacques *Dupont*, Seigneur d'*Aly* en Savoye; & la dernière fut mariée à Antoine de *Théis*, Seigneur de *La Blayette*.

Si le Chevalier Bayard n'étoit pas un de ces hommes extraordinaires, dont les Annales de toutes les Nations fourniſſent peu d'exemples, nous nous bornerions à dire qu'il fut Page de Louis de Luxembourg, Comte de Ligny; que ce Seigneur l'*appointa* en qualité d'hommes d'armes dans ſa compagnie; que Louis XII le nomma Capitaine de mille hommes de pied; qu'il eut la Lieutenance générale du Dauphiné; enfin que François I le décora du cordon de ſon ordre (a), & lui donna une Compagnie de cent hommes d'armes d'ordonnance. L'énumération de ces grades divers ſuffiroit ſans doute pour honorer la mémoire d'un militaire diſtingué; mais ce n'eſt point encore aſſez pour celle de Bayard. Chevalier accompli à une époque où la Chevalerie dé-

(a) C'étoit l'Ordre de Saint Michel.

généroit de jour en jour, né pour être l'ornement de tous les tems & de tous les pays où il auroit vécu; eſtimé, chéri & craint des nations ennemies de la France, fait ſous tous les rapports pour commander les armées, & ayant toujours ſervi ſous les autres ſans en témoigner ni aigreur ni jalouſie; conſulté ſans ceſſe par les Généraux les plus habiles; ramenant dans les Conſeils tout le monde à ſon avis, parce qu'il n'étoit ni préſomptueux ni tranchant; ſe chargeant gaîment des expéditions les plus périlleuſes, quoiqu'il ſçut que ſes chefs en auroient toute la gloire; ne cherchant jamais que le bien de l'état : voilà ce que fut Bayard. Son eſprit s'étoit pénétré de bonne heure des principes d'une morale auſſi ſaine que profondément réfléchie. Un Gentilhomme lui demandoit, *quels biens l'homme noble devoit laiſſer à ſes enfans ? — Ce qui ne craint ni la pluie, ni la tempête, ni la force d'homme, ni la juſtice humaine*, répondit Bayard, *la ſageſſe & la vertu.*

Il répétoit ſouvent que *la plus grande Seigneurie qu'un Gentilhomme puiſſe avoir, c'eſt de ſe lier avec des gens vertueux. Le comble du malheur pour un Seigneur*, ajoutoit-il, *eſt d'être entouré d'hommes vicieux & ignorans,*

vu

vu qu'il n'y a rien de ſi dangereux qu'audace & puiſſance, accompagnées de non ſçavoir.

Dans un ſiècle où les amuſemens de la nobleſſe offroient l'image bruyante de la guerre, Bayard parut auſſi redoutable par ſon adreſſe dans ces jeux militaires qu'embeliſſoit une galanterie reſpectueuſe, qu'au milieu des combats les plus ſanglans. Glorieux d'être le *Tenant* d'un ſexe qu'il adoroit, la Dame dont il portoit les livrées pouvoit ſe répoſer de ſon honneur ſur la ſeule loyauté de ſon Chevalier, parce qu'il obſervoit religieuſement toutes les loix qu'impoſoit la *courtoiſie*. Quelquefois, il faut l'avouer, Bayard s'abandonna à certains écarts que ne juſtifient ni ſa profeſſion, ni les mœurs de ſon tems; mais ces momens de foibleſſe furent rares : il faut les regarder comme les criſes de la vie d'un Héros. Au ſurplus, la pudeur & l'innocence ne reclamèrent jamais envain ſa protection; on peut dire même que les prières de la Beauté en larmes étoient pour lui des ordres ſuprêmes. Partout où il voyoit la vertu aux priſes avec l'infortune, il s'honoroit de lui tendre une main ſecourable. La nobleſſe indigente avoit ſurtout des droits à ſes bienfaits; on n'a ſçu qu'a-

près sa mort la quantité de familles dont il avoit été l'appui. Jaloux de concourir en tout au bien de l'Etat, desirant même que ses largesses y contribuassent, il maria & dota, dans le cours de sa vie, plus de cent orphelines nobles ou roturieres.

Combien de fois n'a-t-il pas gémi sur le sort de ces malheureuses victimes des querelles des Souverains, qui, s'occupant en paix de l'agriculture, & sans avoir aucune part à la gloire d'une conquête brillante, ou d'une belle défense, sont seules immolées dans leurs biens, & souvent dans leur honneur, à l'ambition & à l'avidité d'un soldat injuste & cruel?

Bayard, chef d'un corps nombreux, ne quittoit pour ainsi dire jamais que le dernier le village où sa troupe avoit séjourné : il vouloit être la sauve-garde de ses hôtes, & les prémunir contre le pillage ou l'incendie dont, avec raison, ils auroient pu se croire menacés. Après la campagne de 1521, il revint à Grenoble. Le commandement de cette ville lui avoit été confié, & une maladie pestilentielle y exerçoit d'affreux ravages. Le Chevalier *sans peur & sans reproche* ne se contente pas de faire soigner à ses dépens les pauvres atteints de la contagion;

ſa bienfaiſance ne les perd de vue qu'après s'être aſſurée qu'ils ont aſſez de force & de ſanté pour ſubvenir à leurs beſoins. Tant qu'il fut homme d'armes, chacun de ſes compagnons n'eut en lui qu'un frere & qu'un ami; parvenu aux grades diſtingués, il devint le pere de tous; & ſi jamais il deſira des richeſſes, ce ne fut que pour les partager avec eux. Soldat intrépide dans l'action, le ſens froid ne lui manqua jamais quand il fallut ou prévoir le danger, ou trouver le moyen de lui échapper. On étoit ſi convaincu de ſa modeſtie, de ſes talents, & de ſon zele pour le bien public, que ſes ſupérieurs en grade, ou ſes anciens par la date de leurs ſervices, ne ſe croyoient point humiliés de combattre ſous ſes ordres.

Contemporain des la Trémoille, des Louis d'Ars, des Chaumont d'Amboiſe, des d'Aubigny, des Chabanne, & de beaucoup d'autres célèbres Officiers, la réputation d'aucun d'eux n'éclipſa la ſienne. La plupart furent à la tête des armées; & il ne commanda jamais en Chef qu'à la défenſe de Mézières. Il ne s'en plaignit point; il ſçavoit qu'on ne s'avance point à la Cour des Rois ſans demander: & ſa fierté ne ſe plia jamais aux ſoupleſſes de l'intrigue. Cependant, Bayard

ſollicitant pour lui n'auroit pas été refuſé. Rois, Miniſtres, Courtiſans, tous le reſpectoient, parce qu'ils ſçavoient l'apprécier; mais content d'être utile à ſon maître, il couroit modeſtement ſe ranger ſous les drapeaux du Général qu'on lui indiquoit; & tel étoit l'effet de ſa préſence, qu'elle ſembloit accroître le courage des ſoldats & la capacité du Général. C'étoit la penſée de ce jeune *Gaſton de Foix* que la mort enleva couvert de lauriers dans un âge où ſeulement on peut eſpérer d'en cueillir.

N'oublions pas de faire remarquer que Bayard fut un des Officiers qui, ſous le règne de Louis XII, ont contribué à former en France une Infanterie nationale. L'Infanterie n'étoit compoſée que d'étrangers (a); Bayard qui, comme ſon Souverain, avoit calculé les avantages de cet établiſſement, ſe dévoua ſans héſiter à un genre de ſervice,

(a) Notre premiere Infanterie a conſiſté dans des corps qu'on nommoit indifféremment *Adventuriers* ou *Laquais*. Ce dernier mot n'avoit pas alors l'acception qu'on lui a donnée depuis. Il en eſt de même de celui de *Valet* qui étoit l'équivalent de Damoiſeau, pour déſigner un Page. Liſez d'Auton, Hiſt. de Louis XII, année 1507, p. 157, &c.

contre lequel réclamoient l'habitude & le préjugé.

Ainſi le Chevalier *ſans peur & ſans reproche* fut un des Créateurs de l'Infanterie Françoiſe. En lui rappellant la mémoire d'un Inſtituteur auſſi digne d'elle, c'eſt la juger digne de lui. Jamais l'opinion qu'on avoit de ſon expérience, n'éclata d'une maniere plus brillante qu'au moment où l'on apprit qu'il s'enfermoit dans Mézières. Perſonne alors ne déſeſpéra de la conſervation de cette ville. Parmi les Seigneurs qui accoururent pour partager le danger, on doit diſtinguer ce jeune Anne de Montmorency, depuis Connétable, & qui commandoit déjà une Compagnie d'hommes d'armes. *Je me fais honneur*, lui dit-il, en ſe préſentant, *de ſervir ſous un ſi grand & ſi renommé Capitaine.*

L'amour propre de Bayard dut aſſurément être flatté, lorſqu'à *Marignan* il conféra l'ordre de Chevalerie à François I. Mais ce Monarque témoigna d'une manière bien plus expreſſive l'eſtime dont il l'honoroit, quand après avoir appris la nouvelle de ſa mort il s'écria : *Chevalier Bayard que vous me faites faute !*

Le même Monarque évalua bien mieux en-

core dans la ſuite la perte qu'il avoit faite. Accablé de chagrin & d'ennui pendant ſa captivité, il diſoit à *Montchenu*, ſon premier Maître d'hôtel : *Si Bayard, qui eſtoit vaillant & expérimenté, euſt été vivant & près de moi, mes affaires ſans doute auroient pris un meilleur train ; j'aurois creu ſon Conſeil : ah ! je ne ſerois pas ici !*

La bravoure de Bayard ne ſe démentit jamais. Bleſſé à mort dans la retraite de Romagnano, on ſe préparoit à l'enlever ; il s'y refuſe : *n'ayant jamais tourné le dos à l'ennemi, il ne veut pas commencer en mourant.* S'adreſſant enſuite à Jacques Jouffrey, Gentilhomme de S. Chef, en Dauphiné : *qu'on me deſcende*, luy dit-il, *au pied de cet arbre, & me mettez en ſorte que j'aye la face regardant l'ennemi.*

Ainſi mourut Bayard, qui fut pleuré de ſes amis, de toute l'armée, de la France entiere. Paſſons à ſes Mémoires.

Celui qui les a rédigés n'eſt connu que ſous le nom du *Loyal Serviteur*. Seulement on ſait qu'il fut Secrétaire de Bayard. Ces Mémoires, parurent en (a) 1527, ſous le titre *de la très-joyeuſe & plaiſante hiſtoire, compoſée par le*

(a) A Paris, chez Galiot Dupré, in-4°, en lettres gothiques.

Loyal Serviteur, des faits, geſtes & proueſſes du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche.

En 1616, Théodore Godefroy (a) en donna une édition in-4°. avec des remarques & des annotations. Un nouvel Editeur, le Préſident de *Boiſſieu*, deſcendant de la Maiſon Terrail, par les femmes, ſe cacha ſous le nom de Louis Videl, ſecrétaire du Connétable de Leſdiguieres, & publia l'edition d'après laquelle nous donnons celle ci. Cette édition faite à Grenoble chez Nicolas en 1650 (b), in-8°. de 605 pages, contient, outre le texte, les annotations de Godefroy, le ſuplément aux Mémoires de Bayard, par le Préſident *Expilly*, & un certain nombre de notes du Preſident de *Boiſſieu*.

Le nom de Bayard étoit trop célèbre, pour ne pas inſpirer à plus d'un Ecrivain le deſir de lui conſacrer ſa plume. Le Médecin *Symphorien Champier*, qui ſe prétendoit allié par ſa femme de la maiſon Terrail, pu-

(a) Pacard, qui imprima cette édition à Paris, en fit une autre du même format en 1619.

(b) Cette édition n'eſt point in-4°, & n'a pas été imprimée en 1651, comme on le lit dans la Bibliothèque Hiſtoriq. du Pere le Long, Tome III, pag. 171; au ſurplus, elle eſt fort rare.

blia une vie (a) de Bayard en 1525. L'avocat *Aymar* écrivit l'hiſtoire de (b) ce Capitaine en 1699; mais ces deux ouvrages mêlés d'avantures romaneſques ne renferment qu'une partie des actions du Héros auquel ils ſont conſacrés. Deux Ecrivains du dix-huitième ſiècle nous ont auſſi donné une hiſtoire de Bayard. Le premier eſt *Lazare Bocquillot*, Chanoine d'Avalon qui s'eſt caché ſous le nom du Prieur (c) de *Lonval*. L'autre eſt *Guyard de Berville* (d) : tous deux ont tenté de remettre en nouveau langage le texte du *Loyal Serviteur*. Le dernier a pourtant profité quelque fois du travail des Editeurs qui l'avoient précédé. Nous ne prononcerons point ſur le mérite de ces ouvrages. Nous nous bornerons à une ſeule obſervation qui doit être commune à l'un & à l'autre. Nos Bibliothèques renferment un certain nombre

(a) Vie du Capitaine Bayard, Gentilhomme du Dauphiné, par Symphorien Champier, Médecin. Paris, Bonfons 1525, in-4°.

(b) Voici le titre : *Hiſtoire du Chevalier Bayard, par N. Aymar, Avocat.* Lyon 1699, in-12.

(c) Nouvelle Hiſtoire du Chevalier Bayard, par le Prieur de Lonval, Paris, Robuſtel, 1702, in-12.

(d) Hiſtoire de Pierre du Terrail, &c. par Guyard de Berville. Paris, 1760, in-12.

d'ouvrages anciens qui, malgré les défauts d'un ſtyle ſuranné, de conſtructions vicieuſes & d'expreſſions proſcrites par l'uſage, ont un charme que tous les effets du bon goût moderne ne peuvent remplacer. Tels ſont à notre avis les Mémoires de Bayard.

Le *Loyal Serviteur*, toujours gai, toujours plaiſant, toujours égal, s'eſt tellement pénétré de l'eſprit de ſon maître, il a ſi naturellement rendu cette naïveté originale qui le caractériſoit, qu'à chaque page le Lecteur voit Bayard, l'entend, & converſe avec lui. Quant à leur mérite particulier, il eſt ſuffiſamment conſtaté par la réputation dont ils jouiſſent.

« Je veux, diſoit à ſon fils, un de nos » anciens Moraliſtes François (a), que la vie » de Bayard ſoit la première hiſtoire que tu » liſes, & la première que tu me racontes. » Taſche de l'imiter en ce que tu pourras. » Il ne ſe peut faire de copie qui ne ſoit » bonne ſur un ſi merveilleux original. Si » tu ne peux arriver à ſa valeur, qui eſt hors » d'exemple, ſois fidèle à ton Prince, & » debonnaire comme luy.

(a) Extrait du *teſtament*, ou *Conſeils fidèles d'un bon pere à ſes enfants*, par P. Fortin Sieur de la Hoguette.

» Dans l'ouvrage du Loyal Serviteur, a » remarqué un moderne (a), l'ame du héros » paroît réunir toutes les vertus, ſans aucun » mélange de défauts. On pourroit croire, » ou que l'Auteur a été aveuglé par ſon zèle, » ou qu'il n'a voulu que préſenter aux hom- » mes un modèle chimérique & inimitable, » ſi ſon récit n'étoit confirmé par celui de » tous les Hiſtoriens contemporains, ſoit » François, ſoit étrangers.

On n'a rien négligé pour que cette Edition des Mémoires de Bayard fût complette. Nous avons inſéré, ſoit dans les notes, ſoit dans les obſervations, tout ce qu'offroient d'intéreſſant les Annotations de Godefroy, le Supplément (b) d'Expilly, les Remarques du Préſident de Boiſſieu, & celles recueillies par Guyard de Berville. Nous avons comparé les Mémoires de Bayard avec les Hiſtoriens de ſon tems; on a rectifié les erreurs qui s'y étoient gliſſées; on a éclairci les portions de l'ouvrage qui avoient beſoin de développemens. Beaucoup de familles trouveront dans

(a) Hiſtoire de François I, par M. Gaillard, Tome II, pag. 303.

(b) Ce ſupplément ſe trouve auſſi imprimé avec les Poëſies de ce Magiſtrat, à Grenoble, chez Verdier, 1624. in-4°.

cet Ouvrage des renſeignemens importans ; mais pour qu'on ne nous impute rien de perſonnel, nous déclarons formellement que nous avons pour garans Godefroy, Expilly, le Préſident de Boiſſieu, & que quand nous avons emprunté d'autres autorités, nous avons eu ſoin de les citer.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DU
CHEVALIER BAYARD,
DIT
LE CHEVALIER SANS PEUR
ET SANS REPROCHE,

Lieutenant-Général pour le Roy au Gouvernement du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes, rédigés par le Loyal Serviteur, commençant en 1489 & finissans en 1524.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Seigneur de Bayard pere du bon Chevalier sans peur & sans reproche, eut vouloir de sçavoir de ses enfans de quel estat ils vouloient estre.

Au pays de Daulphiné, que possede presentement le Roy de France, & ont faict ses predecesseurs depuis sept ou huict (1) vingt ans, que un Daulphin Humbert qui feut le dernier, leur en feit don, y a plusieurs bonnes & grosses Maisons de Gentils-

hommes, & dont il eſt ſorty tant de vertueux & nobles Chevaliers, que le bruit en court par toute la Chreſtienté. En ſorte que tout ainſi que l'eſcarlate paſſe en couleur toutes autres teinctures de draps, ſans blaſmer la Nobleſſe d'autre Region, les Daulphinois ſont appellez par tous ceux qui en ont cognoiſſance l'eſcarlate (2) des Gentils-hommes de France. Entre leſquelles Maiſons eſt celle de Bayard (3), de ancienne & noble extraction. Et bien l'ont ceulx qui en ſont faillis monſtré. Car à la journée de Poictiers le triſayeul du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche mourut aux pieds du Roy de France Jean. A la journée de Crecy (a) ſon biſayeul. A la journée de Montlehery demeura ſur le champ ſon ayeul (b) avec ſix playes mortelles, ſans les autres. Et à la journée de Guine-

(a) L'Auteur des Mémoires s'eſt trompé, & a voulu dire la journée d'Azincour, où Pierre I, biſayeul de Bayard, fut tué. Le frere de ce Pierre I, périt à la bataille de Verneuil, en 1424. Trois cent gentils-hommes Dauphinois, ſes Compatriotes, y perdirent également la vie.

(b) Il ſe diſtingua par ſa bravoure, & fut ſurnommé *l'épée Terrail*. Quoiqu'il ſe fût oppoſé aux projets de Louis XI, lorsqu'etant Dauphin, il ſe retira en Dauphiné, ce Roy qu'on n'offenſoit point impunément, n'en honora pas moins ſa valeur.

guaſte feut ſon pere ſi fort bleſſé, que (a) oncques puis ne peut gueres partir de ſa maiſon, où il mourut aagé de bien quatre-vingt ans. Et peu de jours avant ſon treſpas conſiderant par nature qui ja luy defailloit, ne pouvoir pas faire grand ſejour en ce mortel eſtre, appella quatre enfans qu'il avoit en la preſence de ſa femme, Dame tres-devote & toute à Dieu, laquelle eſtoit ſœur de l'Eveſque de Grenoble, de la Maiſon des (4) Allemans. Ainſi ſes enfans venus devant luy, à l'aiſné demanda, qui eſtoit en l'aage de dix-huict à vingt ans, qu'il vouloit devenir. Lequel reſpondit qu'il ne vouloit jamais partir de la maiſon, & qu'il le vouloit ſervir ſur la fin de ſes jours. *Et bien*, dit le pere, *George, puis que tu aimes la maiſon, tu demeureras icy à combatre les ours.* Au ſecond qui a eſté le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, fut demandé de quel eſtat il vouloit eſtre. Lequel en l'aage de treize ans ou peu plus, eſveillé comme un eſmerillon,

(a) Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait pluſieurs écrivains, cette journée des Eperons ou de Guinegaſte avec une du même nom qui eut lieu en 1513. C'eſt dans la premiere en 1479 que le pere de Bayard reçut quatre bleſſures, dont une le priva, de l'uſage d'un bras.

d'un viſage riant reſpondit comme, s'il euſt eu cinquante ans: *Monſeigneur mon pere, combien que mon amour paternel me tienne ſi fort obligé, que je deuſſe oublier toutes choſes, pour vous ſervir ſur la fin de voſtre vie, ce neantmoings ayant enraciné dedans mon cœur les bons propos que chaſcun jour vous recitez des nobles hommes du temps paſſé, meſmement de ceulx de noſtre Maiſon, je ſeray s'il vous plaiſt de l'eſtat dont vous & vos predeceſſeurs ont eſté, qui eſt de ſuivre les armes; car c'eſt la choſe dont j'ay le plus grand deſir, & eſpere aydant la grace de Dieu ne vous faire point de deshonneur.* Alors reſpondit le bon vieillard en larmoyant: *Mon enfant Dieu t'en doint la grace. Jà reſſembles tu de viſaige & corſaige à ton grand pere, qui feuſt en ſon temps un des accomplis Chevaliers qui feuſt en Chreſtienté. Si me dray peine de te bailler le train pour parvenir à ton deſir.* Au tiers demanda quel moyen il vouloit tenir, il reſpondit qu'il vouloit eſtre de l'eſtat de ſon oncle Monſeigneur d'Eſnay, une Abbaye près de Lyon. Son pere le luy accorda, & l'envoya par un ſien parent à ſon dict oncle qui le feit moyne, & depuis a eſté par le moyen du bon Chevalier ſon frere, Abbé de Joſaphat aux faulxbourgs de Chartres. Le dernier reſpondit

dit de meſme ſorte, & dit qu'il vouloit eſtre comme ſon oncle Monſeigneur de Grenoble, à qui il fut pareillement donné, & peu après le feit Chanoine de l'Egliſe noſtre Dame, & depuis par le meſme moyen que ſon frere le moyne feut Abbé, il feut Eveſque de Glandeſve en Provence. Or laiſſons les autres trois freres là, & retournons à l'Hiſtoire du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, & comment ſon pere entendit à ſon affaire.

CHAPITRE II.

Comment le pere du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche envoya querir ſon beau frere l'Eveſque de Grenoble, pour parler à luy, parce qu'il ne pouvoit plus partir de la maiſon.

APRÈS le propos tenu par le père du bon Chevalier à ſes quatre enfans, & parce qu'il ne pouvoit plus chevaucher, envoya un de ſes ſerviteurs le lendemain à Grenoble devers l'Eveſque ſon beau frere, à ce que ſon plaiſir feuſt pour aucunes choſes qu'il avoit à luy dire ſe vouloir tranſporter juſques à ſa maiſon de Bayard, diſtante dudict Grenoble cinq ou ſix lieuës. A quoy le bon Eveſque, qui oncques en ſa vie ne feuſt las de faire

plaiſir à un chaſcun, obtempera de très-bon cœur. Si partit incontinent la lectre reçuë, & s'en veint au giſte en la Maiſon de Bayard, où il trouva ſon beau frere en une chaire aupres du feu, comme gens de ſon aage ſont volontiers. Si ſe ſaluërent l'un l'autre, & feirent le ſoir la meilleure chere qu'ils peurent enſemble, & en leur compaignée pluſieurs autres (5) Gentils-hommes du Daulphiné qui eſtoient là aſſemblez. Puis quand il feut heure chaſcun ſe retira en ſa chambre, où ils repoſerent à leur aiſe juſques au lendemain matin, qu'ils ſe leverent, oüyrent la Meſſe; que ledict Eveſque de Grenoble chanta. Car volontiers diſoit tous les jours Meſſe s'il n'eſtoit mal de ſa perſonne. Et pleuſt à noſtre Seigneur que les Prelats de preſent feuſſent auſſi bons ſerviteurs de Dieu, & auſſi charitables aux pauvres, qu'il a eſté en ſon temps!

La Meſſe oüye, conveint laver les mains, & ſe mectre à table, où derechef chaſcun feit tres-bonne chere, & y ſervoit le bon Chevalier tant ſaigement, & honneſtement, que tout homme en diſoit bien. Sur la fin du diſner, & apres graces dictes, le bon vieillard Seigneur de Bayard commencea ainſi ſes paroles à toute la compaignée. *Mon-*

Seigneur, & Meſſeigneurs, l'occaſion pourquoy vous ay mandez eſt temps d'eſtre declarée. Car tous eſtes mes parens, & amis, & ja voyez vous que je ſuis par vieilleſſe ſi oppreſſé, qu'il eſt quaſi impoſſible que ſceuſſe vivre deux ans. Dieu m'a donné quatre fils, deſquels de chaſcun ay bien voulu enquerir quel train ils veulent tenir. Et entre autres m'a dict mon fils Pierre qu'il veut ſuivre les armes, dont il m'a faict un ſingulier plaiſir. Car il reſſemble entierement de toutes façons à mon feu Seigneur de pere voſtre parent. Et ſi de conditions il luy veut auſſi bien reſſembler, il eſt impoſſible qu'il ne ſoit en ſon vivant un grand homme de bien, dont je croy que un chaſcun de vous comme mes bons parens & amis ſerez bien aiſes. Il m'eſt beſoin pour ſon commencement le mettre en la maiſon de quelque Prince, ou Seigneur, afin qu'il apprenne à ſe contenir honneſtement, & quand il ſera un peu plus grand apprendra le train des armes. Si vous prie tant que je puis que chaſcun me conſeille en ſon endroict le lieu où je le pourray mieux loger.

Alors dict l'un des plus anciens Gentilshommes; *Il faut qu'il ſoit envoyé au Roy de France.* Un autre dit qu'il ſeroit fort bien en la Maiſon de **Bourbon.** Et ainſi d'un en

autre n'y eut celuy qui n'en dit ſon advis. Mais l'Eveſque de Grenoble parla, & dict : *Mon frere vous ſçavez que nous ſommes en groſſe amitié avec le Duc Charles de Savoye, & nous tient du nombre de ſes bons ſerviteurs. Je croy qu'il le prendra volontiers pour l'un de ſes Paiges. Il eſt à Chambery, c'eſt pres d'icy. Si bon vous ſemble, & à la compagnée, je le luy meneray demain au matin, apres l'avoir tres-bien mis en ordre, & garny d'un bas & bon petit rouſſin, que j'ay depuis trois ou quatre jours en ça recouvert du Seigneur* (a) *d'Uriage.*

Si feut le propos de l'Eveſque de Grenoble tenu à bon de toute la compaignée, & meſmement dudict Seigeur de Bayard, qui luy livra ſon fils en luy diſant : *Tenez Monſeigneur, je prie à noſtre Seigneur que ſi bon preſent en puiſſiez faire, qu'il vous face honneur en ſa vie.*

Alors tout incontinent envoya ledict Eveſque à la ville querir ſon tailleur, auquel il manda apporter veloux, ſatin, & autres choſes neceſſaires, pour habiller le bon Chevalier. Il veint & beſogna toute la nuict, de ſorte que le lendemain matin feut tout preſt. Et

(a) Ce Seigneur d'Uriage étoit de la maiſon des Alemans. Voyez l'obſervation, n° 4.

apres avoir desjeuné, monta sur son rousſin, & se presentā à toute la compaignée qui estoit en la basse cour du chasteau, tout ainsi que si on l'eust voulu presenter dés l'heure au Duc de Savoye. Quand le cheval sentit si petit fais sur luy, joinct ansſi que le jeune enfant avoit ses esperons dont il le piquoit, commencea à faire trois ou quatre saults, dequoy la compaignée eust peur qu'il affollast le garçon. Mais en lieu de ce qu'on cuidoit, qu'il deust crier à l'aide, quand il sentit le cheval si fort remuër soubs luy, d'un gentil cœur asseuré comme un lyon, luy donna trois ou quatre coups d'esperon, & une carriere dedans ladicte basse court. En sorte qu'il mena le cheval à la raison, comme s'il eust eu trente ans. Il ne fault pas demander si le bon vieillard feust aise, & soubsriant de joye demanda à son fils s'il avoit point de peur. Car pas n'avoit quinze jours qu'il estoit sorty de l'eschole. Lequel respondit d'un visaige asseuré : *Monseigneur, j'espere à l'ayde de Dieu devant qu'il soit six ans le remuër luy ou autre en plus dangereux lieu. Car je suis icy parmy mes amis, & je pourray estre parmy les ennemis du Maistre que je serviray.* Or sus sus dit le bon Evesque de Grenoble, qui estoit prest à partir : *Mon nepveu mon*

amy ne deſcendez point, & de toute la compaignée prenez congé. Lors le jeune enfant d'une joyeuſe contenance s'adreſſa à ſon pere, auquel il dit : *Monſeigneur mon pere, je prie à noſtre Seigneur qu'il vous doint bonne & longue vie, & à moy grace avant qu'il vous oſte de ce monde, que puiſſiez avoir bonnes nouvelles de moy. Mon amy*, dit le pere, *je l'en ſupplie*, & puis luy donna ſa benediction. En apres alla prendre congé de tous les Gentils-hommes qui eſtoient là l'un apres l'autre, qui avoient à grand plaiſir ſa bonne contenance.

La pauvre Dame de mere eſtoit en une tour du chaſteau (6), qui tendrement ploroit. Car combien qu'elle feuſt joyeuſe que ſon fils eſtoit en voye de parvenir, amour de mere l'admoneſtoit de larmoyer. Toutefois apres qu'on luy feut venu dire, Madame ſi vous voulez venir veoir votre fils il eſt tout à cheval preſt à partir, la bonne Gentilfemme ſortit par le derriere de la tour, & feit venir ſon fils vers elle, auquel dit ces paroles : *Pierre mon amy, vous allez au ſervice d'un gentil Prince, d'autant que mere peut commander à ſon enfant, je vous* (7) *commande trois choſes tant que je puis, & ſi vous le faites ſoyez aſſeuré que vous vi-*

vrez triomphamment en ce monde. La premiere, c'eſt que devant toutes choſes vous aimiez, & ſerviez Dieu, ſans aucunement l'offenſer, s'il vous eſt poſſible. Car c'eſt celuy qui nous fait vivre, c'eſt celuy qui nous ſaulvera, & ſans luy & ſa grace ne ſçaurions faire une ſeule bonne œuvre en ce monde. Tous les matins & les ſoirs recommandez vous à luy, & il vous aydera. La ſeconde, c'eſt que vous ſoyez doulx & courtois à tous Gentils-hommes, en oſtant de vous tout orgueil. Soyez humble & ſerviable à toutes gens. Ne ſoyez mediſant, ne menteur. Maintenez vous ſobrement quant au boire, & au manger. Fuyez envie, car c'eſt un vilain vice. Ne ſoyez flateur, ne rapporteur, car telles manieres de gens ne viennent pas volontiers à grande perfection. Soyez loyal en faicts, & dicts. Tenez voſtre parole. Soyez ſecourable à pauvres veufves, & orphelins, & Dieu le vous guerdonnera. La tierce, que des biens que Dieu vous donnera, vous ſoyez charitable aux pauvres neceſſiteux. Car donner pour l'honneur de luy n'appauvrit oncques homme. Et tenez tant de moy, mon enfant, que telle aumoſne pourrez vous faire, qui grandement vous profictera au corps & à l'ame. Voila tout ce que je vous en charge. Je croy bien

que voſtre pere & moy ne vivrons plus guieres. Dieu nous face la grace à tout le moings, tant que ſerons en vie, que tousjours puiſſions avoir bon rapport de vous. Alors le bon Chevalier, quelque jeune aage qu'il euſt, luy reſpondit : *Madame ma mere, de voſtre bon enſeignement tant humblement qu'il m'eſt poſſible vous remercie, & eſpere ſi bien l'enſuivre, que moyennant la grace de celuy en la garde duquel me recommandez en aurez contentement. Et au demeurant apres m'eſtre tres-humblement recommandé à voſtre bonne grace je vois prendre congé de vous.*

Alors la bonne Dame tira hors de ſa manche une petite bourſette, en laquelle avoit ſeulement ſix eſcus en or, & un en monnoye, qu'elle donna à ſon fils. Et appella un des ſerviteurs de l'Eveſque de Grenoble, ſon frere, auquel elle bailla une petite malette, en laquelle avoit quelque linge pour la neceſſité de ſon fils. Le priant que quand il ſeroit preſenté à Monſeigneur de Savoye, il vouluſt prier le ſerviteur de l'Eſcuyer, ſoubs la charge duquel il ſeroit, qu'il s'en vouluſt un peu donner de garde, juſques à ce qu'il feuſt en plus grand aage, & luy bailla deux eſcus pour luy donner. Sur ce propos preint l'Eveſque de Grenoble congé de la compaignée, & ap-

pella ſon nepveu, qui pour ſe trouver deſſus ſon gentil rouſſin penſoit eſtre en un paradis. Si commencerent à marcher le chemin droict à Chambery, où pour lors (8) eſtoit le Duc Charles de Savoye.

CHAPITRE III.

Comment l'Eveſque de Grenoble preſenta ſon nepveu le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche au Duc Charles de Savoye, qui le receut joyeuſement.

Au departir du chaſteau de Bayard, qui feut un Sabmedy apres le desjeuner, chevaucha ledict Eveſque de Grenoble de ſorte qu'il arriva au ſoir en la ville de Chambery, où le Clergé alla au devant de luy. Car ladicte ville eſt de toute ancienneté de l'Eveſché de Grenoble, & y a ſon Official, & ſa Court. Il logea chez un notable Bourgeois. Le Duc eſtoit logé en ſa maiſon, avec bon nombre de Seigneurs, & Gentils-hommes, tant de de Savoye, que de Piemont. Le ſoir demeura ledict Eveſque de Grenoble à ſon logis, ſans ſe monſtrer à la Court. Combien que le Duc feuſt aſſez informé qu'il eſtoit à la ville, dont il feuſt tres-joyeulx. Parce que iceluy Eveſque eſtoit, ſi ainſi on les peut

appeller en ce monde, un des plus saincts & devoſts perſonnaiges que l'on ſceuſt. Le lendemain, qui feuſt Dimanche, bien matin ſe leva, & s'en alla pour faire la reverence au Duc de Savoye, qui le receuſt d'un riant viſaige, luy donnant bien à cognoiſtre que ſa venuë luy plaiſoit tres-fort. Si deviſa avec luy tout au long du chemin depuis ſon logis juſques à l'Egliſe, où il alla ouyr Meſſe, à laquelle il ſervit ledict Duc, comme à tels Princes appartient, à luy bailler à baiſer l'Evangile, & la paix. Apres la Meſſe dicte, le Duc le mena par la main diſner avec luy. Ou durant icelui eſtoit ſon nepveu le bon Chevalier, qui le ſervoit de (9) boire tres-bien en ordre, & tres-mignonement ſe contenoit. Ce que regarda le Duc pour la jeuneſſe qu'il voyoit en l'enfant, de ſorte qu'il demanda à l'Eveſque : *Monſeigneur de Grenoble, qui eſt ce jeune enfant qui vous donne à boire. Monſeigneur*, reſpondit-il, *c'eſt un homme d'armes que je vous ſuis venu preſenter, pour vous ſervir s'il vous plaiſt : mais il n'eſt pas en l'eſtat que je le vous veulx donner, apres diſner ſi c'eſt voſtre plaiſir le verrez. Vraiment*, ce dit le Duc qui desja l'avoit pris en amour, *il ſeroit bien eſtrange qui tel preſent refuſeroit.* Or le bon

Chevalier qui desja avoit l'ordonnance de ſon oncle en l'entendement, ne s'amuſa gueres aux morceaulx, ains s'en alla au logis faire ſeller ſon rouſſin, ſur lequel apres l'avoir bien mis en ordre monta, & s'en veint le beau petit pas à la court de la maiſon dudict Duc de Savoye, qui desja eſtoit ſorty de ſa ſalle, appuyé ſur une gallerie. Si veid entrer le jeune enfant qui faiſoit bondir ſon cheval de ſorte qu'il ſembloit homme de trente ans, & qui toute ſa vie euſt veu de la guerre. Lors s'adreſſa à l'Eveſque de Grenoble, auquel il dit : *Je croy que c'eſt voſtre petit mignon, qui ſi bien chevauche ce cheval.* Qui reſpondit : *Monſeigneur, c'eſt mon nepveu, & de bonne Race, où il y a eu de gentils Chevaliers. Son pere qui par les coups qu'il a receus ès guerres & batailles où il s'eſt trouvé, eſt tant miné de foibleſſe & vieilleſſe qu'il n'eſt peu venir devers vous, ſe recommande tres-humblement à voſtre bonne grace, & vous en fait un preſent. En bonne foy,* reſpondit le Duc, *je l'accepte volontiers, le* (10) *preſent eſt beau & honneſte, Dieu le face preudhomme.* Lors commanda à un ſien Eſcuyer d'eſcurie, en qui plus ſe fioit, qu'il preint en ſa garde le jeune Bayard, & que à ſon opinion ſeroit une fois homme de bien. Ne

tarda guieres apres ce propos que l'Eveſque de Grenoble, qui remercia tres-humblement le Duc de de Savoye, ne preintcongé de luy, pour s'en retourner à ſa maiſon, & ledict Duc demeura à Chambery juſques à quelque temps apres, qu'il ſe delibera d'aller veoir le Roy de France Charles huictieſme, qui eſtoit en ſa ville de Lyon, où il ſe donnoit du bon temps à faire jouſtes, tournois & autres paſſe-temps.

CHAPITRE IV.

Comment le Duc de Savoye ſe partit de Chambery, pour aller veoir le Roy de France Charles huictieſme en ſa ville de Lyon, & mena avec luy le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, lors ſon Paige.

Le bon Chevalier demeura Paige avec le Duc Charles de Savoye bien l'eſpace de demy an, où il ſe feit tant aymer de grands, moyens, & petits qu'oncques jeune enfans ne le feut plus. Il eſtoit ſerviable aux Seigneurs & Dames, tant que c'eſtoit merveilles. En toutes choſes n'y avoit jeune Paige, ne Seigneur, qui feut à comparer à luy. Car il ſaultoit, luictoit, jectoit la barre ſelon ſa grandeur, & entre autres choſes chevauchoit un che-

val le poſſible. De ſorte que ſon bon maiſtre le preint en auſſi grande amour, que s'il eut eſté ſon fils.

Un jour eſtant le Duc de Savoye à Chambery faiſant groſſe chere, ſe delibera d'aller veoir le Roy de France à Lyon, où pour lors eſtoit parmy ſes Princes & Gentils-hommes, menant joyeuſe vie à faire jouſtes & tournois chaſcun jour, & au ſoir danſer & baller avec les Dames du lieu, qui ſont volontiers belles & de bonne grace. Et à verité dire, ce jeune Roy Charles eſtoit un des bons Princes, des courtois, liberaux, & charitables qu'on ait jamais veu, ne leu. Il aymoit & craignoit Dieu, n'y ne juroit jamais que par la foy de mon corps, ou autre petit ſerment. Et feut grand dommaige dont mort le preint ſi toſt comme en l'aage de vingt huict ans. Car ſi longuement euſt veſcu, achevé euſt de grandes choſes. Le dict Roy Charles ſceut comment le Duc de Savoye le venoit veoir, & que ja eſtoit à la Verpilliere, & s'en venoit coucher à Lyon. Si envoya au devant de luy un gentil Prince de la Maiſon de Luxembourg, qu'on appelloit le Seigneur de Ligny (11), avec pluſieurs autres Gentils-hommes & archers de ſa garde, qui le trouverent à deux

lieuës ou environ du dict Lyon. Si ſe feirent grand chere les dicts Duc & Seigneur de Ligny. Car tous deux eſtoient aſſez remplis d'honneur. Ils veindrent longuement parlans enſemble, & tellement que le Seigneur de Ligny jecta ſon œil ſur le jeune Bayard, lequel eſtoit ſur ſon rouſſin qui trotoit fort mignonnement, & le faiſoit merveilleuſement bon veoir. Si dit le Seigneur de Ligny au Duc de Savoye: *Monſeigneur, vous avez là un Paige, qui chevauche un gaillard cheval, & davantaige il le ſçait manier gentiment. Sur ma foy dit le Duc, il n'y a pas demy an que l'Eveſque de Grenoble m'en feit un preſent, & ne faiſoit que ſortir de l'eſchole; mais je ne veis jamais jeune garçon qui plus hardiment de ſon aage ſe mainteint, n'y à cheval, n'y à pied, & y a fort bonne grace. Bien vous adviſe Monſeigneur mon couſin, qu'il eſt d'une Race où il y a de gaillards & hardis Gentils-hommes, je croy qu'il les enſuivra. Si dit au bon Chevalier: Bayard, picquez, donnez une carriere à voſtre cheval.* Ce que le jeune enfant qui pas mieux ne demandoit feit incontinent, & tres-bien le ſceut faire, & ſi au bout de la courſe feit bondir le cheval qui eſtoit fort gaillard, trois ou quatre merveilleux

ſaults, dont il resjouyt toute la compagnée. Sur ma foy Monſeigneur dit le Seigneur de Ligny : *voyla un jeune Gentil-homme qui ſera à mon opinion gentil galant s'il veit. Et m'eſt advis que ferez bien du Paige & du cheval faire preſent au Roy. Car il en ſera bien aiſe, pource que le cheval eſt fort bel, & bon, & le Paige à mon advis encores meilleur. Sur mon ame*, dit le Duc, *puis que le me conſeillez je le feray.*

Le jeune enfant pour parvenir ne ſçauroit apprendre en meilleure eſchole qu'en la Maiſon de France, où de tout temps honneur faict ſon ſejour, plus longuement qu'en toutes autres Maiſons de Princes. Ainſi en propos cheminerent ſi avant qu'ils entrerent dedans Lyon, où les ruës eſtoient pleines de gens, & force Dames aux feneſtres pour les veoir paſſer. Car ſans mentir ce Duc de Savoye eſtoit fort beau & bon Prince, & tres-bien accompagné, & à veoir ſa contenance ſentoit bien ſon Prince de groſſe Maiſon. Si s'en alla pour le ſoir qui feut un Mercredy deſcendre à ſon logis, où il reteint le Seigneur de Ligny, & un autre appellé Monſeigneur d'Avennes, (fils du ſire d'Albret, & frere du Roy de Navarre qui eſtoit alors), un fort honneſte,

& accomply Seigneur, à ſoupper avec luy; & pluſieurs autres Seigneurs, & Gentilshommes, où durant icelluy y eut force meneſtriers & chantres du Roy qui vindrent resjouyr la compagnée. Le ſoir ne partit point le Duc de Savoye de ſon logis, ains il feut joüé à pluſieurs jeux & paſſetemps, & tant qu'on apporta vin (12) & eſpices, leſquel prinſes, chacun ſe retira à ſon logis, juſques au lendemain au matin.

CHAPITRE V.

Comment le Duc de Savoye alla faire la reverence au Roy de France à ſon logis, & du grand & honneſte recueil qui luy feut faict.

Le Jeudy matin ſe leva le Duc de Savoye, & après ſoy eſtre mis en ordre voulut aller trouver le Roy: mais ainçois ſon partement arriverent à ſon logis les dicts Seigneurs de Ligny, & d'Avennes, avec le Mareſchal de Gié (13), qui pour lors avoit gros credit en France, auſquels il donna le bon jour. Et apres marcherent juſques au logis du Roy, qui desja eſtoit preſt pour aller à la Meſſe en un Convent de Cordeliers qu'il avoit faict conſtruire à la requeſte d'un

d'un devot Religieux appellé frere Jean Bourgeois, au bout d'un faulbourg de Lyon appellé Veize, & y avoit le dict Seigneur beaucoup donné du ſien, auſſi avoit faict ſa bonne & loyale eſpouſe Anne Ducheſſe de Bretaigne. Si trouva le Duc de Savoye le Roy ainſi qu'il vouloit ſortir de ſa chambre, auquel il feit la reverence telle & ſi haulte que à ſi grand & noble Prince appartenoit. Mais le bon Roy qui fils eſtoit d'humilité le preint & l'embraſſa, en luy diſant: *Mon couſin mon amy, vous ſoyez le tres bien venu, je ſuis joyeulx de vous veoir, & ſur mon ame vous avez bien faiſt; car ſi ne feuſſiez venu, j'eſtois déliberé vous aller veoir en vos pays, où je vous euſſe porté beaucoup plus de dommage.* A quoy reſpondit le bon Duc: *Monſeigneur, il eſt difficile que à ma volonté feuſſiez porter dommaige. Tout le regret que j'auroye à voſtre arrivée en vos pays & miens, ſeroit ſeulement que ne pourriez eſtre receu comme appartient à ſi hault ne magnanime Prince que vous eſtes. Mais bien vous adviſe que le cœur, le corps, l'avoir, & le ſçavoir, ſi Dieu y en a aucun mis, ſont en voſtre diſpoſition, autant que le moindre de vos ſubjects.* Dont le Roy en rougiſſant un peu le remercia. Si monterent ſur

leurs mulles, & allerent enſemble deviſans le long de la ville juſques au dict Convent des Cordeliers, où ils oüyrent devotement la Meſſe. Et quand veint à l'offrande, feut baillé par le Duc de Savoye au Roy l'eſcu, pour offrir à noſtre Seigneur, ainſi que chaſcun jour ont accouſtumé faire les Roys de France : comme eſtant le Prince à qui on vouloit plus faire d'honneur. Aprés la Meſſe oüye, remonterent ſur leurs mulles pour retourner au logis, où le Roy reteint le Duc de Savoye à diſner avec luy, & pareillement les dicts Seigneurs de Ligny, & d'Avennes. Durant le diſner y eut (14) pluſieurs propos tenus, tant de chiens, d'oyſeaulx, d'armes, que d'amours. Et entre autre le Seigneur de Ligny dit au Roy : *Sire je vous jure ma foy, que Monſeigneur de Savoye a vouloir de vous donner un Paige qui chevauche un bas rouſſin fort gaillard auſſi bien que jeune garçon que je veis jamais, & ſi ne penſe point qu'il ait plus de quatorze ans, mais il mene ſon cheval à la raiſon comme un de trente. S'il vous plaiſt aller oüyr Veſpres à Eſnay en aurez voſtre paſſetemps. Par la foy de mon corps dit le Roy je le veuil. Et puis regarda le Duc de Savoye, en luy diſant, Mon couſin, qui*

vous a donné ce gentil Paige que dit le couſin de Ligny. A quoy reſpondit le dict Duc: *Monſeigneur, il eſt de vos ſubjects, & d'une Maiſon en voſtre pays du Daulphiné dont il eſt ſorty de gaillards Gentils-hommes, ſon oncle l'Eveſque de Grenoble puis demy an m'en a fait un preſent, Monſeigneur mon couſin l'a veu, il en dit du bien tant qu'il luy plaiſt, vous verrez à voſtre plaiſir le Paige & le cheval en la prayrie d'Eſnay.*

Alors n'eſtoit pas le bon Chevalier en preſence, mais tantoſt luy feut racompté, & comment le Roy le vouloit veoir ſur ſon cheval, & croy que s'il euſt gaigné la ville de Lyon n'euſt pas eſté ſi aiſe. Il s'en alla incontient au maiſtre palefrenier du Duc de Savoye nommé Piſou de Chenas, auquel il dit: *Maiſtre mon amy, j'entends que le Roy a dict à Monſeigneur qu'il veut veoir mon rouſſin apres diſner, & moy deſſus. Je vous prie tant que je puis que le veuilliez faire mectre en ordre, & je vous donneray ma courte dague de bon cœur.* Le maiſtre palefrenier qui veid la bonne volonté du jeune garçon luy dict: *Bayard mon amy, gardez voſtre baſton, je n'en veulx point, & vous remercie, allez vous ſeulement peigner, & nectoyer, car voſtre cheval ſera bien en ordre, & Dieu*

vous face ceſt heur mon amy, que le Roy de France vous prenne en grace, car il vous en peut advenir beaucoup de biens, & quelque fois avec l'ayde de Dieu pourrez eſtre ſi grand Seigneur, que je m'en ſentiray. Sur ma foy maiſtre, dict le bon chevalier : *jamais je n'oublieray les courtoiſies que m'avez faictes depuis que je ſuis en la maiſon de Monſeigneur, & ſi Dieu me donne jamais des biens, vous en appercevrez.* Incontinent monta en la chambre de ſon Eſcuyer, ou il nettoya ſes habillemens, ſe peigna & accouſtra au plus joliment qu'il peut, en attendant qu'il euſt quelques nouvelles qui ne tarderent gueres. Car ſur les deux ou trois heures veint l'Eſcuyer d'eſcuyrie de Monſeigneur de Savoye lequel gouvernoit Bayard qui le veint demander, & tout preſt le trouva. Si luy dit tout faſché : *Bayard mon amy, je veoy bien que je ne vous garderay gueres, car j'entends que Monſeigneur a desja faict un preſent de vous au Roy, qui vous veult veoir ſur voſtre rouſſin en la prayrie d'Eſnay. Je ne ſuis pas marry de voſtre advancement, mais ſur ma foy j'ay grant regret de vous laiſſer.* A quoy reſpondit le jeune Bayard : *Monſeigneur l'Eſcuyer, Dieu me doint grace de continuer ès vertus que mavez monſtrées*

depuis l'heure que Monſeigneur vous bailla charge de moy. Si je puis moyennant ſon ayde n'aurez jamais reproche de choſe que je face, & ſi je parviens en lieu pour vous faire ſervice, congnoiſtrez par effect de combien je me ſens voſtre obligé.

Apres ces paroles dictes n'y eut plus de dilation (a), car l'heure s'approchoit. Si monta l'Eſcuyer ſur un cheval, & feit monter le bon Chevalier ſur ſon rouſſin, lequel eſtoit ſi bien peigné, & accouſtré, que rien ny defailloit. Et ſ'en allerent attendre le Roy, & ſa compaignée, en la prayrie d'Eſnay. Car le Prince s'eſtoit mis par eauë ſur la Saoſne. Incontinent qu'il feut hors du batteau, va veoir ſur la prée le jeune Bayard ſur ſon rouſſin, avec ſon Eſcuyer. Si luy commencea à crier : *Paige mon amy donnez de l'eſperon à voſtre cheval;* ce qu'il feit incontinent, & ſembloit à le veoir departir que toute ſa vie euſt faict ce meſtier. Au bout de la courſe le feit bondir deux ou trois ſaults, & puis ſans rien dire s'en retourna à bride abatuë pareillement devers le Roy, & s'arreſta tout court devant luy, en faiſant remuër ſon cheval. De ſorte que

(a) Retard.

non ſeulement le Roy, mais toute la compaignée y preint un ſingulier plaiſir. Si commencea le Roy à dire à Monſeigneur de Savoye : *Mon couſin, il eſt impoſible de mieux picquer un cheval.* Et puis s'adreſſant au Paige, luy dit : *Picque, picque encores un coup.* Apres les paroles du Roy, les Paiges luy crierent : *Picquez, picquez.* De façon que depuis par quelque temps feut ſurnommé *Picquet.* Vrayement dit encores le Roy au Duc, *je veoy devant mes yeulx ce que le couſin de Ligny m'a dict à diſner, je ne veulx pas attendre que me donniez voſtre Paige, ne voſtre cheval, mais je le vous demande. Monſeigneur*, reſpondit de Duc de Savoye : *le maiſtre eſt voſtre ; le reſte y peut bien eſtre. Dieu luy doint grace de vous faire quelque ſervice agreable. Par la foy de mon corps, dit le Roy, il eſt impoſſible qu'il ne ſoit homme de bien. Couſin de Ligny je vous baille le Paige en garde : mais je ne veulx pas qu'il perde ſon cheval, il demeurera tousjours en voſtre Eſcuyrie.* Dont le dict Seigneur de Ligny remercia tres-humblement le Roy, ſe ſentant tres-bien ſatisfaict d'avoir ce preſent. Car il eſtimoit bien qu'il en feroit un homme dont il auroit une fois gros honneur, ce qui feut accomply depuis en

maints lieux. Trois ans ſeulement feut Paige le bon Chevalier en la maiſon du Seigneur de Ligny, lequel l'en meit hors ſur l'aage de dix ſept ans, & l'appoincta en ſa compaignée, toutes fois tousjours feut-il retenu des Gentils-hommes de ſa Maiſon.

CHAPITRE VI.

Comment un Gentilhomme de Bourgogne nommé Meſſire Claude de Vauldré, veint à Lyon, par le vouloir du Roy de France, faire faicts d'armes, tant à cheval comme à pied, & pendit ſes eſcus pour par ceulx qui y toucheroient eſtre par luy receus au combat. Et comment le bon Chevalier, trois jours apres qu'il feut mis hors de paige, toucha à tous les eſcus.

QUELQUE temps demeura le Duc de Savoye à Lyon, où il feit fort bonne chere, tant avec le Roy, que les Princes & Seigneurs de France. Si adviſa qu'il eſtoit ſaiſon de retourner en ſes pays, parquoy demanda congé, qui luy feuſt donné bien envis (a). Toutesfois il n'eſt ſi bonne compaignée qu'il ne convienne departir. Le Roy luy feit de beaulx & honnorables preſens,

(a) A regret.

car de liberalité eſtoit aſſez remply. Ainſi s'en retourna le bon Duc Charles de Savoye en ſes pays. Le Roy de France l'alla viſitant ſon Royaume, & deux ou trois ans aprés ſe retrouva audit Lyon, où il arriva un Gentil-homme de Bourgongne, qu'on nommoit Meſſire Claude de Vauldré, (a) appert homme d'armes, & qui deſiroit à merveilles de les ſuivre. Si feit ſupplier au Roy que pour garder d'oiſiveté tous jeunes Gentils-hommes, luy vouluſt permettre de dreſſer un pas, tant à cheval, comme à pied, à courſe de lance, & coups de hache, ce qui luy fut accordé : car le bon Roy ne demandoit après le ſervice de Dieu, dont il eſtoit aſſez ſongneux, que joyeulx paſſetemps. Si dreſſa ſon affaire iceluy Meſſire Claude de Vauldré, le mieulx qu'il peut, & feit pendre ſes eſcus, où tous Gentils-hommes qui avoient deſir d'eulx monſtrer venoient toucher, & ſe faiſoient inſcripre au Roy-d'armes, qui en avoit la charge. Un jour paſſoit par devant les eſcus le bon Chevalier,

(b) la maiſon de Vaudrey, originaire de Franche Comte avoit pour deviſe *j'ai valu, vaux & Vaudra* c'etoit une alluſion à trois terres qu'elle poſſédoit, ſavoir *Vaulx*, *Vallu* & *Vaudrey*, ſes armes étoient emmanchées de Gueules & d'Argent.

qui desja, par le nom que le Roy luy donna à Esnay, estoit de chascun appellé Picquet, si va penser en soy-mesme ; *Helas mon Dieu! si je sçavoye comment me mettre en ordre, tant volontiers je touscheroie à ces escus, pour sçavoir & apprendre des armes;* & sur cela s'arresta tout coy, & demeura pensif. Avec luy estoit un sien compagnon de la nourriture du Seigneur de Ligny, appellé Bellabre (a), qui luy dit : *En quoy songez-vous compagnon, vous me semblez tout estonné. Sur ma foy*, respondit-il, *mon amy aussi suis-je, & je vous en diray presentement la raison. Il a pleu à Monseigneur me mettre hors de paige, & de sa grace m'a accoustré & mis en ordre de Gentil-homme, vouloir me semond de toucher aux escus de Messire Claude de Vauldré; mais je ne sçay quand je l'auroye faict, qui me fourniroit après de harnois, & de chevaux.* Alors respondit Bellabre, qui plus estoit aagé que luy, & fort hardy Gentil-homme, (car d'une chose veulx adviser tous lisans ceste Histoire, que de la nourriture de ce gentil Seigneur de Ligny, sont sortis cinquante Gentils-hommes, dont

(a) Pierre de Pocquieres, Seigneur de Bellabre en Limosin, fut toute sa vie l'ami & le Compagnon d'armes de Bayard.

les trenſe ont eſté tous vaillans & vertueux Capitaines en leur vie,) *mon compagnon, mon amy, vous ſouciez-vous de cela; n'avez vous pas voſtre oncle, ce gros Abbé d'Eſnay* (15), *je fais vœu à Dieu que nous irons à luy, & s'il ne veut fournir deniers, nous prendrons croſſe & mitre; mais je croy que quand il congnoiſtra voſtre bon vouloir, il le fera volontiers*, & ſur ces paroles il va toucher aux eſcus. Monjoye, Roy d'armes, qui eſtoit là pour eſcrire les noms, luy commencea à dire; *Comment Picquet, mon amy, vous n'aurez barbe de trois ans, & entreprenez vous à combatre contre Meſſire Claude de Vauldré, qui eſt un des plus rudes Chevaliers qu'on ſçaiche.* Lequel luy reſpondit : *Monjoye, mon amy, ce que j'en fais n'eſt pas orgueil, ne oultrecuidance, mais ſeulement deſir d'apprendre les armes peu à peu avec ceulx qui me les peuvent monſtrer, & Dieu, s'il luy plaiſt, me fera la grace que je pourray faire quelque choſe qui plaira aux Dames.* De quoy Montjoye ſe preint à rire, & s'en contenta très-fort. Si courut incontinent partout Lyon le bruit que Picquet avoit touché aux eſcus de Meſſire Claude de Vauldré, & veint juſques aux oreilles dudict Seigneur de Ligny, qui n'en euſt pas voulu tenir dix

mille eſcus. Si s'en alla le dire au Roy incontinent, qui en feut très-joyeulx, & luy dit : *Par la foy de mon corps, couſin de Ligny, voſtre nourriture vous fera une fois de l'honneur, car le cœur le me juge. Nous verrons que ce ſera*, reſpondit le Seigneur de Ligny, *il eſt encores bien jeune pour endurer les coups de Meſſire Claude de Vauldré.*

Or ne feut ce pas le plus fort pour le bon Chevalier d'avoir touché aux eſcus, mais de trouver argent pour avoir chevaux & accouſtremens. Si veint à ſon compaignon Bellabre, auquel il dit : *Mon compaignon mon amy, je vous prie eſtre mon moyen envers Monſeigneur d'Eſnay, mon oncle, qu'il me donne de l'argent, je ſçay bien que ſi mon oncle, Monſeigneur de Grenoble, eſtoit icy, il ne me laiſſeroit pour rien, mais il eſt en ſon Abbaye de Sainct Surnin à Thoulouſe; c'eſt bien loing; jamais un homme n'y ſeroit allé & venu à temps. Ne vous chaille*, dict Bellabre, *nous irons vous & moy demain matin parler à luy, & j'eſpere que nous ferons bien noſtre cas.* Cela resjouyt quelque peu le bon Chevalier, toutesfois il ne repoſa gueres la nuict. Bellabre & luy couchoient enſemble, ſe leverent matin, & puis ſe meirent en un de ces petits bateaux de Lyon,

& ſe feirent mener à Eſnay. Eulx deſcendus, le premier homme qu'ils trouverent dedans le pré, ce feut l'Abbé, qui diſoit ſes heures avec un de ſes Religieux. Si l'allerent ſaluër les deux Gentils-hommes; mais luy qui desja avoit oüy parler comment ſon nepveu avoit touché aux eſcus de Meſſire Claude de Vauldré, & ſe doubtoit bien qu'il fauldroit foncer, ne leur feit pas grand recueil, mais s'adreſſa à ſon nepveu, & luy dict : *Hé qui vous a donné ceſte hardieſſe, de toucher aux eſcus de Meſſire Claude de Vauldré? Il n'y a que trois jours qu'eſtiez Paige, & n'avez pas dix-ſept ou dix-huict ans, où vous deuſt encores donner des verges, qui montez en ſi grand orgueil.* A quoy reſpondit le bon Chevalier, *Monſeigneur, je vous aſſeure ma foy que oncques orgueil ne me le feit faire, mais deſir & vouloir de parvenir par faicts vertueux à l'honneur que vos predeceſſeurs & les miens ont faict m'en ont donné la hardieſſe. Si vous ſupplie Monſeigneur tant que je puis, veu que je n'ay parent ny amy à qui je puiſſe preſentement avoir recours ſinon à vous, que voſtre bon plaiſir ſoit m'ayder de quelques deniers pour recouvrer ce qu'il m'eſt neceſſaire. Sur ma foy*, reſpondit l'Abbé, *vous irez chercher ailleurs qui vous preſtera argent; les*

biens donnez par les fondateurs de ceſte Abbaye a eſté pour y ſervir Dieu, & non pas pour deſpendre en jouſtes & tournois. Laquelle parole dicte par l'Abbé, le Seigneur de Bellabre repreint & luy dit : *Monſeigneur, n'euſt eſté les vertus & les proüeſſes de vos predeceſſeurs, vous ne feuſſiez pas Abbé d'Eſnay ; car par leur moyen & non par autre y eſtes parvenu. Il fault avoir congnoiſſance des biens qu'on a receus par le paſſé, & eſperance d'avoir quelque remuneration de ceulx qu'on faict. Voſtre nepveu mon compagnon eſt de bonne race, bien aimé du Roy & de Monſeigneur noſtre maiſtre ; il a vouloir de parvenir, dont deuſſiez eſtre bien joyeulx. Si eſt beſoin que luy aydiez, car il ne vous ſçauroit couſter deux cents eſcus pour le mettre en bon ordre, & il vous pourra faire de l'honneur pour plus de dix mille.* Si y eut replicque par l'Abbé, & pluſieurs autres propos tenus, mais enfin ſe condeſcendit qu'il ayderoit audict bon Chevalier.

CHAPITRE VII.

Comment l'Abbé d'Eſnay bailla cent eſcus au bon Chevalier pour avoir deux chevaulx, & eſcrivit une lettre à un marchand de Lyon, pour luy delivrer ce qui luy ſeroit neceſſaire.

Il y eut pluſieurs propos entre l'Abbé & les deux Gentils-hommes, mais à la fin il les mena à ſon logis, & feit ouvrir une petite feneſtre, où d'une bourſe qui dedans eſtoit, tira cent eſcus, leſquels il bailla à Bellabre, & luy dit : *Mon gentil-homme, voylà cent eſcus que je vous baille, pour achepter deux chevaux à ce vaillant Gendarme, car il a encores la barbe trop jeune pour manier deniers, je m'en vois eſcripre un mot à Laurencin pour luy bailler les habillemens qui luy ſeront neceſſaires. C'eſt tres-bien faict, Monſeigneur*, dict Bellabre, *& je vous aſſeure que quand chaſcun le ſçaura, vous n'y aurez ſinon honneur.* Si feut demandé incontinent encre & papier pour eſcrire à Laurencin, auquel il manda bailler à ſon nepveu ce qui luy ſeroit neceſſaire pour s'accouſtrer à ce tournoy, imaginant en ſoy-meſme qu'il ne ſçauroit avoir à beſongner pour cent francs

de marchandiſe; mais il alla bien autrement, comme vous orrez cy-après. Incontinent que les Gentils-hommes eurent leur lettre, apres avoir prins congé de l'Abbé, & par le bon Chevalier l'avoir tres-humblement remercié de la courtoiſie qu'il luy faiſoit, s'en retournerent dedans leur petit bateau pour revenir à Lyon, fort joyeulx de ce qu'ils avoient ſi bien beſongné. Si commencea à parler Bellabre & à dire : *Sçavez-vous qu'il a, compaignon, quand Dieu envoye des bonnes fortunes aux gens, il les fault bien & ſaigement conduire. Ce qu'on deſrobe à moynes eſt pain beneiſt. Nous avons une lettre à Laurencin pour prendre ce qu'il vous faudra, allons viſtement à ſon logis, avant que voſtre Abbé ait penſé à ce qu'il a faict; car il n'a point limité en ſa dicte lettre juſques à combien d'argent il vous baille d'accouſtremens. Par la foy de mon corps vous ſerez accouſtré pour le tournoy, & pour d'icy à un an, car auſſi bien n'en aurez-vous jamais autre choſe.* Le bon Chevalier qui ne demandoit pas mieulx, ſe preint à rire, & luy dit : *Par ma foy, mon compaignon, la choſe va bien ainſi; mais je vous prie haſtons nous : car j'ay grand peur que s'il s'apperçoit de ce qu'il a faict, que incontinent n'envoye un de ſes gens déclarer*

pour combien d'argent il entend qu'on me baille d'habillemens. Tres-bonne feut la conception, comme vous entendrez. Si feirent diligenter la pontonniere, qui les rendit juſques auprès des changes, où ils ſe meirent à bort, & incontinent marcherent droict au logis de Laurencin, qui eſtoit en ſa boutique, lequel ſaluerent, & luy qui eſtoit fort honneſte & bon marchand, leur rendit le ſemblable. Bellabre commencea la parole & dit: *Par mon ame, Sire Laurencin, mon compaignon & moy venons de veoir un honneſte Abbé; c'eſt Monſeigneur d'Eſnay. Je vous promets c'eſt mon* (a), dit Laurencin, *c'eſt un grand homme de bien, & me tiens du nombre de ſes bons ſerviteurs. J'ay eu en ma vie à faire à luy de vingt mille francs, mais jamais ne trouvay un plus rond homme.*

Mais ne ſçavez-vous l'honneſteté qu'il a faicte à ſon nepveu, mon compaignon, que voicy, dit Bellabre. *Il a ſceu qu'il avoit touché aux eſcus de Meſſire Claude de Vauldré, & qu'il ſe vouloit eſprouver pour honneur acquerir, comme ont faict ſes anceſtres, & ſçaichant que nous couchions enſemble, tous deux nous a envoyé querir à ce matin, & eſtans arrivez, aprés nous avoir faict trés-*

(a) C'eſt le mien.

bien

bien desjeuner, a donné trois cens beaux escus à son nepveu, pour avoir des chevaulx. Et davantaige pour s'accoustrer, de sorte qu'il n'y ait homme en la compaignie mieulx en ordre que luy, nous a baillé une lettre à vous adressant, pour luy bailler ce qu'il luy sera necessaire. Si luy monstra la lettre; il congneut incontinent le seing de Monseigneur l'Abbé. *Je vous asseure, Messeigneurs,* dit Laurencin, *qu'il n'y a rien ceans qui ne soit à vostre commandement, & de Monseigneur qui m'escript : regardez seulement qu'il vous fault.* Si feirent incontinent desployer draps d'or, d'argent, satins brochez, veloux, & autres soyes, dont ils prindrent pour le bon Chevalier jusques à la valeur de sept ou huict cent francs, & puis prindrent congé de luy pour s'en aller à leur logis, & incontinent envoyerent querir tailleurs pour faire leur cas.

Or retournons un petit à l'Abbé, qui feut bien aise quand il se veid despesché de son nepveu. Si commanda qu'on apportast à disner, où il eut de la compaignée. Et entre autres propos commencea à dire tout hault : *J'ay eu une terrible estreine à ce matin; ce garçon mon nepveu de Bayard a esté si fol, que d'aller toucher aux escus de Messire Claude*

de Vauldré, & pour s'accouſtrer eſt venu à ce matin demander de l'argent; j'en ay eſté pour cent eſcus. Et encores n'eſt-ce pas tout, car j'ay eſcript à Laurencin luy bailler ce qu'il luy demandera pour s'accouſtrer ſur le harnois. A quoy reſpondit le Secretain de leans (a), *Sur ma foy, Monſeigneur, vous avez bien faict; il veut ſuyvre les proüeſſes de Monſeigneur voſtre grand pere, qui feut ſi vaillant homme, & tous ſes parens. Je ne voy mal en cecy que un; il eſt jeune & volontaire; vous avez eſcript à Laurencin qu'il luy baille ce qu'il luy demandera; je ſuis ſeur qu'il le fera, quand il ſeroit queſtion de deux mille eſcus; j'ay peur qu'il n'en prenne plus que vous n'entendez.* L'Abbé va incontinent penſer là-deſſus, & reſpondit; *Par Sainct Jacques, Secretain vous dictes vray, car je n'ay point eſcript juſques à combien.* Si dit, *qu'on m'appelle le Maiſtre d'hoſtel;* qui veint ſur l'heure. *A coup Nicolas,* dit l'Abbé, *un autre ſervira bien pour vous; allez à la ville chez Laurencin, & luy dictes que je luy ay eſcript à ce matin bailler quelques habillemens à mon nepveu de Bayard, pour le tournoy de Meſſire Claude de Vauldré, qu'il luy en baille pour cent ou ſix vingts*

(a) Là dedans.

francs, & non pour plus; & ne faictes que aller & venir. Ledict Maiſtre d'hoſtel alla bientoſt, mais il partit bien tard. Quand il feut chez Laurencin, il eſtoit à table, mais pource qu'il eſtoit aſſez privé de leans, monta en hault, & ſallia la compaignée, qui luy rendit le ſemblable. *Monſeigneur le Maiſtre*, dict Laurencin, *vous venez à bonne heure, lavez la main, & venez faire comme nous. Je vous remercie*, dit-il, *ce n'eſt pas ce qui me meine, Monſeigneur m'envoye icy, parce qu'il vous a eſcrit aujourd'huy bailler à ſon nepveu de Bayard quelques accouſtrements.*

Laurencin n'attendit pas qu'il euſt achevé, & dit Monſeigneur le Maiſtre, *j'ay desja faict tout cela. Je vous aſſeure que je l'ay bien mis en ordre, c'eſt un trés-honneſte jeune Gentilhomme, Monſeigneur faict bien de luy ayder. Et pour combien luy en avez vous baillé*, dit le maiſtre d'hoſtel? *je ne ſçay ſur ma foy dit il, ſi je ne veoye mon papier, & ſon recepiſſé au dos de la lettre de Monſeigneur, mais il m'eſt advis qu'il en y a pour environ huit cent francs. Ha par noſtre Dame vous avez tout gaſté. Pourquoy*, dit Laurencin? *Pour ce* repondit le Maiſtre d'hoſtel, *que Monſeigneur vous mandoit par moy ne luy en bailler*

que pour cent ou ſix vingts francs. Sa leȧre ne diſt pas cela diſt Laurencin : *& quand il en euſt demandé plus largement plus en euſt eu, car ainſi me le mandoit Monſeigneur. Or il n'y a remede* feit le Maiſtre d'hoſtel : *Dieu vous command.* Si s'en retourna à Eſnay, & trouva encores la compaignée où il l'avoit laiſſée. Quand l'Abbé veid ſon Maiſtre d'hoſtel, luy dit, *Et puis Nicolas avez vous dit cela à Laurencin. Ouy bien Monſeigneur, mais je ſuis allé trop tard, voſtre nepveu avoit desja faict ſa foire, & en a ſeulement prins pour huit cent francs. Pour huit cent francs, Saincte Marie* dit l'Abbé : *A coup, vous ſçavez bien ſon logis, allez le trouver, & luy dictes que s'il ne va viſtement rendre chez Laurencin ce qu'il a prins, que jamais de moy n'amendera d'un denier.*

Le Maiſtre d'hoſtel feit le commandement de Monſeigneur, & s'en veint à Lyon, cuidant trouver ſon homme qui paravant s'eſtoit bien doupté de l'encloueure, & avoit dict à ſes ſerviteurs, *Si perſonne des gens de Monſeigneur d'Eſnay me viennent demander, qu'on face force excuſes, en ſorte que je ne parle point à eulx.* Et pareillement en feit advertir tous ceulx du logis. Quand le Maiſtre d'hoſtel le veint demander, on luy feit reſponſe qu'il

eſtoit chez Monſeigneur de Ligny. Il y va, & ne le trouva pas. Si retourna au logis. On luy dit qu'il eſtoit allé eſſayer des chevaux de là le Roſne. Bref, il y feut plus de dix fois, mais jamais ne le peut trouver. Si s'en retourna, car il veid bien que c'eſtoit une mocquerie. Quand il feut à Eſnay, il dit à Monſeigneur *que c'eſtoit temps perdu de cherchef ſon nepveu. Car plus de dix fois avoit eſté à ſon logis, mais poſſible n'eſtoit de le trouver, car il ſe faiſoit celer. Si*, dit l'Abbé, *par mon ſerment c'eſt un mauvais garçon, mais il s'en repentira.* Son courroux ſe paſſa quand il voulut, mais il n'en eut autre choſe. Si laiſſerons à parler de luy, & retournerons au bon Chevalier, & à ſon compaignon, & comment ils exploicterent en leurs affaires.

CHAPITRE VIII

Comment le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche & ſon compaignon ſe monterent de chevaux, & garnirent d'accouſtremens. Et comment le diſt bon Chevalier ſe porta gentiment ſelon ſa puiſſance contre Meſſire Claude de Vauldré.

Vous pouvez aſſez entendre que incontinent que le bon Chevalier & ſon compai-

gnon eurent de Laurencin ce qu'ils demandoient, ne feirent pas grand ſejour en ſa maiſon, douptans ce qui advint depuis. Ains ſi bonne diligence meirent en leur affaire, qu'ils feurent pourveus de ce qu'il leur failloit. Ils ſe retirerent en leur logis, où ſoubdainement envoyerent querir tailleurs, pour faire à chaſcun trois accouſtremens ſur le harnois. Car le bon Chevalier vouloit que ſon compaignon feuſt de ſa livrée. Auſſi n'avoient ils rien party enſemble. Aprés ce qu'ils eurent donné ordre quant aux habillemens, Bellabre dit, *Compaignon, il fault que nous allions veoir des chevaux. Je ſçay un Gentil-homme de Piemont logé en la Grenete, qui a un bas rouſſin bien relevé & bien remuant, ce ſera bien voſtre cas, & il me ſemble auſſi qu'il a un petit courſerot bay, qui eſt fort adroict. L'on m'a dict qu'il les veult vendre, parce que depuis huict jours en les chevauchant s'eſt rompu une jambe, allons veoir que c'eſt. C'eſt bien adviſé*, reſpondit le bon Chevalier.

Si s'en allerent paſſer l'eauë vers Noſtre-Dame de Confort, puis ſe tirerent au logis de ce Gentil-homme Piemontois, qu'ils trouverent en ſa chambre fort mal accouſtré de ſa jambe. Ils le ſaluërent, & il leur rendit le ſemblable comme courtois Chevalier. Bel-

labre preint la parole, & dit : *Mon Gentil-homme, voicy mon compaignon qui a deſir de recouvrer une couple de chevaux que vous avez, parce qu'on nous a raporté que les voulez vendre, au moyen de l'inconvenient qui vous eſt advenu, dont il nous deſplaiſt. Sur ma foy Meſſeigneurs*, reſpondit le Gentil-homme, *il eſt vray, & m'en fait grand mal, car les chevaulx ſont beaux & bons. Mais puis qu'il plaiſt à Dieu, je veoye bien que de trois mois ne ſçaurois partir de ceſte ville, les vivres y ſont chers, mes chevaulx ſe mangeroient en l'eſtable, vous me ſemblez honneſtes & gaillards Gentils-hommes, j'aime beaucoup mieux que mes chevaulx tombent entre vos mains, que ailleurs, montez deſſus, & les allez veoir hors de la ville, avec un de mes gens, & au retour s'ils vous plaiſent nous en ferons marché.* Ils trouverent le propos honneſte, & incontinent feurent les chevaulx ſellez, ſur leſquels le bon Chevalier & ſon compaignon monterent, & les menerent juſques à la prairie près la Guilotiere, où ils les coururent & trotterent, de ſorte qu'ils s'en tindrent pour contents. Si retournerent au logis du Gentil-homme, pour faire le marché, & luy demanderent le pris qu'il les vouldroit vendre. *Par*

ma foy, dit-il *ſi j'eſtois ſain, il n'y a homme ſur la terre, ſi je ne luy en voulois faire preſent, qui les euſt pour deux cent eſcus, mais pour l'amour de vous, je ſuis content de vous laiſſer le rouſſin pour ſoixante eſcus, & le courſerot pour cinquante, ce ſont cent dix eſcus, & n'en auray pas moings.*

Ils veirent bien qu'il eſtoit raiſonnable, & ne dirent autre parole ſinon : *Mon Gentil-homme vous les aurez, & toute noſtre vie deux Gentils-hommes à voſtre commandement* : dont il les remercia. Ils mirent la main à la bourſe, & luy baillerent ſes cent dix eſcus, & deux pour le vin des ſerviteurs. Les chevaulx feurent menez par leurs gens à leur logis, leſquels feirent trés bien panſer & accouſtrer; car plus n'y avoit que trois jours à commencer l'entrepriſe qu'avoit faicte Meſſire Claude de Vauldré, parquoy tout homme s'appareilloit ſelon ſa puiſſance. Si ouvrit iceluy Meſſire Claude de Vauldré, ſon pas ſelon l'ordonnance qu'il avoit par le congé du Roy de France fait publier, & par un Lundy ſe meit ſur les rencs: Où contre luy s'eſſayerent pluſieurs bons & gaillards Gentils-hommes de la maiſon du bon Roy Charles, tels que le Seneſchal Galiot (16), pour lors fort gaillard

& appert homme d'armes ; le jeune Bonneval (17), Sandricourt (18), Chaſtillon (a), Bourdillon, qui eſtoient des plus privez de la perſonne du Roy, & pluſieurs autres. Où chaſcun comme vous pouvez penſer feit le mieulx qu'il peut. Or eſtoit telle l'ordonnance, que quand chaſcun avoit fait ce en quoy il eſtoit tenu, convenoit que le long de la lice feuſt mené vuë deſcouverte, afin que l'on cogneuſt lequel c'eſtoit qui avoit bien ou mal faict, parquoy à ceſte raiſon pouvez penſer qu'il n'y avoit celuy qui ne ſe meit en ſon effort de bien faire.

Le bon Chevalier ſur le dixhuictieſme an de ſon aage, qui eſtoit fort grande jeuneſſe (car il commençoit encores à croiſtre, & de ſa nature eſtoit meigre, & bleſme,) ſe meit ſur les rencs pour eſſayer à faire comme les autres, & là feſoit ſon jeu d'eſſay, qui eſtoit aſſez rudement commencé. Car il avoit affaire à un des plus apperts & duits Chevaliers de

(a) Jacques de Coligny, Chambellan de Charles VIII, & de Louis XII, fut prévôt de Paris. Son frere Gaſpard I, de Coligny, Seigneur de Fromente, & Maréchal de France, épouſa Louiſe de Montmorency, ſœur du connétable Anne. De ce Mariage naquit le célebre Gaſpard II, de Coligny, Amiral de France &c.

guerre qui feuſt au monde. Toutesfois je ne ſçay comment ce feuſt, ou ſi Dieu luy en vouloit donner loüange, ou ſi Meſſire Claude de Vauldré preint plaiſir avec luy, mais il ne ſe trouva homme en tout le combat, tant à cheval, comme à pied, qui feit mieulx ne ſi bien que luy. Et de ce les Dames de Lyon luy en donnerent le los. Car comme desja a eſté dict deſſus, il falloit aprés avoir faict ſon debvoir aller le long de la lice veuë deſcouverte, parquoy quand il convint que le bon Chevalier le feit, les Dames en leur langaige Lyonnois luy donnerent l'honneur en diſant: *Vey vo ceſtou malotru, il a mieulx fay que tous los autres.* Et de tout le reſte de la compaignée acquit ſi bonne grace, que le bon Roy Charles dit à ſon ſouper pour plus l'honnorer, *Par la foy de mon corps Picquet a un commencement, dont à mon opinion ſera faillie à bonne fin.* Et dit alors au Seigneur de Ligny, *Mon couſin je ne vous feis de ma vie ſi bon preſent que quand je le vous donnay.* *A quoy*, reſpondit le dict Seigneur, *Sire, s'il eſt homme de bien vous y aurez plus grand honneur que moy; car le bon los que luy avez donné l'a faict entreprendre tout cecy. Dieu veuille qu'il puiſſe continüer! Mais ſon oncle l'Abbé d'Eſnay n'y prend pas grand plaiſir,*

car il a eu ſes eſcus & ſes accouſtremens à ſon crédit. Dont desja eſtoit le Roy aſſez informé. Si ſe preint à rire & toute la compaignée.

CHAPITRE IX.

Comment le Seigneur de Ligny envoya le bon Chevalier en garniſon en Picardie, où eſtoit ſa compaignée. Et feut logé en une jolie petite ville appellée Ayre, & comment à ſon arrivée ſes compaignons allerent au devant de luy.

APRES le tournoy finy, le Seigneur de Ligny un matin appella le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, auquel il dit : *Picquet, mon amy, pour voſtre commencement avez aſſez eu belle & bonne fortune, les armes ſe veulent continuer, & encores que je vous retienne de ma maiſon à trois cent francs par an, & trois chevaulx à livrée, je vous ay mis de ma compaignée. Si vueil que vous ailliez à la garniſon veoir vos compaignons. Vous adviſant que vous y trouverez d'auſſi gaillards hommes d'armes qu'il y en ait point en la Chreſtienté, & qui ſouvent exercent les armes, en faiſant jouſtes, & tournois pour l'amour des Dames, & pour honneur acquerir. Si me ſemble attendant quelque bruit de*

guerre que ne pourriez mieulx eſtre. Le bon Chevalier, qui autre choſe ne demandoit, reſpondit : *Monſeigneur, de tous les biens & honneurs que m'avez faicts & faictes chaſcun jour, ne ſçauriez pour le preſent tirer de moy que tres-humbles remerciemens, & prier noſtre Seigneur qu'il le vous veuille rendre. Mais c'eſt aujourd'huy le plus grand deſir que j'aye d'aller veoir la compaignée que dictes, car je n'y ſçauroye ſi peu demeurer aux biens que j'en ay oüy dire, que je n'en vaille mieulx toute ma vie, & ſi c'eſt voſtre bon plaiſir je partiray demain.* Le Seigneur de Ligny dit : *Je le veuil bien, mais premier veulx que preniez congé du Roy, & je vous y meneray aprés diſner.* Ce qui feut faict & trouverent le Roy comme il ſe vouloit lever de table, auquel le Seigneur de Ligny dit en telle maniere, *Sire voicy voſtre Picquet qui s'en va veoir ſes compaignons en Picardie, il vient prendre congé de vous.* Si ſe meit d'un aſſeuré viſaige le bon Chevalier à genoulx, que le Roy volontiers regarda, & en ſoubſriant luy dit : *Picquet mon amy, Dieu veuille continuer en vous ce que j'y ay veu du commencement, & vous ſerez preud'homme. Vous allez en un pays où il y a de belles Dames, faictes tant que vous acqueriez leur grace, &*

à *Dieu mon amy. Grand mercy Sire*, dit le bon Chevalier. Si feut incontinent embraſſé de tous les Princes & Seigneurs au dire à Dieu, avec pluſieurs Gentils-hommes, qui avoient grand regret de quoy il laiſſoit la Court. Mais non avoit pas luy, ains luy tardoit trop à ſon advis qu'il n'eſtoit desja au lieu où il debvoit aller. Le Roy feit appeller un de ſes varlets de Chambre, qui avoit quelques deniers en ſes coffres, auquel commanda bailler au bon Chevalier trois cent eſcus, & pareillement luy feit delivrer un des beaux courſiers qui feuſt en ſon Eſcurie. Il donna au Varlet de Chambre trente eſcus, & dix à celuy qui luy mena le courſier, dont tous ceulx qui le ſceurent loüerent ſa liberalité à merveilles. Le Seigneur de Ligny le ramena à ſon logis, & le ſoir le preſcha comme s'il euſt eſté ſon enfant, luy recommandant ſur toutes choſes avoir tousjours l'honneur devant les yeulx. Mais il a tousjours bien gardé ce commandement juſques à la mort. Enfin quand il feut temps d'aller coucher, le dict Seigneur de Ligny luy dit : *Picquet mon amy, je croy que vous partirez demain plus matin que ne ſeray levé, à Dieu vous commande.* Si l'embraſſa les larmes aux yeulx, & le bon Cho-

valier le genoüil en terre preint congé de luy, & s'en alla à ſon logis, où il feut convoyé de tous ſes compaignons, deſquels le congé ne feut pas pris ſans grands embraſſemens. Il monta en ſa chambre où il trouva le tailleur du dict Seigneur de Ligny, qui avoit deux habillemens complets, que ſon bon maiſtre luy envoyoit. Si luy dit : *Mon frere, mon amy, ſi j'euſſe ſceu ce beau preſent, j'en euſſe remercié Monſeigneur, qui m'a tant faict d'autres biens, que jamais vers luy ne le ſçauroye meriter, vous ferez s'il vous plaiſt cela pour moy.* Si tira à ſa bourſe, & luy donnna vingt eſcus.

Un des ſerviteurs d'iceluy bon Chevalier luy dit : *Monſeigneur, Guillaume le palefrenier a amené en voſtre eſtable le bon rouſſin de Monſeigneur, & m'a dict que mon dict Seigneur le vous donnoit. Mais il s'en eſt retourné parce qu'on le demandoit, & dit qu'il viendra demain matin parler à vous. Il ne me trouvera pas, dit il, car je veulx eſtre à cheval à la pointe du jour.* Si regarda le tailleur, auquel il bailla dix eſcus, & luy dit : *Mon amy, je vous prie baillez cela à Guillaume le palefrenier. Et au demeurant s'il vous plaiſt me ſalüerez toute la belle & noble compaignie de la maiſon de Monſeigneur de par*

moy, ce que promit faire le tailleur. Lequel party de sa chambre, le bon Chevalier feit faire ses coffres, & accoustrer son cas, pour partir de bon matin, & puis se meit dedans le lict où peu reposa, car il estoit pres de minuict quand il s'y meit. Levé qu'il feust, premier feit partir ses grands chevaulx, dont il avoit fix par excellence, avec son cariage. (a) Luy avec cinq ou six beaulx & triomphans courtaults se meit apres, quand il eust prins congé de son hoste, & de son hostesse, & tres-bien contenté de ce qu'il avoit esté en leur maison. Son compaignon Bellabre feut aussi tost prest que luy, lequel le feut accompaigner jusques à la Bresse, où feust leur disnée. Et là preindrent congé l'un de l'autre, mais il n'y eut pas grand mystere. Car dedans trois ou quatre jour apres faisoit son compte le dict Bellabre de suyvre son compaignon, & n'attendoit seulement que une couple de grands chevaulx qui luy venoient d'Espagne.

Le bon Chevalier s'en alla tousjours à petites journées, parce qu'il faisoit mener grands

(a) Bagage, & munitions. Ce mot vient du Latin *Cariagium*, qui signifie l'attirail qu'une Armée traine après elle. Voyez le Glossaire de Du Cange au mot *Cariagium*, Tome II, p. 321.

chevaulx, toutesfois il feit tant qu'il arriva à trois petites lieües de la ville d'Ayre, où de là envoya un de ſes gens pour avoir logis. Quand les Gentils-hommes de la compaignée ſceurent que Picquet eſtoit ſi prés, monterent tous ou la plus part à cheval pour luy aller au devant. Tant grand deſir avoient de le veoir, car chaſcun eſtoit desja abreuvé de ſes vertus. Si eſtoient plus de ſix vingts tous jeunes Gentils-hommes qui trouverent leur compaignon à demie lieüe de la ville. Il ne fault pas demander s'ils ſe feirent grand chere, & le menerent joyeuſement deviſans de pluſieurs choſes juſques dedans la ville; Où aux feneſtres eſtoient les Dames, leſquelles avoient desja entendu la nobleſſe du cœur du bon Chevalier Picquet, chaſcune deſiroit à le congnoiſtre. Ils le veirent mais non pas ſi à leur ayſe qu'elles feirent depuis. Iceluy bon Chevalier fût mené par ſes compaignons à ſon logis, où le ſoupper eſtoit desja preſt. Car ainſi l'avoit ordonné à ſon homme, qu'il avoit envoyé devant. Si demeurerent une partie de ſes dicts compaignons avec luy, qui menerent joyeuſe vie, luy demandans de ſon eſtat, & comment il eſtoit bien heureux à ſon commencement, d'avoir ſi bien faict contre Meſſire Claude de Vauldré, & le loüoient à merveilles.

merveilles. Mais oncques le bon Chevalier ne monſtra ſemblant d'en avoir joye, ains reſpondoit courtoiſement à leurs paroles. Et diſoit : *Meſſeigneurs mes compaignons le los qu'on me donne eſt à grand tort, il n'y a pas encores tant de bien en moy que je ſceuſſe monter à grand pris : mais s'il plaiſt à noſtre Seigneur, moyennant voſtre bonne ayde, je parviendray à eſtre au nombre des gens de bien.* Or feut ce propos laiſſé, & parla on d'autres matieres.

Si commença à dire l'un des Gentils-hommes de la compaignée appellé Tardieu (a), homme joyeux, & facetieux, adreſſant ſes paroles au bon Chevalier : *Compagnon mon amy, je vous adviſe qu'en toute la Picardie n'y a point de plus belles Dames qu'en ceſte ville, dont voſtre hoſteſſe que n'avez encores veue en eſt l'une, elle eſt allée aux nopces d'une ſienne niepce, demain retournera, ſi la verrez à voſtre ayſe. Il eſt impoſſible que ſoyez venu tenir garniſon ſans eſcus, il fault à voſtre arrivée faire parler de vous, & que par bien faire puiſſiez acquerir la grace des Dames de ceſte*

(a) Jean de Tardieu homme d'Armes dans la Compagnie du Seigneur de Ligny, étoit un gentilhomme de la province du Rouergue ſuivant du Rivail, Hiſtoire manuſcrite des Allobroges.

contrée. Il y a long temps qu'il n'y eust pris donné en ceste ville, je vous prie tant que je puis qu'en veuilliez donner ung entre cy & huict jours, ne me le refusez pas s'il vous plaist pour la premiere requeste que je vous ay jamais faicte. A quoy respondit le bon Chevalier: *Sur ma foy Monseigneur de Tardieu, quand me demanderiez une beaucoup plus grosse chose, croiez que n'en feriez pas esconduit, comment le feriez vous de ceste cy qui me plaist autant ou plus que à vous? Et s'il vous vient à plaisir m'envoyer demain matin le trompette, & que nous ayons congé de nostre Capitaine, je feray en sorte que serez content.* Tardieu luy dit: *Ne vous souciez du congé, le Capitaine Louys d'Ars* (19) *le vous a donné pour tousjours, car ce n'est point pour mal faire. Il n'est pas à present icy, mais il y sera dans quatre jours. Si mal y a j'en prens la charge sur moy. Et bien doncques,* respondit le bon Chevalier, *demain sera executé vostre vouloir.* Longuement demeura en propos la compaignée, tant qu'ils ouyrent sonner minuict, si prindrent congé les ungs des autres jusques au lendemain matin, que le dict Seigneur Tardieu n'oublia pas à venir au logis du bon Chevalier son nouveau compaignon, & luy amena un trompette de la compaignée, & le pre-

mier bon jour qu'il luy donna, ce feut : *Compagnon, ne vous excuſez plus, voicy voſtre homme.*

CHAPITRE X.

Comment le bon Chevalier feit crier dedans Ayre un Tournoy pour l'amour des Dames, où il y avoit pour le mieulx faiſant un bracelet d'or, & un bel dyamant pour donner à ſa Dame.

COMBIEN que grand beſoin eut de repos le Chevalier ſans peur & ſans reproche, à cauſe du long travail pour le propos que luy avoit tenu ſon compaignon Tardieu, ne dormit pas trop la nuict : ains penſa comment ſeroit fondé ſon Tournoy. Ce qu'il meit en ſon entendement, & delibera en ſoy meſme de l'executer, comme vous orrez. Car quand Tardieu le veint veoir le matin, & luy amena le trompette, trouva desja par eſcript l'ordonnance comment debvoit eſtre ledit Tournoy. Qui eſtoit telle. C'eſt que Pierre de Bayard jeune Gentil-homme & apprentif des armes, natif du Dauphiné, des Ordonnances du Roy de France, ſoubs la charge & conduicte de hault & puiſſant Seigneur Mgr de Ligny, faiſoit crier & publier un Tournoy, au dehors de la ville d'Ayre, & joignant les murailles à tous ve-

nans, au vingtieſme jour de Juillet, de trois coups de lance ſans lice, à fer eſmoulu, & en harnois de guerre, & douze coups d'eſpée, le tout à cheval. Et au mieulx faiſant donnoit un braſſelet d'or eſmaillé de ſa livrée, & du poids de trente eſcus. Le lendemain ſeroit combatu à pied à poux de lance, à une barriere, de la haulteur du nombril. Et après la lance rompuë, à coups de hachê, juſques à la diſcretion des Juges, & de ceux qui garderoient le camp. Et au mieulx faiſant donnoit un dyamant du pris de quarante eſcus.

Quand Tardieu eut veu l'ordonnance, il dit : *Par Dieu compaignon, jamais Lancelot* (a), *Triſtan, ne Gauvain ne feirent mieulx. Trompette allez crier cela en cette ville, & puis irez de garniſon en garniſon d'icy à trois jours, pour en advertir tous nos amis.* Il fault entendre qu'en la Picardie y avoit pour lors ſept ou huict cents hommes d'armes, comme la compaignée du Mareſchal des Cordes (b), celle des Eſcoſſois, du Seigneur de la Paliſſe (20), vertueux & triomphant Capitaine, & de pluſieurs autres, qui par ledit trompette feurent informez du Tournoy. Si ſe meirent en ordre ceulx qui s'y voulurent trouver, car le terme

(a) Héros de nos anciens Romans de Chevalerie.

(b) Philippe de Crevecœur, Maréchal des Querdes.

n'eſtoit que de huict ou dix jours, toutesfois il ne s'en trouva pas ſi peu qu'ils ne feuſſent quarante ou cinquante hommes d'armes ſur les rencs. En ces entrefaictes & en attendant le deſiré jour, arriva ce gentil Chevalier le Capitaine Louys d'Ars, lequel fut trés-joyeux d'eſtre venu d'heure, pour en avoir ſon paſſetemps. Sa venuë ſceuë par le bon Chevalier, luy alla faire la reverence, & ſe feirent grand chere l'un à l'autre. Encores pour mieulx renforcer la feſte, le lendemain arriva ſon compaignon Bellabre, qui donna grand eſjoüyſſement à toute la compaignée. Si ſe delectoient tous les jours à eſſayer leurs chevaulx, & faire banquets aux Dames. Où entre autres le bon Chevalier feit trés-bien ſon debvoir, de ſorte que les Dames de la ville & pluſieurs autres de alentour, qui eſtoient venuës pour eſtre au Tournoy, luy donnoient le los ſur tous les autres, dont toutesfois ne ſe meſtoit en orgueil.

Or veint le jour ordonné pour commencer le dict Tournoy, que chaſcun ſe meit ſur les rencs. L'un des Juges eſtoit le bon Capitaine Louys d'Ars, & le Seigneur de Sainct Quentin (a) l'autre. Si ſe trouverent les

(a) Baltazar de Beaumont, Seigneur de Saint Quentin.

Gentils-hommes ſur les rencs, qui feurent nombrez à quarante ſix, & par ſort ſans tromperie feurent partis vingt & trois d'un coſté, & vingt & trois d'un autre. Et eux eſtans preſts pour commencer à bien faire, la trompette va ſonner, & aprés declara de poinct en poinct l'ordre du Tournoy. Si conveint au bon Chevalier ſe preſenter le premier ſur les rencs, & contre luy veint un ſien voiſin du Dauphiné nommé Tartarin (21), qui eſtoit fort rude homme d'armes. Si laiſſerent courre l'un à l'autre. De ſorte que le dict Tartarin rompit ſa lance à demy pied du fer. Et le bon Chevalier l'aſſenna au hault du grand gardebras, & meit ſa lance en cinq ou ſix pieces. Dont trompettes ſonnerent impetueuſement, car la jouſte feuſt belle à merveilles. Et aprés avoir parfourny leur poindre, retournerent pour la ſeconde. Et feut telle l'adventure de Tartarin, que de ſa lance faulſa le gardebras du bon Chevalier, à l'endroict du canon, & cuydoient tous ceulx de la compaignée qu'il euſt le bras percé.

Le bon Chevalier luy donna au deſſus de la veuë, & luy emporta un petit chappelet plein ds plumes. La tierce lance feuſt auſſi bien ou mieux rompuë que les deux autres. Leurs courſes faictes, veint Bellabre, & contre luy ſe prepara un homme d'armes Eſ-

coſſois, qu'on nommoit le Capitaine David de Fougas, qui pareillement feirent de leurs trois lances ce qu'il eſtoit poſſible à Gentils-hommes de faire. Et ainſi deux contre deux jouſterent, juſques à ce que chaſcun euſt parfourny ſes courſes. Aprés conveint combatre à l'eſpée, & commencea ſelon la premiere ordonnance le bon chevalier, qui du troiſieſme coup qu'il donna rompit ſon eſpée en deux pieces, & du reſte feiſt ſi bien ſon debvoir juſques au nombre des coups ordonnez, que mieulx n'euſt ſçeu faire. Aprés veindrent les autres ſelon leur ordre. Et pour un jour, au raport de tous les voyans, meſmes ainſi que dirent les deux Juges, ne feuſt jamais mieulx couru de lance, ne combatu à l'eſpée. Et combien que chaſcun le feit fort bien, les mieulx faiſans feurent le bon Chevalier, Bellabre, Tartarin, le Capitaine David, un de la compaignée de Monſeigneur des Cordes, nommé le Baſtard de Chimay, & Tardieu.

Quand veint ſur le ſoir que chaſcun euſt faict ſon debvoir, ſe retirerent tous au logis du bon Chevalier, qui avoit faict dreſſer le ſoupper triomphamment, où il y eut forces Dames. Car de dix lieuës alentour toutes celles de Picardie ou la pluſpart eſtoient venuës

veoir ce beau Tournoy, & y feuſt faict grande & triomphante chere. Aprés le ſouper y euſt danſes, & pluſieurs autres esbatemens, tant qu'il feuſt ſi tard avant que perſonne ſe vouluſt ennuyer, que une heure apres minuit ſonna. Alors s'en allerent les uns aprés les autres en leurs logis, menans les Dames juſques au lieu où elle debvoient repoſer. Si feuſt aſſez tard le lendemain avant qu'elles feuſſent bien eſveillées, & croyez qu'il n'y en avoit nulles qui ſe laſſaſſent de donner merveilleuſe loüenge au dict bon Chevalier, tant des armes que de l'honneſteté qui eſtoit en luy. Car nul plus gracieux ne courtois Gentil-homme n'euſt on ſçeu trouver en ce monde.

Or pour parfaire ce qui eſtoit commencé le lendemain les ſoldats tous enſemble ſe trouverent au logis de leur Capitaine Louys d'Ars où eſtoit deja le bon Chevalier, qui l'eſtoit venu prier de diſner en ſon logis, avec le Seigneur de Sainct Quentin, en la compaignée des Dames du ſoir precedent, qui luy feuſt accordé. Il conveint aller ouyr Meſſe, laquelle chantée, euſſiez veu les jeunes Gentils-hommes prendre les Dames par deſſoubs les bras, & icelles mener parlans d'amours, & autres joyeulx devis juſques au logis du dict bon

Chevalier, où s'ils avoient faict bonne chere le ſoir devant, à diſner la feirent encores meilleur. Gueres ne demeurerent Seigneurs ne Dames au logis depuis le diſner. Car environ les deux heures chaſcun qui eſtoit du Tournoy ſe retira ſur les rencs, pour achevér l'ordonnance du ſecond jour. Où celuy qui à ſon penſer n'eſtoit pas pour avoir le pris de la premiere journée eſperoit avoir la ſeconde. Les Juges, Seigneurs, & Dames arrivez ſur le lieu, commencea le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche le pas, en la maniere accouſtumée. Et contre luy veint un Gentil-homme de Hainault fort eſtimé, qui s'appelloit Hanotin de Sucre (a), qui par deſſus la barriere à poux de lance ſe ruërent de grands coups, & juſques à ce qu'ils feuſſent par pieces. Aprés prindrent leurs haches qu'ils avoient chaſcun de leur coſté, & ſe ruërent de grands & rudes orions, tellement qu'il ſembloit la bataille eſtre mortelle. Toutesfois en fin le bon Chevalier donna un coup ſur ſon adverſaire à l'endroict de l'oreille. De ſorte qu'il le feit tout chanceller, & qui pis eſt agenoüiller des deux genoüils, & en rechargeant par deſſus la barriere, luy feiſt baiſer la terre, vouluſt ou non. Quoy voyant

(a) Hanotin de ſucker.

par les Juges, crierent : *Hola ! hola ! c'eſt aſſez, qu'on ſe retire.*

Apres ces deux, veindrent Bellabre, & Arnaulton de Pierreforade, un Gentil-homme de Gaſcogne, leſquels feirent merveilles aux lances, qui feurent incontinent rompües. Puis vindrent aux haches, & ſe donnerent de grands coups. Mais Bellabre rompit la fienne parquoy les Juges les departirent. Aprés ces deux veindrent ſur les rencs Tardieu, & David l'Eſcoſſois, qui feirent très-bien leur debvoir. Si feit chaſcun en ſon endroict, de ſorte qu'il eſtoit ſept heures devant que chaſcun eut achevé. Et pour un petit Tournoy, ceulx qui y eſtoient veirent auſſi bien faire qu'ils avoient veu de leur vie. Quand tout feuſt achevé chaſcun ſe retira à ſon logis, pour ſoy deſarmer. Puis aprés veindrent tous à celuy du bon Chevalier où eſtoit le banquet appreſté, & ja y eſtoient les deux Juges, les Seigneurs d'Ars, & de Sainct Quentin, & toutes les Dames. S'il y eut deviſé des deux journées ne fault pas demander, chaſcun en diſoit ce qu'il luy ſembloit. Toutesfois aprés le ſoupper conveint en donner reſolution, & par les Juges declarer qui debvoit avoir les pris. Si en demanderent à pluſieurs Gentils-hommes experimentez aux armes en

leur foy, & puis aprés aux Dames en leur conſcience, & ſans favoriſer l'un plus que l'autre. En fin tant par les Gentils-hommes que par les Dames feuſt dict, que combien que chaſcun euſt faict ſi bien ſon debvoir que mieulx ne pourroit, ce neantmoiugs à leur jugement de toutes les deux journées le bon Chevalier avoit eſté le mieulx faiſant, parquoy remectoient à luy meſmes, comme celuy qui avoit gagné les pris, de donner ſes preſens où bon luy ſembleroit.

Si y eut grande altercation entre les deux Juges à qui prononceroit la ſentence : mais le bon Capitaine Louys d'Ars pria tant le Seigneur de Sainct Quentin, qu'en fin promeiſt de le faire. Si ſonna la trompette pour faire ſilence, qui feut faict. Si dict le dict Seigneur de S. Quentin. *Meſſeigneurs qui eſtes icy tous aſſemblez, & meſmement ceux qui ont eſté du Tournoy, dont Meſſire Pierre de Bayard a donné le pris pour deux journées, Monſeigneur d'Ars, & moy, Juges deleguez par vous tous à donner Sentence raiſonnable, où ſeront les dicts pris mieulx employez, vous faiſons à ſçavoir que aprés nous eſtre bien & deüment enquis à tous les vertueux & honneſtes Gentils-hommes, qui ont eſté preſens à veoir faire vos armes, & ſemblablement aux nobles Dames que*

voyez cy en preſence, avons trouvez que chaſcun a trés-bien & honneſtement faict ſon debvoir. Mais ſur tous la commune voix eſt que le Seigneur de Bayard, ſans blaſmer les autres, a eſté de toutes les deux journées le mieux faiſant. Parquoy les Seigneurs & Dames luy remettent l'honneur à donner les pris où bon luy ſemblera. Et s'adreſſant au bon Chevalier luy dit : *Seigneur de Bayard adviſez où vous les delivrerez.* Il en feut tout honteux & demeura un peu penſif. Puis aprés il dict : *Monſeigneur, je ne ſçay par quelle faveur ceſt honneur m'eſt faict, il me ſemble qu'il y en a qui l'ont trop mieulx merité que moy, mais puis qu'il plaiſt aux Seigneurs & Dames que j'en ſoye Juge, ſuppliant à tous Meſſeigneurs mes compaignons & qui ont mieulx faict que moy n'en eſtre deſplaiſans, je donne le pris de la premiere journée à Monſeigneur de Bellabre, & de la ſeconde au Capitaine David l'Eſcoſſois.*

Si leur feit incontinent delivrer les preſens, n'y depuis homme ne femme n'en murmura, ains commencerent les danſes & paſſetemps. Et ne ſe pouvoient faouler les Dames de bien dire du bon Chevalier, qui tant feut aymé en la Picardie, qu'oncques homme ne le feut plus. Il y feut deux ans, durant lequel temps

ſe feit pluſieurs Tournois & esbattemens, où en la pluſpart emporta tousjours le bruit. Et la plus grande raiſon, pourquoy tout le monde l'aymoit, c'eſtoit pour ce que de plus liberale ne gracieuſe perſonne n'eut on ſçeu trouver ſur la terre. Car jamais nul de ſes compaignons n'eſtoit deſmonté qu'il ne le remontaſt. S'il avoit un eſcu chaſcun y partiſſoit. Quelque jeuneſſe qu'il euſt, la premiere choſe qu'il faiſoit quand il eſtoit leyé, c'eſtoit de ſervir Dieu. Il eſtoit grand aumoſnier & ne ſe trouva durant ſa vie homme, qui ſçeuſt dire avoir eſté refuſé de luy en choſe dont il ait eſté requis, s'il a eſté en ſon poſſible. Au bout des deux ans le jeune Roy de France Charles entrepreint ſon voyage de Naples, où le Seigneur de Ligny alla. Parquoy envoya de bonne heure querir le bon Chevalier. Car cognoiſſant ſes vertus, & les honneſtes propos qu'on tenoit de luy, ne le vouloit pas laiſſer derriere.

CHAPITRE XI.

Comment le Roy de France Charles huictieſme feit ſon appareil pour aller à la conqueſte du Royaume de Naples, lequel il gaigna par ſa proüeſſe & vaillance, ſans grande effuſion de ſang.

DEUX ANS aprés ou environ delibera le bon Roy Charles d'aller conqueſter le Royaume de Naples. Les occaſions & moyens pourquoy il entreprint le voyage, ſont aſſez contenus en autres Hiſtoires & Chroniques. parquoy d'en faire icy long recit ne ſeroit que ennuyer les eſcoutant, & gaſter papier. Ce neantmoings comme chaſcun peut avoir clairement leu & entendu, le dict bon Roy Charles feit ſon dict voyage tant honnorablement que impoſſible ſeroit de plus. Planta ſes Juſtices dedans Rome, feit venir le Pape à raiſon, & entierement gaigna le Royaume de Naples, & y laiſſa pour ſon Lieutenant general & Viſroy le Seigneur de Montpenſier. Puis ſe meit au retour pour venir en France, & n'euſt nul empeſchement juſques en un lieu appellé Fornoue, où il trouva bien ſoixante (a) mille combatans tous Ita-

(a) On a relevé dans les obſervations n°. 45 ſur les Mémoires de la Tremoille l'exaggération de ce nombre de combattans.

liens, & de pluſieurs Potentats, comme du Pape, des Veniciens, du Duc de Milan, & pluſieurs autres Seigneurs, leſquels eſtoient deliberez deffaire le bon Roy à ſon retour, & le prendre priſonnier, parce qu'ils eſtoient aſſeurez qu'il avoit laiſſé une partie de ſa puiſſance au Royaume qu'il venoit de conquerir, & n'avoit avec luy point plus de dix mille hommes.

Ce neantmoings le bon & gentil Prince qui avoit cœur de lyon, comme certain d'eſtre bien ſervy de ſi peu qu'il avoit de gens, ſe delibera les attendre, & les combatre. Ce qu'il feit avec l'ayde de noſtre Seigneur, & y eurent ſes dicts ennemis lourde honte, & groſſe perte, & luy gloire ineſtimable. Car il ne perdit point ſept cent de ſes gens. Les ennemis en perdirent huict ou dix mille, & des plus apparens. Meſmement les plus grands Capitaines de la Seigneurie de Veniſe y demeurerent, & pluſieurs de la Maiſon de Gonzague, dont eſt Chef le Marquis de Mantoüe, qui pareillement y eſtoit, mais ſes eſperons luy ayderent bien, & le bon cheval ſur quoy il eſtoit monté. Et n'euſt eſté que une petite riviere creuſt merveilleuſement, il y euſt eu plus gros eſchec. A la premiere charge le

bon Chevalier ſans peur & ſans reproche ſe porta triomphamment par deſſus tous, en la compaignée du gentil Seigneur de Ligny ſon bon Maiſtre, & luy feut tué deux chevaulx ſoubs luy le jour. Le Roy en feut adverty, qui luy feit donner cinq cent eſcus, mais en recompenſe le bon Chevalier luy preſenta une enſeigne de gens de cheval qu'il avoit gagné à la chaſſe.

De là le Roy s'en veint par ſes journées juſques à Vercel où il trouva une belle trouppe de Suiſſes, qui eſtoient deſcendus pour le ſecourir s'il en avoit beſoin. Il demeura là quelques jours avec ſon camp, car il vouloit ſecourir le Duc d'Orleans ſon beau frere, que le Duc de Milan Ludovic Sforce & les Veniciens tenoient aſſiegé dedans Novarre. Il y eut pluſieurs allées & venües par gens qui ſe meſloient de faire la paix. De façon qu'en fin ſe traita quelque appoinctement. Parquoy le Roy s'en retourna par ſes journées à Lyon, où il trouva la bonne Royne ſa loyalle eſpouſe, & en ſa compaignée la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur. Il y eut pluſieurs Gentils-hommes qui n'apporterent pas de grands biens de ce voyage de Naples. Aucuns auſſi en apporterent quelque choſe dont ils ſe ſentirent toute leur vie.

vie. Ce feut une maniere de maladie, qui euſt pluſieurs noms. D'aucuns feuſt nommée le mal de Naples, la groſſe verolle, les autres l'ont appellée le mal François, & pluſieurs autres noms a eu la dicte maladie, mais de moy je l'appelle (22) le mal de celuy qui l'a.

Le bon Roy de France partit de Lyon, pour s'en aller à Sainct Denys en France viſiter le bon Patron, où ſes predeceſſeurs ſont enſepulturez. Et feut deux ou trois ans viſitant ſon Royaume deçà & delà, menant très-bonne & ſaincte vie, & maintenant Juſtice, tant que ſes ſubjects en avoient contentement. Car luy meſme ſeoit en chaire de Juſtice deux fois la ſemaine, pour ouyr les plainctes & doleances d'un chaſcun, & les plus peaùvres expedioit. Il euſt nouvelles comment les Neapolitains s'eſtoient revoltez pour Ferrand, fils du Roy Alphonſe, & auſſi de la mort de ſon Lieutenant general le Comte de Montpenſier, & que tous ſes Capitaines s'en retournoient en France. Si propoſa (a) y retourner luy meſme en perſonne, mais qu'il veid le temps oportun. Cependant veſquit en ſon Royaume très-vertueuſement, &

(a) L'eſprit léger de Charles VIII, concevoit promptement un projet, & l'abandonnoit auſſi-tôt.

de ſa femme euſt trois enfans, mais ils moururent.

Au mois de Septembre mille quatre cent quatre vingts dix-ſept, le bon Prince partit de Tours pour tirer à Lyon, cuidant faire ſon voyage de Naples : mais il ſe rompit ne ſçay à quelle occaſion. Il s'en retourna à Amboiſe. Et le ſeptieſme jour (a) d'Avril au dict an, en une gallerie où il regardoit joüer à la paulme, luy preint une foibleſſe, dont il mourut tantoſt aprés. Qui feut un dommaige irreparable pour le Royaume de France. Car depuis qu'il y a eu Roy, ne s'en eſt point trouvé de meilleure nature, plus doux, plus gracieux, plus clement, ne plus pitoyable. Je croy que Dieu l'a retiré avec les bien heureux. Car le bon Prince n'eſtoit taché d'un tout ſeul villain vice. Je n'ay pas faict grand diſcours de ſa vie, car elle eſt aſſez eſcripte ailleurs.

CHAPITRE XII.

Comment Louys Duc d'Orleans veint à la Couronne de France comme le plus prochain hoir, & feut appellé Louys douzieſme.

PAR le treſpas du bon Roy Charles, & au moyen de ce qu'il n'avoit point d'hoir maſle,

(a) Il y a ici une faute. Charles VIII, mourut le 17 Avril, 1498.

Louys Duc d'Orleans plus prochain de la Couronne ſucceda au Royaume. Et feut ſacré à Rheims le vingt ſeptieſme jour de May, mille quatre cent quatre vingt dix-huict. Et print ſa Couronne à Sainct Denys en France le premier jour de Juillet enſuivant. Il avoit eſpouſé Madame Jeanne de France, ſœur de ſon predeceſſeur. Mais au moyen de ce qu'on tenoit que d'elle ne pourroit ſortir lignée, & que par force l'avoit eſpouſée, craignant la fureur du Roy Louys onzieſme ſon pere, la feit appeller en Juſtice. Et à ceſte occaſion le Pape delegua Juges, qui feirent & parfeirent le procez, & en fin jugerent qu'elle n'eſtoit point ſa femme. Parquoy aprés luy avoir laiſſé le Duché de Berry pour ſon eſtat, eſpouſa la Royne Ducheſſe de Bretaigne, veufve du feu Roy Charles. Si ce feuſt bien (23) ou mal faict, Dieu eſt tout ſeul qui le cognoiſt. La bonne Ducheſſe de Berry Jeanne de France a toute ſa vie veſcu en ſainɛteté, & a l'on voulu dire depuis ſon treſpas que Dieu a faict des miracles pour l'amour d'elle. A ſon advenement il voulut vendre tous les offices Royaulx (24), qui n'eſtoient point de Judicature, & en retira pluſieurs deniers. Car il craignoit à merveilles de fouler ſon peuple par tailles ne autres ſubſides. Il avoit tous-

jours ſon vouloir ſur toutes choſes de recouvrer ſa Duché de Milan, qui luy appartenoit à cauſe de Madame Valentine ſa grande mere, que pour lors luy detenoit Ludovic Sforce, & paravant ſon pere.

Mais ceux de la maiſon dOrleans au moyen des guerres qui ſi longuement ont duré en France contre les Anglois, & auſſi la querelle de la mort tant du Duc d'Orleans, que du Duc de Bourgogne, n'y avoient jamais peu entendre. Or à preſent ſe voyoit il en eſtat d'avoir la raiſon de ſon ennemy. Il alla faire ſon entrée à Lyon le dixieſme jour de Juillet, mille quatre cent quatre vingts dix-neuf, puis feit paſſer ſon armée en l'Aſteſan (a), ſoubs la conduicte du Seigneur Jean Jacques (25) de Trivulce, & du Seigneur d'Aubigny, qui eſtoient deux ſaiges & vaillants Chevaliers. Leſquels d'entrée preindrent & meirent à ſac deux petites places appellées Non, & la Rocque. De là tirerent à Alexandrie, & aſſiegerent ceulx qui eſtoient dedans pour le Seigneur Ludovic, qui fort bien ſe deffendirent; mais en fin elle feut prinſe. Ceux de Pavie de ce advertis ſe meirent en l'obeïſſance du Roy de France. Le dict Seigneur Ludovic ſe voyant en ce party, ainſi delaiſſé de ſes ſub-

(a) Le Comté d'Aſt.

jets abandonna Milan, & ſe retira en Alſemaigne devers le Roy des Romains Maximilian, qui le receut joyeuſement. Car de tout temps avoient eu grandes alliances enſemble. Incontinent aprés ſon partement ceulx de Milan ſe rendirent aux François, dont nouvelles allerent au Roy de France, qui à diligence y alla faire ſon Entrée.

Et peu de jours aprés feut trouvé expedient par force de deniers, & autres promeſſes, d'avoir le Chaſteau de celuy qui l'avoit en garde du Seigneur de Ludovic, qui feit un laſche & meſchant tour à ſon maiſtre. Car par là eſperoit tousjours le dict Seigneur recouvrer la Duché. Quand les autres places entendirent le Chaſteau de Milan eſtre rendu n'eurent plus d'eſpoir, & ſe meirent toutes en l'obeïſſance du Roy de France. Meſmement ceulx de Gennes, auſquels il bailla pour Gouverneur le Seigneur de Raveſtain, ſon prochain parent du coſté maternel. En l'année meſme, & le quatorzieſme jour d'Octobre, accoucha la Royne de France d'ue belle fille, qui feut nommée Claude. Gueres ne ſejourna le Roy en la Duché du Milan, mais aprés y avoir laiſſé Gouverneur le Seigneur Jean Jacques, la garde du Chaſteau au Seigneur d'Eſpy, & la Rocquette à un Gentil-homme Eſ-

coſſois, prochain parent du Seigneur d'Aubigny, s'en retourna à Lyon. Si bien feit il en la Duché avant ſon partement, qu'il amoindrit les (a) daces & impoſitions de la tierce partie. Dont tout le peuple le loüa merveilleuſement, & en attira beaucoup le cœur d'aucuns. Gueres ne ſejourna le dict Seigneur à Lyon, mais marcha plus avant en ſon Royaume, veint juſques à Orleans, où il appoincta certain differend entre les Ducs de Gueldres, & de Juilliers, & les feit amys.

CHAPITRE XIII.

Comment après la conqueſte de la Duché de Milan le bon Chevalier demeura en Italie. Et comment il dreſſa un Tournoy en la ville de Carignan au Piedmont, dont il emporta le pris.

Au retour d'Italie que feit le Roy de France Louys douzieſme en joye & lyeſſe, pour avoir conqueſté ſa Duché de Milan, & rendu ſon ennemy Ludouic Sforce fuytif dedans les Allemaignes, cherchant ſecours devers le Roy des Romains, demeurerent les garniſons des

(a) *Tributs.* Ce mot vient du latin *data*, parce que les premiers ſubſides ſe donnoient volontairement. Liſez le Gloſſaire de du Cange au mot *data*, Tome II, p. 1310.

François en la Lombardie en tout plaiſir, à faire jouſtes, tournois (26), & autres paſſe-temps. Le bon Chevalier qui en ſon jeune aage avoit eſté nourry en la Maiſon de Savoye, alla viſiter une vaillante Dame, que avoit eſpouſé ſon premier maiſtre le Duc Charles de Savoye. Blanche (a) s'appelloit la Dame, & ſe tenoit au Piedmont, en une ville de ſon doüaire dicte Carignan. Elle qui de toute courtoiſie eſtoit remplie, le receut joyeuſement, & le feit traicter comme s'il euſt eſté parent de la Maiſon. Or fault il entendre que pour lors n'y avoit Maiſon de Prince ne Princeſſe en France, Italie, ny ailleurs, où tous Gentilshommes feuſſent mieulx reçeus, ne où il euſt plus de paſſetemps. Leans avoit une fort honneſte Dame, qui l'avoit gouvernée de jeuneſſe, & faiſoit encores, laquelle ſe nommoit Madame de Fluxas, elle y avoit auſſi ſon mary honneſte Gentilhomme, ſoubs lequel ſe manioit toute la maiſon. Il fault ſçavoir que quand le bon Chevalier feut donné Paige au Duc Charles de Savoye, ceſte Dame de Fluxas eſtoit jeune Damoiſelle en la Maiſon avec ſa femme, & ainſi comme

(a) Blanche Paleologue, fille de Guillaume VII, Marquis de Montferrat, étoit veuve de Charles, Duc de Savoye, ſurnommé le *Guerrier*.

jeunes gens frequentent volontiers enſemble, ſe preindrent en amour l'un l'autre, voire ſi grande, gardant toute honneſteté, que s'ils euſſent eſté en leur ſimple vouloir, ayant peu regard à ce qui s'en feuſt peu enſuyvre, ſe feuſſent prins par nom de mariage. Mais vous avez entendu par cy-devant comment le Duc Charles alla à Lyon veoir le Roy de France Charles huictieſme, & luy donna iceluy bon Chevalier pour ſon paige, qui feut occaſion dont les deux jeunes amans ſe perdirent de veüe pour long temps. Car cependant le voyage de Naples ſe feit, & pluſieurs autres choſes ſe deſmeſlerent, qui durerent trois ou quatre ans, ſans eulx voir ſinon par lectres.

Durant ce temps feuſt mariée ceſte Damoiſelle à ce Seigneur de Fluxas, qui avoit beaucoup de biens. Et il la preint pour ſa bonne grace, car de biens de fortune n'en eut pas grandement. Mais comme femme vertueuſe voulant donner à congnoiſtre au bon Chevalier, que l'amour honneſte qu'elle luy avoit porté de jeuneſſe duroit encores, à ſon arrivée à Carignan luy feit toutes les gracieuſetez & courtoiſies que poſſible euſt eſté faire à Gentilhomme, & deviſerent longuement de leur jeuneſſe, & pluſieurs autres choſes. Ceſte gentile Dame de Fluxas

eſtoit autant accomplie en beauté, doulx & gracieux parler, que femme qu'on euſt ſceu trouver, en ſon langaige loüoit ſi trés-fort le bon Chevalier, que poſſible n'euſt eſté de plus. Elle luy ramentevoit ſon bien faire quand il s'eſſaya à Meſſire Claude de Vauldré, le Tournoy qu'il gaigna à Ayre en Picardie, & l'honneur qu'il receut en la Journée de Fornoue, dont de tout ce eſtoit ſi grand bruit en France, & Italie. Et tellement le loüoit, & blaſonnoit, que le pauvre Gentil-homme en rougiſſoit de honte. Puis aprés luy diſoit : *Monſeigneur de Bayard, mon amy, voicy la premiere Maiſon où avez eſté nourry, ce vous ſeroit grand honte ſi ne vous y faiſiez congnoiſtre, auſſi bien qu'avez fait ailleurs.* Le bon Chevalier reſpondit, *Màdame vous ſavez bien que dés ma jeuneſſe vous ay aymée, priſée, & honorée, & ſi vous tiens à ſi ſaige & bien enſeignée, que ne voulez mal à perſonne ; & encores à moy moings que à un autre. Dites moy, s'il vous plaiſt que voulez vous que je face, pour donner plaiſir à Madame ma bonne maiſtreſſe, à vous ſur toutes, & au reſte de la bonne & belle compaignée qui eſt ceans.* La Dame de Fluxas luy dit alors : *Il me ſemble, Monſeigneur de Bayard, mais que je ne vous ennuye point, que ferez*

fort bien de faire quelque Tournoy en ceſte ville, pour l'honneur de Madame, qui vous en ſçaura très-bon gré. Vous avez icy alentour force de vos compaignons Gentils-hommes François, & autres Gentils-hommes de ce pays, leſquels s'y trouveront de bon cœur, & j'en ſuis aſſeurée. Vrayement, dit le bon Chevalier, *puis que le voulez il ſera faict. Vous eſtes la Dame en ce monde qui a premierement acquis mon cœur à ſon ſervice, par le moyen de voſtre bonne grace. Je ſuis aſſeuré que je n'en auray jamais que la bouche & les mains*, (27) *car de vous requerir d'autre choſe je perdrois ma peine, auſſi ſur mon ame j'aymerois mieulx mourir que vous preſſer de deſhonneur. Bien vous prie que me veuillez donner un de vos manchons* (28). *Car j'en ay à beſongner. La Dame qui ne ſavoit qu'il en vouloit faire le luy bailla, & il le meit en la manche de ſon pourpoint, ſans en faire autre bruit.*

Le ſouper feuſt preſt, où chacun feit bonne chère, puis aprés commencerent les danſes, où tout homme s'acquicta le mieulx qu'il peut. Madame Blanche deviſa longuement avec ſa nouriture le bon Chevalier, tant que la minuict ſonna, qu'il feut temps de ſe retirer. Mais il fault penſer qu'il ne dormit pas de toute la nuict, car il ſongea

à ce qu'il avoit à faire, & feut reſolu du tout en ſon entendement. Car le matin envoya un trompette à toutes les villes de là alentour où il y avoit garniſons, ſignifier aux Gentils-hommes, que s'ils ſe vouloient trouver dedans quatre jours aprés, qui eſtoit un Dimanche, en la ville de Carignan, & en habillement d'hommes d'armes, il donnoit un pris qui eſtoit un manchon de ſa Dame, où il pendoit un ruby, de l'eſtimation de cent ducats, à celuy qui ſeroit trouvé le mieulx faiſant à trois coups de lance ſans lice, & à douze coups d'eſpée. Le trompette feit ſon debvoir, & rapporta par eſcript quinze Gentils-hommes, qui avoient promis eulx y trouver. Cela veint à la congnoiſſance de Madame Blanche, qui en feuſt trés-joyeuſe, & feit accouſtrer ſon eſchaffault ſur la place où ſe debvoient faire les courſes, & le combat. Le jour aſſigné, environ une heure aprés midy, ſe trouva ſur les rencs le bon Chevalier armé de toutes armes, & trois ou quatre de ſes compaignons, comme le Seigneur de Bouvent, le Seigneur de Mondragon, & autres, où gueres ne feurent que tous ceulx qui devoient courir ne ſe preſentaſſent. Premier commencea le bon Chevalier, & contre luy vint le Seigneur de Rouaſtre,

un gaillard Gentil-homme, qui portoit l'enſeigne du Duc Philebert de Savoye, fort hardy & adroict Chevalier, qui donna un beau coup de lance, car il en feit trois ou quatre pieces. Mais le bon Chevalier luy bailla ſi grand coup ſur le hault de ſa grande buſſe, qu'il l'en deſarma, la percea au jour, & feit voller ſa lance en cinq ou ſix pieces. Le dict Seigneur de Rouaſtre repreint ſa grande buſſe, & courut la ſeconde lance, dont il feit tres-bien ſon debvoir. Car il la rompit auſſi bien ou mieulx que la premiere. Mais le bon Chevalier luy donna dedans la veuë, & luy emporta de ce coup ſon panache, & le feit tout chanceller, toutesfois il demeura à cheval. A la tierce lance croiſa le Seigneur de Rouaſtre, & le bon Chevalier rompit la ſienne, qui s'en alla par eſclats. Aprés eulx veindrent Mondragon, & le Seigneur de Cheuron, qui tant bien feirent leurs courſes, que tout le monde les loüa. Deux autres les ſuyvirent. Et finablement tous ſe porterent ſi bien, que la compaignée s'en contenta.

Les lances rompues, conveint venir aux eſpées : mais le bon Chevalier ne frappa que deux coups, qu'il ne rompiſt la ſienne, & qu'il ne feiſt voller hors des poings celle que tenoit

celuy qui combatoit contre luy. Puis les uns aprés les autres veindrent ſur les rencs, & ſi bien feirent tous que poſſible n'euſt eſté de l'amander, & feuſt fort tard quand chaſcun euſt achevé. Madame feit par le Seigneur de Fluxas convier tous les Gentils-hommes pour aller ſoupper au Chaſteau, qui ne refuſerent pas la priere, & croyez qu'ils feurent bien traictez, car leans en ſçavoit on bien la maniere. Aprés ſouper, commencerent à ſonner les haults bois & meneſtriers, où avant que l'on ſe meit en train de danſer, conveint donner le pris à celuy qui par raiſon l'avoit gaigné. Les Seigneurs de Grandmont, & de Fluxas, qui Juges en eſtoient, demanderent à tous les aſſiſtans tant Gentils-hommes, Dames, que aux combatans meſmes, mais tous feurent d'opinion que le bon Chevalier avoit par le droit des armes gaigné le pris. Parquoy les dicts Juges le luy viendrent preſenter. Mais tout rougiſſant de honte le refuſa, en diſant que à tort & ſans cauſe luy eſtoit attribué ceſt honneur : mais que s'il avoit aucune choſe bien faicte, Madame de Fluxas en eſtoit cauſe, qui luy avoit preſté ſon manchon, & que à elle pour luy remectoit de donner le pris où bon luy ſembleroit. Le Seigneur de Fluxas qui congnoiſſoit la grande

honneſteté du bon Chevalier n'en entra aucunement en jalouſie, & veint droict à ſa femme, avec le Seigneur de Grandmont, qui luy dit : *Madame, preſent votre Mary que voicy, Monſeigneur de Bayard, à qui on donne le pris du Tournoy, a dict que c'eſt vous qui l'avez gaigné au moyen de voſtre manchon que luy donnaſtes, parquoy il le vous envoye pour en faire ce qu'il vous plaira.* Elle qui tant ſçavoit d'honneur que merveilles, ne s'en effraya aucunement; ains trés-humblement remercia le bon Chevalier de l'honneur qu'il luy faiſoit. Et dit ces mots : *Puiſqu'ainſi eſt que Monſeigneur de Bayard me fait ce bien de dire que mon manchon luy a fait gaigner le pris, je le garderay toute ma vie pour l'amour de luy. Mais le ruby, puiſque pour le mieulx faiſant ne le veult accepter, je ſuis d'advis qu'il ſoit donné à Monſeigneur de Mondragon. Car on tient que c'eſt celuy qui a mieulx faict aprés luy.* Ainſi qu'elle ordonna feut accomply, ſans ce qu'on en oüyſt aucun murmurer. Si feut Madame Blanche (29) bien joyeuſe d'avoir fait telle nourriture que du bon Chevalier dont tout le monde diſoit bien. Le pris donné, les danſes commencerent, qui durerent juſques aprés minuict, que chaſcun ſe retira.

Les Gentilshommes François feurent encores cinq ou ſix jours à Carignan en joye, & deſduict, faiſans grand chere, puis s'en retournerent en leurs garniſons. Le bon Chevalier preint auſſi congé de Madame ſa bonne maîtreſſe, à laquelle il dict qu'il n'y avoit Prince ne Princeſſe en ce monde aprés ſon ſouverain Seigneur, qui euſt plus de commandement ſur luy qu'elle y en avoit, dont il feut remercié grandement. Ce faict, conveint aller prendre congé de ſes premieres amours la Dame de Fluxas, qui ne feut pas ſans tomber larmes de la part d'elle, & de ſon coſté eſtoit le cœur bien ſerré. L'amour honneſte a duré entre eulx deux juſques à la mort, & n'eſtoit année qu'ils ne s'envoyaſſent preſens l'un à l'autre. En la ville de Carignan, ne au Chaſteau, durant un mois ne feut autre propos tenu que de la proüeſſe, honneur, doulceur & courtoiſie du bon Chevalier. Et eſtoit autant priſé leans, que s'il en euſt deu eſtre heritier. Il y trouva luy y eſtant ſervant en quelque office Piſou de Chenas, qui avoit eſté maiſtre palefrenier du Duc Charles de Savoye ſon maiſtre, & duquel il avoit eu autresfois du plaiſir. Ce qu'il voulut alors recongnoiſtre. Car aprés l'avoir mené à ſon logis, & faict bien traicter, luy donna un

cheval, qui valoit bien cinquante eſcus, dont le bon homme de bon cœur le remercia. Il luy demanda qu'eſtoit devenu ſon Eſcuyer du temps qu'il eſtoit en la Maiſon de Monſeigneur de Savoye. Piſou de Chenas luy dit qu'il ſe tenoit à Moncalier, où il eſtoit marié, & retiré, & qu'il eſtoit devenu fort goutteux. Le bon Chevalier non ingrat des gracieuſetez que par le paſſé luy avoit faictes, par le dict Piſou meſmes luy envoya une fort bonne & belle mulle. Et monſtroit bien en ce faiſant, qu'il n'avoit pas mis en oubly les biens qu'on luy avoit faicts en jeuneſſe.

CHAPITRE XIV.

Comment le Seigneur Ludovic Sforce retourna d'Allemaigne avec bon nombre de lanſquenets, & repreint la ville de Milan ſur les François.

VOUS avez entendu comment le Seigneur Ludovic ſe retira en Allemaigne devers le Roy des Romains. Et fault entendre qu'il n'y alla pas ſans porter deniers. Car au faict qu'il vouloit entreprendre en avoit bien à beſongner, & le monſtra par effect : car peu de temps aprés ſon chaſſement, retourna en Lombardie avec bon nombre de lanſqueneis

&

& quelques Suiſſes, aucuns hommes d'armes Bourgongnons, & force gens de cheval d'Allemaigne.

Et le troiſieme jour de Janvier, par quelque intelligence reprint la ville de Milan, dont feurent les François chaſſez, combien que le chaſteau demeura tousjours entre les mains du Roy. A l'exemple de Milan ſe revolterent pluſieurs villes en la Duché. Entre les autres, toutes celles du chemin de Gennes, comme Tortonne, Vaugaire, & pluſieurs chaſteaulx. Quand le Roy de France euſt entendu le trouble de ſa Duché, comme Prince magnanime & vertueux, dreſſa une groſſe armée pour y envoyer, dont il feit chefs le Seigneur de Ligny, & le Seigneur Jean Jacques, qui aſſemblerent leur armée en l'Aſteſan, & commencerent à marcher. Or durant que le Seigneur Ludovic feut dedans Milan, & peu aprés qu'il l'euſt repris, fault que je vous face un compte du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. Il eſtoit demeuré par le congé de ſon maiſtre en Italie, quand le Roy de France s'en retourna. Pource qu'il deſiroit ſur toutes choſes les armes, & imaginoit bien qu'il ne pouvoit demeurer longuement, que le Seigneur Ludovic qui eſtoit allé chercher ſecours en

Allemaigne, ne retournaſt avec puiſſance, & par ce moyen y auroit combat. Car à la premiere conqueſte de la Duché, ne s'eſtoit pas fait grands armes. Il eſtoit en garniſon à vingt milles des Milan, avec d'autres jeunes Gentils-hommes, & faiſoient chaſcun jour courſes les uns ſur les autres belles à merveilles.

Un jour feut ledict bon Chevalier adverty que dedans Binaſque y avoit trois cent chevaulx, qui ſeroient bien aiſez à deffaire, ſi pria ſes compaignons que leur plaiſir feuſt luy tenir compaignée à les aller viſiter. Il eſtoit tant aymé de tous, que facilement luy feuſt ſa requeſte accordée. Si s'appreſterent de bon matin, & s'en allerent juſques au nombre de quarante ou cinquante hommes d'armes, pour eſſayer s'ils ſeroient quelque bonne choſe. Le Capitaine qui eſtoit dedans Binaſque, eſtoit trés-gentil Chevalier, ſaige, & adviſé à la guerre, & s'appelloit Meſſire Jean Bernardin Cazache. Il avoit bonnes eſpies, par leſquels entendit comment les François chevauchoient pour le venir trouver. Il ne voulut pas attendre d'eſtre pris au nid. Si ſe meit de ſa part en ordre, & ſe tira hors des barrieres la portée de deux jects d'arc. Si va adviſer ſes ennemis, qui

luy donnerent grand joye. Car ſelon ſon jugement, au peu de nombre qu'ils eſtoient, penſoit bien qu'ils ne luy feroient point de deshonneur. Ils commencerent à approcher les uns contre les autres, crians *France*, *France*, *More*, *More*. Et à l'aborder y euſt groſſe & perilleuſe charge. Car de tous les deux coſtez en feut porté par terre, qui remonterent à grand peine. Qui euſt veu le bon Chevalier faire faicts d'armes, entamer teſtes, coupper bras & jambes, euſt pluſtoſt eſté pris pour lyon furieux, que pour Damoiſel amoureux. Brief ce combat dura une heure, qu'on n'euſt ſceu dire qui avoit du meilleur, qui faſchoit fort à iceluy bon Chevalier. Lequel parla à ſes compaignons, diſant : *He Meſſeigneurs, nous tiendra tout aujourd'huy tout ce petit nombre de gens ? Si ceulx qui ſont dedans en eſtoient advertis, jamais nul de nous ne ſe ſauveroit. A coup prenons couraige, je vous ſupplie, & pouſſons cecy par terre.* Aux paroles du bon Chevalier, s'eſvertuerent ſes compaignons, & en criant tous d'une voix *France*, *France*, livrerent un aſpre & merveilleux aſſault aux Lombards. Leſquels commencerent à perdre place, & à eulx reculler tousjours, eulx defendans trés-bien. Mais en ce recullement

feirent plus de quatre ou cinq milles, tirant vers Milan, où quand ils ſe veirent ſi prés, tournerent bride, & à courſe de cheval à qui mieulx mieulx preindrent la fuyte vers la ville.

Les François chaſſerent tant qu'ils en feurent bien prés : alors feut crié par quelqu'un des plus anciens, & qui fort bien entendoit la guerre, *Tourne homme d'armes, tourne.* A quoy chaſcun entendit, excepté le bon Chevalier, qui tout eſchauffé tousjours chaſſoit & pourſuyvoit ſes ennemis. De ſorte que peſle meſle parmy eulx entra dedans Milan, & les ſuyvit juſques devant le Palais, où eſtoit logé le Seigneur Ludovic. Et pource qu'il avoit les croix blanches, tout le monde cryoit aprés luy *pigla, pigla;* il fut environné de toutes parts, & preins priſonnier du Seigneur Jean Bernardin Cazache, qui le mena à ſon logis, & le feit deſarmer. Si le trouva fort jeune Gentil-homme, comme de l'aage de vingt & deux à vingt & trois ans, dont il s'eſmerveilla, & meſmement comment en tel aage pouvoit avoir en luy tant de proüeſſe qu'il en avoit congneuë. Le Seigneur Ludovic qui avoit oüy le bruit, demanda que c'eſtoit : aucuns qui avoient entendu l'affaire, le luy compterent, &

comment le Seigneur Jean Bernardin, eſtant à Binaſque, avoit eſté chargé des François, qui enfin l'avoient repouſſé juſques dedans Milan, & parmy eulx à la chaſſe eſtoit entré peſle meſle un deſdicts François, qu'on tenoit à merveilles vaillant & hardy Gentilhomme, & n'eſtoit rien ſi jeune. Alors commanda qu'on l'allaſt querir, & qu'il luy feuſt amené, ce qui feuſt faict incontinent.

CHAPITRE XV.

Comment le Seigneur Ludovic voulut veoir le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. Et comment, aprés avoir deviſé avec luy, le renvoya, & luy feiſt rendre ſon cheval & ſes armes.

ON alla incontinent au logis du Seigneur Jean Bernardin chercher ſon priſonnier, pour l'amener au Seigneur Ludovic, qui le demandoit. Il euſt peur que en la fureur iceluy Seigneur Ludovic luy feiſt faire quelque deſplaiſir. Il eſtoit courtois & gracieux Gentil-homme, ſi le voulut mener luy-meſme, aprés l'avoir veſtu d'une de ſes robes, & mis en eſtat de Gentil-homme. Si le veint preſenter au Seigneur Ludovic, qui s'eſmerveilla quand il le veid ſi jeune, & on

luy donnoit ſi grand los. Toutesfois luy adreſſa ſon parler, en diſant; *Venez ça mon Gentil-homme, qui vous a amené en ceſte ville?* Le bon Chevalier, qui ne feut de rien esbahy, luy reſpondit : *Par ma foy, Monſeigneur, je n'y penſois pas entrer tout ſeul, & cuidois bien eſtre ſuivy de mes compaignons, leſquels ont mieulx entendu la guerre que moy. Car s'ils euſſent faict ainſi que j'ay, ils feuſſent comme moy priſonniers. Toutesfois aprés mon inconvenient, je me loüe de fortune, de m'avoir faict tomber entre les mains d'un ſi bon maiſtre que celuy qui me tient. Car c'eſt un trés-vaillant & adviſé Chevalier.*

Aprés luy demanda le Seigneur Ludovic par ſa foy de combien eſtoit l'armée du Roy de France. *Sur mon ame, Monſeigneur*, reſpondit-il, *à ce que je puis entendre, il y a quatorze ou quinze cent hommes d'armes, & ſeize ou dix-huict mille hommes de pied. Mais ce ſont tous gens d'eſlite, qui ſont deliberez ſi bien beſongner à ceſte fois, qu'ils aſſeureront l'eſtat de Milan au Roy noſtre maiſtre. Et me ſemble, Monſeigneur, que ſeriez bien en auſſi grande ſeureté en Allemaigne que vous eſtes icy. Car vos gens ne ſont pas pour nous combatre.* Tant aſſeurement parloit le bon

Chevalier, que le Seigneur Ludovic y prenoit grand plaiſir, ce neantmoings que ſon dire feuſt aſſez pour l'eſtonner. Mais pour monſtrer qu'il ne ſe ſoucioit pas grandement du retour des François, luy dit comme par riſée; *Sur ma foy, mon Gentil-homme, j'ay belle envie que l'armée du Roy de France & la mienne ſe trouvent enſemble. A celle fin que par la bataille ſe puiſſe congnoiſtre à qui de droict appartient ceſt heritage: car je n'y veois point d'autre moyen. Par mon ſerment, Monſeigneur*, dit le bon Chevalier, *je vouldrois que ce feuſt des demain, pourveu que je feuſſe hors de priſon. Vrayement à cela ne tiendra pas*, reſpondit le Seigneur Ludovic, *car je vous en mects dehors preſentement, mais davantaige demandez moy ce que vous vouldrez, & je le vous donneray.*

Le bon Chevalier qui, le genoüil en terre, remercia le Seigneur Ludovic des offres qu'il luy faiſoit, comme eſtoit bien raiſon, luy dit: *Monſeigneur, je ne vous demande autre choſe, ſinon que ſi voſtre courtoiſie ſe vouloit tant eſtendre que de me faire rendre mon cheval, & mes armes, que j'ay apportées dedans ceſte ville, & m'en envoyer ainſi devers ma garniſon, qui eſt à vingt milles d'icy, me feriez un trés-grand bien, dont toute ma*

vie me ſentirois obligé à vous. Et hors le ſervice du Roy mon maiſtre, & mon honneur ſauf, le vouldrois recongnoiſtre en ce qu'il vous plairoit me commander. En bonne foy, dit le Seigneur Ludovic, *vous aurez preſentement ce que demandez.* Si dit au Seigneur Jean Bernardin : *A coup Capitaine qu'on luy trouve cheval, armes, & tout ſon cas. Monſeigneur,* dit le Capitaine, *il eſt bien aiſé à trouver, tout eſt à mon logis.* Si y envoya incontinent deux ou trois ſerviteurs, qui apporterent ſes armes, & amenerent ſon cheval, & le feit armer le Seigneur Ludovic devant luy. Quand il feuſt accouſtré, monta ſur ſon cheval, ſans meƈtre pied à l'eſtrief. Puis demanda une lance qui luy feuſt baillée. Et levant ſa veüe, dit au Seigneur Ludovic, *Monſeigneur, je vous remercie de la courtoiſie que m'avez faiƈte, Dieu le vous veuille rendre.* Il eſtoit en une belle grande court. Si cemmencea à donner de l'eſperon au cheval, lequel feit quatre ou cinq ſaults, tant gaillardement, que impoſſible ſeroit de mieulx. Et puis luy donna une petite courſe, en laquelle contre terre rompit ſa lance en cinq ou ſix pieces, dont le Seigneur Ludovic ne s'esjoüyt pas trop, & dit tout hault ces paroles : *Si tous les hommes d'armes de*

France eſtoient pareils à ceſtuy-cy, j'aurois mauvais party. Ce neantmoings luy feit bailler un trompette, pour le conduire juſques à ſa garniſon, mais il ne feuſt pas ſi avant. Ja eſtoit l'armée des François à dix ou douze milles de Milan, qui eſtoit toute abreuvée de ce que le bon Chevalier eſtoit pris, & par ſa hadieſſe : toutesfois il y avoit eu de la jeuneſſe meſlée parmy. Quand il feut arrivé au camp, s'en alla incontinent devers ſon bon maiſtre, le Seigneur de Ligny, qui en riant luy dit : *Hé! comment Picquet, qui vous a mis hors de priſon ? Avez-vous payé voſtre rançon ? Vrayment je voulois envoyer un de mes trompettes pour vous chercher, & la payer. Monſeigneur*, dit le bon Chevalier, *je vous remercie trés-humblement de voſtre bon vouloir ; le Seigneur Ludovic m'a delivré par ſa grande courtoiſie.* Si leur compta de poinct en poinct comme tout eſtoit allé de ſa prinſe, & de ſa delivrance. Tous ſes compaignons le veindrent veoir, qui luy feirent grand chere. Le Seigneur Jean Jacques luy demanda s'il eſperoit à veoir la contenance du Seigneur Ludovic, à l'oüyr parler, s'il donneroit la bataille : à quoy il reſpondit, *Monſeigneur, il ne m'a pas tant declaré de ſes affaires, ne ſi avant. Toutesfois à le*

veoir, il eſt homme qui pour peu de choſe n'eſt pas aiſé à eſtonner, vous verrez que ce pourra eſtre en peu de jours. De luy ne me ſçauroye plaindre, car il m'a faict trés-bon & honneſte party. La pluſpart de ſes gens ſont dedans Novarre, il a deliberé les faire venir à Milan, ou aller à eulx.

Fin du quinzième Chapitre des Mémoires du Chevalier Bayard.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU CHEVALIER BAYARD.

(1) On prétend que vers 1130, la Province connue ſous le nom de Dauphiné, étoit diviſée en pluſieurs ſouverainetés. Parmi ces Souverains indépendants les uns des autres, on comptoit les Seigneurs de la Tour-Dupin, de Clermont & de Saſſenage. La totalité ſe réunit dans la main d'un Seigneur de la Tour-Dupin, qui l'appella Dauphiné, à cauſe de ſa femme nommée Delphine. A ſon imitation ſes ſucceſſeurs prirent le titre de Dauphins de Viennois. Le dernier de ces Dauphins (Humbert II) n'ayant point d'enfants, céda ſes Etats à Philippe de Valois, Roi de France. Au mois de Juillet 1349 il en inveſtit lui-même le Duc de Normandie, qui depuis fut Charles V. Conformément au cérémonial de cette inveſtiture, il lui mit en main l'épée Delphinale, la banniere de St. Georges, un ſceptre & un anneau. Humbert, quelque tems après, entra dans l'ordre de St. Dominique. Sa tombe en cuivre ſe

voit au pied du grand autel du couvent des Dominicains de Paris, Rue Saint-Jacques.

(2) Il paroît que cette diſtinction d'*Eſcarlate de la nobleſſe* eſt l'ouvrage de Louis XI. On ſçait qu'étant Dauphin, il ſe brouilla avec ſon pere, & ſe retira en Dauphiné; il prétendit pouvoir uſer des droits de la ſouveraineté. Comme il manquoit d'argent, il diſtribua des lettres de nobleſſe à tous ceux qui voulurent les payer. Les Gentilshommes d'ancienne extraction, pour ſe diſtinguer de ces nouveaux nobles, s'appliquerent la dénomination d'*Eſcarlate de la nobleſſe*. Il eſt vraiſemblable que par cette expreſſion d'eſcarlate, pour déſigner une nobleſſe antique, on faiſoit alluſion à l'uſage qui affectoit les vêtements de cette couleur aux Chevaliers, aux Docteurs, & autres éminents perſonnages.

(3) Le nom de cette Maiſon eſt Terrail, ou du Terrail. Elle porte d'azur au chef d'argent, chargé d'un lyon naiſſant, de gueules au fil d'or mis en bande, brochant ſur le tout. La terre de Bayard, ſituée à l'extrêmité de la vallée de Grayſivodan, environ à ſix lieues de Grenoble, fut érigée en fief en 1444, en faveur de l'ayeul de Bayard, par Geoffroy

le Meingre, dit *Boucicaut*, Gouverneur du Dauphiné.

Comme cette famille eſt éteinte, nous ne donnerons point le précis de ſa généalogie. Elle a été dreſſée avec ſoin par le Préſident Expilly. Nous renvoyons au mot *Bayard* dans le Dictionnaire de Moreri.

(4) La Maiſon *Alleman* ou *des Allemans*, fort ancienne en Dauphiné, porte de gueules ſemé de fleurs de lys d'or à la bande d'argent.

Helène des Allemans, mere du *Chevalier Bayard*, *étoit* (a) *petite*, *mais pleine de cœur & de noble courage*. Son frere, Laurent des Allemans, Evêque de Grenoble, eut ſon neveu, du même nom, pour ſucceſſeur.

Charles des Allemans, Seigneur de Laval, étoit neveu de la mere de Bayard.

Le Capitaine *Molar*, Seigneur d'Uriage, Lieutenant pour le Roi en Dauphiné, ſortoit d'une autre branche de cette famille.

(5) Suivant la reviſion des feux du Dauphiné en 1490 (& cette date ſe rapporte à l'époque dont il s'agit ici), il y avoit dans

(a) Ce ſont les expreſſions de Symphorien Champier, dans ſa vie de Bayard.

la terre d'Avalon, où eſt ſitué le château de Bayard, pluſieurs Gentilshommes. Voici leurs noms.

Dom. Chalançonis.
Ludovic. de Bellemonte.
Franc. Guerſi.
Berth. Guerſi.
Joann. Monachi.
Petr. Terralii.
Aymo. Terralii.
Joann. Guerſi.
Claud. Guirandi.
Joann. Philippi.

(6) Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Ambrun, ayant acheté le château de Bayard des héritiers de Georges du Terrail, y fit des embelliſſements. Mais par reſpect pour la mémoire du Chevalier Bayard, il ordonna de conſerver la Tour quarrée où il étoit né. Cette anecdote honnorable pour la mémoire du Guerrier, honore celle du Prélat.

(7) Les conſeils de la mere de Bayard annoncent l'éducation qu'elle lui avoit donnée. On y retrouve le fond des inſtructions que long-tems auparavant, en 1370, le Che-

valier de la Tour adreſſoit à ſes filles. Il leur recommandoit ſur-tout la *Courtoiſie & la politeſſe*, encore plus envers *les petits qu'envers les grands.* Il leur citoit pour exemple une Dame *de haut parage*, qui entourée de Chevaliers & de femmes de ſon rang, ôta ſon *Chaperon*, & fit la réverence à un ſimple taillandier. Un des Spectateurs le lui reprocha : *J'aime mieux l'avoir ſalué*, repondit-elle, *que d'y avoir manqué pour un Gentilhomme.*

(8) On a vu dans nos obſervations ſur les Mémoires de la Trémoille qu'au défaut de ſecours paternels la jeune Nobleſſe étoit élevée dans les cours des Princes ou dans les châteaux des Seigneurs. Si cette coutume (a remarqué un Savant (a) de nos jours) avoit la vanité pour baſe, au moins elle concouroit au bien public, & elle imitoit la vertu. *C'eſt un bel uſage de notre Nation*, diſoit Montaigne (b), *qu'aux bonne maiſons nos enfants ſoient reçeus pour y être nourris & élevés Pages comme une eſchole de Nobleſſe;*

(a) La Curne de Sainte Palaye, Mémoires ſur l'ancienne Chevalerie, &c.

(b) Eſſais, Tome III, p. 175.

& eſt diſcourtoiſie & injure d'en refuſer un Gentilhomme.

(9) Le jeune Bayard ſervant ſon oncle à table offre un ſingulier contraſte avec nos mœurs. Aujourd'hui un oncle & un neveu ſe croiroient mutuellement humiliés ; mais l'opinion contraire étoit un des réſultats avantageux de l'éducation qu'on donnoit alors à la Nobleſſe. Un jeune Gentilhomme ſavoit qu'un ſervice de cette nature lui étoit deſtiné auprès du Chevalier ou du Prince chez qui il ſeroit élevé. On l'accoutumoit dès l'enfance à un reſpect Religieux pour l'âge & la perſonne des gens conſtitués en dignité. A peine ſorti de la puberté, il n'imaginoit point avoir dejà une exiſtence importante dans la ſociété. Juſqu'à ce qu'il eût fait ſes preuves, on ne s'occupoit pas de lui. *Anciennement*, a dit un de (a) nos Ecrivains, *aucun ne ſouloit eſtre Eſcuyer, s'il n'avoit eſté trouvé en fait de ſouveraine preſſe. Aulcun n'eſtoit appellé aux gaiges d'armes,*

(c) C'eſt une de ces réflexions qu'on trouve dans les Mémoires de la Trémoille, & dont nous n'avons pas pu faire uſage, parce qu'elle eſt noyée au milieu d'un fatras de choſes inutiles.

s'il

s'il n'avoit droictement prins prisonnier de sa main.

(10) La satisfaction que Charles I, Duc de Savoye, témoigne en recevant le jeune Bayard dans sa maison, prouve que les Princes s'honoroient de cette marque de confiance. Il n'en est point de plus grande que celle d'un pere qui remet l'éducation & le sort de son fils entre les mains d'un autre.

(11) Louis de Luxembourg, Comte de Ligny, fils du second lit du connétable de Saint Pol & de Marie de Savoye, tante de Charles VIII : c'est de son frère Antoine de Luxembourg, Comte de Brienne, que viennent les Comtes de Brienne & les Ducs de Piney, pairs de France.

Les Empereurs Henry VII, Charles IV, Venceslas & Sigismond, étoient issus de cette maison.

Les Seigneurs de Fiennes & de Martigues en descendent par une autre branche.

(12) Les Ecuyers & les Pages apportoient les épices (a) les dragées, les confitures, le clairet, l'hypocras & autres boissons qu'on

(a) Voyez sur les épices le Glossaire de du Cange au mot *Species*, Tome VI, p. 635.

prenoit avant de ſe coucher. Dans les plus anciens états de la maiſon de nos Rois, on fait mention du vin du coucher.

(13) Pierre de Rohan, Maréchal de Gié; depuis il fut diſgracié. Hercules Duc de Montbaſon, & Henry, Duc de Rohan, deſcendoient du Maréchal de Gié. Voyez le Dictionnaire de Moreri & les annotations de Godefroy ſur l'Hiſt. de Louis XII par d'Auton, part. II, pag. 377.

(14) On appelloit un Chevalier accompli celui qui étoit *brave, gai, joli & amoureux.* Ces quatre épithètes caractériſoient alors l'homme agréable. On n'avoit rien à ajouter à ſon éloge, dès qu'on avoit dit de lui qu'il ſavoit également parler d'oiſeaux, de chiens, d'armes & d'amours. Les femmes, préſidant aux exercices & aux plaiſirs des Chevaliers, y mettoient le ſceau par leurs ſuffrages. Elles brilloient dans les entretiens où il en étoit queſtion. On y diſſertoit ſur la métaphiſique de l'amour. Ce ſujet flatteur pour leur vanité devoit les intéreſſer. L'homme, qui y réuſſiſſoit le mieux, devenoit donc *l'homme du jour.*

(15) Il s'eſt gliſſé ici une erreur. Théo-

dore Terrail (a) Abbé d'*Ainay* n'étoit point l'oncle de Bayard. Il y avoit entre eux la distance du 3e au 5e degré. Cet Abbé d'*Ainay* mourut en 1505.

(16) Jacques Galiot de Genouillac, Seigneur d'Acier fut depuis Grand-Ecuyer, Grand-Maître de l'artillerie de France, & Sénéchal d'Armagnac. Sa fille épousa Charles de Crussol, Vicomte d'Uzés, Grand-Pannetier de France : de ce mariage sont issus les Ducs d'Uzés.

(17) Germain de Bonneval, un des favoris de Charles VIII, avoit été Enfant d'honneur de ce Monarque. Ce fut de lui, de Chastillon, & de Philibert de la Platiere, autrement Bourdillon, qu'on dit pour rimer au nom de Bonneval, que tous trois gouvernoient le Sang royal. C'étoit une allusion à l'intimité dans laquelle ils vivoient avec Charles VIII.

(18) Louis de Hédouville, Seigneur de Sandricourt. Il est célébre par le pas d'armes qu'il soutint le 16 Septembre 1493 à son château de Sandricourt près Pontoise. On a

(a) Supplément du Président Expilly, p. 435.

la (a) relation de ceux qui y combattirent, & les noms des Dames & Demoiſelles qui y aſſiſterent.

La maiſon de Hédouville porte d'or au chef d'azur, chargé d'un Lyon d'argent, lampaſſé de gueules.

(19) Le nom de Louis d'Ars eſt conſigné glorieuſement dans notre Hiſtoire. Originaire du Dauphiné, il étoit le parent & le voiſin de Bayard, qui le reconnoiſſoit pour ſon maître. Suivant l'Hiſtorien (b) moderne de Bayard, il exiſte encore des deſcendans de Louis d'Ars à quelques lieues de Grenoble. Ils languiſſent dans une ſorte d'obſcurité.

(20) Jacques de Chabannes ſortit d'une maiſon qui a fourni trois Grand-Maîtres de France ſous Charles VII, & ſes quatre ſucceſſeurs, & qui a contracté ſix alliances avec la Maiſon de Bourbon.

Les armes de Chabannes ſont de gueules au Lyon herminé, armé, couronné, & lampaſſé d'or.

(21) Ce *Tartarin* étoit Aymon de Salvaing

(a) Liſez le Théâtre d'honneur &c. De Marc Wlſon Seigneur de la Colombiere, chap. 9.

(b) Guyard de Berville écrivoit en 1768. Voyez ſon Ouvrage, p. 43.

Seigneur de Boiſſieu. Le ſurnom de *Tartarin* lui avoit été donné comme celui de *Piquet* à Bayard. Aymon de Salvaing étoit petit-fils de Catherine Terrail, tante de Bayard. Tous les Ecrivains Dauphinois ont célebré la Maiſon de Salvaing. La branche aînée ſubſiſte en Savoye ſous le nom des Marquis d'*Allinges*. Les Salvaing ſont alliés aux plus illuſtres familles du Dauphiné & des provinces limitrophes. On voit dès 1112 un Aymond de Salvaing poſſéder des Fiefs & des Seigneuries par indivis avec les Comtes de Savoye, & tranſiger d'égal a égal avec les Souverains. Guiffray de Salvaing, Grand-Maître de l'Ordre des Templiers en 1285, fut un de ſes deſcendans. Cette maiſon s'eſt ſubdiviſée en pluſieurs familles. Celle d'Aymond de Salvaing s'eſt fondue par les femmes dans la Maiſon de Saſſenage.

Il en exiſte (a) trois branches en Auvergne ; celle de Boiſſieu de Maiſon-Neuve, celle de Boiſſieu de Serviere, & celle de Boiſſieu de Rochelaure.

Les armes de Salvaing ſont de l'Empire à la bordure de France.

Les Salvaing avoient pour cri de guerre

(a) Hiſt. du Chevalier Bayard, par Guyard de Berville p. 477 & 478.

— *à Salvaing le plus Gorgias* — c'eſt-à-dire, le plus triomphant.

Leur deviſe étoit, *que ne feray-je pour elle!* Cette deviſe fait alluſion aux ſervices que Pierre de Salvaing rendit à Philippe de Valois. Il contribua à la réunion du Dauphiné avec la France.

(22) Guichardin (a), témoin oculaire, rapporte que les François l'appellerent, *mal de Naples*, mais qu'on nomma communément cette maladie, *le mal François*, ou *le Bollé*, les boutons. On s'eſt aſſuré, (ajoute-il), que ce mal avoit été apporté d'Eſpagne à Naples, & que les Eſpagnols l'avoient contracté en Amérique. La deſcription qu'il nous a laiſſée de cette maladie, & des ſymptômes qui l'accompagnoient, eſt effrayante. Le recit de Jean d'Auton (b) ſur ce ſujet offre un tableau hideux.

(23) En liſant ce qu'on appelle le procès manuſcrit du divorce, on ne peut s'empêcher de plaindre les malheurs de Jeanne. Cette Princeſſe s'étoit ſignalée par un attachement ſans bornes pour ſon époux. Elle employa

(a) Guichardin, Tome I, p. 205 & 206.

(b) Hiſt. de Louis XII, par Jean d'Auton, p. 224.

tout, pour le tirer de la prison où il étoit confiné. L'idifférence & les dédains de Louis ne furent point un motif pour qu'elle l'abandonnât dans son infortune. Après avoir vainement épuisé les sollicitations auprès d'Anne de Beaujeu, elle alla (a) se jetter aux pieds de Charles VIII son frere. Là, fondant en larmes, sa douleur lui prêta une éloquence si persuasive, que le jeune Roi lui répondit: *Vous aurez ce que vous desirez, ma sœur: Dieu veuille qu'un jour vous ne vous en repentiez pas!*

(24) L'auteur des Mémoires veut parler des Offices de Finance que Louis XII vendit pour fournir aux frais de l'expédition d'Italie. Le Monarque crut que ces offices étant d'un produit avantageux devoient subvenir aux besoins de l'État, & qu'il valoit mieux les vendre, que de charger la Nation de nouveaux subsides. Il ne considéra pas que les propriétaires de ces offices chercheroient à s'indemniser, qu'en derniere analise ce seroit aux dépens du peuple, & qu'en outre il donnoit à ces offices une existence légale en France. Il paroît cependant qu'il sentit ces inconvéniens;

(a) Extrait d'une Hist. latin du Duc d'Orléans, depuis Louis XII, p. 174 & 175.

car il héſita à promulguer cette loi burſale; & il y appoſa la clauſe de pouvoir annéantir ces Offices, en rembourſant la finance. Si Louis XII fit donc une faute à cet égard, d'ailleurs on ne peut qu'applaudir à ſon adminiſtration. Dès la premiere année de ſon regne, il annonça ce qu'il devoit être. Outre le joyeux avénement qu'il remit en entier, il diminua les tailles & les autres impôts. Il étendit ſon adminiſtration paternelle & bienfaiſante ſur toutes les parties de l'état. D'après le travail des Magiſtrats les plus éclairés de ſon tems, il rendit les fameuſes Ordonnances qui l'ont placé au rang de nos Légiſlateurs. La diſcipline des troupes, la nouvelle forme donnée au grand Conſeil, ſes ordonnances ſur la police intérieure des Cours de judicature, ces Cenſeurs créés parmi ces Cours, qui veilloient pour rappeller leurs membres aux loix de l'honneur, & à ce qu'entre leurs mains la juſtice diſtributive ſe rendît promptement, l'érection de Parlements dans les Provinces où il n'y en avoit pas; telles furent les premieres opérations de ce Roi, ſurnommé juſtement *le Pere de ſon peuple*. Secondé par un Miniſtre digne de lui, par le vertueux d'Amboiſe, il ſe préparoit dès-lors l'amour de ſes contem-

porains, les regrets des honnêtes gens quand il mourut, & l'admiration de la postérité.

(25) Jean-Jacques Trivulce, Maréchal de France, eut un neveu, Théodore Trivulce, qui fut honnoré de la même dignité. Le Président de Boissieu nous a conservé l'épitaphe latine de l'oncle qu'il avoit vue dans une Eglise de Milan.

En voici la traduction Françoise : *Ici repose le grand Jean-Jacques Trivulce, qui jamais ne reposa : faites silence.*

(26) C'est à cette époque qu'il faut placer le combat mémorable de Bayard avec *Hyacinthe Simonetta*, Gentilhomme Milanois. Le Loyal Serviteur a omis cette anecdote. Ce Simonetta étoit pétri de suffisance & de vanité. Rarement on est vain, sans être insolent. Simonetta offensa Bayard, qui le tua en champ clos. Ce combat eût lieu en Lombardie ; & l'on en regarda l'issue, disent les Ecrivains (a) d'après lesquels Expilly en parle dans son Supplément, comme un présage des calamités qui menaçoient Ludovic Sforce.

(a) Alciat dans son Traité latin sur le Duel, chap. 38, & du Rivail dans son Hist. MSS. des Allobroges.

(27) L'entretien de Bayard & de la Dame de *Fluxas*, doit rappeller à nos Lecteurs la converſation de la Trémoille avec la Dame dont il étoit amoureux : ce ſont deux tableaux qui peignent au naturel la *courtoiſie* de nos anciens Chevaliers. Dans ce ſiècle groſſier on allioit les agrémens de la galanterie avec les mœurs les plus pures.

(28) Le manchon de la Dame de Fluxas avoit un grand mérite aux yeux de Bayard. C'étoit pour lui ce que dans le langage de la chevalerie on appelloit *faveur*, *joyau*, *nobloy*, ou *enſeigne*. Sous ces dénominations, un Chevalier portoit dans les *Tournois* ou *Pas d'armes*, le *voile*, la *manche*, la *coëffe*, l'*écharpe*, ou telle autre partie de l'ajuſtement de la Dame qu'il aimoit. Le moindre ruban, venant de ſa main, lui étoit cher. Le deſir de plaire aux Dames animoit les combattans. On ſe nommoit hautement le *Servant d'amour* de celle à laquelle on étoit attaché. Les Dames elles-mêmes avouoient publiquement leurs *Servants d'amour*. On en vit dans ces fêtes amener ces ſuperbes eſclaves enchaînés; & elles ne leurs rendoient la liberté qu'au moment où ils alloient s'élancer dans la carrière. Un de nos anciens

Poëtes connoiſſoit bien l'influence de ce ſexe ſur l'ame des aſſaillants, lorſqu'à l'occaſion du fameux tournoy de Saint Denys, ſous Charles VI, en Mai 1389, il leurs diſoit :

Servans d'amour, regardez doulcement
Aux échaffauts, Anges de Paradis :
Lors jouſterez fort & joyeuſement ;
Et vous ſerez honorez & chéris.

(29) Blanche de Montferrat avoit inſpiré le goût des Tournois à Philibert ſon fils, Duc de Savoye. Ce Prince pour l'amuſer, ainſi que Marguerite d'Autriche ſon épouſe, en ordonna un à Carignan en 1504. On trouve dans Guichenon (a) les détails de cette fête où ſe ſignala Philibert en abbatant d'un coup d'epée un de ſes adverſaires, à qui il rompit l'épaule. Guichenon a inſeré à la ſuite de cette relation celle (b) de la querelle des gens *mariés* avec les *non-mariés*. Plaçons-en ici un précis, il donnera une idée de l'eſprit du temps & du genre des entretiens qui alors faiſoient l'agrément d'un repas. Cette ſcène avoit eu lieu du tems du pere de Philibert de Savoye. Après beaucoup de propos ſur le mariage & ſur les

(a) Hiſt. Généalogique de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 611.

(b) Tome III, p. 478 & 479.

Célibataires, Simon de Blonnay, Seigneur de Saint Pol en Chablais, qui étoit marié, soutint que les garçons ne valoient pas les hommes mariés, & que les Dames étoient plus vertueuses & plus dignes de renommée, que les Demoiselles. Il offrit de soutenir son défi à la lance & à l'épée. Le Seigneur de Corsant accepta le défi. On convint que si le champion, soutenant la cause des gens mariés étoit vaincu, il iroit crier merci à Mademoiselle de Savoye & à toutes les Demoiselles de la maison. Il fut arrêté que dans le cas où le champion des *non-mariés* succomberoit, il crieroit merci à la Ducheſſe de Savoye & aux autres Dames.

Le champion des Dames l'emporta au grand regret des Demoiselles.

Fin des Observations.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DU CHEVALIER BAYARD.

CHAP. I. *COMMENT le Seigneur de Bayard, pere du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, eut vouloir de ſavoir de ſes enfans de quel eſtat ils vouloient eſtre.* p. 321.

CHAP. II. *Comment le pere du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche envoya querir ſon beau-frere, l'Eveſque de Grenoble, pour parler à luy, parce qu'il ne pouvoit plus partir de la maiſon.* p. 325.

CHAP. III. *Comment l'Eveſque de Grenoble preſenta ſon nepveu, le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche, au Duc Charles de Savoye, qui le reçeut joyeuſement.* p. 333.

CHAP. IV. *Comment le Duc de Savoye ſe partiſt de Chambery, pour aller veoir le Roy de France Charles huictieſme en ſa ville de Lyon, & mena avec luy le bon*

Chevalier ſans peur & ſans reproche, loſt ſon Paige. p. 336.

CHAP. V. *Comment le Duc de Savoye alla faire la reverence au Roy de France à ſon logis, & du grand & honneſte recueil qui luy feut faict.* p. 340.

CHAP. VI. *Comment un Gentil-homme de Bourgogne nommé Meſſire Claude de Vauldré, veint à Lyon, par le vouloir du Roy de France, faire faicts d'armes, tant à cheval comme à pied, & pendit ſes eſcus pour par ceux qui y toucheroient, eſtre par luy reçeus au combat. Et comment le bon Chevalier, trois jours aprés qu'il feut mis hors de Paige, toucha à tous les eſcus.* page 347.

CHAP. VII. *Comment l'Abbe d'Eſnay bailla cent eſcus au bon Chevalier pour avoir deux chevaulx, & eſcrivit une lettre à un Marchand de Lyon, pour luy delivrer ce qui luy ſeroit neceſſaire.* p. 354.

CHAP. VIII. *Comment le bon Chevalier ſans*

peur & ſans reproche & ſon compaignon ſe monterent de chevaux, & garnirent d'accouſtremens. Et comment ledict bon Chevalier ſe porta gentiment ſelon ſa puiſſance contre Meſſire Claude de Vauldré. p. 361.

CHAP. IX. *Comment le Seigneur de Ligny envoya le bon Chevalier en garniſon en Picardie, où eſtoient ſa compaignée. Et feut logé en une jolie petite ville appellée Ayre, & comment à ſon arrivée ſes compaignons allerent au-devant de luy.* page 367.

CHAP. X. *Comment le bon Chevalier feit crier dedans Ayre un Tournoy pour l'amour des Dames, où il y avoit pour le mieulx faiſant un bracelet d'or, & un bel dyamant pour donner à ſa Dame.* p. 375.

CHAP. XI. *Comment le Roy de France Charles huictieſme feit ſon appareil pour aller à la conqueſte du Royaume de Naples, lequel il gaigna par ſa proüeſſe & vaillance, ſans grande effuſion de ſang.* p. 386.

CHAP. XII. *Comment Louys Duc d'Orleans veint à la Couronne de France comme le plus prochain hoir, & feut appellé Louys douzieſme.* p. 390.

CHAP. XIII. *Comment après la conqueſte de la Duché de Milan, le bon Chevalier demeura en Italie. Et comment il dreſſa un Tournoy en la ville de Carignan au Piedmont, dont il emporta le prix.* p. 394.

CHAP. XIV. *Comment le Seigneur Ludovic Sforce retourna d'Allemaigne avec bon nombre de lanſquenets, & repreint la ville de Milan ſur les François.* p. 404.

CHAP. XV. *Comment le Seigneur Ludovic voulut veoir le bon Chevalier ſans peur & ſans reprocche. Et comment, aprés avoir deviſé avec luy, le renvoya, & luy feiſt rendre ſon cheval & ſes armes.* p. 409.

Fin de la Table des Chapitres des Mémoires du Chevalier Bayard, contenus dans ce Vol.

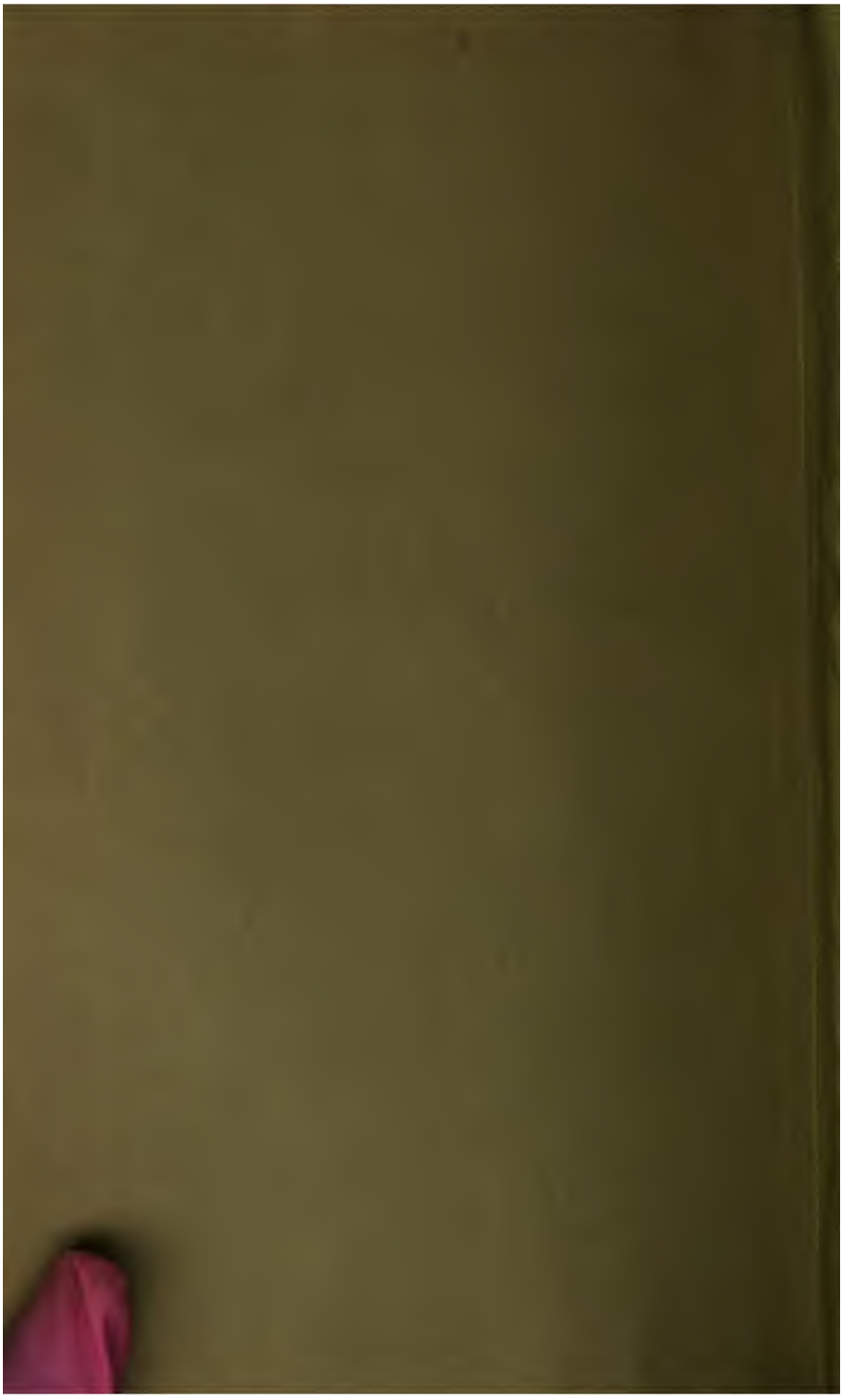

MAR 2 1 1930